



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 0 4 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 7 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F-011-23-C-0083

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement de la ZAC Mandela Gare sur la commune de Sevran (93).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GRAND PARIS AMENAGEMENT

Raison sociale

GRAND PARIS AMENAGEMENT

N° SIRET

6 4 2 0 3 6 9 4 1 0 0 0 3 6

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DE FAY

Prénom(s)

Stéphan

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.b) Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha. 41.a) aire de stationnement ouverte au public (plus de 50 U)	Le périmètre de l'opération correspond au futur périmètre de la ZAC, soit 7 ha environ. Un parking de rabattement de 200 places environ est aussi envisagé.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le périmètre de l'opération correspond au futur périmètre de la ZAC, soit 7 hectares environ. Le site comprend : Le périmètre de l'opération ANRU (4,1 ha) : la Halle Mandela (halle commerciale de près de 9 000 m²), un immeuble de 88 logements sociaux, un parking en sous-sol ; un parking en superstructure d'intérêt régional, un cinéma (fermé) ; trois hôtels (hébergement d'urgence) ; une monopropriété (de 66 logements, constituant du logement social de fait), une friche de 4 500 m² ; un square municipal de 3 600 m² (actuellement fermé au public) ; un ensemble de voiries communales. Le secteur pôle gare de Sevrans Beaudottes (environ 3 ha) : comprend la gare de RER B, l'emprise chantier de la SGP pour la réalisation de la gare du Grand Paris Express et d'un pôle de bus.

La programmation du secteur pôle gare prévu dans le Schéma de référence validé en comité de pilotage le 28 mai 2021 par la Ville, l'EPT, la SGP, et Île-de-France Mobilités le 15 février 2022, comprend les espaces publics et de circulation comme le parvis et le pôle intermodal, les infrastructures de transport dont l'éco-station bus et le stationnement vélo ainsi qu'un parking-relais.

Le programme prévisionnel du secteur Mandela prévoit : la démolition prévisionnelle de l'existant ; l'aménagement de 40 000 à 50 000 m² SDP de programmations résidentielles ; l'aménagement de 1 000 à 2 000 m² de rez-de-chaussée actifs (commerces, services) ; l'aménagement d'espaces publics réalisés hors du pôle gare (24 000 m²).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs fixés dans le cadre de la délibération approuvant les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Mandela Gare à Sevrans sont les suivants :

- Constituer la pièce maîtresse de la création d'une nouvelle centralité autour du pôle gare Sevrans Beaudottes ;
- Proposer une offre résidentielle diversifiée afin de renforcer l'attractivité du quartier et la mixité sociale ;
- Créer un socle commercial actif, vecteur d'intensité et de nouveaux usages et permettant de répondre aux besoins des usagers ;
- Concevoir les espaces publics pour créer un lieu apaisé, actif et concourant à créer un sentiment de sécurité et créer le lien avec les quartiers environnants en anticipant l'éventuelle mutation future du centre commercial Beau Sevrans ;
- Déployer une stratégie environnementale exigeante incluant notamment la lutte contre les îlots de chaleur, à travers le développement d'îlots végétalisés et le maintien de surfaces en pleine terre, l'utilisation de matériaux de construction durables et le renforcement des mobilités douces et décarbonées à l'échelle de l'ensemble du quartier et de la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Selon le programme prévisionnel des démolitions, le démarrage des travaux est prévu pour 2026.

Dans sa phase travaux, l'opération concernant la ZAC Mandela nécessite de lourdes opérations de dégagement des emprises et visera dans un premier temps à démolir les bâtiments existants (partie commerciale, monopropriété, trois hôtel sociaux, le parking d'intérêt régional, le cinéma, les logements locatifs sociaux) et dans un second temps à construire un ensemble de bâtiments à vocation résidentielle avec des rez-de-chaussée actifs (commerces, services). Il est envisagé la relocalisation de plusieurs équipements publics actuellement présents sur site sur d'autres périmètres voisins. Le secteur de la gare prévoit l'aménagement de parvis, d'espaces publics et de stationnements.

Les terres excédentaires seront évacuées dans des centre de stockage et de traitement adaptés. Elles pourront également être réutilisées sur site dans la mesure du possible. Toutes les mesures concernant la gestion des pollutions et la réduction des impacts en phase chantier seront prises dans le cadre du projet.

Le stockage des matériaux, de produits et engins de chantier se fera sur des aires étanches, à l'écart des sites sensibles qui pourraient être identifiés.

Les aires de chantier seront nettoyées et remises en état à la fin des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le programme immobilier prévisionnel du secteur Mandela Gare est à ce stade le suivant :

- entre 40 000 m² et 50 000m² de programmation résidentielle,
- entre 1 000 m² et 2 000m² de rez-de-chaussée actifs (commerces, services),
- des espaces publics réalisés hors du pôle gare (24 000 m²).

La programmation prévisionnelle du pôle gare comprend les espaces publics et de circulation comme le parvis et le pôle intermodal, les infrastructures de transport dont l'éco-station bus et le stationnement vélo ainsi qu'un parking-relais.

Avec l'arrivée du Grand Paris Express, les différents modes de déplacements vont devoir s'adapter et les espaces publics seront repensés avec un pôle multimodal d'interconnexion RER, bus, et la nouvelle ligne de métro. Ce nouveau pôle constitue donc une réelle opportunité de développer un quartier attractif à horizon 2030, avec une trame urbaine recomposée et articulée avec son environnement, des espaces publics de qualité et une mixité des programmes et des fonctions.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures nécessaires sont :

- Création et réalisation de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ;
- Dossier Loi sur l'Eau (potentiellement nécessaire) ;
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération - programmation résidentielle mixte de : - programmation commerciale en rez-de-chaussée de : - nombre de place prévues dans le nouveau parking relais : - nombre stationnement vélo (consigne + libre) :	7,1 ha 40 000 à 50 000m ² 1 000 à 2 000 m ² 200 places maximum 620 +910 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est actuellement soumis au PLU de Sevrans, et plus particulièrement au zonage UEVgp (zone d'évolution autour de la future implantation de la gare du Grand Paris Express Sevrans Beaudottes)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de plusieurs ZNIEFF : les ZNIEFF de type I "Coteau du Parc Départemental du Sausset" à environ 750 m au Nord, "Prairies du Parc Départemental du Sausset" à 1,5 km au Nord, "Parc Forestier de Sevrans, Bois de la Tussion et Bois des Sablons" à 1,3 km au Sud ; Les ZNIEFF de type II "Le Parc Départemental de Sausset" à 750m au Nord et "Masse de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la Fosse Maussoin" à 1,5 km au Sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 4 km d'une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Il s'agit du Bois de Bernouille situé à 4 km au Sud Est de la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. Il s'agit du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Paris 2019-2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont situés a minima à 1,2 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation n'a été identifiée au droit du site du projet. En revanche, une zone humide identifiée au sein de la nouvelle cartographie des enveloppe d'alerte des zones humides d'Ile-de-France a été identifiée à 750 m au Sud du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Préfecture de Seine- Saint-Denis a pris un arrêté définissant un périmètre de risque en 1986, visant à délimiter les zones où il existe un risque lié à la dissolution du gypse. Un PPRN s'applique pour l'aléa « retrait gonflement des sols argileux ». Aucun PPRT ne s'applique.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le risque de dissolution du gypse, l'arrêté vaut Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé. Pour l'aléa retrait gonflement des argiles, il s'agit d'un PPRN prescrit.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS, BASOL ou ICPE n'a été identifié au droit du périmètre projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au droit de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien. Au sein de la nappe profonde de l'Albien, les prélèvements d'eau supérieurs à 8 m ³ /h sont soumis à autorisation.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 750 m d'une zone Natura 2000. Il s'agit de la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1,4 km du site classé " Parc forestier de Sevrans et ses abords".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature, le projet d'aménagement en place devrait être déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conception limitera les déchets au maximum en favorisant le réemploi des déblais, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclables et en limitant au maximum l'évacuation des déchets.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PLU de la commune de Sevrans, l'eau provient de la Marne et est produite par l'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand. Cette usine présente une marge de capacité permettant de prévenir une augmentation des consommations liée au développement de la ville et de l'Est Parisien. De plus, les captages de secours dans les nappes souterraines ainsi que les interconnexions avec les autres usines du SEDIF, permettent de sécuriser l'approvisionnement (appoint de 50 000 m3/j).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'étude écologique réalisée à ce stade au droit du site, les enjeux écologiques sont considérés comme très faibles à modérés. Les enjeux les plus importants à prendre en compte concernent : des sites de nidifications du moineau domestique, des alignements d'arbres, une friche (prairiale et rudérale). La phase chantier est susceptible d'entraîner des perturbations et dégradations de la biodiversité existantes. Toutes les mesures seront prises afin de réduire les effets du projets (chantier et exploitation).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude étant inscrite dans un contexte très urbanisé, l'ensemble des espèces observées sont typiques des milieux urbains et communes, à l'exception de l'Accenteur Mouchet et du Moineau domestique, menacés en Île-de-France. Ces deux espèces ne font pas partie des 12 espèces d'intérêt communautaire étant à l'origine de la désignation de la ZPS. Aucune incidence significative sur les sites Natura 2000 situés à proximité n'est attendue.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé en milieu urbain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques technologiques, notamment par : - Le risque de transport de matière dangereuse (canalisation de gaz, transport routier); - Les installations industrielles classées (ICPE situées à proximité) ; - La pollution des sols (sites BASIAS, BASOL situés à proximité).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondation par ruissellement, inondations et/ou coulées de boue ; - Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, dissolution du gypse) ; - Radon (risque faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude nécessite un réaménagement global avec l'arrivée de la ligne 16 du Grand Paris Express entraînant une augmentation des flux voyageurs et une accentuation de l'intermodalité. Les études spécifiques liées au trafic viendront préciser les évolutions de trafic au droit de la zone d'étude qui seront notamment liées à l'arrivée de nouvelles populations.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourrait engendrer des nuisances sonores. Toutes les mesures seront prises afin de réduire ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain et à proximité d'axes structurants, il pourrait être concerné par les nuisances sonores. En revanche, toutes les mesures seront prise afin de réduire ces nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet il pourrait être concerné par les vibrations liées à la future ligne de transport souterraine. En revanche, toutes les mesures seront prise afin de réduire ces nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant situé en milieu urbain, il est concerné par les émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra une production de déchets notamment lors des phases de démolition.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu n'a été identifié au droit du site d'étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le site restera urbanisé. Seule l'affectation des sols (logements, activités,...) sera modifiée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets actés ayant fait l'objet d'avis des services instructeurs sont présents dans la zone d'étude : arrivée de la ligne 16 (GPE) ; la ZAC de la Pépinière de 13 ha comprenant 700 logements, des rez-de-chaussée actifs, un groupe scolaire et un parc ; le projet "Sevrans Terre d'Avenir" est une ZAC de 53 ha. Plusieurs projets ont fait l'objet de concertations réglementaires: le projet de renouvellement urbain du quartier des Anciennes Beaudottes regroupant 10 000 habitants ; l'arrivée de la ligne 15 du TCSP traversant le projet. D'autres projets connus font l'objet d'études d'opportunités, ces projets ont à ce stade un caractère hypothétique, tels que : réaménagement du secteur du centre commercial de Beau Sevrans d'une superficie de 15 ha ; aménagement des ZAE Nord (9,6 ha) et Sud (8 ha).

Ces différents projets répondent à des objectifs propres et ne sont pas dépendants entre eux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les risques identifiés à ce stade sont :

Climat : en phases chantier et exploitation, le projet pourrait générer des émissions de GES par les engins de travaux et avoir un l'impact sur l'aléa retrait-gonflement des argiles.

Milieu physique : la démolition des bâtiments et les opérations de terrassement et de construction seront à l'origine d'un remaniement des sols et de la topographie du site. Il existe un risque de pollution et de mauvaise gestion des eaux. Certains risques naturels et technologiques sont potentiellement présents à proximité ou sur le site d'étude.

Milieu naturel : destruction d'individus, d'habitat ou de continuité.

Cadre de vie et trafic : des modifications du trafic seront attendues en phase d'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cadre de vie, notamment du point de vue acoustique ou de la qualité de l'air.

Milieu humain : des opérations de relogement devront être mises en œuvre.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieu physique : en phase chantier le projet veillera à gérer raisonnablement les déblais/remblais et choisira une période de travaux appropriée pour la stabilité des sols. En phase d'exploitation, toutes les mesures concernant les éventuelles pollutions seront prises, les études spécifiques géotechniques viendront préciser les techniques de construction adaptées aux risques et aléa. Le projet veillera à limiter l'installation d'ouvrages dans la nappe.

Milieu naturel : toutes les mesures visant à préserver la biodiversité seront prises en phase travaux et d'exploitation (adaptation du calendrier, limitation du dérangement en phase travaux,...).

Paysage et patrimoine : en phase chantier, le projet veillera à gérer les emprises et remettre en état le site à la fin des travaux. Toutes les mesures seront prises en phase d'exploitation afin de préserver et mettre en valeur les éléments paysagers et patrimoniaux du site.

Milieu humain et occupation du sol : sans modifier significativement la destination des sols, le projet améliorera l'offre en logements, activités et équipements du site, présentant ainsi un impact positif notables sur ces volets.

Déplacements : le projet aura un impact positif sur les déplacements multimodaux.

Cadre de vie : le projet aura pour objectif d'améliorer le cadre de vie (qualité de l'air, bruit, qualité paysagère...).

Déchets : toutes les mesures nécessaires seront prises concernant la gestion des déchets en phase chantier et d'exploitation (optimisation de la production des déchets de chantier, tri et stockage, réemploi, traitement, filière de gestion adaptée,...).

Un certain nombre d'étude sont actuellement en cours de réalisation, et permettront de statuer sur les impacts et mesures nécessaires : étude énergie renouvelable, étude faune/flore, étude de déplacement, étude acoustique, étude qualité de l'air et santé, étude géotechnique, étude assainissement et gestion des eaux pluviales, étude de densité des constructions, ...

Ces différentes mesures seront in fine intégrées à la conception de l'opération.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Maître d'ouvrage s'engage à lancer un certain nombre d'études spécifiques visant à définir et mettre en œuvre de nombreuses mesures d'évitement et de réduction qui seront directement intégrées dans la conception de l'opération.

Cette démarche volontaire permettra ainsi de garantir l'absence d'incidence résiduelle sur l'ensemble des thématiques environnementales, et ce indépendamment de la décision de l'Autorité environnementale au présent cas par cas.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Secteurs opérationnels mitoyens (projets situés à proximité directe de la future ZAC Mandela Gare)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Diagnostic écologique (AUDDICE - avril 2023)	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

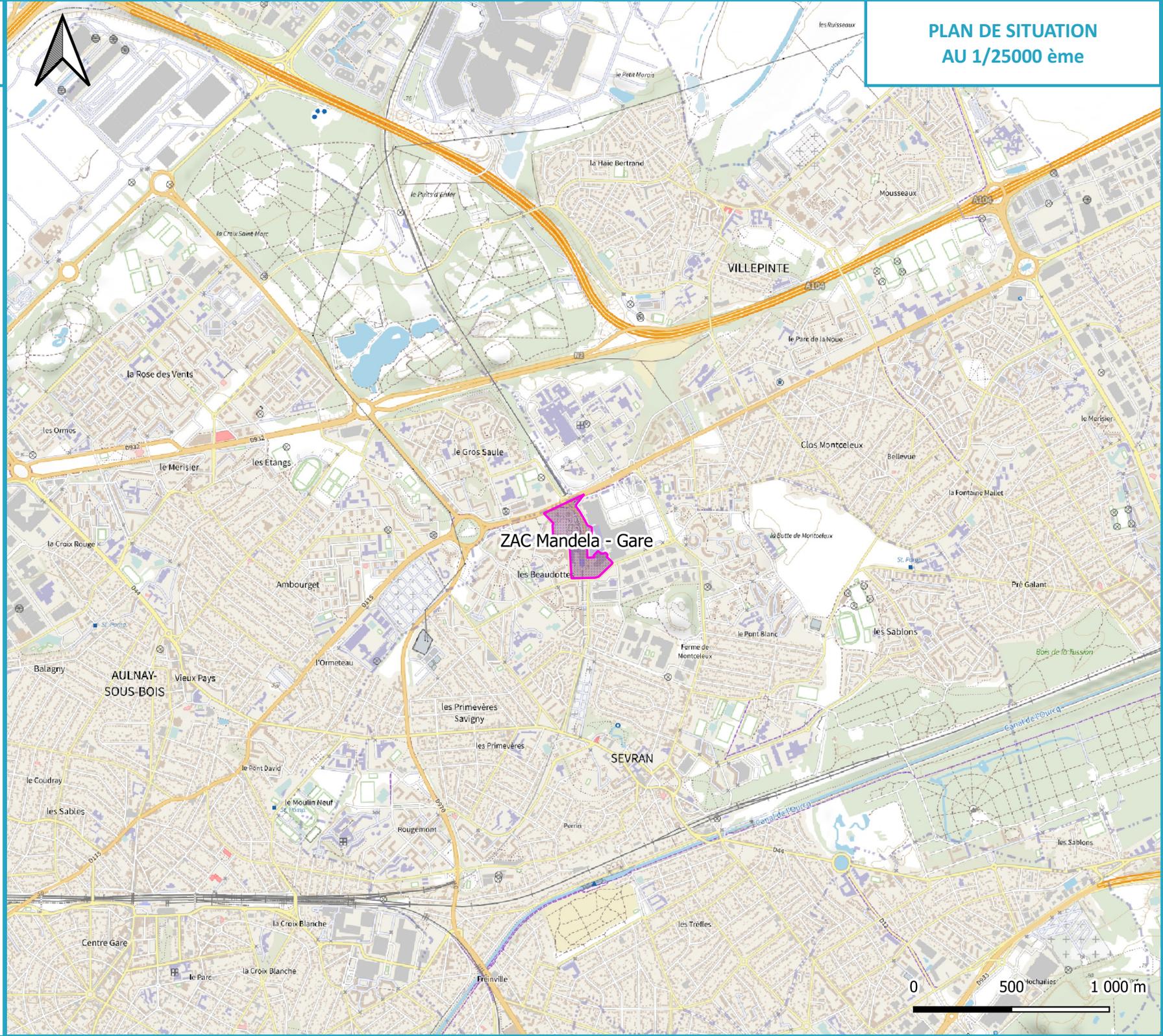
Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Légende

 Emprise ZAC Mandela-Gare



Fond de carte : SCAN 25, IGN



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS : ANNEXE 4

Photographies du Projet d'aménagement de la ZAC Mandela Gare sur la commune de Sevran (93)

LOCALISATION DES PRISES DE VUE

PROJET DE ZAC MANDELA-GARE -
COMMUNE DE SEVRAN (93)

Légende

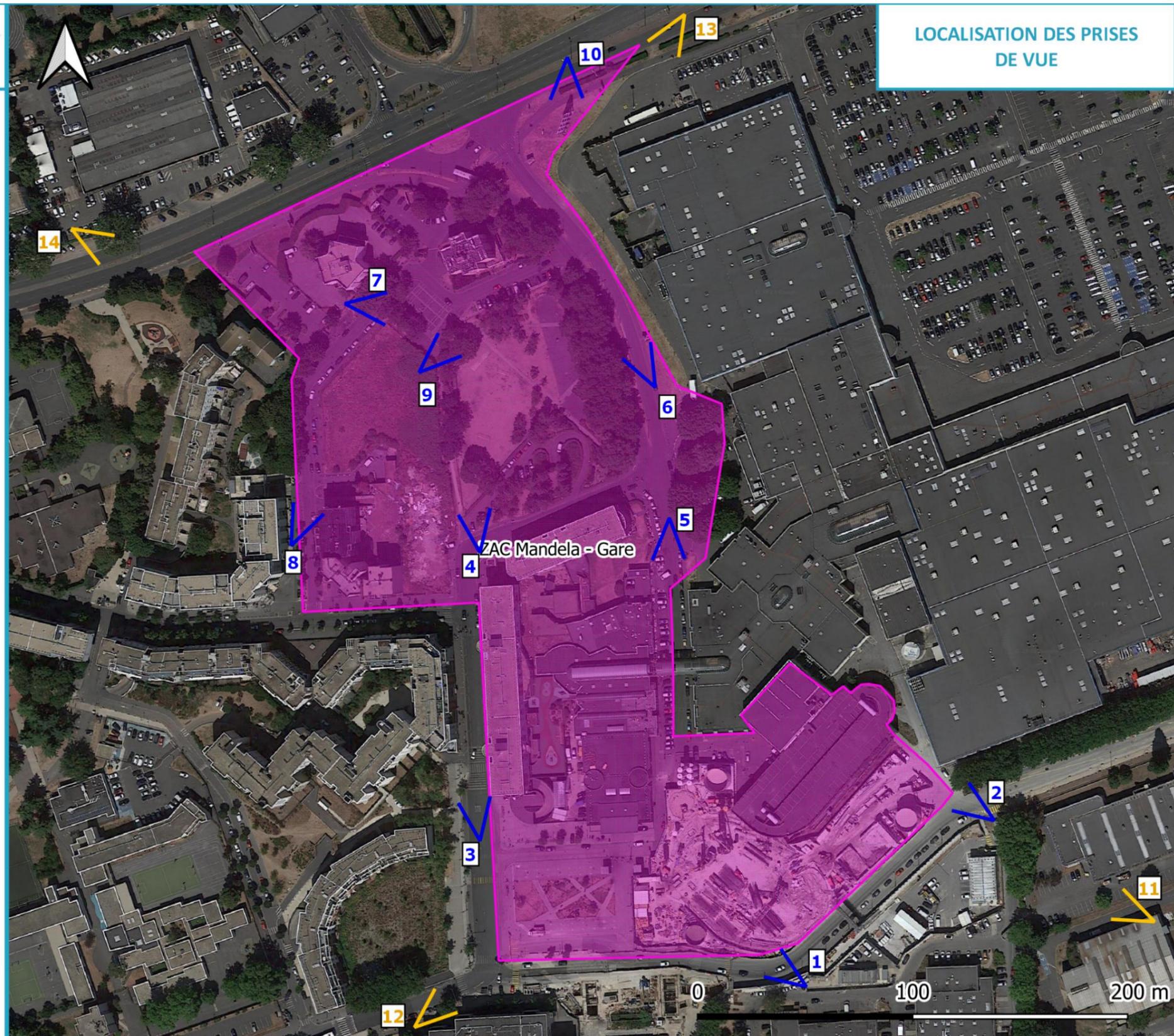
-  Emprise ZAC Mandela-Gare
-  Localisation des prises de vue proches
-  Localisation des prises de vue éloignées

Fond de carte : Google Satellite

grandparis
aménagement

 Ségic
Ingénierie

LOCALISATION DES PRISES
DE VUE



Localisation des prises de vue (Source : Ségic Ingénierie)

PHOTOGRAPHIE N°1 : DEPUIS L'AVENUE DUMONT D'URVILLE – SECTEUR GARE (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°1 – depuis l'avenue Dumont d'Urville Secteur Gare (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°2 : DEPUIS L'AVENUE SALVADOR ALLENDE (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°2 – depuis l'avenue Salvador Allende (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°3 : DEPUIS LA RUE CHARLES CONRAD (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°3 – depuis la rue Charles Conrad (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°4 : DEPUIS LA RUE CHARLES CONRAD (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°4 – depuis la rue Charles Conrad (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°5 : DEPUIS L'AVENUE RAOUL DAUTRY (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°5 – depuis l'Avenue Raoul Dautry (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°6 : DEPUIS L'AVENUE RAOUL DAUTRY (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°6 – depuis l'Avenue Raoul Dautry (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°7 : DEPUIS LA RUE ALEXEI LEONOV (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°7 – depuis la rue Alexei Leonov (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°8 : DEPUIS LA RUE ALEXEI LEONOV (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°8 – depuis la rue Alexei Leonov (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°9 : DEPUIS LA RUE ALEXEI LEONOV (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°9 – depuis la rue Alexei Leonov (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°10 : DEPUIS LA D115 (DATE : SEPTEMBRE 2022)



Photographie n°10 – depuis la D115 (Source : Google Maps, Septembre 2022)

PHOTOGRAPHIE N°11 : ELOIGNEE - DEPUIS LE SUD-EST DE LA ZONE D'ETUDE



Photographie n°11 – Eloignée – depuis le Sud-Est de la zone d'étude (Source : Google Earth, 2022)

PHOTOGRAPHIE N°12 : ELOIGNEE - DEPUIS LE SUD-OUEST DE LA ZONE D'ETUDE



Photographie n°12 – Eloignée – depuis le Sud-Ouest de la zone d'étude (Source : Google Earth, 2022)

PHOTOGRAPHIE N°13 : ELOIGNEE - DEPUIS LE NORD-EST DE LA ZONE D'ETUDE



Photographie n°13 – Eloignée – depuis le Nord-Est de la zone d'étude (Source : Google Earth, 2022)

PHOTOGRAPHIE N°14 : ELOIGNEE - DEPUIS LE NORD-OUEST DE LA ZONE D'ETUDE



Photographie n°14 – Eloigné – depuis le Nord- Ouest de la zone d'étude (Source : Google Earth, 2022)

Légende

 Emprise ZAC Mandela Gare

Grandes affectations du sol

 Zones commerciales

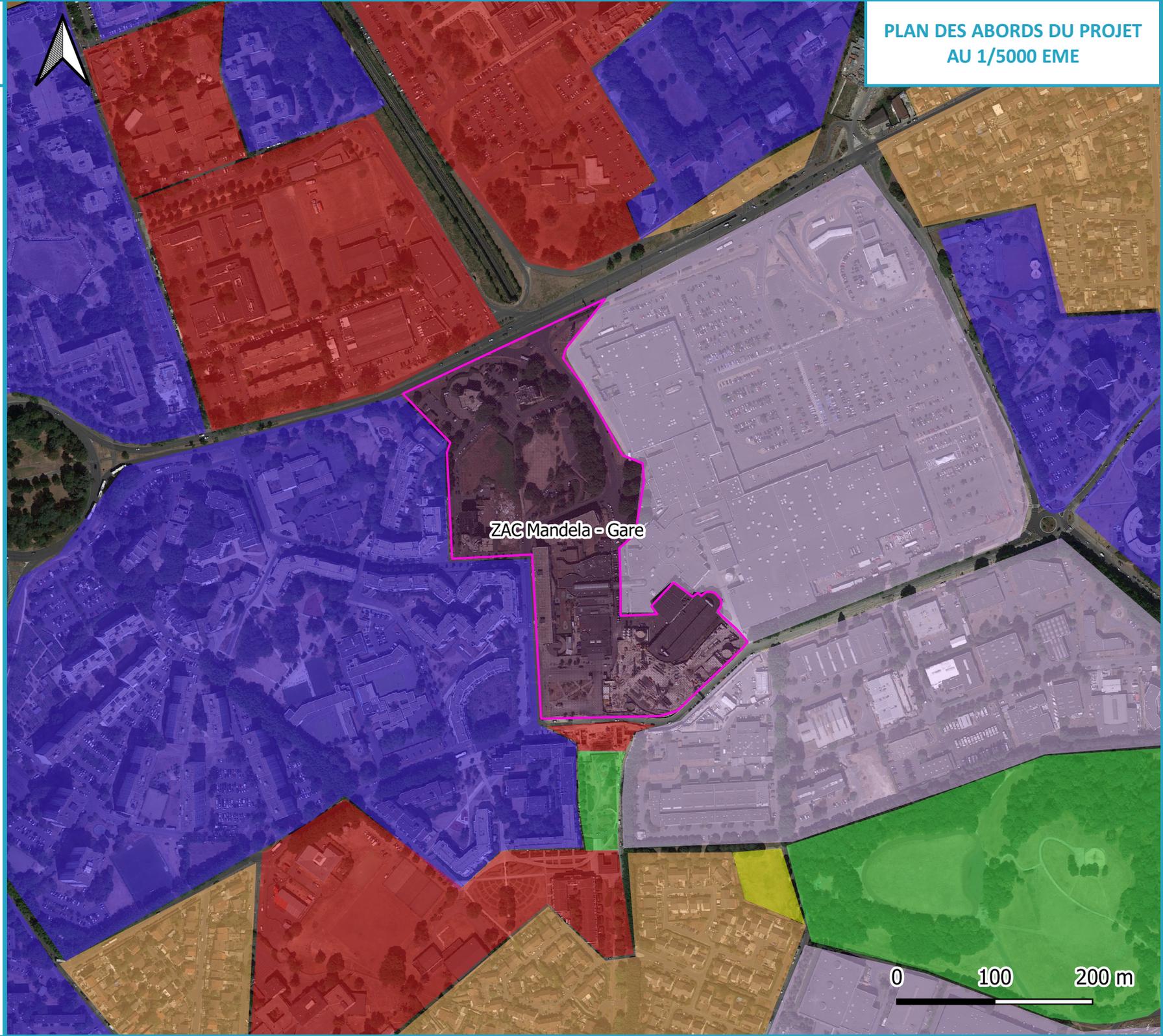
 Espaces verts

 Logements individuels

 Logements collectifs

 Equipements

 Prairies, friches



ZAC Mandela - Gare

Fond de carte : Google Satellite

grandparis
aménagement

 **Ségic**
Ingénierie

0 100 200 m

Légende

-  Emprise ZAC Mandela-Gare
-  Cours d'eau
-  Sites Natura 2000 : ZPS



Sites de Seine-Saint-Denis

La Moree

750 m

ZAC Mandela - Gare

1,5 km

Canal de l'Ourcq

Sites de Seine-Saint-Denis

Fond de carte : Orthophoto, IGN

grandparis
aménagement

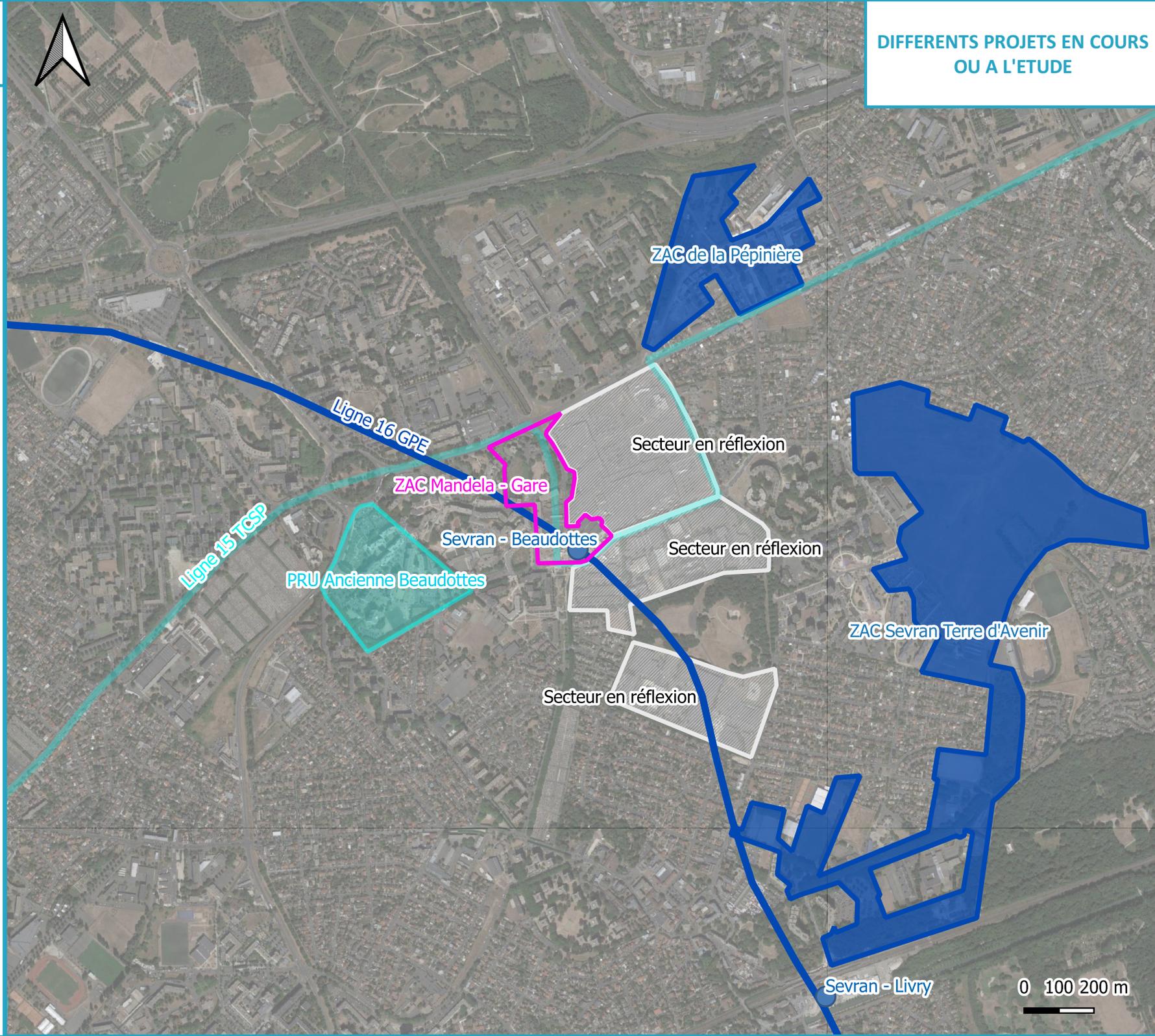
 **Ségic**
Ingénierie

0 500 1 000 m



Légende

-  ZAC Mandela-Gare
-  Projet ayant fait l'objet d'un avis des services instructeurs
-  Projet ayant fait l'objet d'une concertation préalable
-  Projet connu faisant l'objet d'étude d'opportunité, à caractère hypothétique



Fond de carte : Google Satellite

grandparis
aménagement

 **Ségic**
Ingénierie

0 100 200 m

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC MANDELA GARE



Commune de Sevran (93)

Procédure d'examen au cas par cas



Rapport final – version 01

Dossier 22024030
03/04/2023

réalisé par



auddicé biodiversité
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Projet d'aménagement de la ZAC Mandela Gare



Commune de Sevran (93)

Procédure d'examen au cas par cas

Rapport final – version 01

GRAND PARIS AMÉNAGEMENT

Version	Date	Description
Rapport final – version 01	03/04/2023	État initial écologique

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Adrien DEBRIE – Chef de projets Laure JOUET – Chargée d'études chiroptérofaune Lise KNIOLA – Chargée d'études entomofaune Matthieu GAUVRIT – Chargé d'études botaniste Sarah SIBONI – Chargée d'études avifaune	03/04/2023	
Validation	Adrien DEBRIE – Chef de projets	03/04/2023	



www.auddice.com

Agence Hauts-de-France
(Siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence Sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. ÉTAT INITIAL	7
1.1 Contexte écologique du projet.....	8
1.1.1 Environnement général	8
1.1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000).....	8
1.1.3 Réseau Natura 2000.....	13
1.1.4 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	16
1.1.5 Enveloppes d'alerte zones humides du SDAGE	19
1.2 Habitats naturels et flore.....	23
1.2.1 Données bibliographiques	23
1.2.2 Investigations de terrain	24
1.2.3 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale	28
1.3 Faune	34
1.3.1 Insectes	34
1.3.2 Amphibiens	37
1.3.3 Reptiles	39
1.3.4 Oiseaux	40
1.3.5 Mammifères terrestres.....	54
1.3.6 Chiroptères	55
1.4 Synthèse générale des enjeux écologiques.....	62
1.4.1 Méthodologie	62
1.4.2 Résultats	63
ANNEXES	65
Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques.....	66
Annexe 2 – Résultats des inventaires avifaunistiques	71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) à moins de 5 km de la zone d'étude.....	8
Tableau 2. Sites Natura 2000 présents dans un périmètre de 20 km autour de la zone d'étude.....	13
Tableau 3. Espèces aviaires d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »	15
Tableau 4. Synthèse des espèces végétales recensées dans les bases de données consultées pour la commune de Sevrans	23
Tableau 5. Espèces de flore menacées ou protégées citées dans les bases de données FLORA du CBNBP, de l'INPN et GeoNat'îdF de l'ARB îdF pour la commune de Sevrans	23
Tableau 6. Synthèse des espèces exotiques envahissantes dans les bases de données consultées pour la commune de Sevrans	24
Tableau 7. Insectes patrimoniaux et protégés cités par l'INPN et GeoNat'îdF pour la commune de Sevrans (période 2011-2022)	34
Tableau 8. Statuts des espèces d'insectes inventoriées au sein du site d'étude	35
Tableau 9. Espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées par l'INPN et GeoNat'îdF pour la commune de Sevrans	40

Tableau 10. Espèces nicheuses menacées ou quasi-menacées en Île-de-France et en France, mentionnées dans les bases de données de l'INPN et GeoNat'îdF pour la commune de Sevrans.....	41
Tableau 11. Répartition des périodes d'inventaire de l'avifaune.....	42
Tableau 12. Synthèse des prospections ornithologiques réalisées.....	43
Tableau 13. Présentation des IPA.....	43
Tableau 14. Avifaune patrimoniale observée lors des inventaires ornithologiques.....	49
Tableau 15. Espèces de mammifères terrestres présentes sur le site (hors chiroptères).....	55
Tableau 16. Chiroptères protégés en Île-de-France mentionnés dans les bases de données de l'INPN et de GeoNat'îdF pour la commune de Sevrans (période 2011-2022).....	56
Tableau 17. Date de passage et conditions météorologiques.....	57
Tableau 18. Chiroptère identifié dans le périmètre d'étude.....	60
Tableau 19. Chiroptère contacté sur la zone d'étude.....	61
Tableau 20. Synthèse globale des enjeux écologiques.....	63
Tableau 21. Espèces floristiques observées sur le site d'étude lors des investigations de terrain.....	66
Tableau 22. Espèces aviaires observées sur le site d'étude lors des investigations de terrain.....	71

LISTE DES CARTES

Carte 1. Localisation de la zone d'étude.....	6
Carte 2. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000).....	12
Carte 3. Réseau Natura 2000.....	17
Carte 4. Schéma Régional de Cohérence Écologique.....	20
Carte 5. Zones à dominante humide.....	22
Carte 6. Habitats naturels et semi-naturels.....	26
Carte 7. Espèces floristiques exotiques envahissantes.....	33
Carte 8. Insectes protégés et exotiques envahissants.....	38
Carte 9. Localisation des Indices Ponctuels d'Abondance.....	46
Carte 10. Avifaune patrimoniale – Période de nidification.....	50
Carte 11. Avifaune patrimoniale – Période de migration postnuptiale.....	51
Carte 12. Avifaune patrimoniale – Période d'hivernage.....	52
Carte 13. Avifaune patrimoniale – Période de migration pré-nuptiale.....	53
Carte 14. Localisation des inventaires chiroptérologiques.....	58
Carte 15. Synthèse globale des enjeux écologiques.....	64

PRÉAMBULE

Une consultation pour la réalisation d'une étude d'impact faune-flore du projet d'aménagement de la ZAC Mandela Gare à Sevrans a été réalisée par Grand Paris Aménagement dans le but de concevoir une opération d'aménagement sur ce secteur. Dans ce cadre, cet aménageur, accompagné par la Ville de Sevrans et l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, mène l'ensemble des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Depuis le début des années 2000, la municipalité sevranaise a engagé une vaste politique de renouvellement de la ville de par la reconversion de friches industrielles ainsi que l'installation de nouveaux équipements notamment. Par ailleurs, la Ville de Sevrans s'est engagée activement dans la rénovation urbaine par le biais de l'ANRU dès 2004 avec le déploiement de grands projets de renouvellement des quartiers de grands ensembles.

L'arrivée des deux futures gares du Grand Paris Express permet de dynamiser cette politique de transformation profonde de la commune et d'adopter une posture ambitieuse d'innovation et de changement d'image du territoire. Par ailleurs, des projets d'envergure autour du futur pôle gare de Sevrans-Beaudottes, comme la ZAC Sevrans Terre d'Avenir à l'Est, le projet de renouvellement urbain « Grand Quartier Aulnay-Sevrans » et les réflexions sur l'évolution du Boulevard Ballanger au Nord, participent à cette dynamique.

Ainsi, le quartier de gare de Sevrans Beaudottes constituera à terme la porte d'entrée métropolitaine et la principale centralité urbaine, commerciale et de transports pour l'ensemble du « Grand Quartier Aulnay-Sevrans ». En effet, les différents modes de déplacements vont devoir s'adapter et les espaces publics seront repensés avec la création d'un pôle multimodal d'interconnexion entre les lignes de métro, RER et bus. Cette nouvelle gare constitue donc une réelle opportunité de développer un quartier attractif à horizon 2025, avec une trame urbaine recomposée et articulée avec son environnement, des espaces publics de qualité et une mixité des programmes et des fonctions.

Carte 1 - Localisation de la zone d'étude – p.6

De ce fait, le bureau d'études auddicé biodiversité a été missionné pour réaliser, dans un premier temps, un pré-diagnostic écologique afin de répondre à la procédure d'examen au cas par cas dont fait l'objet ce projet d'aménagement. En anticipant les remarques de l'autorité environnementale, Grand Paris Aménagement a souhaité s'orienter directement vers la réalisation d'une étude d'impact faune flore de la zone d'étude sur un cycle annuel complet.

Le présent document constitue le rapport final de l'état initial écologique.

Projet d'aménagement de la ZAC
Mandela Gare à Sevran (93)

Procédure d'examen au Cas par Cas

Délimitation de la zone d'étude



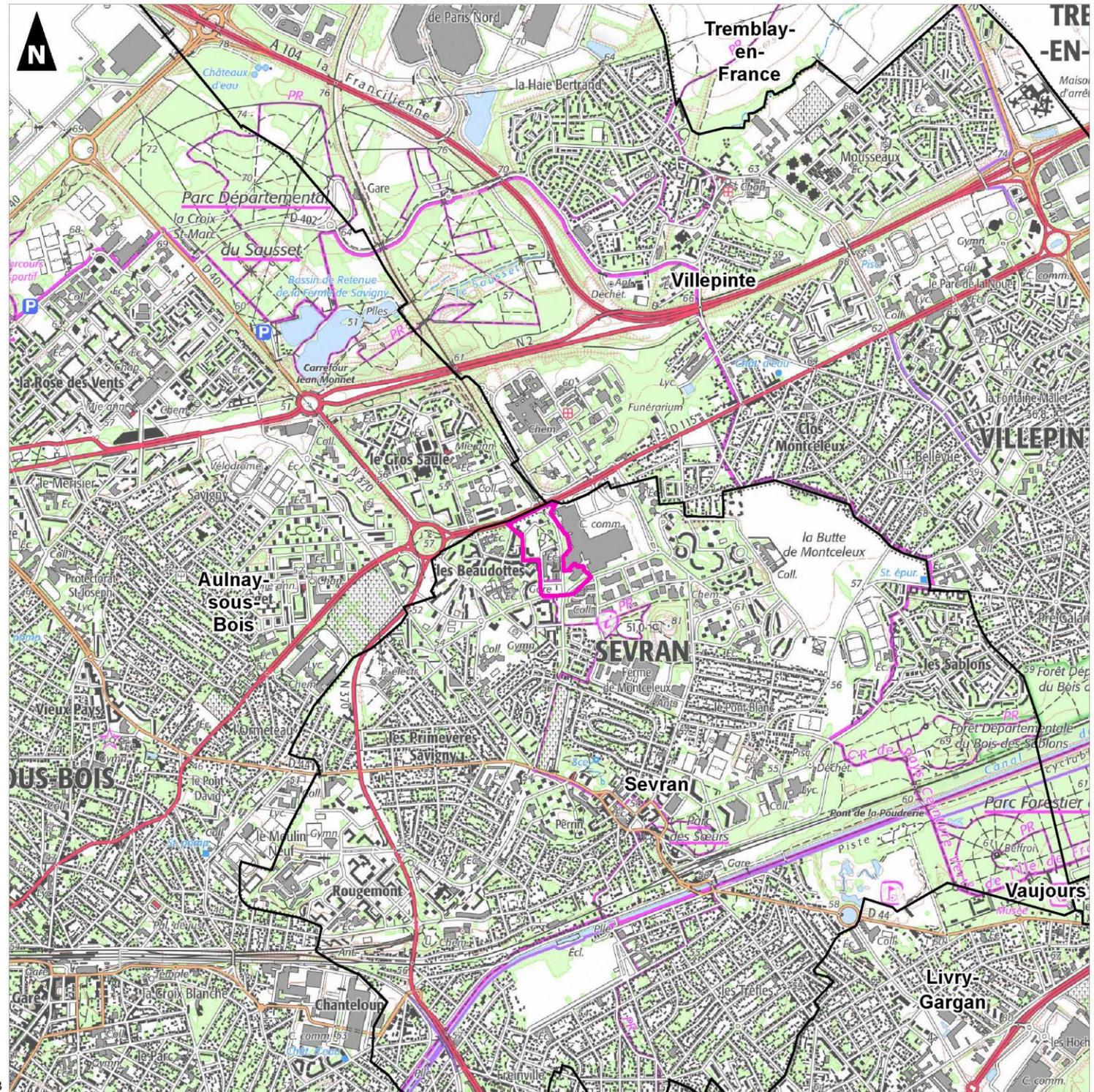
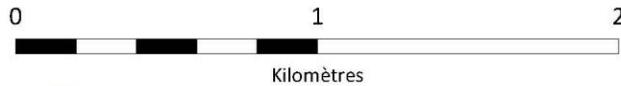
Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Limites administratives

 Limite départementale

 Limite communale



CHAPITRE 1. ÉTAT INITIAL

1.1 Contexte écologique du projet

1.1.1 Environnement général

Le site d'étude se situe sur majoritairement sur la commune de Sevrans et, dans une moindre mesure, au Nord, sur la commune de Villepinte, dans le département de la Seine-Saint-Denis (93).

Il s'inscrit dans un milieu urbanisé et est composé du quartier Mandela Gare avec plusieurs bâtiments ainsi que quelques habitats semi-naturels rassemblés au Nord-Ouest, à savoir la présence d'un parc urbain, d'une zone en friche et d'espaces verts, aménagements paysagers. Le site est délimité, au Nord, par le Boulevard Robert Ballanger, à l'Est, par le centre commercial Beau Sevrans, au Sud, par l'Avenue Salvador Allende et à l'Ouest par les rues Charles Conrad et Alexeï Leonov et l'Avenue André Toutain.

1.1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

1.1.2.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...
- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Arrêtés de Protection de Biotope (APB)...

Ces zones ont été recensées à partir des données disponibles auprès de la DRIEAT Île-de-France.

1.1.2.2 Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) à proximité du site d'étude

Huit zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) ont été recensées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude : 5 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, 2 ZNIEFF de type II et 1 Arrêté de Protection de Biotope (APB). Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1. Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) à moins de 5 km de la zone d'étude

Type de zone	Intitulé	Distance par rapport à la zone d'étude (en m)
ZNIEFF I	110020453 – Coteau du Parc départemental du Sausset	750
	110030017 – Parc forestier de Sevrans, bois de la Tussion et bois des Sablons	1 340
	110020455 – Prairies du Parc départemental du Sausset	1 600
	110020463 – Massif de l'Aulnoye et Carrières de Vaujours et Livry-Gargan	2 980
	110020464 – Parc Charlotte Petit	4 020
ZNIEFF II	110020474 – Le Parc départemental du Sausset	720

Type de zone	Intitulé	Distance par rapport à la zone d'étude (en m)
	110030015 – Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la fosse Maussoin	1 340
APB	FR3800495 – Bois de Bernouille	4 080

Les zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) localisées à moins de 1 km du site d'étude sont présentées ci-dessous :

■ ZNIEFF I – Coteau du Parc départemental du Sausset (110020453)

Cette ZNIEFF de 4 hectares constitue le site le plus remarquable au sein du Parc. Onze plantes y trouvent leur seule station en Seine-Saint-Denis. Huit espèces d'orchidées y ont été recensées. Ceci en fait le plus important site de Seine-Saint-Denis pour le nombre d'espèces d'orchidées hébergées.

Une butte marneuse (marne blanche) favorise la croissance d'espèces calciphiles. Il s'agit en fait d'un remblai issu du creusement de l'Étang de Savigny et sur lequel s'est développée une végétation spontanée. Le substrat permet l'installation d'une pelouse mésophile à Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et d'une pelouse marneuse à Lotier à gousse carrée (*Lotus maritimus*) (habitat déterminant pour la création de ZNIEFF). Ces deux milieux regroupent de nombreuses espèces caractéristiques. L'intérêt de ces milieux est conforté par l'abondance des orchidées (diversité, densité) dont l'Orchis homme-pendu (*Orchis anthropophora*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*) et l'Orchis singe (*Orchis simia*).

Dans quelques secteurs, la flore recensée correspond à celle des prairies mésophiles de fauche.

La gestion conservatoire est établie pour maintenir la qualité paysagère et environnementale des sites. Elle vise à maintenir et à améliorer la mosaïque de milieux existants. L'ensemble de ces interventions devra contribuer à maintenir, voire accroître, la diversité floristique et faunistique sur le site. Le maintien de cette gestion est important pour pérenniser les habitats pionniers du site.

Cette ZNIEFF est localisée à 700 mètres au Nord-Ouest du site d'étude.

■ ZNIEFF II – Le Parc départemental du Sausset (110020474)

Le Parc départemental du Sausset s'étend sur une surface de 202 hectares et est remarquable pour la grande diversité de sa flore. Cette dernière est due aux aménagements mis en place afin de créer différentes ambiances.

Le site le plus remarquable est la butte marneuse localisée au Sud-Est du parc, site décrit ci-dessus.

Au Sud-Ouest du site, le marais est une zone humide artificielle creusée lors de la création du parc. Il est alimenté par la nappe phréatique affleurante ou exceptionnellement par pompage dans l'Étang de Savigny (en 2005, pour cause de sécheresses successives). À son origine, il avait une vocation essentiellement ornementale. Il est aujourd'hui tourné vers l'éducation à l'environnement et le maintien de la biodiversité.

Au sein du marais alternent de l'eau libre, des fossés en eau et des banquettes de végétation au sein desquelles les formations végétales sont réparties en fonction du gradient hydrique. Les herbiers aquatiques y sont présents sur de petites surfaces. L'installation de plantes aquatiques immergées est compliquée par la

forte turbidité de l'eau. L'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), protégée en Île-de-France, avait été observée en 2004. Elle semble avoir disparu depuis. La végétation amphibie regroupe plusieurs formations dont celles des roselières qui sont les milieux prépondérants et qui couvrent la plus grande surface. L'introduction de plantes ornementales ou invasives, dont la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), menace la pérennité de la flore indigène remarquable.

Le marais constitue un milieu privilégié du point de vue avifaunistique. L'hétérogénéité des milieux, la richesse en ressources alimentaires et la quiétude des lieux sont favorables à la faune. Les roselières permettent la présence du Blongios nain. Cette espèce y a régulièrement été observée depuis une quinzaine d'années. Les berges exondées sont utilisées par les limicoles dont les Bécassines sourde et des marais. Cette dernière, considérée comme hivernant rare en Île-de-France, est présente en groupe. Les haies (saules essentiellement), qui résultent de plantation, sont également favorables à l'avifaune. La présence de friches hygrophiles attire de nombreux insectes dont les lépidoptères.

Les prairies recensées dans les zones dénommées « le puits d'enfer » et « la forêt » sont des prairies artificielles dont la flore correspond à celle des prairies mésophiles de fauche. Cette végétation, dominée par les graminées, rassemble de nombreuses espèces prairiales. Ces milieux possèdent un intérêt certain puisqu'ils hébergent des espèces remarquables telles que : le Cynoglosse officinal (*Cynoglossum officinale*), la Vesce à feuilles ténues (*Vicia tenuifolia*) et l'Orobanche de la Picride (*Orobanche picridis*). Ces espaces permettent également le développement de nombreux insectes tout aussi remarquables, dont les orthoptères et les lépidoptères.

En 2005, cette ZNIEFF incluait des petites parcelles cultivées qui ont évoluées depuis en friches à Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), par manque de gestion.

Les boisements, relativement jeunes, sont peu diversifiés (massifs parfois quasi-monospécifiques de chênes, de hêtres ou de pins). Ils possèdent un intérêt floristique relativement faible.

Le Sud-Est de la ZNIEFF est traversé par le ru du Sausset qui abrite une végétation des eaux courantes eutrophes. La présence de la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*), espèce protégée en Île-de-France, y est remarquable. Il n'existe que deux stations de cette plante en Seine-Saint-Denis, toujours dans le même ru. Cependant, l'intérêt de ce ru est limité par la forme des berges (rectilignes et abruptes) et par la variabilité de la qualité de l'eau. En 2004, des travaux d'entretien ont été réalisés afin de pérenniser les stations.

La diversité de cette flore s'accompagne également d'une richesse faunistique qui lui est inféodée.

De par son emplacement (environnement urbain), le parc possède un intérêt pour l'avifaune qui est relativement intéressante en Île-de-France, voire assez remarquable pour le département de la Seine-Saint-Denis (plusieurs espèces nicheuses en déclin et plusieurs espèces remarquables en migration). Il s'agit entre autres de la Bondrée apivore (migration) et du Pic noir (nicheur). Ces deux espèces, inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, sont considérées comme rares. Ces oiseaux sont déterminants pour la création de ZNIEFF si le site regroupe respectivement un minimum de 10 couples, ce qui n'est pas le cas pour ce site.

Trois autres espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ont été observées dans le marais : le Blongios nain (nicheur), le Butor étoilé (hivernage) et le Martin-pêcheur d'Europe (migration). Ce dernier est déterminant pour la création de ZNIEFF à partir de 5 couples, ce qui n'est pas le cas présent.

Au sein de cette ZNIEFF, quatre espèces d'oiseaux présentent des enjeux connus dans la ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013) : le Faucon crécerelle (château d'eau), l'Épervier d'Europe (forêt), le Hibou moyen-duc et le Petit Gravelot (marais). Toutes ces espèces nichent sur le site.

Outre l'aspect paysager, la diversité des milieux est également un atout pédagogique (parcours botanique, accueil de groupes scolaires...).

Un plan de gestion conservatoire a été établi pour maintenir la qualité paysagère et environnementale du site. Il vise à maintenir et à améliorer la mosaïque de milieux existants (aussi bien pour le marais que pour les prairies). L'objectif est de mettre en place, à court terme, une gestion du marais et un plan de fauche des prairies et, à plus long terme, d'établir un plan de gestion des prairies, de créer un réseau de mares, d'améliorer l'état physique du marais, de l'étang de Savigny et du ru du Sausset.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la valorisation des milieux auprès du public sont également considérées.

L'ensemble de ces interventions devrait contribuer à maintenir, voire accroître, la diversité floristique et faunistique sur le site. Toutefois, il semblerait que les préconisations du plan de gestion n'aient pas été suivies ces dernières années.

Cette ZNIEFF est localisée à 700 mètres au Nord-Ouest du site d'étude.

Carte 2 - Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) – p.12

Projet d'aménagement de la ZAC
Mandela Gare à Sevran (93)

Procédure d'examen au Cas par Cas

Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu
(hors Natura 2000)

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

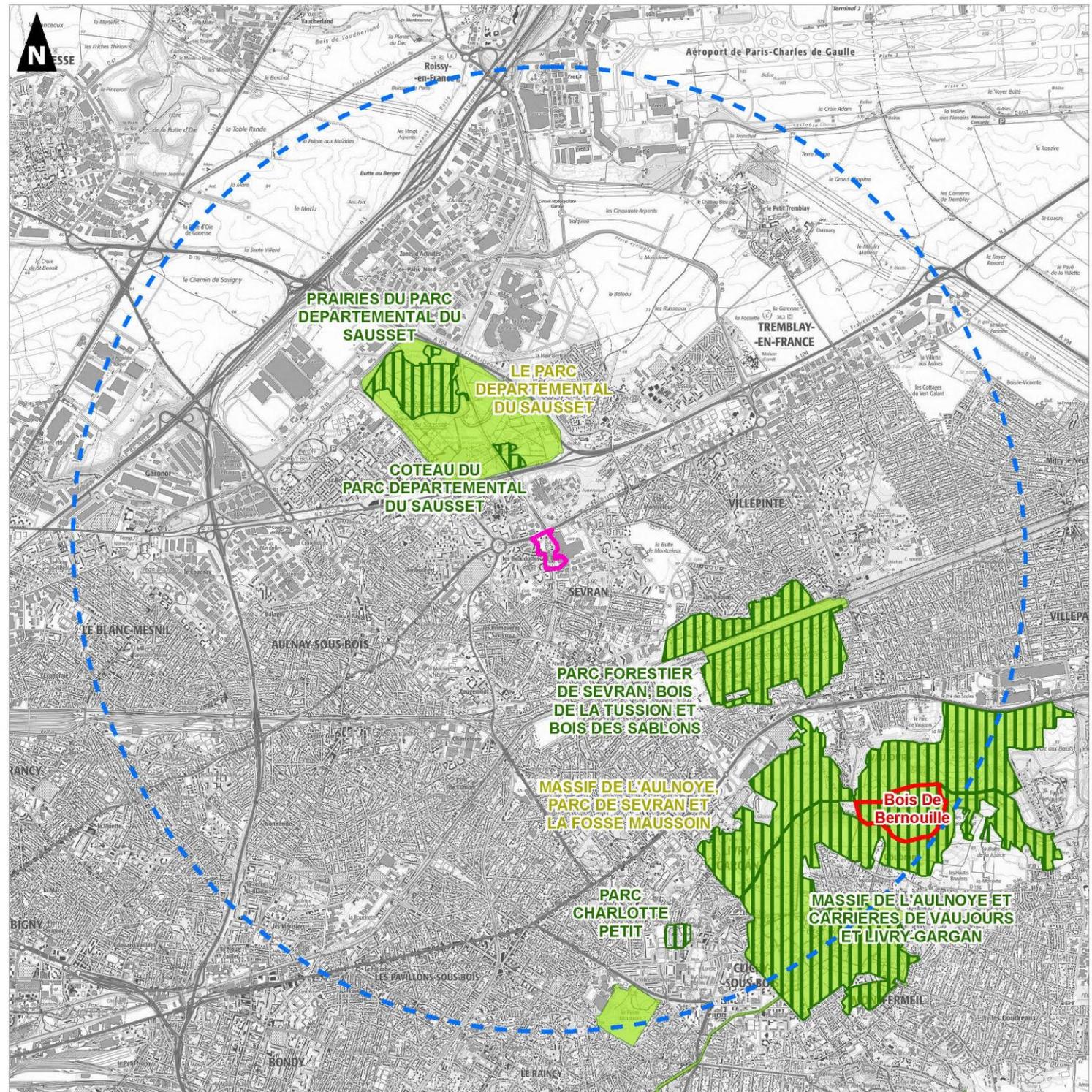
Types de ZNIR

 ZNIEFF1

 ZNIEFF2

 APB

0 1 2
Kilomètres



1.1.3 Réseau Natura 2000

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » prévoit la création d'un réseau écologique européen, dénommé « Réseau Natura 2000 », et constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS). Les ZSC concernent les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (hors avifaune). Elles sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont désignées, en application de la Directive « Oiseaux », sur la base des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Cinq sites Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 20 km autour du site d'étude. Ils figurent dans le tableau suivant :

Tableau 2. Sites Natura 2000 présents dans un périmètre de 20 km autour de la zone d'étude

Type de zone	Intitulé	Distance par rapport à la zone d'étude (en m)
ZPS	FR1112013 – Sites de Seine-Saint-Denis	720
	FR1112003 – Boucles de la Marne	13 020
	FR2212005 – Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi	17 700
ZSC	FR1100819 – Bois de Vaires-sur-Marne	10 890
	FR2200380 – Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	19 270

Le site Natura 2000 localisé à moins de 5 km du site d'étude est présenté ci-dessous :

■ ZPS FR1112013 – Sites de Seine-Saint-Denis



Figure 1. Situation du site « Sites de Seine-Saint-Denis » (Source : INPN)

• Description générale

Le site Natura 2000 FR1112013 a été initialement proposé comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) en avril 2006. Il a été désigné comme ZPS par arrêté ministériel en décembre 2019. Il couvre une superficie de 1 157 hectares (selon le Formulaire Standard de Données -FSD) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Forêts caducifoliées : 35 %,
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 21 %,
- Prairies améliorées : 12 %,
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 10 %,
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 10 %,
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 5 %,
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 5 %,
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 1 %,
- Pelouses sèches, Steppes : 1 %.

Le site est composé des 14 grandes entités suivantes :

- Parc départemental Georges-Valbon,
- Parc départemental de l'Île Saint-Denis,
- Parc départemental du Sausset,
- Bois de la Tussion,
- Parc départemental de la Fosse Maussoin,
- Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
- Futur parc départemental de la Haute Isle,
- Promenade de la Dhuis,
- Plateau d'Avron,
- Parc des Beaumont à Montreuil,
- Bois de Bernouille à Coubron,
- Forêt de Bondy,
- Parc forestier de la Poudrerie,
- Bois de Chelles.

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la « petite couronne parisienne » directement contigu à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'un grand intérêt en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Douze espèces d'oiseaux citées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Cinq de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain, le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore, le Pic noir et le Pic mar. La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille des espèces rares en Île-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Épervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc) ou, sans être en déclin,

possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâle, Tourterelle des bois).

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc Georges-Valbon, le plus vaste du département avec 350 hectares intégrés au site Natura 2000. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1960. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain.

Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haute-Île, Île de Saint-Denis) permettent au Martin-pêcheur d'Europe de nicher.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roselières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassines des marais (Parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelles de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur...

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème « développement et mise en valeur du patrimoine naturel ». Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) et avec le tissu associatif (LPO, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la biodiversité a été mis en place par le Conseil Départemental, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux.

• Espèces aviaires ayant justifié la désignation de la ZPS

Douze espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux) sont à l'origine de la désignation de la ZPS FR1112013 (figurant au Formulaire Standard de Données –FSD). Ces espèces sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 3. Espèces aviaires d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Taille Min	Taille Max	Unité	Conservation	Isolement	Globale
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe	Sédentaire	1	1	Couples	Bonne	Non-isolée	Moyenne
<i>Asio flammeus</i> Hibou des marais	Concentration	0	1	Individus	-	-	-
	Hivernage	0	1	Individus	-	-	-
<i>Botaurus stellaris</i>	Concentration	0	1	Individus	Excellente	Non-isolée	Bonne

Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Taille Min	Taille Max	Unité	Conservation	Isolement	Globale
Butor étoilé	Hivernage	2	4	Individus	Excellente	Marginale	Bonne
<i>Circus cyaneus</i> Busard Saint-Martin	Concentration	0	1	Individus	-	-	-
<i>Circus pygargus</i> Busard cendré	Concentration	0	3	Individus	-	-	-
<i>Dendrocopos medius</i> Pic mar	Sédentaire	1	1	Couples	Bonne	Isolée	Bonne
<i>Dryocopus martius</i> Pic noir	Sédentaire	1	1	Couples	Bonne	Isolée	Bonne
<i>Ixobrychus minutus</i> Blongios nain	Reproduction	3	5	Couples	Excellente	Non-isolée	Bonne
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur	Concentration	0	2	Individus	-	-	-
<i>Luscinia svecica</i> Gorgebleue à miroir	Concentration	0	1	Individus	-	-	-
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Reproduction	1	1	Couples	Bonne	Marginale	Bonne
<i>Sterna hirundo</i> Sterne pierregarin	Reproduction	2	3	Couples	Excellente	Non-isolée	Bonne

Carte 3 - Réseau Natura 2000 – p.17

1.1.4 Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets de l'État et des collectivités territoriales et leurs groupements. Il s'impose à ces derniers et doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Île-de-France a été adopté par arrêté du Préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris, le 21 octobre 2013. Il a été co-élaboré par l'État et la Région et est révisable tous les 6 ans.

Quatre sous-trames écologiques (= ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés) ont été identifiées sur le territoire de la région Île-de-France dans le cadre du SRCE :

- **La sous-trame « arborée »** : forêts, petits boisements, formations artificielles (parcs, plantations, peupleraies, vergers), haies rurales et alignements d'arbres en ville ou le long des infrastructures, arbres isolés dans les jardins ou dans l'espace rural.

Elle représente une superficie totale de 358 850 hectares, soit 29,7 % du territoire régional.

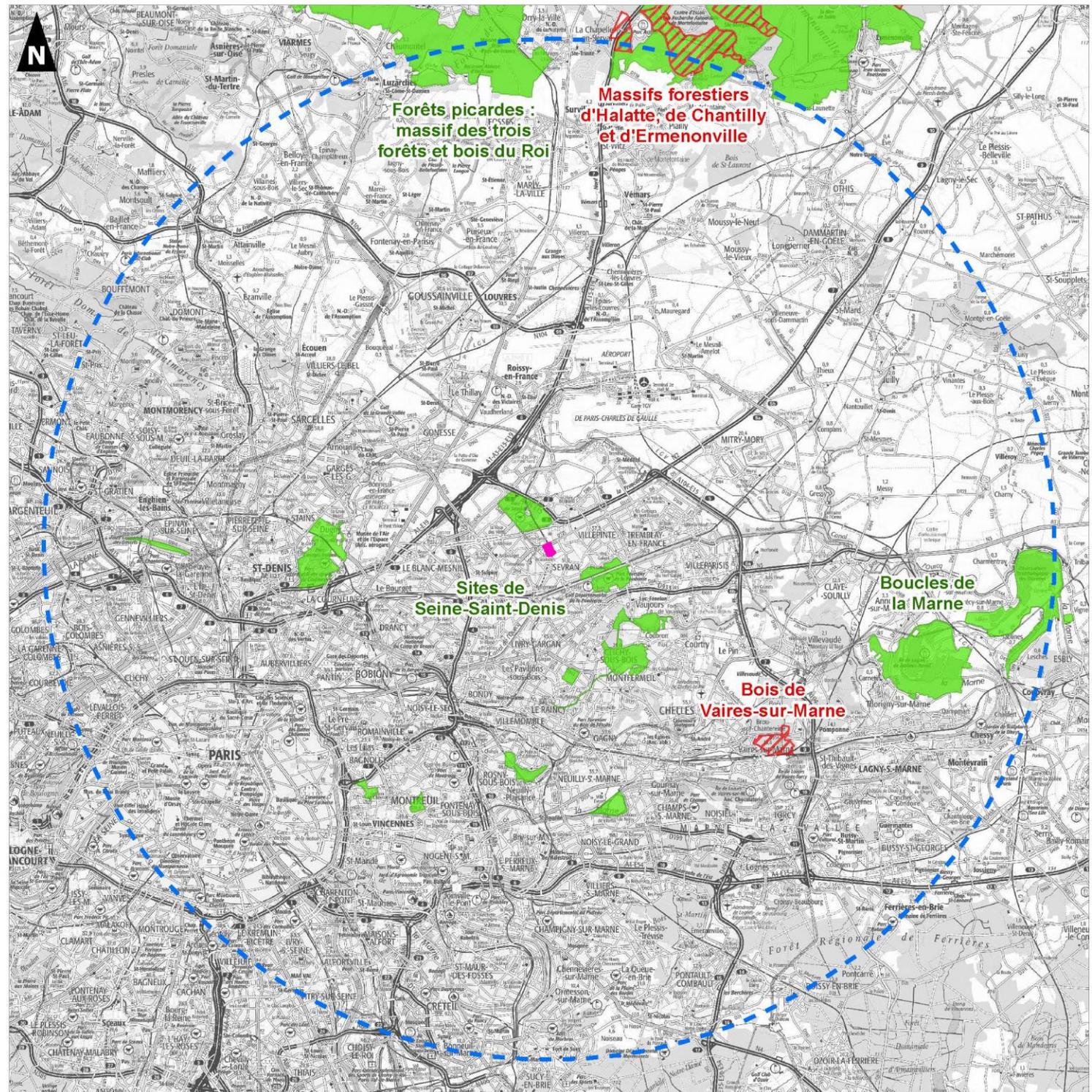
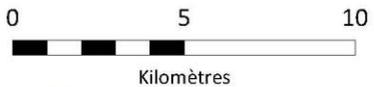
Réseau Natura 2000

Secteurs d'étude

-  Zone d'étude
-  Périmètre de 20 km

Sites Natura 2000

-  ZSC
-  ZPS



- **La sous-trame « grandes cultures »** : outre les grands espaces cultivés (grande culture et maraîchage), en particulier des mosaïques agricoles et des secteurs de concentration de mares et mouillères.

Elle représente une superficie totale de 549 600 hectares soit 45,6 % du territoire régional.

- **La sous-trame « herbacée »** : multiples habitats présentant des enjeux très différents et caractérisés par la faible superficie et la dispersion des parcelles, et par l'extrême hétérogénéité de leur composition : prairies, pelouses calcaires, landes et pelouses acides, formations herbacées marécageuses, friches, espaces verts herbacés, bernes herbeuses des grandes infrastructures.

Elle représente une superficie totale de 115 014 hectares, soit 9,5 % du territoire régional.

- **La sous-trame « milieux aquatiques et corridors humides »** : composée d'éléments multiples, avec de nombreux points d'interface avec les autres sous-trames : eaux courantes (petits et grands cours d'eau, canaux), eaux stagnantes (plans d'eau, mares et mouillères), zones humides herbacées (bas marais, tourbières, roselières, prairies humides, communs avec la sous-trame herbacée) et arborées (ripisylves, forêts alluviales, peupleraies, communs avec la sous-trame boisée).

Elle représente une superficie totale de 54 749 hectares soit 4,5 % du territoire régional, dont 2/3 de zones humides.

Les éléments mis en évidence dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Île-de-France sont pris en compte dans l'étude du contexte écologique du projet.

Ils sont principalement de deux types :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ces espaces peuvent abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou accueillir de nouvelles populations. Les réservoirs de biodiversité concentrent aujourd'hui l'essentiel du patrimoine naturel francilien. Ils correspondent à des milieux naturels ou plus généralement semi-naturels, c'est-à-dire largement influencés par les activités humaines. En région Île-de-France ils couvrent une superficie totale de 250 449 hectares, soit 21 % du territoire régional.
- **Les corridors écologiques** : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune. Ce sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ne sont pas nécessairement linéaires, et peuvent exister sous la forme de réseaux d'habitats discontinus mais suffisamment proches. On distingue :
 - Les corridors de la sous-trame arborée, favorables aux grands ongulés comme aux chauves-souris et aux papillons forestiers ;
 - Les corridors de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces généralistes des prairies, friches et dépendances vertes des infrastructures tels que les couleuvres et les sauterelles ;

- Les corridors des milieux calcaires de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces spécialisées des milieux calcaires, en particulier les papillons ;
- Les cours d'eau qui constituent à la fois des corridors spécifiques pour la flore et la faune aquatiques des eaux courantes (poissons, crustacés, libellules...) et des réservoirs de biodiversité.

Par ailleurs, le SRCE comporte une carte spécifique aux Départements de Paris et de la Petite Couronne. Cette carte identifie des continuités en contexte urbain, à savoir :

- Des « Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain » : connexions complémentaires aux corridors dans des secteurs urbains morcelés visant soit à développer des liaisons entre des espaces verts existants, soit à désenclaver des espaces verts d'importance départementale. Il peut d'agir de liaisons dont le potentiel écologique est à renforcer, de sections de corridors à restaurer ou de corridors disparus (mais ayant existé) à restaurer,
- Des « autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain » : parcs, grands cimetières, espaces naturels d'importance locale... présentant la particularité d'abriter une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants, sans toutefois constituer des réservoirs de biodiversité.

La zone d'étude n'est concernée par aucun élément du SRCE d'Île-de-France. Les réservoirs de biodiversité les plus proches correspondent au site Natura 2000 et aux ZNIEFF mentionnées ci-dessus.

Carte 4 - Schéma Régional de Cohérence Écologique – p.20

1.1.5 Enveloppes d'alerte zones humides du SDAGE

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 25 000^{ème}.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide. Toutefois, il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que les données du SDAGE soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

Au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 relatif à la définition des zones humides, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
 - Soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée),
 - Soit par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté),
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

SRCE

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Reservoirs de biodiversité

 Réservoir de biodiversité

 Milieux humides

 Secteurs de concentration de mares

Corridors écologiques

Strate arborée

 Corridors à fonctionnalité réduite

 Corridors fonctionnels

 Corridors fonctionnels diffus

Strate herbacée

 Corridors à fonctionnalité réduite

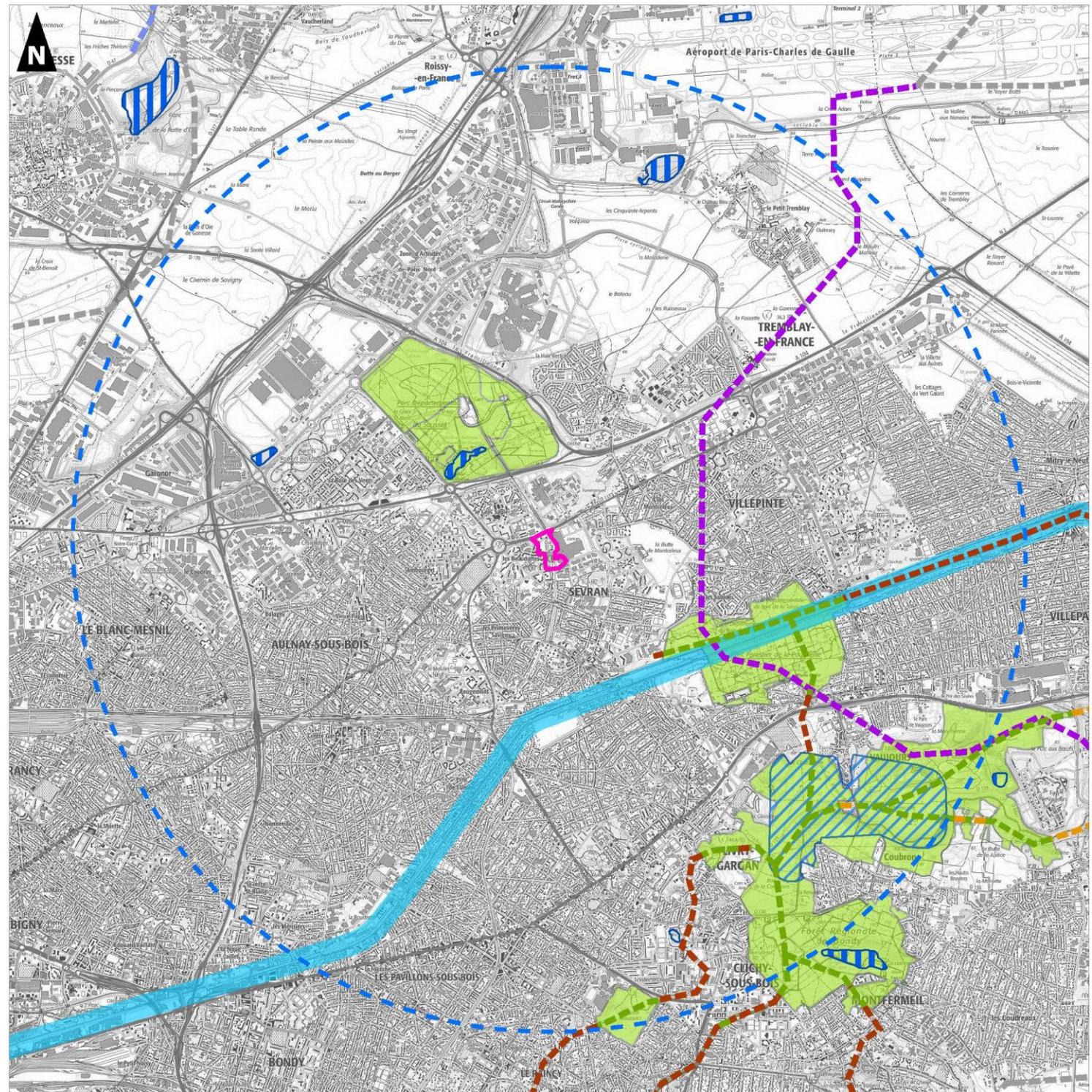
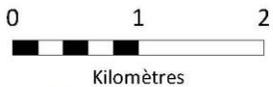
 Corridors fonctionnels

Strate calcaire

 Corridors fonctionnels

Corridors alluviaux

 Corridors alluviaux multitrames



La zone d'étude n'est pas concernée par des enveloppes d'alertes des zones humides identifiées dans le SDAGE. Les zones humides les plus proches correspondent aux étangs du Parc départemental du Sausset, au Nord-Ouest du site d'étude.

Carte 5 - Zones à dominante humide – p.22

Synthèse du contexte écologique

La zone d'étude s'inscrit dans un environnement fortement urbanisé.

Néanmoins, elle est localisée à proximité immédiate (moins de 1 kilomètre) de 2 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II, à savoir : le Parc départemental du Sausset (ZNIEFF de type II - 110020474) et son coteau (ZNIEFF de type I - 110020453), le Parc forestier de Sevrans, bois de la Tussion et bois des Sablons (ZNIEFF de type I – 110030017) et le Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevrans et la fosse Maussoin (ZNIEFF de type II – 110030015).

De plus, elle est également située de manière rapprochée de certaines entités de la ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013) dont le Parc départemental du Sausset et le Bois de la Tussion, tous deux à moins de 1 kilomètre également.

Enfin, le site d'étude n'est concerné par aucun éléments constitutifs du SRCE d'Île-de-France et n'est pas non plus concerné par une quelconque enveloppe d'alerte de zone humide identifiée dans le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.

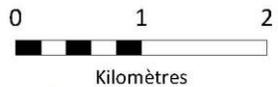
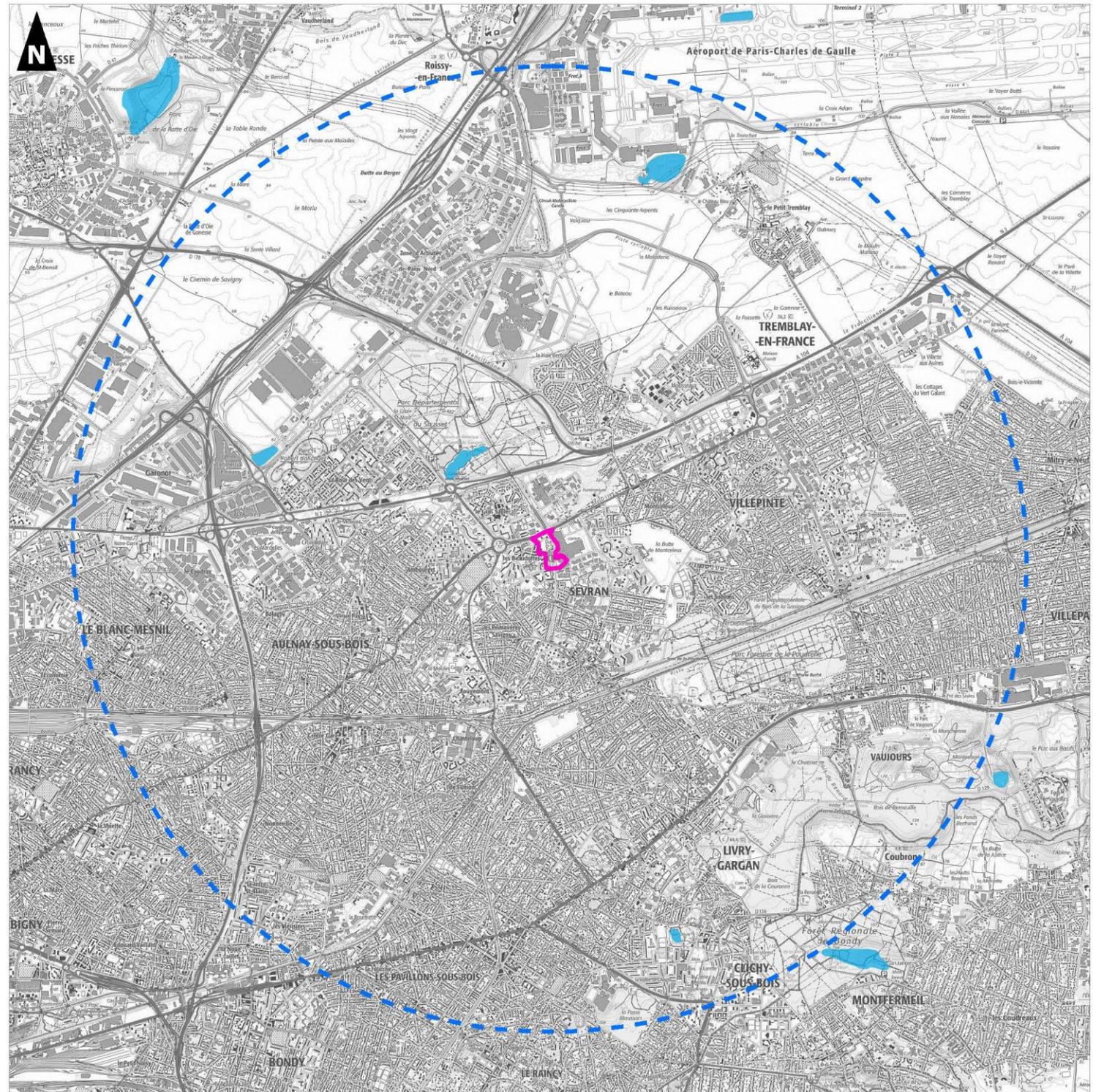
Secteurs d'étude

 Zone d'étude

 Périmètre de 5 km

Zones humides

 ZDH du SDAGE 2022-2027



1.2 Habitats naturels et flore

1.2.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN, FLORA du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ainsi que GeoNat'ÎdF de l'ARB ÎdF ont été consultées pour la commune de Sevrans. Les données relatives aux espèces végétales répertoriées entre 2011 et 2022 figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4. Synthèse des espèces végétales recensées dans les bases de données consultées pour la commune de Sevrans

Données espèces végétales	Sevrans
Nombre d'espèces végétales citées	541
Nombre d'espèces végétales protégées	6
Nombre d'espèces végétales menacées	7

Les espèces menacées ou protégées citées pour la commune de Sevrans dans les bases de données de l'INPN, FLORA du CBNBP et GeoNat'ÎdF de l'ARB ÎdF figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5. Espèces de flore menacées ou protégées citées dans les bases de données FLORA du CBNBP, de l'INPN et GeoNat'ÎdF de l'ARB ÎdF pour la commune de Sevrans

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Rareté IdF	LR IdF	LRN	Dét. ZNIEFF IdF
<i>Agrostemma githago L., 1753</i>	Lychnis Nielle	-	RRR	CR	LC	-
<i>Delphinium ajacis L., 1753</i>	Dauphinelle des jardins	-	.	-	EN	-
<i>Geranium macrorrhizum L., 1753</i>	Géranium à grosses racines	-	.	NA	VU	-
<i>Lathyrus sylvestris L., 1753</i>	Gesse des bois	PR	PC	LC	LC	Oui
<i>Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda, 1988</i>	Ornithogale des Pyrénées	PR	AR	LC	LC	Oui
<i>Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811</i>	Luzule des bois	PR	AR	LC	LC	Oui
<i>Nepeta cataria L., 1753</i>	Herbe aux chats	-	RR	DD	NT	-
<i>Ophrys apifera Huds., 1762</i>	Ophrys abeille	PR	AC	LC	LC	-
<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799</i>	Polystich à aiguillons	PR	AR	LC	LC	Oui
<i>Potamogeton trichoides Cham. & Schldl., 1827</i>	Potamot filiforme	-	RR	EN	LC	-
<i>Potentilla anglica Laichard., 1790</i>	Renouée d'Angleterre	-	RRR	CR	LC	-
<i>Prunus mahaleb L., 1753</i>	Bois de Sainte-Lucie	PR	AC	LC	LC	-
<i>Vitis vinifera L., 1753</i>	Vigne cultivée	-	?	CR	LC	-

SOURCES :

Perriat F., Vallet J. et Filoche S. - 2020. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 3-novembre 2020. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>

LÉGENDE :

Protection : PR = Protection régionale selon l'arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale.

Rareté IdF : RRR : Extrêmement rare, RR : Très rare, R : Rare, AR : Assez rare, AC : Assez commun, C : Commun, CC : Très commun, CCC : Extrêmement commun, NRR : Non Revu Réemment, pour qualifier des taxons n'ayant pas fait l'objet (à notre connaissance) d'observations récentes (postérieures à 2000) dans la dition.

Liste Rouge IdF / Liste Rouge Nationale : LC = préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique d'extinction ; CR* : en danger critique d'extinction (non revu récemment) ; RE = régionalement éteint ; DD = insuffisamment documenté, NA : non applicable.

Dét. ZNIEFF IDF : Oui = déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ; - : non déterminant de ZNIEFF en Île-de-France.

Au vu de la zone d'étude fortement urbanisée, la potentialité d'observer des espèces patrimoniales/protégées est plus que limitée. Seuls quelques espaces surfaciques sont « préservés » de tout aménagement à ce jour.

De plus, un total de 18 espèces végétales exotiques envahissantes (7 avérées implantées et 11 potentielles implantées) a été répertorié sur la commune de Sevrans. Ces espèces sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 6. Synthèse des espèces exotiques envahissantes dans les bases de données consultées pour la commune de Sevrans

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie EEE
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Avérée implantée
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot	Potentielle implantée
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx	Potentielle implantée
<i>Bromopsis inermis</i> (Leys.) Holub, 1973	Brome sans arêtes	Potentielle implantée
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David	Potentielle implantée
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	Potentielle implantée
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Potentielle implantée
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Potentielle implantée
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Avérée implantée
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Avérée implantée
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	Potentielle implantée
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	Potentielle implantée
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Avérée implantée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Avérée implantée
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Potentielle implantée
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	Avérée implantée
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche	Potentielle implantée
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas	Avérée implantée

1.2.2 Investigations de terrain

1.2.2.1 Méthodologie

La cartographie des milieux naturels et semi-naturels de la zone d'étude a été réalisée lors de 2 sorties de terrain les 8 juin et 1 juillet 2022. Chaque milieu a fait l'objet d'une localisation précise sur un fond de carte à échelle appropriée, puis a été rapporté au code EUNIS Habitats correspondant (référence européenne pour la description des milieux succédant à la nomenclature CORINE Biotopes).

Les inventaires floristiques ont été réalisés simultanément à la cartographie des habitats. Au niveau de chaque type de végétation repéré sur le terrain, les espèces caractéristiques ont été notées. Les espèces d'intérêt patrimonial (protégées, rares...) potentielles au regard des milieux en place et/ou des données bibliographiques, ont également été recherchées. Les espèces exotiques envahissantes ont fait l'objet d'une attention particulière quant à leur présence potentielle au sein de la zone d'étude.

1.2.2.2 Résultats

■ Description des habitats en place

La zone d'étude se situe au Nord de la ville de Sevrans, dans un contexte fort urbanisé. Un vaste centre commercial et de nombreux espaces imperméabilisés s'étendent largement. Un parc urbain, une zone de friche et des espaces verts, aménagements paysagers constituent les seuls habitats semi-naturels du secteur.

Carte 6 - Habitats naturels et semi-naturels – p.26

● Friche rudérale (EUNIS : E5.1) et friche prairiale (EUNIS : I1.53 x E2.2)

Une friche rudérale, espace semi-naturel laissé en libre évolution, est localisée à proximité du parc urbain. Cet habitat abrite une diversité d'espèces végétales de différents cortèges avec quelques espèces prairiales comme : le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), les Cirsés des champs (*Cirsium arvense*) et commun (*C. vulgare*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Vesce hirsute (*Ervilia hirsuta*), le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Silène à feuilles larges (*Silene latifolia*), l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Sénéçon jacobé (*Jacobaea vulgaris*)... On retrouve également des espèces adaptées aux milieux thermophiles comme : la Mauve sauvage (*Malva sylvestris*), la Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), la Vesce des moissons (*Vicia segetalis*), le Torilis des champs (*Torilis arvensis*), le Mélilot jaune (*Melilotus officinalis*)... Parmi ces espèces a également été recensé des espèces typiques des milieux rudéraux comme : le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), la Sétaire glauque (*Setaria pumila*), la Grande Bardane (*Arctium lappa*)...

Un roncier dense sépare l'habitat de friche rudérale présent dans la partie Sud, de l'habitat de friche prairiale localisé dans le partie Nord.

Cette même friche prairiale représente un habitat beaucoup plus homogène et pas encore très diversifié, au vu de la période avancée de prospection du pré-diagnostic. On y retrouve quelques espèces déjà citées plus haut comme le Fromental élevé, le Dactyle aggloméré, la Potentille rampante mais également la Carotte sauvage (*Daucus carota*), la Grande berce (*Heracleum sphondylium*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)...



Photo 1. Friche rudérale



Photo 2. Friche prairiale

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Habitat (code EUNIS)

 Bande arbustive (F3.11)

 Haie continue taillée (FA.2)

 Haie discontinue taillée (FA.2)

 Haie ornementale (FA.1)

 Alignement d'arbres (G5.1)

 Espace vert, aménagement paysager (> 0,5 ha) (X22)

 Friche prairiale (I1.53 x E2.2)

 Formation d'espèces exotiques envahissantes (E5.1)

 Friche rudérale (E5.1)

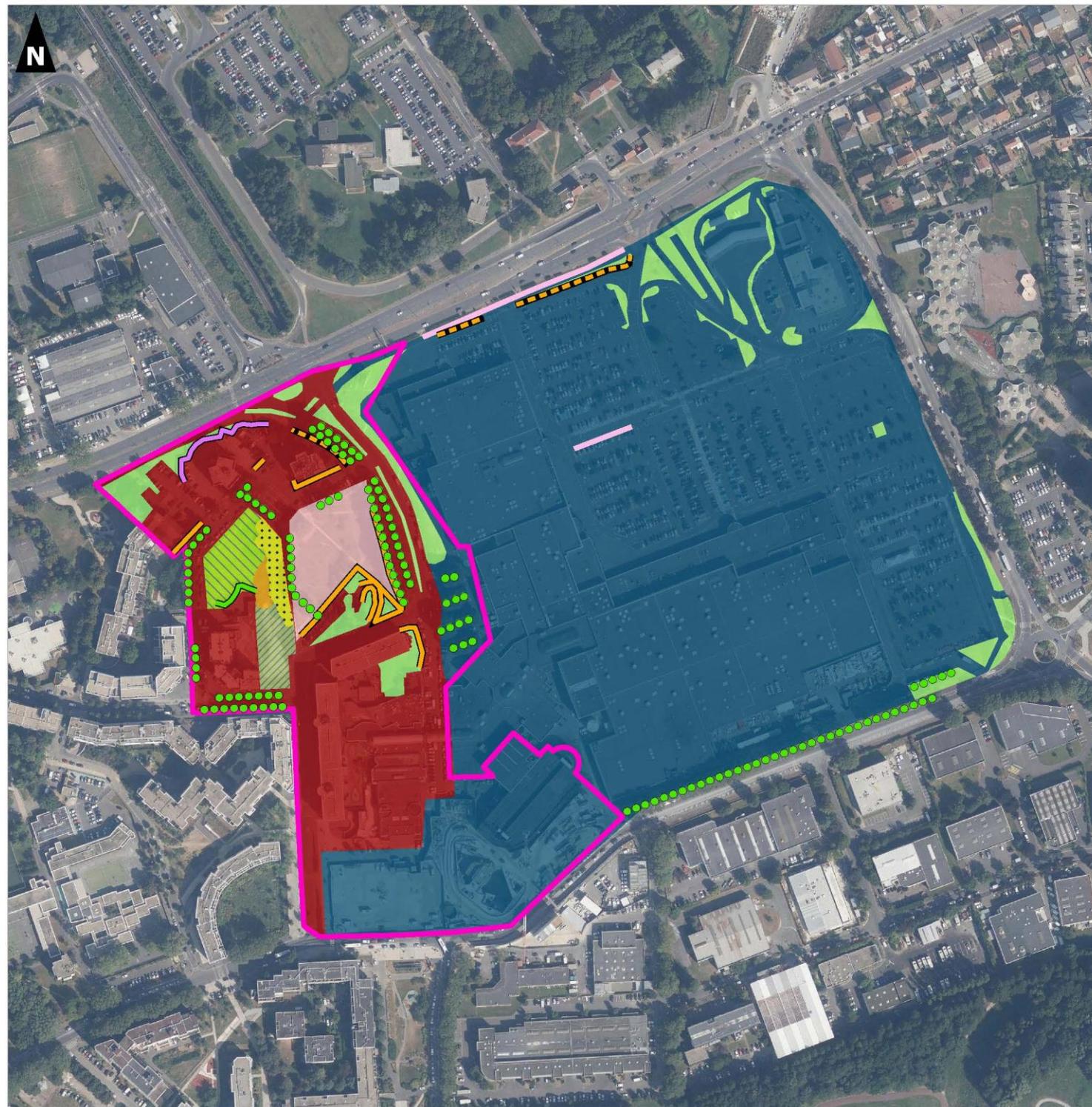
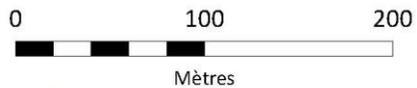
 Roncier (F3.131)

 Secteur anthropisé (centre-ville) (J1.1)

 Secteur anthropisé (site industriel et commercial) (J1.4)

 Parc urbain (X11)

 Espace vert, aménagement paysager (> 0,5 ha) (X22)



- **Espace vert, aménagement paysager (EUNIS : X22), parc urbain (EUNIS : X11)**

Plusieurs zones d'espaces verts sont présentes au sein du secteur anthropisé. Il est question d'espaces entretenus régulièrement, souvent composés de pelouses régulièrement tondues et de massifs ornementaux plantés, ne permettant pas le développement d'une flore spontanée. Un parc urbain est présent au Nord-Ouest du site d'étude et rassemble des habitats semblables, composés des mêmes espèces.



Photo 3. Parc urbain



Photo 4. Espace vert, aménagement paysager

La diversité floristique y est faible. On y relève des espèces classiques de pelouses, adaptées à la tonte et au piétinement : le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Pissenlit (*Taraxacum* spp.), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), le Géranium mou (*Geranium molle*), le Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*), le Grand plantain (*Plantago major*), le Paturin annuel (*Poa annua*)... Ces pelouses accueillent aussi quelques espèces associées aux friches mais de manière succincte et marginale, comme l'Orge des rats (*Hordeum murinum*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et la Lampsane commune (*Lapsana communis*).

Des arbres à vocation ornementale sont plantés dans ces zones aménagées comme le Charme (*Carpinus betulus*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), le Pommier domestique (*Malus domestica*), le Merisier (*Prunus avium*)...

- **Alignement d'arbres (EUNIS : G5.1), haie continue/discontinue taillée (EUNIS : FA.2), haie ornementale (EUNIS : FA.1) et bande arbustive (F3.11)**

Des alignements d'arbres (EUNIS : G5.1) à vocation ornementale sont plantés le long des routes ou des bâtiments sur l'ensemble du site. Ils sont monospécifiques et composés de Platane d'Espagne (*Platanus x hispanica*) et d'Érable argenté (*Acer saccharinum*).

Des linéaires arbustifs ont également été plantés, telles que les haies continues/discontinues taillées (EUNIS : FA.2), haie ornementale (EUNIS : FA.1), toutes constituées d'espèces ornementales telles que le Charme (*Carpinus betulus*), le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), le Fusain du Japon (*Euonymus japonicus*), le Buisson ardent (*Pyracantha coccinea*)... La strate herbacée est limitée et très nitrophile, composée notamment de Cirses des champs (*Cirsium arvense*) et commun (*C. vulgare*), de Gaillet gratteron (*Galium aparine*), de Véronique à feuilles de lierre (*Veronica hederifolia*) ou encore de l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*).

Enfin, une bande arbustive est présente en limite Sud de la friche prairiale. Elle regroupe différentes espèces comme le Saule marsault (*Salix caprea*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) ou encore l'Églantier (*Rosa canina*).



Photo 5. Alignement de Platanes d'Espagne



Photo 6. Haie continue

- **Secteur anthropisé (centre-ville) (EUNIS : J1.1) et (site industriel et commercial) (EUNIS : J1.4)**

La majorité du site d'étude est considéré comme un secteur anthropisé (EUNIS : J1.1), avec des zones imperméabilisées : des bâtiments, des routes, des parkings... ainsi qu'une vaste zone commerciale (EUNIS : J1.4). Cela ne permet pas le développement d'une végétation spontanée.



Photo 7. Secteur anthropisé

- **Résultats des inventaires floristiques**

Un total de 147 espèces a été relevé dans la zone d'étude lors des investigations de terrain. Ces espèces figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en Annexe 1.

1.2.3 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

1.2.3.1 Bioévaluation patrimoniale

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte urbain et est composée majoritairement d'espaces imperméabilisés (centre commercial, bâtiments, voirie...). Les habitats semi-naturels présents reposent sur

un parc urbain, des zones de friches rudérale et prairiale, des espaces verts et aménagements paysagers ainsi que quelques linéaires arbustifs à arborés.

Ces habitats ne présentent pas d'intérêt particulier du point de vue phytocénotique et ne sont pas d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

La figure ci-après représente la répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Île-de-France :

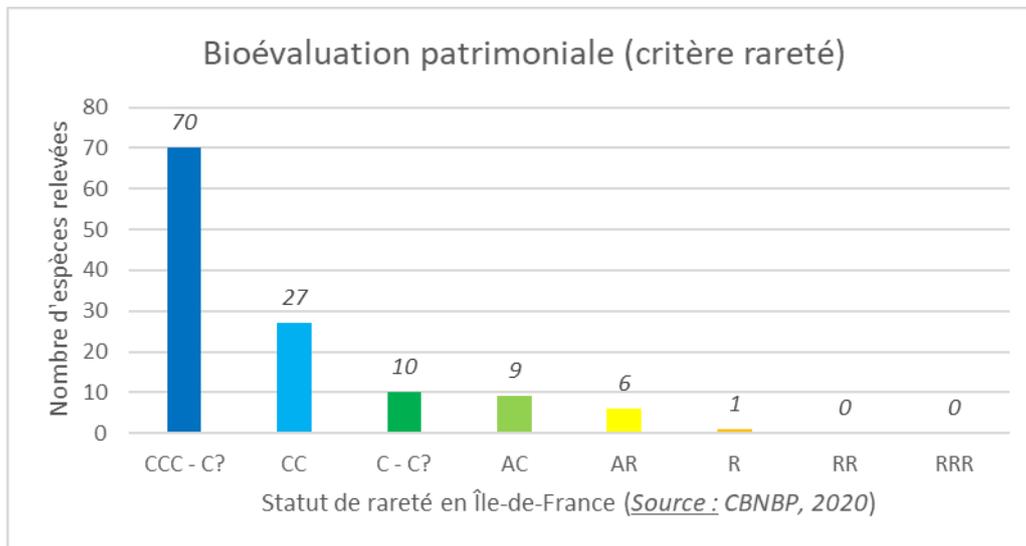


Figure 2. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Île-de-France (Source : CBNBP, 2020)

LÉGENDE :

CCC = extrêmement commun / CC = très commun / C = commun / AC = assez commun / AR = assez rare / R = rare / RR = très rare / RRR = extrêmement rare / NRR = non revu récemment, pour qualifier des taxons n'ayant pas fait l'objet (à notre connaissance) d'observations récentes (postérieures à 2000) dans la région / ? = rareté ne pouvant être évaluée sur la base des connaissances actuelles ou présumé - l'indice de rareté est soit celui indiqué, soit celui directement supérieur ou inférieur à celui-ci.

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que la plupart des espèces observées sont communes à extrêmement communes en Île-de-France.

Sept espèces de statut supérieur ou égal à « assez rare » ont été identifiées. Néanmoins, il s'agit d'espèces cultivées ou naturalisées, voire exotiques envahissantes. Parmi ces espèces, une espèce indigène est recensée, il s'agit de l'Orobanche du Lierre (*Orobanche hederæ*), espèce parasite du Lierre grimpant (*Hedera helix*). Néanmoins, elle ne possède aucun statut de menace en Île-de-France et au niveau national.

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée dans le secteur d'étude. En effet, le Géranium à grosses racines (*Geranium macrorrhizum*) a été semé au sein du Parc urbain et n'est pas donc pas issu d'une station naturelle.

En revanche, un total de 10 espèces exotiques envahissantes (EEE) en Île-de-France a été observé sur le secteur d'étude.

Parmi celles-ci, 4 sont des EEE avérées implantées :

- L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), un pied a été relevé au niveau d'un parking vers le Nord-Ouest de la zone d'étude,

- L'Érable négundo (*Acer negundo*), présent en une station au sein d'espace vert, aménagement paysager privé au Nord-Ouest du site, ainsi qu'un niveau du parking vers le Sud-Est de la zone d'étude,
- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), retrouvée de manière très abondante au sein du complexe de friches rudérale et prairiale en bordure Est,
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), relevé au sein d'un espace vert à l'Est de la zone d'étude.

Six autres espèces sont des EEE potentielles implantées :

- Le Mahonia à feuilles de houx (*Berberis aquifolium*), 2 stations sont localisées au sein d'espaces verts, aménagements paysagers privés au Nord-Ouest du site,
- Le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), présent en limite Est de la friche rudérale, ainsi qu'au niveau d'un chantier en cours au Sud de la zone d'étude,
- La Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), localisée de manière dispersée au sein des pelouses du Parc urbain notamment ainsi qu'au niveau de la friche rudérale,
- Le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), présent en plusieurs stations au sein d'espaces verts, aménagements paysagers privés au Nord-Ouest du site,
- Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), présent au sein de la friche rudérale ainsi qu'au niveau des espaces imperméabilisés du site,
- La Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*), répertoriée au sein de l'espace vert, aménagement paysager du parking au Sud du Parc urbain.



Photo 8. Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



Photo 9. Buddléia de David (*Buddleja davidii*)



Photo 10. Érable négundo (*Acer negundo*)



Photo 11. Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)



Photo 12. Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)



Photo 13. Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Photo 14. Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)

Carte 7 - Espèces floristiques exotiques envahissantes – p.33

1.2.3.2 Interprétation légale

Aucune espèce protégée en France (arrêté du 20 janvier 1982), en Île-de-France (arrêté du 11 mars 1991) ou figurant sur les listes annexes de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE n'a été observée sur la zone d'étude lors de la sortie de terrain.

Les espèces patrimoniales et protégées citées dans les données bibliographiques, en particulier les espèces inféodées aux friches, ont été recherchées mais n'ont pas été observées.

Synthèse des enjeux relatifs aux habitats et à la flore

Compte-tenu des résultats des investigations de terrain, **les enjeux relatifs à la flore et aux habitats sont qualifiés de faible pour le parc urbain, les friches rudérale et prairiale, les espaces verts ainsi que les habitats arbustifs à arborés linéaires. Ils sont très faibles pour le secteur anthropisé.**

Aucune espèce menacée ou protégée n'a été recensée durant les investigations de terrains. Cependant, 10 espèces exotiques envahissantes en Île-de-France ont été inventoriées : 4 avérées implantées et 6 potentielles implantées.

Espèces floristiques exotiques envahissantes

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

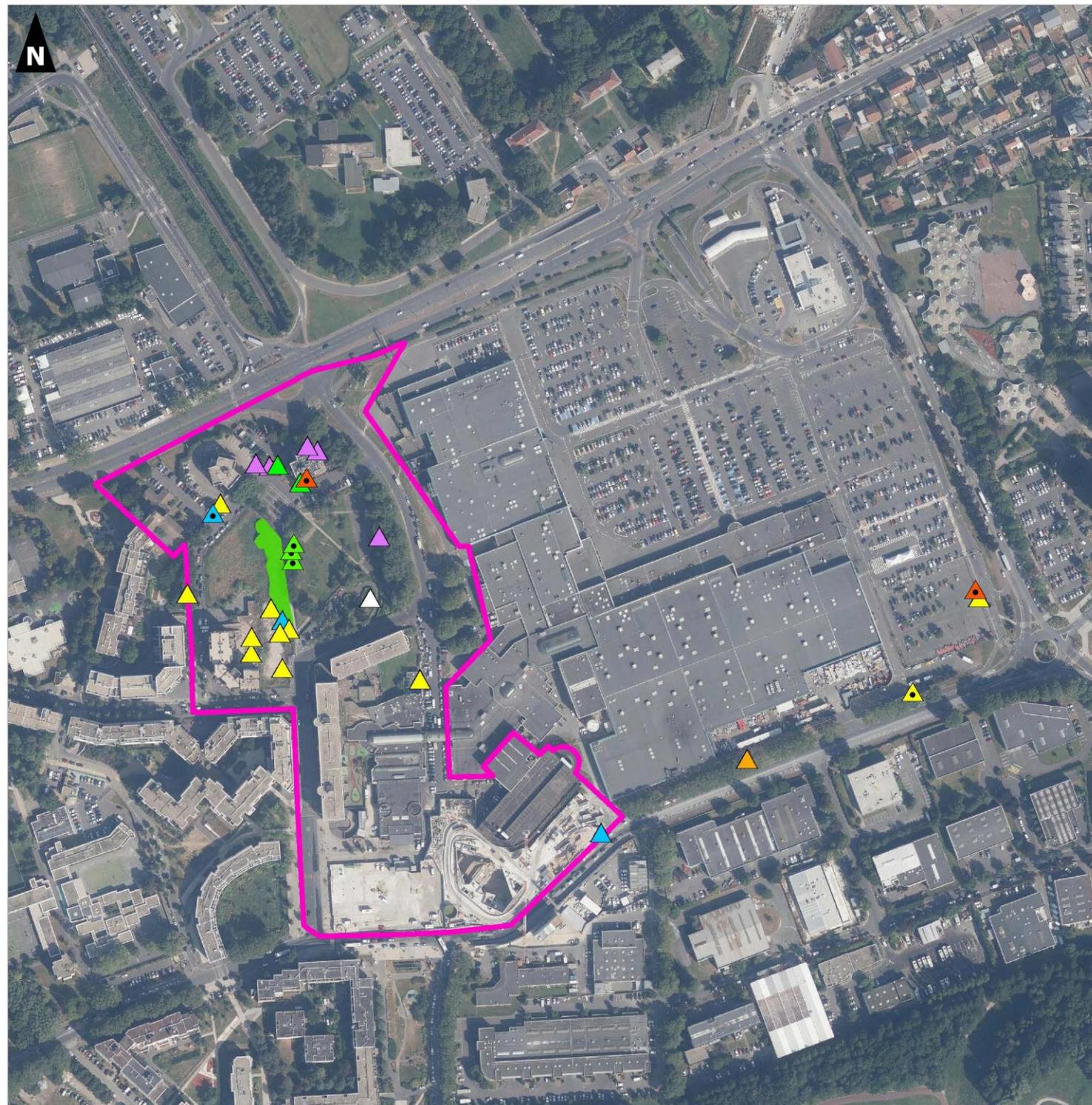
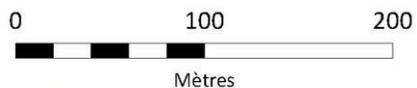
Espèces exotiques envahissantes

Avérées implantées

-  Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
-  Erable negundo (*Acer negundo*)
-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Potentielles implantées

-  Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
-  Mahonia à feuille de houx (*Berberis aquifolium*)
-  Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)
-  Buddléia de David (*Buddleja davidii*)
-  Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)
-  Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)



1.3 Faune

1.3.1 Insectes

1.3.1.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et GeoNat IdF de l'ARB IdF ont été consultées pour la commune de Sevrans sur les 10 dernières années (période 2011-2022). Au total, 64 espèces ont été mentionnées dont 22 lépidoptères rhopalocères (papillons dits « de jour »), 13 espèces d'odonates (libellules et demoiselles) et 8 espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles et grillons).

Aucune des espèces citées n'est protégée en France, néanmoins 4 espèces sont patrimoniales ou protégées en Île-de-France :

Tableau 7. Insectes patrimoniaux et protégés cités par l'INPN et GeoNat IdF pour la commune de Sevrans (période 2011-2022)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	LRR	LRN	Dét. ZNIEFF IdF
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	-	LC	LC	Oui*
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	-	NT	LC	-
<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux	PR	LC	4	-
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	-	LC	LC	Oui**

SOURCES :

DEWULF L. & HOUARD X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.

HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.

LEGIFRANCE. Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale

SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France. N.d., 2018. Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Île-de-France.

LÉGENDE :

Protection régionale : Oui : espèce protégée en Île-de-France, - : espèce non protégée en Île-de-France

Rareté Île-de-France : CC = très commun / C = commun / AC = assez commun / PC = peu commun / AR = assez rare / R = rare / RR = très rare / E = exceptionnel.

Liste Rouge IdF/Liste Rouge Nationale : LC = préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique d'extinction ; CR* : en danger critique d'extinction (non revu récemment) ; RE = régionalement éteint ; DD = insuffisamment documenté, NA : non applicable ; priorité 4 : non menacé en l'état actuel des connaissances, priorité 3 : menacé, à surveiller, priorité 2 : fortement menacé d'extinction, priorité 1 : proche de l'extinction ou déjà éteint.

Dét. ZNIEFF IdF : Oui = déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, - : non déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, * : si observation répétée plusieurs années sur la station, ** : restriction territoriale (Paris et petite couronne) et preuve d'autochtonie (larve ou exuvie)

Parmi ces espèces, le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) est protégé en Île-de-France. Le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) est quant à lui « quasi menacé » à l'échelle régionale (HOUARD & MERLET, 2014).

Enfin, 4 espèces sont déterminantes de ZNIEFF à l'échelle de la région Île-de-France sous certaines conditions (en plus des deux présentes dans le tableau). Il s'agit du Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), de la Piéride du Lotier (*Leptidea sinapis*), du Demi-Deuil (*Melanargia galathea*) ainsi que du Gomphe à forceps (*Onychogomphus forcipatus*).

1.3.1.2 Investigations de terrain

■ Méthodologie

L'étude des insectes concernera les odonates (libellules et demoiselles), les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) et les orthoptères (criquets et sauterelles). Les inventaires de terrain ont été réalisés les 31 mai et 18 août 2022.

Les individus rencontrés ont été identifiés par observation directe, écoute des chants et par capture temporaire (identification puis relâché immédiat des individus) sur l'ensemble du secteur d'étude et dans tous les milieux rencontrés.

■ Résultats

Les investigations de terrain ont mis en évidence la présence de 16 espèces d'insectes parmi les 3 groupes pris en compte : 8 lépidoptères rhopalocères, 2 odonates et 5 orthoptères et 1 mantoptère sur la zone d'étude. Ces espèces figurent, avec leurs statuts dans le tableau suivant :

Tableau 8. Statuts des espèces d'insectes inventoriées au sein du site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	LRR	LRN	PR	ZNIEFF	Pat.	EEE
Lépidoptères rhopalocères								
<i>Cacyreus marshalli</i> (Butler, 1898)	Brun du Pélargonium	RR	LC	NA ^a	-	-	Non	Oui
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci	AC	LC	LC	-	-	Non	Non
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun	AC	LC	LC	-	-	Non	Non
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine	AC	LC	LC	-	-	Non	Non
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave	C	LC	LC	-	-	Non	Non
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane	C	LC	LC	-	-	Non	Non
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	CC	LC	LC	-	-	Non	Non
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons	CC	LC	LC	-	-	Non	Non
Odonates								
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte	AC	LC	LC	-	-	-	Non
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	AC	LC	LC	-	Oui*	Oui*	Non
Orthoptères								
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	C	LC	4	-	-	Non	Non
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	AC	LC	4	-	-	Non	Non
<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	C	LC	4	-	-	Non	Non
<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	C	LC	4	-	-	Non	Non
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	CC	LC	4	-	-	Non	Non
Mantoptères								
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	AC	LC	-	Oui		Non	Non

SOURCES : cf. Tableau 7.

LÉGENDE : cf. Tableau 7.

Le secteur prospecté présente une diversité modérée pour les groupes entomologiques étudiés. La totalité des espèces a été observée au niveau des friches rudérales et prairiales et du parc urbain à l'Est de la zone d'étude. Les zones anthropisées, habitats majoritaires, sont quant à elles très peu favorables à la présence de l'entomofaune.

Les friches, représentant des habitats favorables à l'entomofaune, servent de zone de maturation et de chasse pour les odonates et sont également des zones favorables à la reproduction des lépidoptères rhopalocères et des orthoptères. En l'absence de zone en eau, la reproduction des odonates n'est pas possible sur la zone d'étude.

Le Leste brun, espèce déterminante de ZNIEFF sous conditions, a été observé en maturation au niveau de la friche prairiale. Cependant, cette espèce ne peut pas être considérée comme déterminante de ZNIEFF puisqu'une preuve d'autochtonie est nécessaire. En l'absence de zone en eau, l'autochtonie n'est pas possible pour cette espèce sur la zone d'étude.

Une espèce exotique envahissante a été observée au niveau de la friche rudérale : le Brun du Pélarçonium (*Cacyreus marshalli*). Six individus ont été observés au Nord de la friche rudérale.

Une espèce protégée a également été observée au niveau de la friche rudérale : la Mante religieuse (*Mantis religiosa*). Un individu était présent sur un muret. Cette espèce peut se reproduire au niveau de la friche prairiale au Nord de la friche rudérale. Par ailleurs, le muret pourrait représenter un support pour l'oothèque (« coque » contenant les œufs) de la Mante religieuse.



Photo 15. Mante religieuse (*Mantis religiosa*)



Photo 16. Brun du Pélarçonium (*Cacyreus marshalli*)

1.3.1.3 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

La plupart des espèces observées sont assez communes à très communes en Île-de-France. Une espèce est très rare en Île-de-France : le Brun du Pélarçonium, espèce exotique envahissante en région.

Une espèce est inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF d'Île-de-France : le Leste brun, mais cette espèce ne remplit les conditions nécessaires pour être considérée comme telle. En effet, le Leste brun est une espèce déterminante de ZNIEFF uniquement à Paris et sa petite couronne (75, 92, 93, 94) et avec preuve d'autochtonie, cette dernière condition n'étant pas remplie par l'absence de zone en eau sur le site d'étude.

Aucune espèce n'est protégée au niveau national (arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) mais une espèce est protégée à l'échelle régionale (Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale. Il s'agit de la Mante religieuse. La friche prairiale représente un habitat favorable à la reproduction de cette espèce. De plus, le muret pourrait représenter un support pour l'oothèque (« coque » contenant les œufs) de cette espèce.

Aucune espèce n'est inscrite sur la liste des espèces d'intérêt communautaire de la Directive européenne « Habitats-faune-flore » (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages).

Carte 8 - Insectes protégés et exotiques envahissants – p.38

Synthèse des enjeux relatifs aux insectes

La zone d'étude accueille une entomofaune ubiquiste typique des milieux ouverts avec une diversité modérée pour les groupes entomologiques étudiés. La totalité des espèces a été observée au niveau des friches rudérales et prairiales et du parc urbain à l'Est de la zone d'étude. Les zones anthropisées, habitats majoritaires, sont quant à elles très peu favorables à la présence de l'entomofaune.

La plupart des espèces observées sont assez communes à très communes en Île-de-France. Une espèce est très rare en Île-de-France : le Brun du Pélargonium, espèce exotique envahissante en région.

Une espèce est protégée à l'échelle régionale (Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale : la Mante religieuse. La friche prairiale représente un habitat favorable à la reproduction de cette espèce. De plus, le muret pourrait représenter un support pour l'oothèque (« coque » contenant les œufs) de cette espèce.

Les enjeux entomologiques sont considérés comme modérés pour les friches prairiales et rudérales à l'Ouest de la zone d'étude du fait de la présence d'une espèce protégée et de sa potentialité d'accueil de l'entomofaune plus importante que sur le reste de la zone d'étude (zones anthropisées).

Les enjeux pour le reste de la zone d'étude sont considérés comme faibles.

1.3.2 Amphibiens

1.3.2.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et GeoNat'ÎdF de l'ARB ÎdF répertorient au total 7 espèces d'amphibiens sur la commune de Sevrans sur la période 2011-2022.

Toutes les espèces citées sont concernées par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection :

- La Grenouille agile est concernée par l'article 2 : la destruction des individus, pontes et larves est interdite, tout comme celle de leur habitat de vie ;
- La Salamandre tachetée, la Grenouille rieuse, le Crapaud commun et le Triton palmé sont protégés par l'article 3 : la destruction des individus, pontes et larves est interdite, mais pas celle de leur habitat de vie ;
- La Grenouille commune ainsi que la Grenouille rousse sont concernées par l'article 4 : leur utilisation est réglementée (mutilation, vente, etc. sont interdites).

Entomofaune

Secteurs d'étude

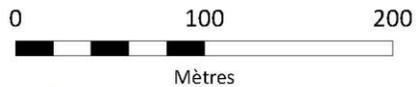
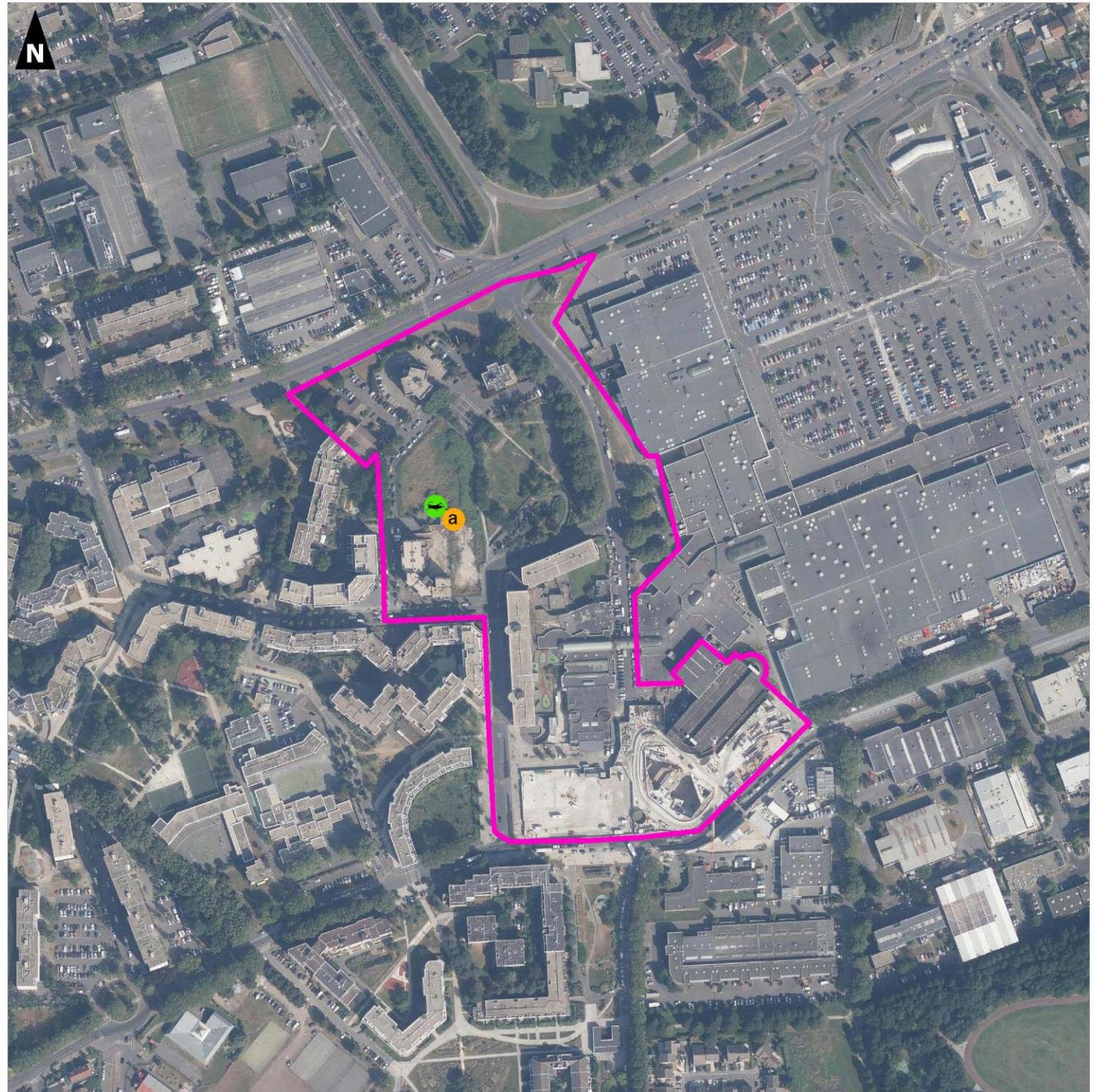
 Zone d'étude

Espèces protégées

 Mante religieuse

Espèces exotiques envahissantes

 Brun du Pélagonium



La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) est également considérée « quasi-menacée » au niveau régional, alors que la Grenouille commune (*Pelophylax kl. Esculentus*) est considérée « quasi-menacée » au niveau national (UICN, 2015).

De plus, la Grenouille commune, la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) sont également inscrites à l'Annexe 2 de la Directive Habitat-Faune-Flore.

1.3.2.2 Investigations de terrain

■ Méthodologie

Compte-tenu de l'absence d'habitats potentiels de reproduction des amphibiens (mares, fossés...) sur la zone d'étude, l'inventaire s'est basé sur une recherche diurne des individus en déplacement ou en estivage sous des refuges potentiels (souches, tas de bois, etc.).

■ Résultats

Aucun amphibien n'a été identifié lors des investigations de terrain. Les habitats en place ne sont pas favorables à ce groupe compte-tenu du contexte urbanisé de la zone d'étude, de l'absence de zone en eau et de l'environnement proche.

Synthèse des enjeux relatifs aux amphibiens

Les enjeux batrachologiques sont jugés négligeables à l'issue des investigations de terrain, en raison de l'absence de milieux de reproduction sur la zone d'étude et à proximité.

1.3.3 Reptiles

1.3.3.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et GeoNat¹ de l'ARB ÎdF répertorient au total 4 espèces de reptiles sur la commune de Sevrans sur la période 2011-2022.

Le Lézard des murailles, l'Orvet fragile et la Couleuvre helvétique sont protégés par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection :

- Le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique sont concernés par l'article 2 : la destruction des individus, pontes, larves, ainsi que de leurs habitats de vie, est interdite.
- L'Orvet fragile est concerné par l'article 3 : la destruction des individus, pontes et larves est interdite, mais pas celle de leur habitat de vie ;

La Tortue de Floride, espèce exotique envahissante, est quant à elle inscrite aux Annexes I et II de l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Elle est également inscrite à l'Article 1 du règlement européen d'exécution 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil (modifié par le règlement d'exécution (UE) 2017/1263 de la commission du 12 juillet 2017).

1.3.3.2 Investigations de terrain

■ Méthodologie

La méthode de recherche a consisté en la réalisation d'observations opportunistes au cours des inventaires estivaux liés aux autres groupes (notamment insectes) tout en ciblant les milieux les plus favorables (haies, dépôts divers, bois morts...).

■ Résultats

Aucune espèce de reptiles n'a été observée sur le secteur d'étude. Cependant, il s'agit d'un groupe discret. L'absence de reptiles peut s'expliquer par l'absence de milieux favorables à la présence de populations établies de ce groupe dû au contexte très urbanisé du secteur.

Synthèse des enjeux relatifs aux reptiles

Compte-tenu des résultats des inventaires et de l'absence d'habitats favorables, **les enjeux herpétologiques sont qualifiés de faibles sur l'ensemble du secteur.**

1.3.4 Oiseaux

1.3.4.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et GeoNat'ÎdF de l'ARB ÎdF répertorient au total 102 espèces d'oiseaux sur la commune de Sevrans sur la période 2011-2022. Parmi ces espèces figurent 7 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux :

Tableau 9. Espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux mentionnées par l'INPN et GeoNat'ÎdF pour la commune de Sevrans

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe I DO	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Oui	LC	VU	LC
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande aigrette	Oui	-	NT	LC
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Oui	-	LC	LC
<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Oui	LC	LC	LC
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Oui	LC	LC	LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annexe I DO	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Oui	VU	LC	LC
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Oui	VU	LC	LC

SOURCES :

ARB ÎdF, 2018. Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. 33 p.

BirdLife International (2021) European Red List of Birds. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE. DIRECTIVE 2009/147/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Partie IV. L 20/7 à L 20/25.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

LÉGENDE :

Annexe I Directive Oiseaux (Directive 79/409/CEE « Oiseaux ») : Oui = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Liste Rouge Régionale/Nationale Nicheurs et Européenne : RE = éteint au niveau régional, CR = en danger critique d'extinction, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA^{b1} = nicheuse occasionnelle dont la fréquence de reproduction n'a pas dépassé trois années sur dix, NA^{b2} = espèce d'apparition récente (moins de dix ans) ou dont la reproduction n'est pas avérée.

Ces espèces présentent, pour certaines, un statut de conservation défavorable en tant qu'espèces nicheuses, en Île-de-France ou en France, à l'exception de la Cigogne blanche et des Pics mar et noir. Il s'agit aussi bien d'oiseaux d'eau, que d'espèces de milieux forestiers. Ces habitats ne sont pas représentés au sein de la zone d'étude.

Par ailleurs, 38 autres espèces, non inscrites à la Directive Oiseaux, présentent un statut de conservation défavorable en tant qu'espèces nicheuses en Île-de-France (ARB ÎdF, 2018) et/ou en France (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016). Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 10. Espèces nicheuses menacées ou quasi-menacées en Île-de-France et en France, mentionnées dans les bases de données de l'INPN et GeoNat'ÎdF pour la commune de Sevrans

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guigette	NA ^{b1}	NT	LC
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	NT	LC	LC
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	VU	NT	LC
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	CR	VU	LC
<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	NA ^{b2}	VU	LC
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	EN	VU	NT
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	LC	NT	LC
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	NA ^{b1}	NT	LC
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	NT	VU	LC
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	VU	VU	LC
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	NT	LC
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	NT	LC	LC
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	NT	NT	LC
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	VU	VU	LC
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	NT	LC	LC
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	NT	NT	LC
<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	EN	VU	LC
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	RE	RE	LC
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	NT	LC	LC
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	VU	NT	LC
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	LC	NT	NT
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	VU	LC	LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRE
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	VU	VU	LC
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	NT	LC	LC
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	VU	NT	LC
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune	NT	LC	LC
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	VU	LC	LC
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur	VU	NT	LC
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	EN	NT	LC
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	NT	LC	LC
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	VU	VU	LC
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	LC	NT	LC
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	NT	VU	LC
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	NT	EN	VU
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	VU	NT	LC
<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde	NT	LC	LC
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	NT	LC	LC
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	VU	NT	VU

LÉGENDE : cf. Tableau 9.

Une part importante de ces espèces patrimoniales sont des passereaux des friches et milieux semi-ouverts, tels que le Bouvreuil pivoine, le Verdier d'Europe, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis... Toutes ces espèces pourraient être présentes au niveau de la zone d'étude.

Pour certaines, il s'agit d'espèces anthropophiles, affiliées aux secteurs anthropisés et urbanisés comme le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre ou encore le Moineau domestique. Au vu du contexte de la zone d'étude, ces espèces sont également potentielles.

1.3.4.2 Investigations de terrain

■ Méthodologie

L'étude ornithologique a concerné les nicheurs précoces et tardifs, les migrateurs postnuptiaux ainsi que les hivernants et les migrateurs pré-nuptiaux.

Tableau 11. Répartition des périodes d'inventaire de l'avifaune

Périodes	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Hivernage	X											
Migration pré-nuptiale		X										
Nidification				X		X						
Migration postnuptiale										X		
Période d'activité favorable aux inventaires X : date de réalisation des inventaires												

Le suivi de l'activité des oiseaux permet d'évaluer l'état de conservation des populations présentes de manière permanente ou temporaire au niveau de la zone d'étude.

Pour la **migration**, des **postes d'observations** sont placés de manière stratégique afin d'observer de manière optimale les oiseaux qui transitent sur la zone d'étude. L'observateur positionné en un point fixe « central », note tout oiseau survolant la zone ainsi que les effectifs, les directions et les comportements.

Pour les oiseaux migrateurs, des transects ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude afin d'identifier les axes de déplacement majoritaires.

Pour les **nicheurs**, des **IPA (Indices Ponctuels d'Abondance)** sont placés au sein de la zone d'étude, positionnés dans les espaces les plus propices à l'accueil des oiseaux. Il s'agit de points d'écoutes de 20 minutes pendant lequel l'ensemble des oiseaux entendus et/ou observés sont répertoriés.

Des transects à pied ont été réalisés sur le site car l'environnement urbain ne permet pas systématiquement une vue dégagée. Ainsi, l'ensemble des rues a fait l'objet d'une recherche d'oiseaux patrimoniaux et de sites de nidification.

De plus, lors des différents relevés de terrain, tous les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) sur le site d'étude sont identifiés. Les déplacements locaux significatifs des oiseaux à l'échelle du site ont également été notés.

Les dates d'inventaires sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 12. Synthèse des prospections ornithologiques réalisées

Période étudiée	Dates	T°	Nébulosité	Précipitations	Vent
Nicheurs précoces	13/04/2022	12	Ciel couvert	Pluie fine discontinue	Nul
Nicheurs tardifs	22/06/2022	23	Ciel couvert	Absence	3 km/h NE
Migration postnuptiale	26/10/2022	15	Ciel très nuageux	Absence	6 km/h SO
Hivernants	10/01/2023	6	Ciel couvert	Pluie fine discontinue	7 km/h S
Migration pré-nuptiale	02/03/2023	10	Ciel clair	Absence	8 km/h NE

■ Résultats

● Période de nidification

> Présentation de l'environnement des IPA

Tableau 13. Présentation des IPA

Numéro	Présentation des IPA
1	L'IPA 1 se situe à la limite entre un parc/terrain de sport enherbé et une friche.
2	L'IPA 2 se situe à l'extrémité du parc/terrain de sport, à l'intersection de voies de circulation.
3	L'IPA 3 se situe en bordure Nord de la friche, proche d'un espace enherbé avec de grands arbres.
4	L'IPA 4 se situe en milieu anthropisé, dans l'Avenue Raoul Dautry.
5	L'IPA 5 se situe au sein de l'Avenue Salvador Allende, bordée de platanes.
6	L'IPA 5 se situe au sein de l'Avenue Martin Luther King, bordée d'érables.



Photo 1. IPA 1



Photo 2. IPA 2



Photo 3. IPA 3



Photo 4. IPA 4



Photo 5. IPA 5

Carte 9 - Localisation des Indices Ponctuels d'Abondance – p.46

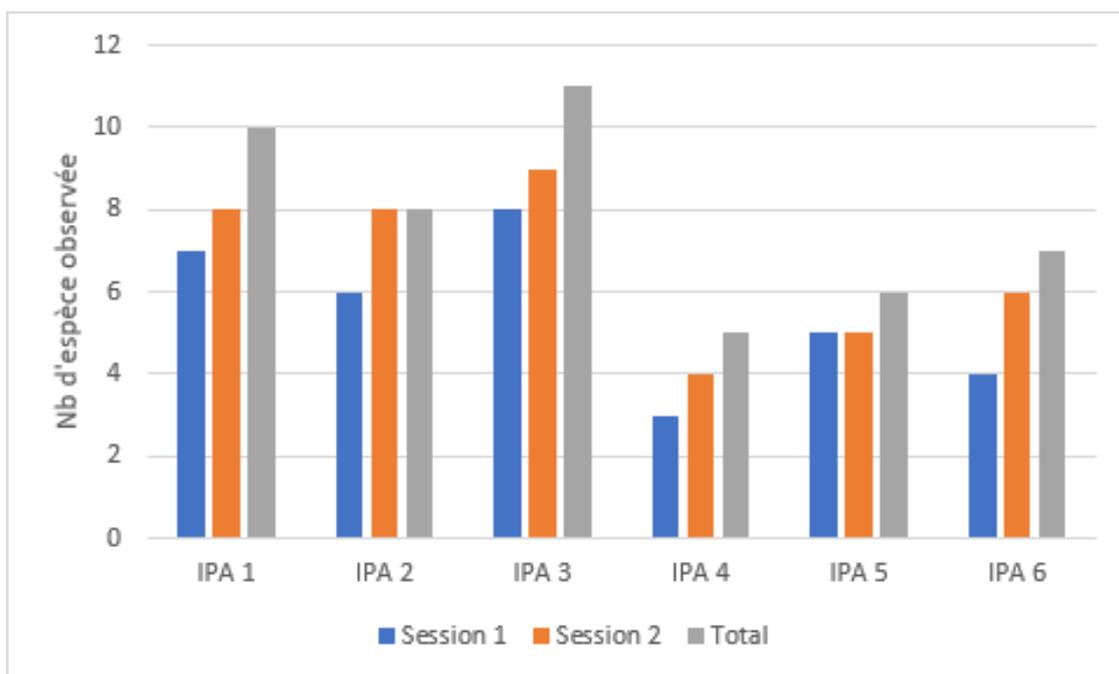


Figure 3. Richesse spécifique par IPA

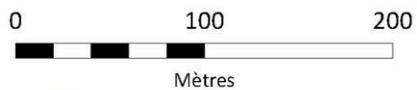
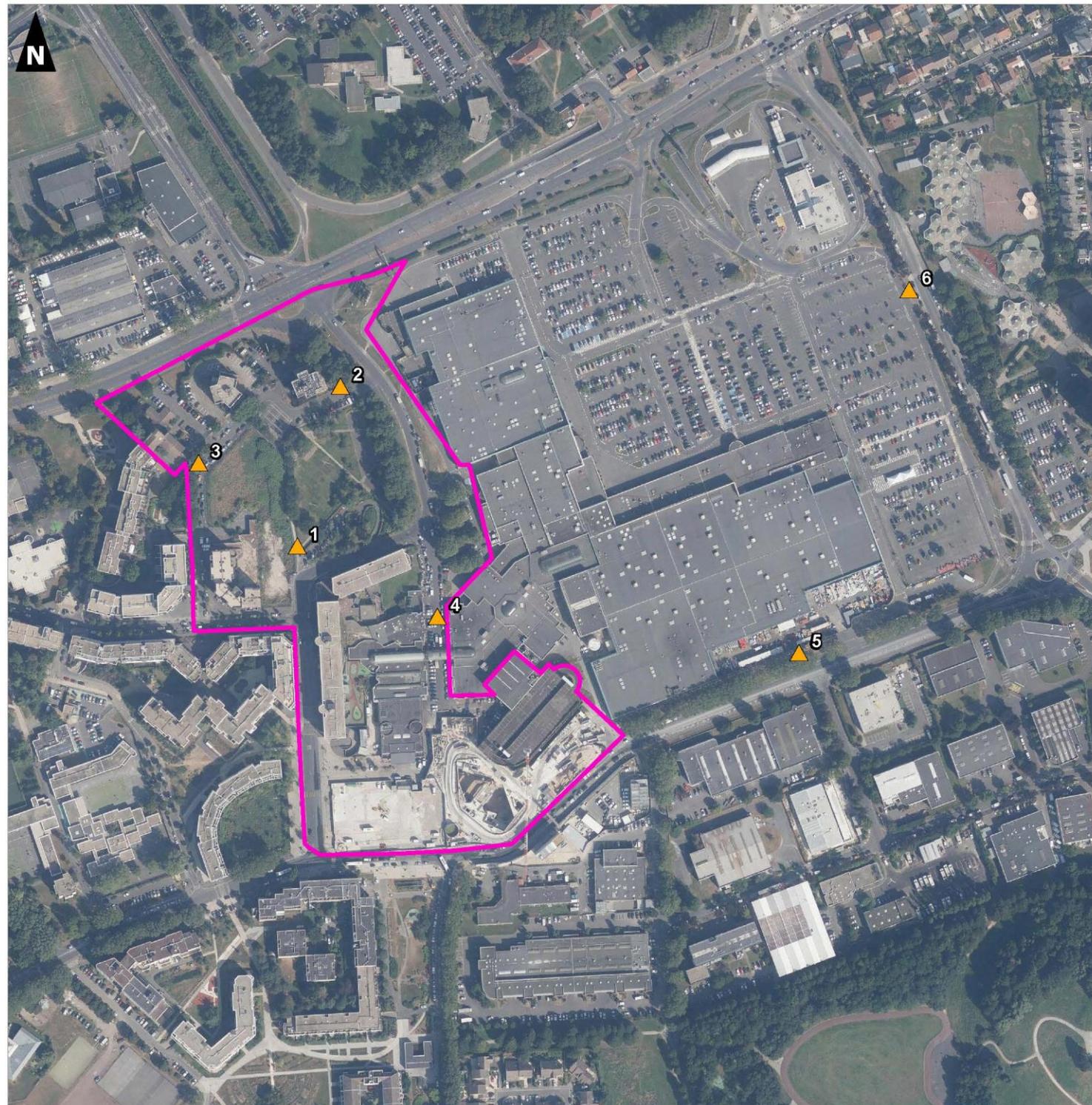
Localisation des IPA

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

IPA

 IPA



Au total, 13 espèces ont été observées lors des sorties spécifiques à l'observation des nicheurs précoces et tardifs.

Parmi ces espèces, deux d'entre-elles sont patrimoniales, il s'agit de l'**Accenteur mouchet** et du **Moineau domestique**. L'Accenteur mouchet présente un statut de nidification possible (1 individu entendu au loin), tandis que le Moineau domestique est nicheur certain. En effet, au moins 4 individus dont 1 couple ont été observés alors qu'ils entraient dans des anfractuosités sous le toit de certains bâtiments au Nord-Ouest de la zone d'étude.

Les autres espèces observées sont typiques des milieux urbains très anthropisés. Elles présentent toutes un statut de nidification possible ou probable, sauf pour la Perruche à collier, non nicheuse.



Photo 6. Accenteur mouchet (©Quentin Van Hecke)



Photo 7. Moineau domestique (@Romain Bourriez)

- **Périodes migratoires**

Au total, 8 espèces ont été observées lors de la sortie spécifique à l'observation des migrateurs postnuptiaux. Parmi ces espèces, une est patrimoniale, il s'agit du **Moineau domestique**. Une dizaine d'individus sont observés au niveau de la ZAC Mandela Gare, au Nord-Ouest de la zone d'étude, où a été constaté la nidification de l'espèce en période de reproduction. Une autre dizaine d'individus sont observés dans le même secteur, au niveau de la friche clôturée. Enfin, quelques individus sont entendus au Sud-Ouest de la ZAE Nord, au niveau d'une pelouse bordée d'habitations individuelles avec jardins.

Aucun passage migratoire n'a été observé, la zone d'étude ne constitue pas non plus un secteur de halte migratoire. Les rares espaces verts et zone de friches sont utilisés par l'avifaune comme zones d'alimentation et de repos.

- **Période hivernale**

En période hivernale, 9 espèces ont été observées. Parmi elles, une seule est patrimoniale, le **Moineau domestique**, avec 5 à 6 individus au niveau de la friche dans le secteur Nord.

Les autres espèces observées sont communes et typiques des milieux urbains. La diversité spécifique et les effectifs observés restent faibles.

■ Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

● Bioévaluation patrimoniale

Sont considérées comme patrimoniales, les espèces d'oiseaux identifiées comme « quasi-menacée », « vulnérables », « en danger » ou « en danger critique » d'après la liste rouge de l'UICN (2016), et/ou présentant un degré de rareté ou de menace significatif au niveau régional (ARB ÎdF, 2018).

Les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CE sont également considérées comme patrimoniales, de même que les espèces déterminantes de ZNIEFF (N.d., 2023).

Lors des sorties effectuées, 2 espèces patrimoniales ont été recensées. Il s'agit de l'**Accenteur mouchet** et du **Moineau domestique**.

Ces deux espèces patrimoniales sont nicheuses possible, probable ou certaine au sein de la zone d'étude. **L'Accenteur mouchet est nicheur possible et le Moineau domestique est, quant à lui, nicheur certain sur la zone d'étude.**

Carte 10 - Avifaune patrimoniale – Période de nidification – p.50

Carte 11 - Avifaune patrimoniale – Période de migration postnuptiale – p.51

Carte 12 - Avifaune patrimoniale – Période d'hivernage – p.52

Carte 13 - Avifaune patrimoniale – Période de migration pré-nuptiale – p.53

À noter également la présence d'une espèce exotique envahissante : la Perruche à collier.

● Interprétation légale

En France, l'arrêté du 29/10/09 établit la liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Il instaure notamment la notion de protection des habitats de repos et de reproduction de ces espèces.

Au niveau européen, une directive concerne l'avifaune : la Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Lors des investigations de terrain réalisées, **ont été identifiées 9 espèces d'oiseaux protégées sur les 16 observées.**

Aucune espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux n'a en revanche été contactée.

Tableau 14. Avifaune patrimoniale observée lors des inventaires ornithologiques

Périodes d'observation			Nom vernaculaire et scientifique	Listes rouges en période de nidification			Déterminante ZNIEFF	Directive « Oiseaux »	Effectif max contacté sur la zone d'étude	Localisation des observations au sein de la zone d'étude	Statut de nidification de l'espèce au sein de la zone d'étude (Nidification possible, probable ou certaine)	Description de l'espèce <i>(Uniquement pour les espèces observées en période de nidification et nicheuse possible, probable ou certaine)</i>
Hivernants	Migrations	Nidification		IDF	France	Europe						
		X	Accenteur mouchet <i>(Prunella modularis)</i>	NT	LC	LC	-	-	1	Entendu au niveau du secteur Mandela Gare, proche de la friche.	Po	Il affectionne un spectre d'habitat assez large. Il occupe toutes sortes de boisements, feuillus ou sempervirents, pourvu qu'ils soient suffisamment clairiérés, mais son habitat optimal est la forêt avec conifères.
X	X	X	Moineau domestique <i>(Passer domesticus)</i>	VU	LC	LC	-	-	20	Observé dans la ZAC Mandela gare, au niveau des hôtel au nord du secteur, et au sud de la friche en recherche de nourriture.	C	Le Moineau domestique est une espèce cavicole qui installe son nid dans des cavités de toutes sortes, essentiellement celles que procurent les constructions humaines (cache moineaux, trous d'aérations, cheminées...).

Statut Liste rouge (critères UICN) : Nicheurs :

Europe → BirdLife International (2021) European Red List of Birds. Luxembourg : Publications Office of the European Union.

France → UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

IDF → ARB ÎdF, 2018. Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. 33 p.

Déterminante ZNIEFF → N.d., 2023. Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Île-de-France.

Informations sur les statuts en périodes migratoires et hivernale : En périodes migratoires et hivernale, l'ensemble des statuts sont rétrogradés d'un rang. Ainsi, une espèce avec un statut « VU » en période de nidification obtient un statut « NT » en migration et pour la période hivernale. De même, une espèce possédant un statut « NT » en période de nidification passe donc en « LC » et n'est plus considérée comme étant une espèce patrimoniale

Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages :

OI = Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

RE	Éteinte	
CR	En danger critique d'extinction	MENACÉE
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi-menacé	
LC	Préoccupation mineure	

Statut de nidification : C : nicheur certain Pr : nicheur probable Po : nicheur possible NN : non-nicheur

Avifaune patrimoniale – Période de nidification –

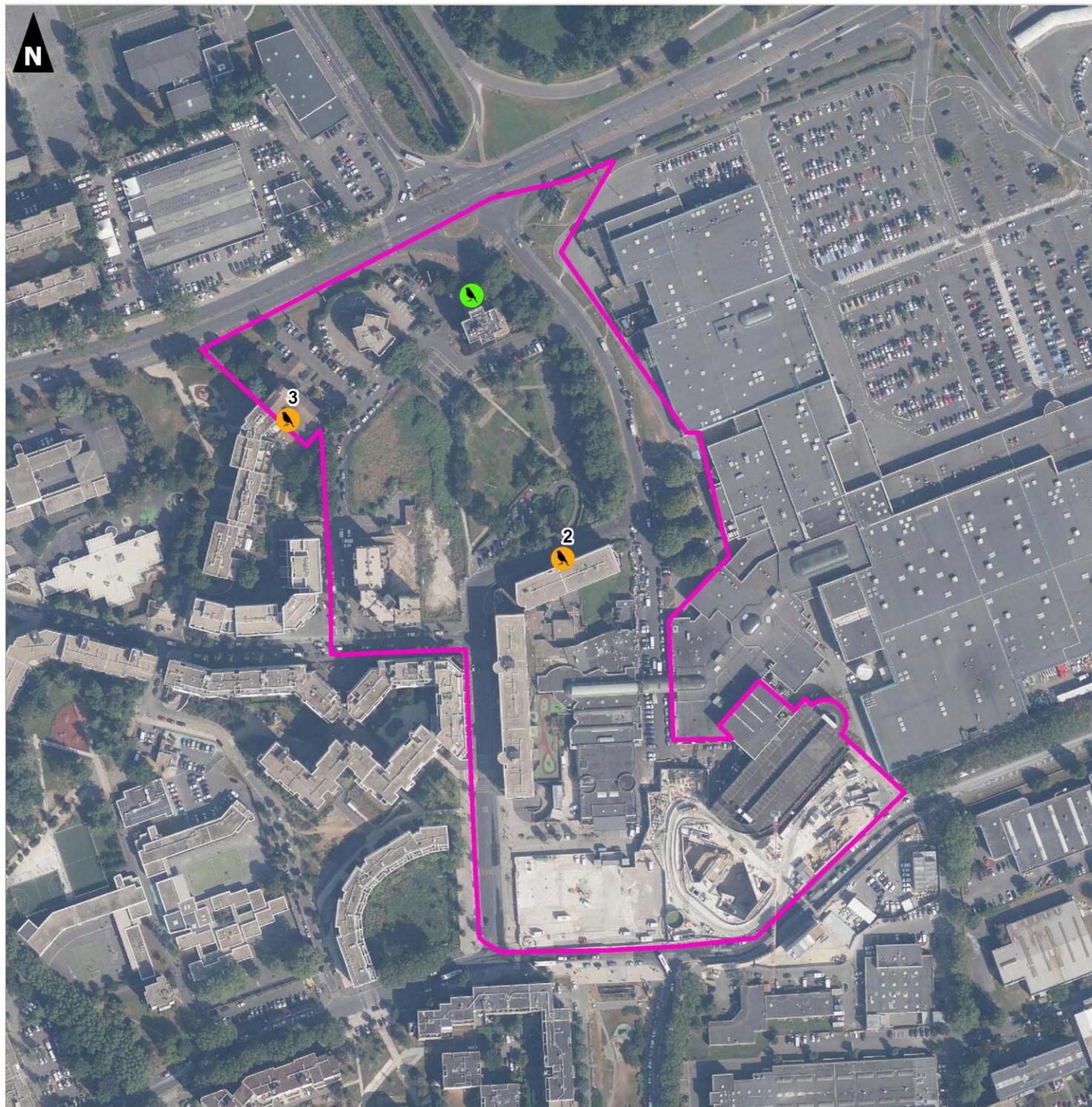
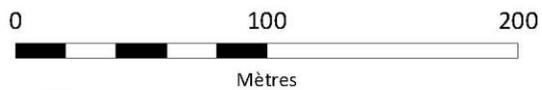
Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Espèces patrimoniales

 Moineau domestique (site de nidification)

 Accenteur mouchet

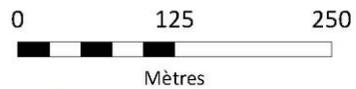
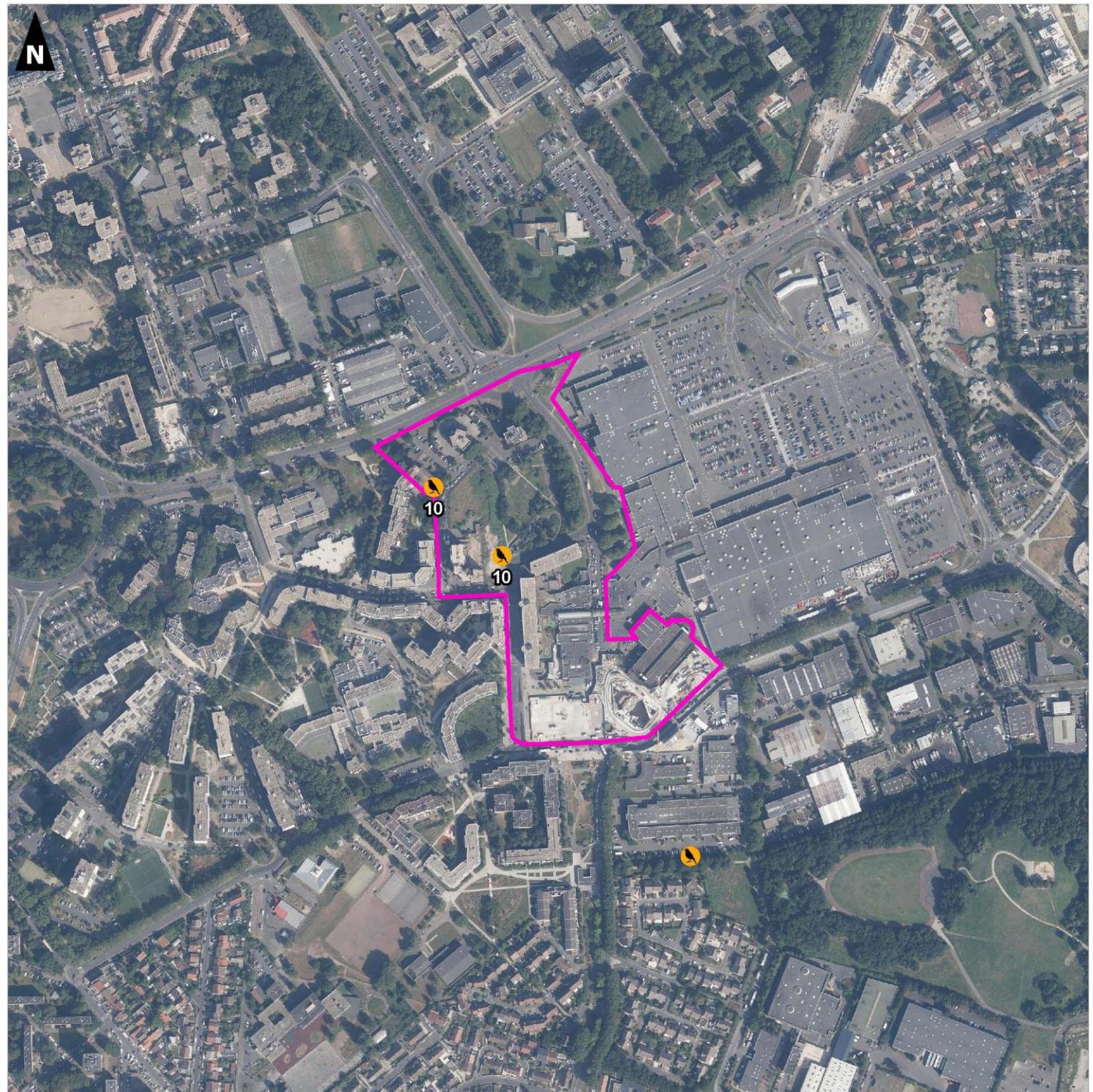


Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Oiseaux posés

 Moineau domestique



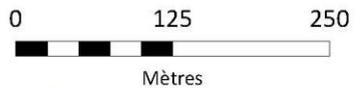
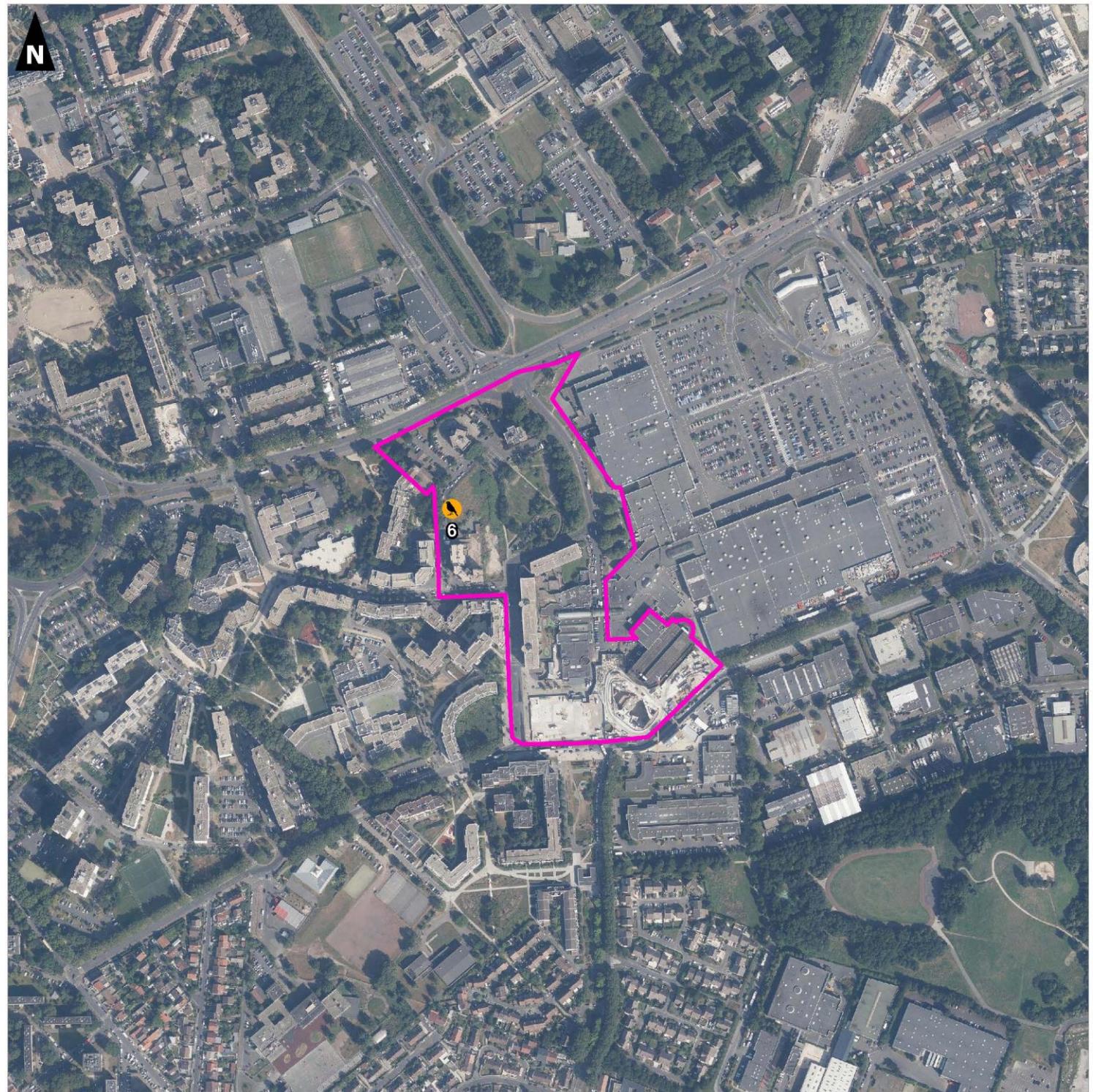
Avifaune patrimoniale Période d'hivernage

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Oiseaux posés

 Moineau domestique

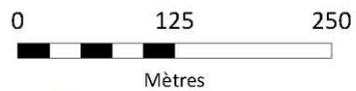
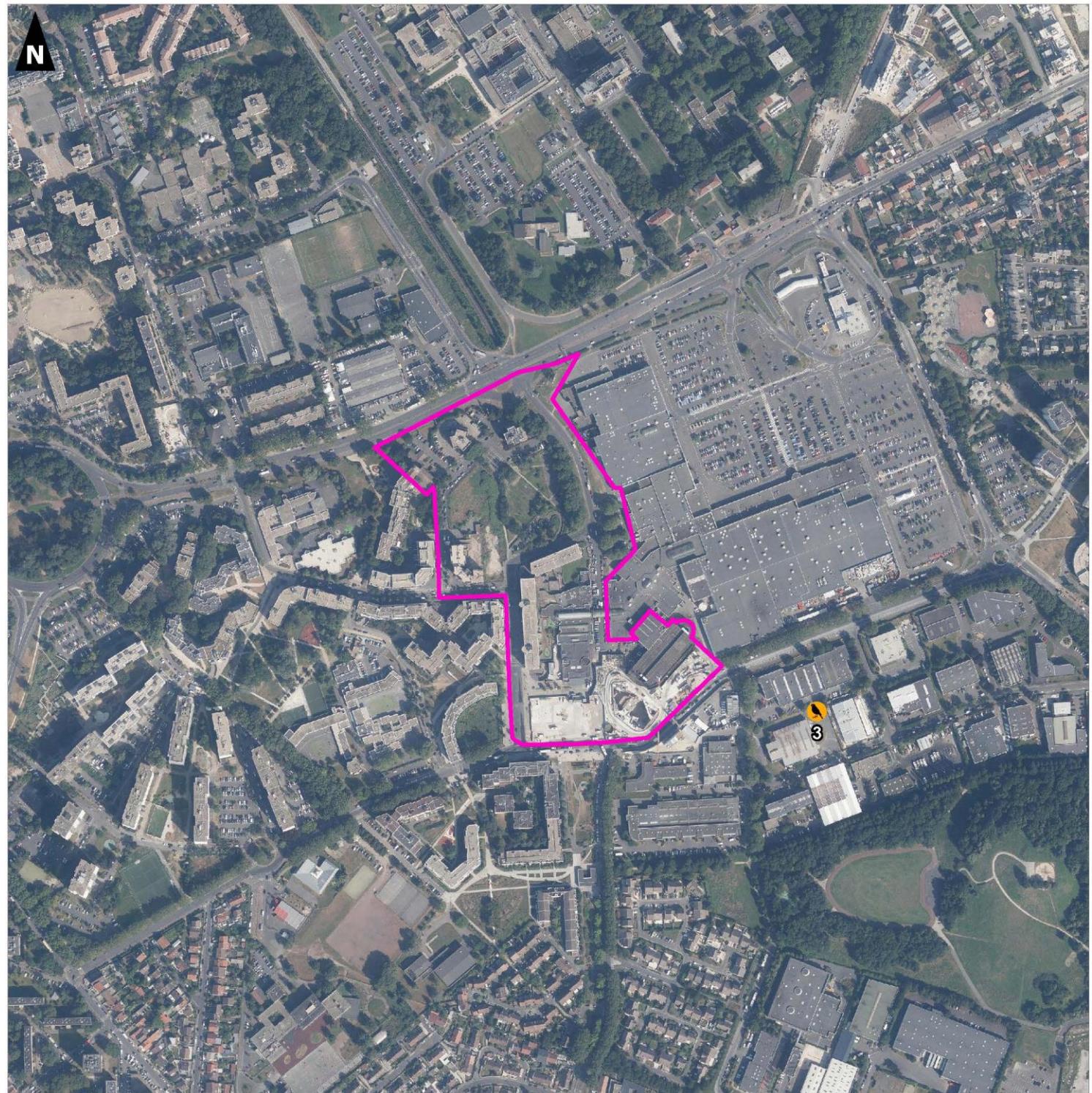


Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Oiseaux posés

 Moineau domestique



Synthèse des enjeux relatifs aux oiseaux

La zone d'étude étant inscrite dans un contexte très urbanisé, l'ensemble des espèces observées sont typiques des milieux urbains et communes, à l'exception de l'Accenteur mouchet et du Moineau domestique, menacés en Île-de-France.

Les enjeux relatifs aux oiseaux concernent les bâtiments et autres habitations où certaines espèces nichent ou peuvent nicher comme le Moineau domestique.

Les quelques espaces verts servent principalement de zone d'alimentation pour les rares individus présents dans la zone d'étude.

Ainsi, **les enjeux liés à l'avifaune sont qualifiés de modéré sur les bâtiments (où peut nicher le Moineau domestique), très faibles sur les axes de circulation routière et faibles sur le reste de la zone d'étude (espaces verts).**

1.3.5 Mammifères terrestres

1.3.5.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et GeoNat d'Île-de-France de l'ARB d'Île-de-France répertorient au total 8 espèces de mammifères (hors chiroptères) sur la commune de Sevrans sur la période 2011-2022. Il s'agit d'espèces communes, non menacées et non protégées pour 6 d'entre elles (Fouine, Taupe d'Europe, Lapin de garenne, Mulot sylvestre, Ragondin, Raton-laveur...).

Toutefois, l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) sont protégés en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

De plus, le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) est considéré « quasi-menacé » en France.

Par ailleurs, une espèce exotique envahissante est citée : le Ragondin (*Myocastor coypus*). Elle est inscrite à l'Annexe II de l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, ainsi qu'à l'Article 1 du règlement européen d'exécution 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil (modifié par le règlement d'exécution (UE) 2017/1263 de la Commission du 12 juillet 2017).

1.3.5.2 Investigations de terrain

■ Méthodologie

Les mammifères ont été recherchés simultanément aux inventaires des autres groupes, dans les habitats favorables par observations directes ou analyses des indices de présence (laissées, crottes, traces, dégâts sur la végétation).

■ Résultats

Les investigations de terrain ont mis en évidence la présence de seulement 1 espèce de mammifères terrestres sur la zone d'étude. Toutefois d'autres espèces communes sont également probablement présentes au vu des habitats en place.

Tableau 15. Espèces de mammifères terrestres présentes sur le site (hors chiroptères)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	DH	LRR	LRN	ZNIEFF
<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)	Rat surmulot	-	-	-	NA ^a	-

SOURCES :

LEGIFRANCE. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

LÉGENDE :

Liste Rouge Nationale (LRN – UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) : NA^a = non applicable car introduit dans la période récente.

Le Rat surmulot a été observé au niveau du parc et de la friche.

Au vu des habitats favorables, certaines espèces citées dans la bibliographie fréquentent probablement la zone d'étude comme le Mulot sylvestre ou encore la Crocidure musette. Certains habitats sont également favorables au Hérisson d'Europe (parc urbain, friches prairiales et rudérales), bien que l'espèce n'ait pas été contactée.

1.3.5.3 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Aucune espèce de mammifères terrestres identifiée sur la zone d'étude n'est protégée au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Synthèse des enjeux relatifs aux mammifères terrestres

Compte-tenu des résultats des investigations de terrain, **les enjeux relatifs aux mammifères (hors chiroptères) sont globalement qualifiés de faibles sur l'ensemble de la zone d'étude.**

1.3.6 Chiroptères

1.3.6.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et GeoNat'îdF de l'ARB ÎdF répertorient 8 espèces de chiroptères sur la commune de Sevrans pour la période 2011-2022. Elles sont toutes protégées au titre de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 16. Chiroptères protégés en Île-de-France mentionnés dans les bases de données de l'INPN et de GeoNat'IdF pour la commune de Sevrans (période 2011-2022)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IdF	LRR	LRN	DHFF	Dét. ZNIEFF IdF
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	AC	-	NT	DHIV	Oui****
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	AC	-	LC	DHIV	Oui*
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	R	-	NT	DHIV	Oui*
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	AR	-	VU	DHIV	Oui*
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	-	-	LC	DHIV	Oui*****
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	AC	-	NT	DHIV	Oui*
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	C	-	NT	DHIV	Oui*****
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	AC	-	LC	DHIV	Oui*

SOURCES :

INPN. LISTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES DE L'INVENTAIRE ZNIEFF. RÉGION : ÎLE-DE-FRANCE.

LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p.

MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx>.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

LÉGENDE :

Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

Directive Habitats-Faune-Flore : Directive 92/43/CEE : « Habitats-Faune-Flore », modifiée par la directive 97/62/CE :

Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC),

Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Liste Rouge IdF/Liste Rouge Nationale : LC = préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique d'extinction ; CR* : en danger critique d'extinction (non revu récemment) ; RE = régionalement éteint ; DD = insuffisamment documenté, NA : non applicable.

Dét. ZNIEFF IdF : Oui = déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, - : non déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, * : si présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus, ** : si présence (i) de sites d'hibernation en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus, *** : si présence de sites de reproduction ou d'hibernation, **** : si présence (i) de sites d'hibernation en milieu naturel (grotte, carrières...) sans condition d'effectif, (ii) de sites d'hibernation dans l'habitat humain de 10 individus ou plus, (iii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîte), ***** : si présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif, (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus (iii) de sites de reproduction dans l'habitats hum, ***** : si présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ainsi que la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) sont considérées « quasi-menacées » en région Île-de-France, alors que la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) est considérée « vulnérable ».

De plus, toutes ces espèces sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore.

1.3.6.2 Investigations de terrain

■ Méthodologie

Les investigations relatives à la chiroptérofaune ont été réalisées au cours de l'été 2022. Il s'agit, à ce moment de l'année, de la **période de parturition des chiroptères** durant laquelle les femelles sont regroupées au sein de « maternités » pour l'allaitement et l'élevage des juvéniles tandis que les mâles gîtent seuls ou en petits groupes. Durant cette période, l'activité acoustique est particulièrement élevée. Un inventaire acoustique nocturne a donc été réalisé.

Une recherche de gîtes a été effectuée en avril 2022.

• Recherche de gîtes arboricoles potentiels

La prospection des gîtes potentiels a consisté en une recherche diurne des arbres présentant des cavités arboricoles favorables aux chiroptères.

La méthode de prospection a consisté à repérer en journée tout gîte potentiel : cavité au sein d'un arbre, décollement d'écorce, *etc.* et à le caractériser en fonction de son intérêt potentiel pour les chiroptères.

Dans de nombreux cas, pour les gîtes arboricoles, une recherche visuelle depuis le sol ne permettra pas de valider la favorabilité d'une cavité pour le gîte des chauves-souris (cavité en hauteur, profondeur de la cavité invisible, entrée masquée par les feuillages, *etc.*). Seule une vérification via un endoscope déporté en hauteur permettra de valider la favorabilité d'une cavité ou la présence de chauves-souris dans la cavité.

• Inventaire acoustique

> Pratiques de terrain

Les prospections ont été réalisées au moyen de **points d'écoute** d'une durée de 10 minutes chacun, au détecteur d'ultrasons D240X couplé à un enregistreur SM4BAT pour l'analyse des signaux difficiles. Des **transects** ont également été réalisés entre chaque point d'écoute.

Tableau 17. Date de passage et conditions météorologiques

Date de la nuit	19/07/2022
Température	23 – 28°C
Vitesse moyenne et provenance du vent	15 km/h E
Nébulosité	Ciel dégagé
Lune	Dernier quartier

Les conditions climatiques étaient favorables à l'activité des chiroptères, c'est-à-dire : température supérieure à 7°C, vitesse de vent moyenne inférieure à 25 km/h et absence de précipitation.

Les points d'écoute et les transects ont été répartis de manière à couvrir l'ensemble des habitats favorables aux chiroptères sur l'ensemble de la zone d'étude. **À noter que pour des raisons de sécurité et d'accès, certains secteurs de la zone d'étude n'ont pu être prospectés durant la nuit.**

Carte 14 - Localisation des inventaires chiroptérologiques – p.58

> Traitement numérique des fichiers audio

Les enregistrements récoltés sont triés par un logiciel de préanalyse (Sonochiro) puis analysés et validés avec un logiciel d'analyse acoustique (Batsound).

Les résultats sont exprimés en nombre de contacts par nuit d'enregistrement, c'est-à-dire une séquence de 5 secondes maximums avec au moins 1 cri de chauve-souris. À chaque contact est attribué un « type acoustique » qui peut correspondre à une espèce ou à un groupe d'espèce. En effet, les sons recueillis par les détecteurs ne sont pas toujours typiques d'une espèce et il est alors précisé les différentes possibilités.

Un même individu chassant en aller et retour peut ainsi être noté plusieurs fois, car cet indicateur exprime bien une mesure de l'activité acoustique et non une abondance de chauves-souris. Cette méthodologie d'étude a pour but d'établir un indice d'activité selon une méthode quantitative (BARATAUD, 2004).

Activité chiroptérologique

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Types d'inventaires

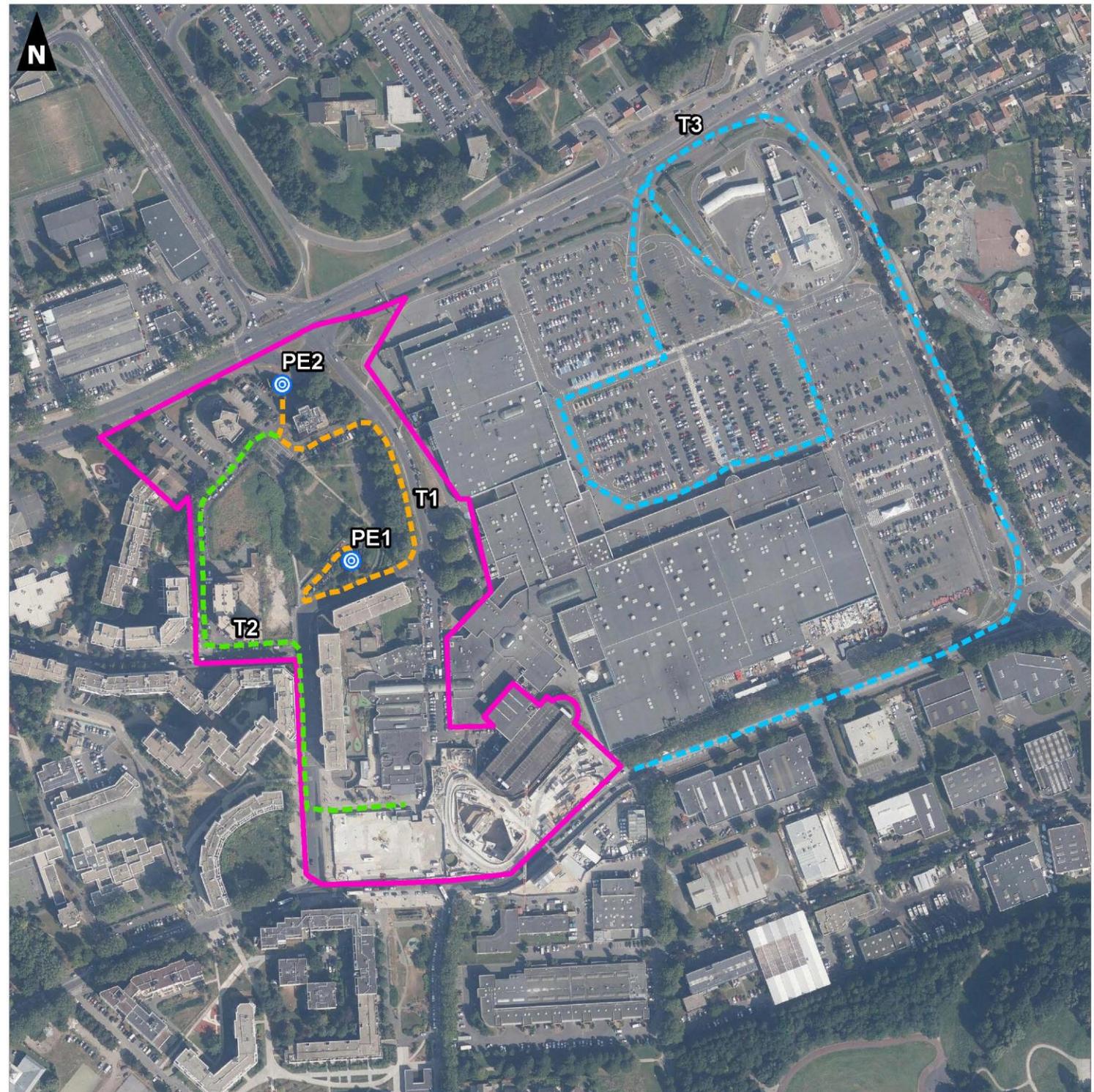
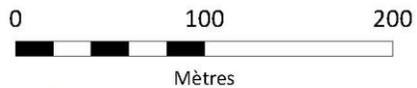
 Point d'écoute

Transects

 T1

 T2

 T3



> Limites biologiques

La distance de détection des ultrasons est très variable d'une espèce à l'autre. Par exemple, un Petit Rhinolophe est détectable à 5 mètres maximum tandis que la Noctule commune est détectable à 100 mètres (BARATAUD, 2012). Les espèces possédant une faible portée de signal sont donc plus difficilement détectables (Figure 4).

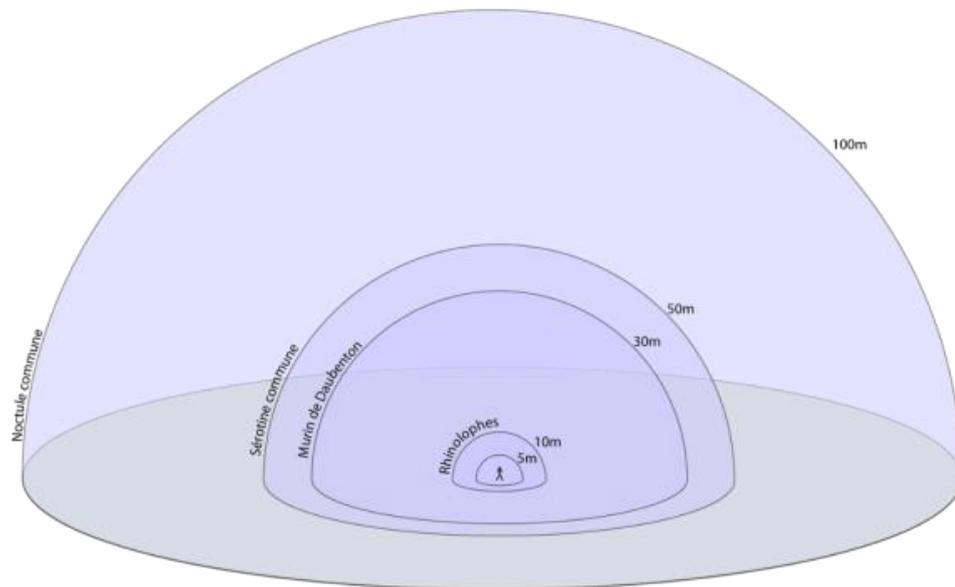


Figure 4. Distance de détection des chauves-souris en milieu ouvert au détecteur à ultrasons (BARATAUD, 1996)

■ Résultats

• Inventaire des gîtes

Aucun arbre ne présentant de potentielles cavités favorables n'a été répertorié sur la zone d'étude.

• Inventaire acoustique

> Espèces détectées

Au total, lors de la nuit du 19 juillet 2022, **182 contacts** de chauves-souris (séquence acoustique de 5 secondes) ont été recueillis.

Les investigations de terrain ont mis en évidence la présence d'une seule espèce de chauve-souris sur la zone d'étude : la **Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)**.

Tableau 18. Chiroptère identifié dans le périmètre d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Contacts le 19/07/22					Total	Type d'activité
		PE1	PE2	T1	T2	T3		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	2	84	61	16	19	182	Chasse/ Déplacement

Un seul type acoustique a été détecté au cours de la sortie nocturne, celui de la Pipistrelle commune, avec 182 contacts sur l'ensemble de la nuit. La Pipistrelle commune a aussi bien été rencontrée en activité de chasse qu'en déplacement actif sur l'ensemble de la zone d'étude.

L'espèce a particulièrement été active au niveau des alignements arborés au nord de la zone d'étude (point d'écoute PE2 et transect T1)

La Pipistrelle commune est une espèce anthropophile, elle vit principalement dans les villages et les grandes villes, mais est aussi présente dans les parcs, les jardins, les bois et les forêts.

Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles (trous de pic, fentes, fissures ou autres arbres creux) ou anthropiques (nichoirs, habitations).

• **Fonctionnalité de la zone d'étude**

La majorité des contacts de Pipistrelle commune ont été détectés au nord de la zone d'étude, au niveau des alignements arborés. Ces plantations, bien que relictuelles, jouent le rôle de corridors boisés pour les chauves-souris (repères pour le déplacement des espèces) et servent également de zones de chasse.

Bien qu'aucune prospection n'ait pu être réalisée au niveau des friches prairiale et rudérale (pour des raisons de sécurité), ces habitats sont potentiellement favorables à l'activité de chasse des chauves-souris.

1.3.6.3 Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Toutes les chauves-souris et leurs habitats sont protégés par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, selon lequel :

- I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel,
- II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Une seule espèce de chiroptères a été inventoriée de manière certaine sur l'aire d'étude au cours de la période de parturition.

Il s'agit de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Celle-ci est quasi-menacée en Île-de-France et en France.

Tableau 19. Chiroptère contacté sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	DHFF	LR IdF	LRN	Dét. ZNIEFF IdF
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Article 2	DHIV	NT	NT	-

SOURCES :

INPN. LISTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES DE L'INVENTAIRE ZNIEFF. RÉGION : ÎLE-DE-FRANCE.
 LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p.
 MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthétique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx>.
 UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

LÉGENDE :

Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :
Directive Habitats-Faune-Flore : Directive 92/43/CEE : « Habitats-Faune-Flore », modifiée par la directive 97/62/CE :
 Annexe II : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
 Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Liste Rouge IdF/Liste Rouge Nationale : LC = préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique d'extinction ; CR* : en danger critique d'extinction (non revu récemment) ; RE = régionalement éteint ; DD = insuffisamment documenté, NA : non applicable.

Dét. ZNIEFF IdF : Oui = déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, - : non déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, * : si présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus, ** : si présence (i) de sites d'hibernation de 5 individus et plus et (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus, *** : si présence de sites de reproduction ou d'hibernation, **** : si présence (i) de sites d'hibernation en milieu naturel (grotte, carrières...) sans condition d'effectif, (ii) de sites d'hibernation dans l'habitat humain de 10 individus ou plus, (iii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîte), ***** : si présence (i) de sites d'hibernation sans condition d'effectif, (ii) de sites de reproduction en milieu naturels (gîtes arboricoles, y compris les alignements) de deux individus et plus (iii) de sites de reproduction dans l'habitats hum, ***** : si présence de sites d'hibernation de 50 individus et plus.

Synthèse des enjeux relatifs aux chiroptères

Les résultats des inventaires ont permis de mettre en évidence la présence avérée d'une seule espèce de chiroptères : la Pipistrelle commune. **Les enjeux pour les chiroptères sont qualifiés de modérés sur les alignements d'arbres et les friches (zone de chasse et de transit).** Les enjeux se concentrent principalement au niveau des secteurs les plus végétalisés et sont très faibles ailleurs.

1.4 Synthèse générale des enjeux écologiques

1.4.1 Méthodologie

La synthèse hiérarchisée des enjeux écologiques de la zone d'étude a été réalisée par l'intermédiaire d'un outil informatique mis au point par Auddicé biodiversité. Les grands principes de cette évaluation sont présentés ci-dessous.

1.4.1.1 Hiérarchisation des enjeux associés à chaque habitat et à chaque groupe taxonomique

Les enjeux associés à la fonctionnalité écologique, aux habitats, à la flore et à chacun des groupes faunistiques étudiés ont été évalués de manière indépendante les uns des autres.

Cette évaluation se fait selon plusieurs critères (présence d'espèces patrimoniales et/ou protégées, fonctionnalité de l'habitat...), à l'aide d'une grille permettant de guider l'évaluation de manière objective et argumentée. Les critères utilisés varient selon les groupes, afin de prendre en compte les paramètres les plus pertinents en fonction des spécificités biologiques et écologiques de chacun. Les enjeux sont définis et hiérarchisés indépendamment des impacts potentiels d'un éventuel projet.

Cette grille permet d'attribuer pour chaque groupe taxonomique et pour chaque entité d'habitat naturel et semi-naturel constituant le site, un niveau d'enjeu (très faible, faible, modéré, fort ou très fort).



Figure 1. Graduation des différents niveaux d'enjeu

1.4.1.2 Synthèse et additionnalité des enjeux

L'outil permet l'élaboration de cartes de synthèse par groupe taxonomique et d'un diagramme radar présentant les enjeux par groupe. D'autre part, la synthèse globale des enjeux écologiques est obtenue par la superposition des enjeux de chaque groupe taxonomique pour chaque entité d'habitat de la zone d'étude, selon le principe d'additionnalité des enjeux :

- Lorsqu'une zone cumule des enjeux forts pour au moins deux groupes taxonomiques, le niveau d'enjeu devient très fort,
- Lorsqu'une zone cumule des enjeux modérés pour au moins trois groupes taxonomiques, le niveau d'enjeu devient fort,
- Dans tous les autres cas, le niveau d'enjeu retenu est l'enjeu le plus élevé.

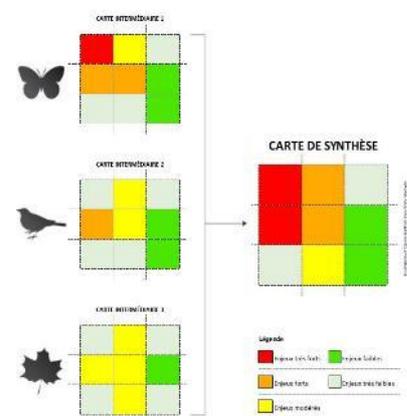


Figure 2. Exemple simplifié de synthèse des enjeux

1.4.2 Résultats

La synthèse générale des enjeux écologiques est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 20. Synthèse globale des enjeux écologiques

Habitats identifiés	Niveau d'enjeu écologique global	Justification
Sites de nidification du Moineau domestique	MODÉRÉ	Enjeux oiseaux
Alignement d'arbres	MODÉRÉ	Enjeux chauve-souris
Friche prairiale	MODÉRÉ	Enjeux insectes et chauve-souris
Friche rudérale	MODÉRÉ	Enjeux insectes et chauve-souris
Bande arbustive	FAIBLE	/
Espace vert, aménagement paysager	FAIBLE	/
Formation d'espèces exotiques envahissantes	FAIBLE	/
Haie continue taillée	FAIBLE	/
Haie discontinue taillée	FAIBLE	/
Haie ornementale	FAIBLE	/
Parc urbain	FAIBLE	/
Roncier	FAIBLE	/
Secteur anthropisé (centre-ville)	TRÈS FAIBLE	/
Secteur anthropisé (site industriel et commercial)	TRÈS FAIBLE	/

Les enjeux écologiques sont également représentés *via* la carte page suivante.

Carte 15 - Synthèse globale des enjeux écologiques – p.64

Secteurs d'étude

 Zone d'étude

Enjeux

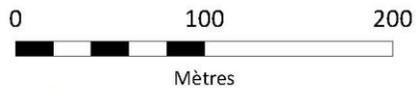
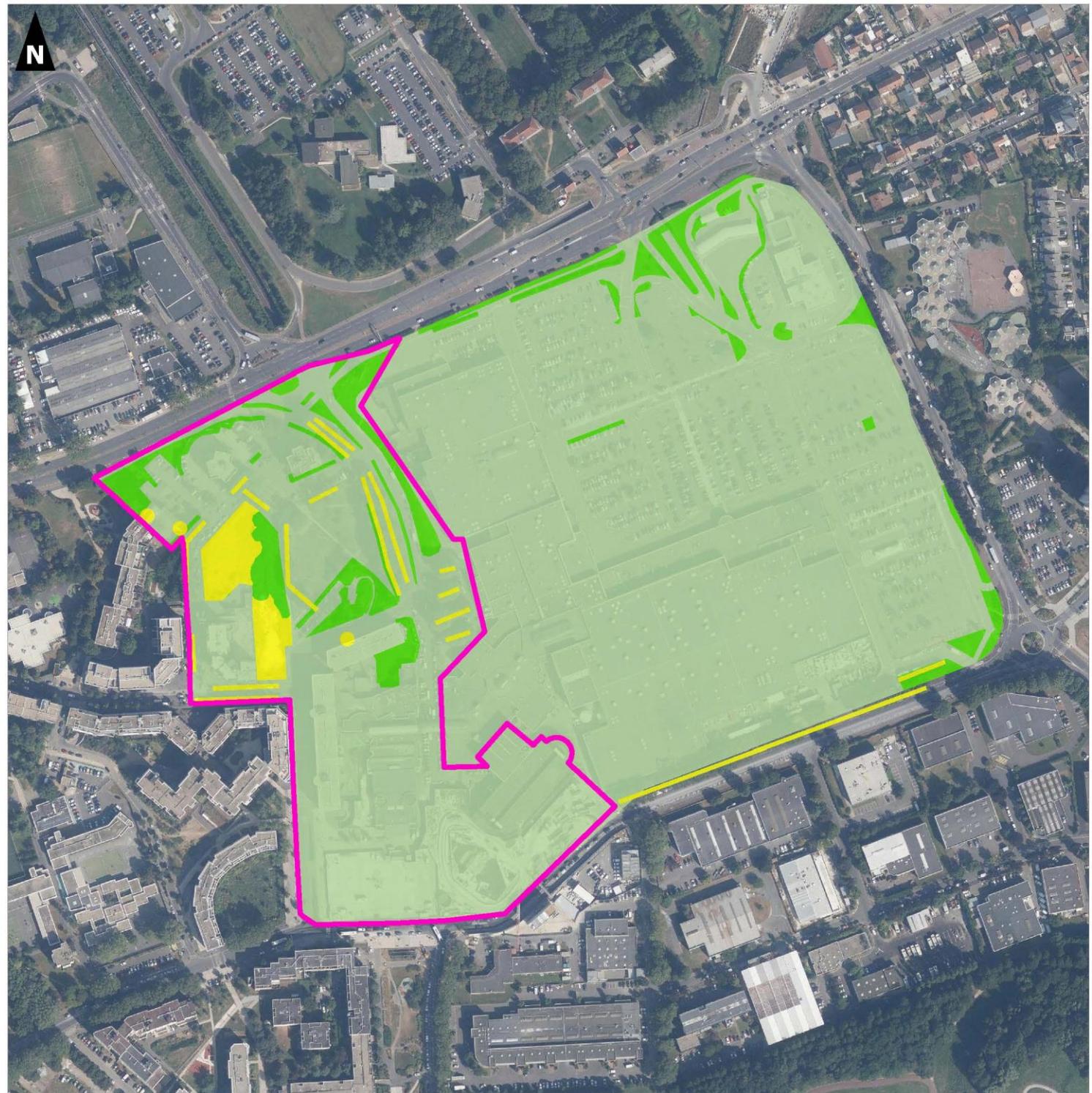
 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Très forts



ANNEXES

Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques

Tableau 21. Espèces floristiques observées sur le site d'étude lors des investigations de terrain

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté IDF	LR IDF	Protection	ZNIEFF	ZH	EEE	LRN
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraïlle	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	Eurynaturalisé	AC					Avérées implantées	NA
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane	Eurynaturalisé	CC						LC
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Eurynaturalisé	CCC						LC
<i>Acer saccharinum</i> L., 1753	Érable argenté, Érable de Virginie, Érable à sirop	Planté/cultivé	.						NA
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante	Eurynaturalisé	AC					Avérées implantées	NA
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres, Persil sauvage	Indigène	AR	LC					LC
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Indigène	CC	LC					LC
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	Indigène	CC	LC					LC
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Indigène	C	LC					LC
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe	Indigène	CC	LC					LC
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	Eurynaturalisé	AC					Potentielles implantées	NA
<i>Berberis x ottawensis</i> C.K.Schneid., 1922									
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Eurynaturalisé	C					Potentielles implantées	NA
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Cedrus libani</i> A.Rich., 1823	Cèdre du Liban, Cèdre du mont Liban	Planté/cultivé	.						NA
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraïste aggloméré	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	Planté/cultivé	.						NA
<i>Cotoneaster</i> spp.	Cotonéaster spp.								

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté IDF	LR IDF	Protection	ZNIEFF	ZH	EEE	LRN
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Elaeagnus</i> spp.	Éléagnus spp.								
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Eurynaturalisé	CCC					Potentielles implantées	NA
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	Indigène	CC	LC					LC
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu	Indigène	CC	LC					
<i>Euonymus japonicus</i> L.f., 1780	Fusain du Japon	Planté/cultivé	.						NA
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié	Eurynaturalisé	AC						NA
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Geranium macrorrhizum</i> L., 1753	Géranium à grosses racines	Planté/cultivé	.	NA					VU
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Hedera algeriensis</i> Hibberd, 1864									
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Larix decidua</i> Mill., 1768	Mélèze d'Europe, Pin de Briançon	Planté/cultivé	.						LC
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave, Pain-blanc	Eurynaturalisé	AC						LC
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Liquidambar styraciflua</i> L., 1753	Liquidambar	Planté/cultivé	.						NA
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	lvraie vivace	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Lonicera nitida</i> E.H.Wilson, 1911	Chèvrefeuille	Planté/cultivé	.						
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage, Boquettier	Indigène	AR	DD					LC
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	Indigène	CC	LC					LC
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Indigène	CC	LC					LC
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	Indigène	CC	LC					LC
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc	Indigène	C	LC					LC
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélicot jaune	indigène	AC	LC					
<i>Melilotus</i> spp.	Mélicot spp.								
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille des bois	Indigène	AR	LC					LC
<i>Orobancha hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobancha du lierre	Indigène	R	LC					LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté IDF	LR IDF	Protection	ZNIEFF	ZH	EEE	LRN
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	Indigène	CC	LC					LC
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles, Vigne-vierge	Sans objet	.						NA
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Philadelphus coronarius</i> L., 1753	Seringa commun	Planté/cultivé	.						NA
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermissieux	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	Eurynaturalisé	C						LC
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	Indigène	C	LC					LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	Indigène	C	LC					LC
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane d'Espagne	Planté/cultivé	.						
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier cultivé, Porcelane	Eurynaturalisé	CC						LC
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	Eurynaturalisé	AC					Potentielles implantées	NA
<i>Prunus serrulata</i> Lindl., 1830	Cerisier du Japon	Planté/cultivé	.						
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Prunus</i> spp.									
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent	Planté/cultivé	.						DD
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Indigène	CCC	LC			Ar. ZH		LC
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	Indigène	CC	LC					LC
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC					Avérées implantées	NA
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Eurynaturalisé	CCC					Avérées implantées	NA
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Indigène	C?	LC					LC
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	Indigène	CCC	LC					
<i>Rubus</i> spp.	Ronce spp.								
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	Indigène	CC	LC			Ar. ZH		LC
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc	Indigène	AR	LC			Ar. ZH		LC
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre	Indigène	CC	LC					LC
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	Indigène	C	LC					LC
<i>Sedum</i> spp.	Orpin spp.								
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain	Eurynaturalisé	AC					Potentielles implantées	NA
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque, Setaire naine	Indigène	AR	LC					LC

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté IDF	LR IDF	Protection	ZNIEFF	ZH	EEE	LRN
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	Indigène	CC	LC					LC
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	Indigène	CCC	LC			Ar. ZH		LC
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Spiraea</i> spp.	Spirée spp.								
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	Eurynaturalisé	AR					Potentielles implantées	NA
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	Indigène	CC	LC					LC
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	Indigène	CCC?						LC
<i>Taraxacum</i> spp.	Pissenlit spp.								
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	Indigène	CC	LC					LC
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Indigène	C	LC					LC
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	Indigène	CC	LC					LC
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	Indigène	CC	LC					LC
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Indigène	CCC	LC					LC
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	Indigène	CC	LC					LC
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	Indigène	CC	LC					LC
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Eurynaturalisé	CCC						NA
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	Indigène	CC	LC					LC
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Indigène	CC	LC					LC
<i>Viburnum rhytidophyllum</i> Hemsl., 1888	Viorne	Planté/cultivé	.						NA
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	Indigène	CC	LC					LC
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	Indigène	AC						LC
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Indigène	C	LC					LC
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	Indigène	CC	LC					LC
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris	Indigène	CC	LC					LC

SOURCES :

Perriat F., Vallet J. et Filoche S. - 2020. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 3-novembre 2020. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>

LÉGENDE :**Stat. IDF : Statut d'indigénat en Île-de-France :**

Ind = taxons indigènes (plantes faisant partie du cortège originel de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle)

Nat : taxons naturalisés (plantes non indigènes, introduites volontairement ou non par les activités humaines après la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492) et devenues capables de se reproduire naturellement d'une manière durable, sinon dynamique). Nat(E) : Eurynaturalisé (plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle). Nat (S) : Sténonaturalisé (plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations).

Subsp : taxons subspontanés (plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène)

Cult. Les taxons cultivés ou plantés sont des plantes utilisées à des fins de production, cultivées en grand ou pour l'ornement. Ces taxons ne sont pas notés systématiquement dans les inventaires. Seuls les taxons susceptibles de devenir spontanés ont été gardés dans le présent catalogue.

Rar. IDF : Rareté en Île-de-France

CCC : extrêmement commun / CC : très commun / C : commun / AC : assez commun / AR : assez rare / R : rare / RR : très rare / RRR : extrêmement rare

Cot. UICN IDF : Cotation UICN en Île-de-France :

LC : préoccupation mineure / NT : quasi-menacée / VU : vulnérable / EN : en danger / CR : en danger critique / RE : éteint / DD : insuffisamment documenté / NA : non applicable (taxons non indigènes) / NE : non évalué

Prot. :

Protection nationale : Taxon protégé en France métropolitaine, arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995

Protection en Île-de-France : Taxon protégé en Île-de-France (arrêté du 11 mars 1991)

Dét. ZNIEFF : Taxons déterminant de ZNIEFF :

Taxons dont la présence peut justifier de la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Z1 : Indique que le taxon est déterminant dans tous les cas. Z2 : Indique que le taxon est déterminant mais avec une restriction géographique. Z3 : Concerne les taxons des milieux très anthropiques (cultures, carrières, friches...). Pour être effectivement déterminants, ces taxons doivent être présents en populations significatives, être accompagnés d'autres taxons déterminants, et surtout ne pas présenter un caractère fugace.

Cot. EEE IDF : Taxons exotiques envahissants en Île-de-France (Wegnez, 2018) :

- Avérées émergentes : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées émergentes. Cette catégorie regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « prioritaire ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).

- Avérées Implantées : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées. En raison de leur forte fréquence l'éradication des espèces de cette catégorie est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.

- Potentielles implantées : appartenance à la catégorie des plantes exotiques implantées mais actuellement non envahissantes. Cette catégorie regroupe des espèces largement répandues sur le territoire, non reconnues comme invasives par la méthode EPPO mais susceptibles de devenir problématiques à l'avenir (évalué par le test de Weber et Gut). Cette liste regroupe principalement des espèces de milieux rudéralisés ne causant actuellement pas de problème en milieu naturel ou semi-naturel. La stratégie consisterait pour ces espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incurSION de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).

- Liste d'alerte : appartenance à la catégorie des plantes exotiques à surveiller. Les espèces de cette catégorie non reconnues comme envahissantes par la méthode EPPO, ponctuelles voire absentes sur le territoire francilien mais qui présentent un risque d'invasion jugé fort sur le territoire (test de Weber et Gut). Une veille accrue sur ces espèces est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

Annexe 2 – Résultats des inventaires avifaunistiques

Tableau 22. Espèces aviaires observées sur le site d'étude lors des investigations de terrain

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	DO	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN Passage	LRE	ZNIEFF	EEE
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	PIII		NT	LC	NA ^c		LC		
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire		DOII	LC	LC	NA ^d		LC		
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet		DOII	LC	LC	LC	NA ^c	LC		
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir		DOII	LC	LC	NA ^d	NA ^d	LC		
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	PIII		LC	LC		NA ^b	LC		
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	PIII		LC	LC	NA ^b	NA ^d	LC		
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	PIII		VU	LC		NA ^b	LC		
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	PIII	DOII	LC	NT	LC	NA ^d	LC		
<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier			NA ^a	NA ^a					X
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde		DOII	LC	LC			LC		
<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset		DOII	LC	DD			LC		
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier		DOII;DOIII	LC	LC	LC	NA ^d	LC		
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	PIII		LC	LC	NA ^d	NA ^d	LC		
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	PIII		LC	LC	NA ^d	NA ^d	LC		
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	PIII		LC	LC	NA ^d	NA ^d	LC		
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	PIII		LC	LC	NA ^d		LC		

LÉGENDE ET SOURCES :

LRR : ARB îdF, 2018. Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. 33 p.

LRN : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

LRE : BirdLife International (2021) European Red List of Birds. Luxembourg: Publications Office of the European Union.

RE	Disparue en métropole
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA ^b	Non applicable (espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole)
NA ^c	Non applicable (espèce régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative)
NA ^d	Non applicable (espèce régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
-	Non concernée
Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages	OI = Espèces faisant l'objet de mesures de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS). OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Protection : Arrêté de 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

ZNIEFF : *N.d.*, 2023. Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Île-de-France.



Paris, le 5 mai 2023

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/23/264

Vos réf. :

Affaire suivie par : Céline Debrieu-Levrat

Tél. : 06 99 37 14 50

Courriel : celine.debrieu-levrat@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Examen au cas par cas n°F-011-23-C-0083 « Aménagement de la Zac Mandela Gare sur la commune de Sevran (93) » : demande de compléments

L'instruction du dossier au cas par cas visé en objet met en évidence le fait que celui-ci nécessite des précisions et des compléments pour pouvoir être considéré comme complet.

Il serait nécessaire d'avoir une description beaucoup plus détaillée du projet de Zac notamment dans ses objectifs, sa programmation et dans son contexte. Par exemple, des secteurs sont indiqués en réflexion sur la carte de l'annexe 8. A quoi correspondent-ils ? Par ailleurs, les incidences cumulées avec les projets voisins sont à préciser.

Le dossier indique que « avec l'arrivée du Grand Paris Express, les différents modes de déplacements vont devoir s'adapter et les espaces publics seront repensés avec un pôle multimodal d'interconnexion RER, bus, et la nouvelle ligne de métro. ». La description de ce pôle est impérative.

Dans le cas où des études de gestion des eaux pluviales, de vibration, air/santé, de trafic, acoustique, sur les EnR, sur les zones humides, sur le paysage, sur les sites et sols pollués (études géologique et historique, EQRS), sur l'hydrologie, sur la pollution lumineuse, ainsi qu'un bilan carbone sont disponibles, je vous remercie de bien vouloir me les transmettre.

Il est cité que le projet sera déficitaire en matériaux. Quelle sera la provenance des remblais, ainsi que les volumes engagés ? Des déchets seront produits : de quels type seront-ils, quels seront les volumes et leur gestion finale ?

Le calcul de l'adéquation besoins/ressource en eau disponible est-il disponible ?

Des opérations de relogement sont annoncées nécessaires. Quelles en seront la teneur ?

D'une manière générale, les engagements en matière de mesures ERC peuvent-ils être développés de votre part pour chaque incidence prévisionnelle relevée dans le CERFA ? La gestion des espèces exotiques envahissantes n'est pas ailleurs pas abordée dans le dossier.



Autorité environnementale

Il est nécessaire de disposer de ces éléments pour pouvoir étayer la décision de l'Autorité environnementale. La date de réception des éléments manquants sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Le rapporteur,



Céline Debrieu-Levrat

Brunilde BACHELET
GPA

brunilde.bachelet@grandparisamenagement.fr

copie à Estelle.BOURG@grandparisamenagement.fr et Jean-Raphael.CLASTOT@grandparisamenagement.fr

Paris, le 21 juin 2023

Direction du Territoire Grand Paris Nord

Affaire suivie par : Estelle BOURG
E-mail : estelle.bourg@grandparisamenagement.fr
Réf: EBo/GMi/N°

Autorité environnementale
Mme Céline Debrieu-Levrat
Tour Séquoia 1 place Carpeaux
92055 LA DÉFENSE CEDEX

OBJET : Examen au cas par cas n°F-011-23-C-0083 « Aménagement de la ZAC Mandela Gare sur la commune de Sevran (93) » - réponse à la demande de compléments de l'Autorité Environnementale

Madame,

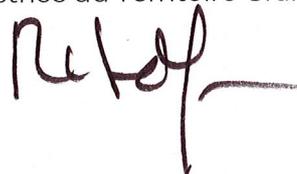
Grand Paris Aménagement a déposé le 28 avril 2023 une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur le secteur de la ZAC Mandela Gare à Sevran (93).

Dans un courrier en date du 5 mai 2023, vous avez demandé à Grand Paris Aménagement des précisions et des compléments au dossier.

Vous voudrez bien trouver les éléments de réponse en annexe à ce présent courrier. Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Michèle Rabin-Roche,
Directrice du Territoire Grand Paris Nord



Annexes :

- Note en réponse à la demande de compléments
- Etude historique documentaire et mémorielle – Etude de vulnérabilité des milieux – IDDEA



Rapport d'étude IDA220455

Grand Paris Aménagement
Parc du Pont de Flandres – Bât 0033
11, rue de Cambrai – CS10052
75945 Paris Cedex 19

Etude historique, documentaire et mémorielle - Etude de vulnérabilité des milieux

Gare RER B Sevrans-Beaudottes
Sevrans | 93

VOTRE INTERLOCUTEUR
Stéphanie PORZIO
06 34 20 96 22
s.porzio@iddea-gengis.fr



**grandparis
aménagement**



RÉFÉRENCES

Réf. devis :	IDD220741_A du 09/12/2022
Réf. du rapport :	IDA220455
Réf. du client :	Bon de commande 20-00291/02/GPAM du 15/12/2022

CLIENT

Nom et adresse
Grand Paris Aménagement
Parc du Pont de Flandres – Bât 0033
11, rue de Cambrai – CS10052
75945 Paris Cedex 19

Nom du contact et coordonnées
Mme. BACHELET
01.40.04.58.59
brunilde.bachelet@grandparisamenagement.fr

INTERVENANTS IDDEA

Rédacteur
Caroline SOLESSE

Vérificateur
Responsable de projet
Stéphanie PORZIO

Superviseur
Lucie LECLAIRE

STATUT DU RAPPORT

Version	Date	Détails
A	31.03.2023	Version initiale

CERTIFICATIONS DE IDDEA





Restrictions d'usage du rapport

Ces informations sont soumises à l'exhaustivité et la fiabilité des documents disponibles et consultables, l'existence d'une information « cachée » ou « erronée » est toujours possible. L'exhaustivité et la véracité absolue ne peuvent donc être garanties.

Tous les éléments de ce rapport (cartes, photos, pièces et documents divers, etc.) constituent une seule et même entité indissociable. La responsabilité d'IDDEA ne saurait être engagée par une utilisation, une communication ou une reproduction partielle de ce rapport et annexes sans l'accord préalable d'IDDEA.

Nous restons à la disposition du client pour lui fournir tout renseignement complémentaire qu'il pourrait juger utile concernant les résultats et les conclusions de notre étude.



1. Synthèse non technique de l'étude	9
2. Introduction	12
2.1. Contexte et objectifs	12
2.2. Cadre méthodologique et normatif	12
3. Présentation du projet	13
4. Méthode d'investigations et déroulement de la mission	13
4.1. Méthode	13
4.2. Date d'intervention et documents consultés	13
4.3. Personnes rencontrées	14
5. Visite de site A100	14
5.1. Localisation du site et description de son environnement	14
5.2. Description du site	19
5.3. Activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite	19
5.4. Mesures de mise en sécurité préconisées	22
6. Etude de vulnérabilité des milieux A120	22
6.1. Sources d'information consultées	22
6.2. Contexte Environnemental	22
6.2.1. Contexte géologique	22
6.2.2. Hydrogéologie	24
6.2.3. Risques d'inondation par remontée de nappe	25
6.2.4. Usages des eaux souterraines	26
6.2.5. Hydrologie	29
6.2.6. Contexte météorologique	29
6.3. Occupation des sols	30
6.4. Recensement des populations sensibles à proximité du site	30
6.5. Milieu Naturel	31
7. Etude Historique, documentaire et mémorielle A110	34
7.1. Sources d'information consultées	34



7.2.	Consultation des documents du client.....	34
7.3.	Informations obtenues auprès de Casias, Basol et Aria.....	37
7.3.1.	Auprès de CASIAS	37
7.3.2.	Auprès de la base de données des informations de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL)	39
7.3.3.	Base de données ARIA.....	39
7.4.	Secteur d'Information sur les sols.....	40
7.5.	Servitudes.....	40
7.6.	Etude des photographies aériennes historiques	41
7.7.	Classement ICPE du site et consultation de la Préfecture de Seine-Saint- Denis 43	
7.7.1.	Classement ICPE du site étudié	43
7.7.2.	Consultation de la documentation disponible en Préfecture.....	43
7.8.	Consultation des archives départementales de Seine-Saint-Denis	45
7.9.	Consultation des archives communales de Sevran.....	45
7.10.	Consultation de la Direction Départementale des Territoires de département concerné.....	45
7.11.	Anciennes exploitations souterraines ou à ciel ouvert.....	45
7.12.	Risque Pyrotechnique.....	47
7.13.	Principales pollutions recensées	47
8.	Synthèse technique Conclusions	48
9.	Description du projet d'aménagement	51
10.	Schéma conceptuel et propositions d'investigations	52
10.1.	Les Sources potentielles de Pollution.....	52
10.2.	Les Vecteurs de transfert.....	52
10.3.	Les Cibles	52
10.4.	Schéma conceptuel d'exposition	53
10.5.	Programme d'investigations proposé A130.....	55

Liste des figures

Figure 1 :	Localisation du site à l'étude (Carte IGN source Géoportail)	15
Figure 2 :	Localisation des secteurs de l'étude (source : cadastre 93)	16
Figure 3 :	Plan du cadastre du site (Source cadastre.gouv.fr).....	18



Figure 4 :	Cartographie de localisation des activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite de site du 25.01.2023 (Source : Géoportail).....	21
Figure 5 :	Log stratigraphie du sondage n° BSS000PKNH (Source Infoterre)	24
Figure 6 :	Cartographie du niveau de risque d'inondation par remontée de nappe (Source Géorisques)	26
Figure 7 :	Localisation des ZNIEFF de type I & II de la zone d'étude (Source : Géoportail).....	32
Figure 8 :	Localisation des zones Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)	33
Figure 9 :	Plan de localisation des sondages réalisés entre 2013 et 2016 au droit de l'emprise de la gare de Sevrans-Beaudottes (Source : GPA)	37
Figure 10 :	Extrait du PLU de Sevrans (Source : mairie de Sevrans).....	41
Figure 11 :	Carte de localisation des carrières et des gisements de Gypse en Seine-Saint-Denis (Carte -Sans échelle- Sources : Bilan d'activités de 2017 de Seine-Saint-Denis).....	46
Figure 12 :	Périmètres de risque lié à l'existence de poches de dissolution du Gypse en 2015 (Source : CEREMA)	47
Figure 13 :	Localisation des sources potentielles de pollution actuelles et historiques (Source : Géoportail)	50
Figure 14 :	Schéma conceptuel préliminaire - Configuration future	54
Figure 15 :	Localisation des piézomètres prévisionnels et des sources potentielles de pollution (source : Géoportail)	57

Liste des Tableaux

Tableau 1 :	Présentation des parcelles par secteur	17
Tableau 2 :	Sources potentielles de pollution mises en évidence lors de la visite de site	20
Tableau 3 :	Ouvrages d'eau répertoriés dans la BSS et à 1,5km autour du site.....	28
Tableau 4 :	Données climatologiques de la station de Bourget (Seine-Saint-Denis, 93) en moyennes mensuelles entre 1981 et 2010 et comparaison aux données 2021	30
Tableau 5 :	Cibles sensibles sur un rayon de 1,5 km en aval supposé	31
Tableau 6 :	Tableau de synthèse concernant la pollution sol et eau	35
Tableau 7 :	Synthèse des résultats sol et eau autour de la gare	36
Tableau 8 :	Sites répertoriés dans CASIAS et localisés dans un rayon de 1,5 km autour du site à l'étude	38
Tableau 9 :	Synthèse de la consultation des photographies aériennes.....	42
Tableau 10 :	Liste des dossiers consultés aux archives préfectorales	43
Tableau 11 :	Synthèse de la consultation aux archives de la Préfecture le 06/03/2023 et 10/03/2023.....	44
Tableau 12 :	Synthèse des sources potentielles de pollution.....	49
Tableau 13 :	Voie d'exposition potentielles.....	53
Tableau 14 :	Investigations proposées	55
Tableau 15 :	Investigations préconisées sur le milieu eau souterraines (Source : Géoportail)	56



Annexes

- Annexe 1 : Détail de la visite de site
- Annexe 2 : Carte géologique du secteur
- Annexe 3 : Photographies aériennes de la zone d'étude
- Annexe 4 : Consultation préfecture



ADES	Portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines
AEP	Alimentation Eau Potable
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS.....	Agence Régionale de Santé
BARPI	Bureau d'analyse des Risques et Pollutions Industrielles
BASOL	Base de Données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif remplacée par la base de données des informations de l'administration concernant des pollution suspectées ou avérées
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BSS	Base de données du Sous-Sol
BTEX.....	Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes
CASIAS.....	Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
CAV.....	Composés Aromatiques Volatils
COHV.....	Composés Organo-Halogénés Volatils
DRIEAT	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
EMM.....	Eléments Métalliques et Métalloïdes (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn)
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCT.....	Hydrocarbures Totaux
ICPE.....	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN.....	Institut Géographique National
NF	Norme Française
NGF.....	Nivellement Général Français
PCB.....	PolyChloroBiphényles
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
ZICO.....	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF.....	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale



1. Synthèse non technique de l'étude

Contexte

Mandataire : Grand Paris Aménagement

Adresse du site : Gare RER B Sevrans-Beaudottes à Sevrans | 93

Usage actuel du site : le site comprend une gare en construction et des espaces urbains tels que des immeubles, des commerces et des espaces verts

Contexte de l'étude : Aménagement de la gare de Sevrans-Beaudottes

Usage futur et projet d'aménagement :

- Au sud : la réalisation d'un pôle intermodal, avec la construction de la gare Grand Paris Express ligne 16, la gare RER B et un futur pôle bus ;
- Au Nord : un programme de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments présents et la construction de nouveaux logements, ainsi que des commerces en rez-de-chaussée.

Document fournis par le client :

L'étude d'impact complète réalisée par la Société du Grand Paris pour la ligne 16 du Grand Paris Express.

- Etude d'impact extrait : <https://issuu.com/sgparis141617>
- Etat initial dans le volet E2 : Enquête ligne16 volet E2 by Société du Grand Paris 14 16 17 - Issu ;
 - ▶ Chapitres 7 *Pollution des sols et des eaux souterraines* ;
 - ▶ Chapitre 13 *Patrimoine architectural, paysage et archéologie* ;
 - ▶ Le volet E3 *Analyses des impacts* ;
 - ▶ Les volets I1 et I2 *Annexes*.

Résultats

Etude historique, documentaire et mémorielle A110	
Principales évolutions du site et de son environnement	L'ensemble de la zone comprend des champs et des routes entre 1924 et 1959 ; La zone est une friche avec quelques passages de camions et dépôts entre 1959 et 1971 ; Le site est en chantier pour l'aménagement de l'axe routier et de la gare avec divers avancements dans les travaux entre 1971 et 1987 ; La gare subit des réaménagements en 2012 et 2018 où les travaux sont toujours en cours actuellement.
Situation administrative du site (classement ICPE)	Pas d'ICPE actuellement d'après les données de Géorisques. Présence de transformateurs en PCB en 1988 et élimination en 1990 sans dossier de cessation d'activité ;



	Parking en SILO déclaré en 1983 et 1999 sous les rubriques 381 bis et 2935-2 (plus d'actualité car la rubrique a été supprimée en 2006).
Existence d'accidents ayant eu un impact environnemental sur ou hors site	Aucun accident majeur à portée environnementale n'a été recensé dans le cadre de la présente étude
Risque pyrotechnique	Aucun événement conduisant à suspecter la présence d'engins pyrotechniques n'a été recensé d'après les éléments et documents consultés ou portés à notre connaissance.
Existence de servitudes (interdictions d'usage)	<ul style="list-style-type: none"> — Les affouillement et exhaussement des sols qui n'ont pas de rapport direct avec l'utilisation du sol autorisées (ZAC de la gare de Sevrans-Beaudottes) ; — Les industries ; — Les dépôts de véhicules de plus de 10 unités ; — Les garages collectifs de caravanes ; — Les terrains de camping-caravaning ainsi que les habitations légères de loisir.
Autre(s) élément(s) notable(s)	Aléa de dissolution du gypse
Etude de vulnérabilité des milieux A120	
Hydrologie	Le canal de l'Ourcq qui s'écoule à environ 1,5 km au Sud du site vers l'Ouest.
Géologie attendue	<ul style="list-style-type: none"> — Remblais (X) — Limons des plateaux (LP) — Alluvions anciennes (Fy) — Calcaire de Saint-Ouen — Sables de Beauchamp — Marnes et Caillasses
Hydrogéologie attendue	<ul style="list-style-type: none"> — La nappe des Alluvions en continuité avec la nappe du Bartonien — La nappe du Bartonien (Calcaire de Saint-Ouen et Sables de Beauchamp), le sens d'écoulement est supposé Sud-Ouest, profondeur de la nappe entre 3 et 5 m ; — La nappe du Lutétien (Sables de Beauchamp, Marnes et Caillasses, Calcaire Grossier), sens d'écoulement Sud-Ouest profondeur attendue vers 20 m.
Vulnérabilité de la nappe au droit du site	Oui car absence de couche imperméable sus-jacente à la nappe



Sensibilité des usages des eaux souterraines en aval hydraulique	Oui, 4 ouvrages potentiellement à usage non connu potentiellement sensible sur un rayon de 1,5km
Présence de zones sensibles au droit du site	Oui, une école maternelle

Principales sources de pollution potentielles

Les sources de pollution potentielles envisagées sont les suivantes :

- Remblais de potentielle mauvaise qualité environnementale ;
- Dépôts sauvages d'objet divers ;
- Aire de brûlage ;
- Traces au sol ;
- Fuite de transformateurs en PCB dans la gare ;
- Station-service en limite du site d'étude.

Recommandations

Etant donné que le programme d'aménagement n'est pas encore arrêté et que des plans de faisabilité du projet ne nous ont pas été fournis, aucun programme sur le milieu sol n'est proposé à ce stade. Celui-ci pourra être établi lorsque que le programme aura été arrêté.

A ce stade, IDDEA préconise la réalisation de piézomètres afin d'avoir un état des lieux qualitatif de la première nappe phréatique.



2. Introduction

2.1. Contexte et objectifs

Dans le cadre du projet d'aménagement et pour compléter l'étude d'impact au droit de la gare RER B Sevrans-Beaudottes à Sevrans (93), vous souhaitez disposer d'une étude historique et d'une étude de vulnérabilité des milieux.

2.2. Cadre méthodologique et normatif

La présente mission suit la « Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués » définie par le Ministère en charge de l'Environnement, d'avril 2017.

La prestation de service demandée par Grand Paris Aménagement correspond à une mission INFOS de la norme NF X 31-620-2 révisée en décembre 2021, correspondant à la réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.

Cette prestation globale comprend les prestations élémentaires suivantes :

- A100 : la réalisation d'une visite de site ;
- A110 : une étude historique, documentaire et mémorielle ;
- A120 : une étude de vulnérabilité des milieux ;
- A130 : élaboration d'un programme prévisionnel d'investigations.



3. Présentation du projet

Le projet d'aménagement n'est pas encore validé (aucun plan fourni à ce stade), mais les aménagements envisagés sont les suivants :

- Au sud : la réalisation d'un pôle intermodal, avec la construction de la gare Grand Paris Express ligne 16, la gare RER B et un futur pôle bus ;
- Au Nord : un programme de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments présents et la construction de nouveaux logements, ainsi que des commerces en rez-de-chaussée.

4. Méthode d'investigations et déroulement de la mission

4.1. Méthode

La méthode retenue pour réaliser la présente étude a été la suivante :

- Travaux préparatoires : collecte et analyse des documents communiqués par le client, consultation des bases de données et des administrations, recherches bibliographiques des contraintes environnementales du site ;
- Travaux sur site : entrevues, questionnaires et visite du site ;
- Rédaction du rapport.

4.2. Date d'intervention et documents consultés

La visite du site a été réalisée le 25/01/2023 par Caroline Solesse, ingénieur d'études de la société IDDEA.

Les documents et bases de données consultés et utilisés sont les suivants :

- Base donnée des informations de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL) ;
- CASIAS ;
- BARPI ;
- ARS unité de Seine-Saint-Denis ;
- Site internet cadastre.gouv.fr ;
- IGN (photographies aériennes et carte au 1/25 000) ;
- Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Direction Départementale des Territoires (DDT) ;
- BRGM via sa base de données en ligne Info Terre, carte géologique au 1/50 000^{ème} ;
- Plan du périmètre de la ZAC de Sevrans-Beaudottes (sans-échelle et sans nom) ;
- L'étude d'impact réalisée par la Société du Grand Paris pour la ligne 16 du Grand Paris Est (extraits, EGIS, 2016) ;
- Autres bases de données citées dans le rapport.



4.3. Personnes rencontrées

La visite a été réalisée en présence de Madame Brunilde Bachelet et Estelle Bourg, responsables d'opérations pour Grand Paris Aménagement.

5. Visite de site | A100

5.1. Localisation du site et description de son environnement

Le site à l'étude est localisé Gare RER B Sevrans-Beaudottes à Sevrans | 93 soit entre la route de Mitry (D115), l'avenue Salvador Allende, la rue Alexeï Leonov, la rue Charles Conrad et la rue Raoul Dautry. Selon la carte IGN au 1 / 25 000 et Géoportail, le site est localisé à une altitude comprise entre + 55 m et + 57 m NGF.

La localisation du centre de la zone d'étude en coordonnées Lambert 93 est :

- X : 665164 m ;
- Y : 6 872 127 m.

La Figure 1 localise le site à l'étude sur un fond de carte topographique de l'Institut Géographique National (IGN).

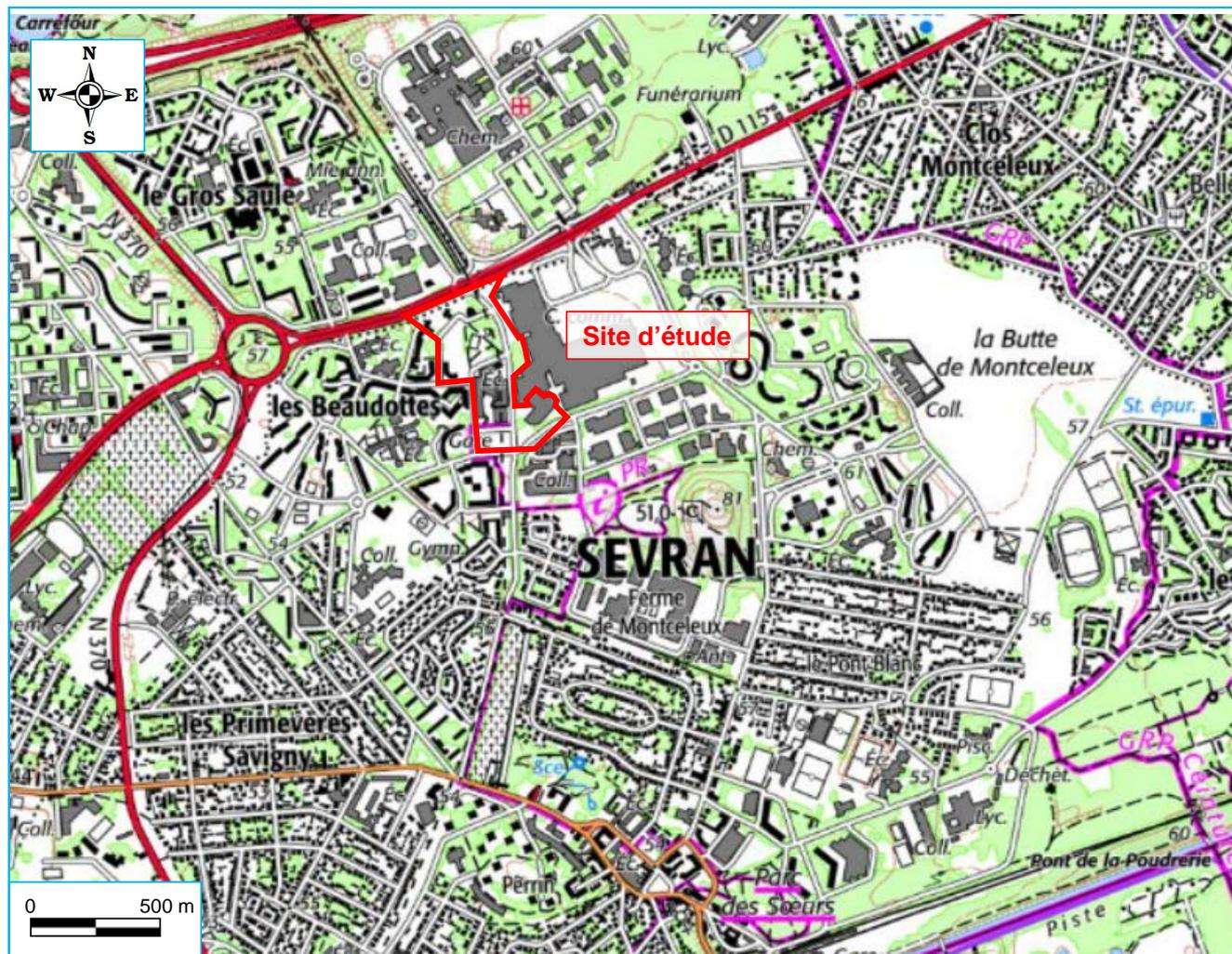


Figure 1 : Localisation du site à l'étude (Carte IGN source Géoportail)

La surface de la zone d'étude est d'environ 7 hectares, celle-ci a été divisée en 2 secteurs :

- Secteur pôle Gare (Cf. Figure 2) ;
- Secteur ANRU (Cf. Figure 2).



	Localisation des secteurs		LEGENDE	
	Version : A	Référence : IDA220455	Contour site	Parcelles
Échelle :	0 25 50 m		Secteur Pôle Gare	Batiments
			ANRU	

Figure 2 : Localisation des secteurs de l'étude (source : cadastre 93)



Le détail des parcelles cadastrales concernées pour chaque secteur est présenté dans le tableau suivant, le plan cadastral général est visible en Figure 3 :

Tableau 1 : Présentation des parcelles par secteur

Secteur	Surface	Parcelles
Pôle Gare	1,7 hectares	AH 158,159,100,155,154,77,76,161,168,162,70,74,157,156
		AN 6,7,8,9,10,11,13,78
ANRU	5,06 hectares	AH 71,69, 72,162, 163, 169, 164, 165, 62, 61, 60, 59, 58, 56, 57, 55, 96, 172, 171, 138, 174, 175, 136, 138, 51, 52, 134, 166
		AN 1, 2, 3, 4, 5, 6

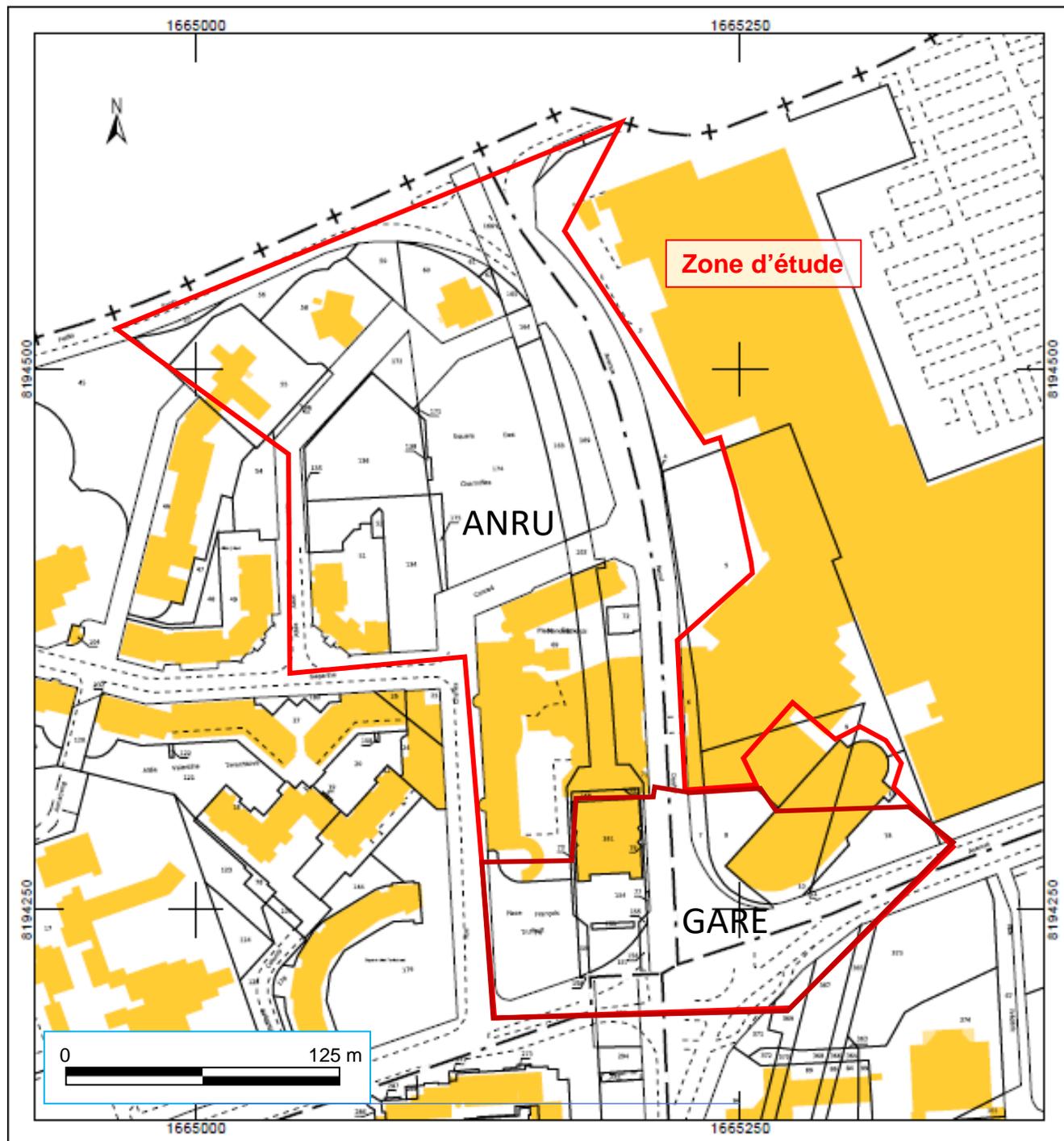


Figure 3 : Plan du cadastre du site (Source cadastre.gouv.fr)

La zone ANRU est bordée par :

- Au nord par la route de Mitry (D115) ;
- A l'est par une partie du centre commercial et de la zone industrielle ;
- Au sud le pôle gare ;
- A l'ouest par des immeubles d'habitations.



Le pôle Gare est bordé par :

- Au nord par la zone ANRU ;
- A l'est par une partie du centre commercial et de la zone industrielle ;
- Au sud par le centre médical Joliot Curie ;
- A l'ouest par des immeubles d'habitations.

5.2. Description du site

Une visite de site a été réalisée par Caroline SOLESSE d'IDDEA le 25/01/2023 en compagnie de Madame Brunilde BACHELET et Estelle BOURG, responsables d'opérations pour Grand Paris Aménagement.

Le détail de cette visite de site est présenté en Annexe 1.

Le site est une zone urbaine avec des immeubles d'habitation entre 4 et 6 étages et un niveau de sous-sol au sud et en périphérie, une gare de RER au sud, une école maternelle, 3 hôtels au nord, un square fermé au public et une friche au milieu de la zone. On retrouve des revêtement bétons, enrobés et de la terre végétale.

La friche ainsi qu'une partie de l'avenue Raoul Dautry sont jonchés de déchets ménagers et divers. Des aires de brûlage (voitures) sont visibles sur le parking du square et devant l'immeuble à l'angle rue Alexeï Leonov.

Le RER passe sous le square et les immeubles jusqu'à la gare. Il est enterré (profondeur estimative 1,2 à 1,5 m) d'après les informations du client recueilli sur place.

Au sein de la gare se trouve une partie commerciale vendant de l'alimentaire.

En bordure de site de l'autre côté du centre commercial se trouve la station-service de CARREFOUR.

5.3. Activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite

Les sources potentielles de pollution mises en évidence lors de cette visite de site sont indiquées dans le Tableau 2 ci-dessous.



Tableau 2 : Sources potentielles de pollution mises en évidence lors de la visite de site

Localisation	Type	ETAT (Indice de pollution)	Remarques Commentaires
La friche et les bordures du square	Déchets divers à même le sol	Mauvaise décomposition - sol sombre	Différents déchets ménagers mais pas de bidons
Parking square et devant immeubles	Aires de brûlage	Enrobé dégradé et traces de matériaux fondus	Sur trottoir et sur une place de parking
Parking des hôtels	Traces au sols	Enrobé taché mais revêtement encore en bon état	
Station-service		Bon état	Se trouve en bordure du site

La cartographie ci-dessous localise ces différentes sources potentielles :

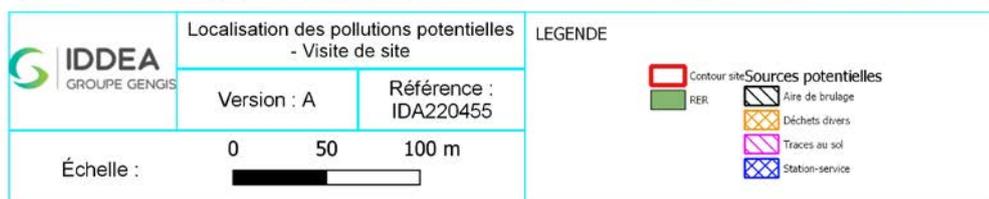


Figure 4 : Cartographie de localisation des activités et installations potentiellement polluantes mises en évidence lors de la visite de site du 25.01.2023 (Source : Géoportail)

Lors de la visite de site, l'intérieur des immeubles, le parking SILO et la partie sud-est de la zone n'ont pu être visités. En effet les immeubles et le silo étant privés, la partie sud-est étant en chantier, ils n'étaient pas accessibles car nous n'avions pas les autorisations nécessaires. La visite a permis de descendre dans un seul parking souterrain, mais pas dans son entièreté, du fait d'activité illégale se déroulant à l'intérieur (trafic de drogue). L'existence de cuve, de chaufferies ou de transformateurs nous est donc inconnue dans les bâtiments.



5.4. Mesures de mise en sécurité préconisées

Aucune mesure de mise en sécurité spécifique n'a été préconisée à l'issue de la visite du site du 25/01/2023.

6. Etude de vulnérabilité des milieux | A120

Cette étude vise à identifier les possibilités de transfert des pollutions et les usages réels des milieux concernés.

6.1. Sources d'information consultées

Afin de déterminer la vulnérabilité et la sensibilité des milieux, les organismes suivants ont été contactés :

ARS unité de Seine-Saint-Denis	INFO TERRE
Agence de l'eau de Seine-Normandie	SIGES
www.inondationsnappes.fr	ADES
Sources des données météo	DRIEAT – Unité de Seine-Saint-Denis

De plus, la visite de l'environnement du site complète ces sources d'informations.

6.2. Contexte Environnemental

6.2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le contexte géologique a été établi à partir des données issues de la carte géologique de la France au 1/50 000 (feuille de Lagny n°184) et de la Banque de données du Sous-sol (BSS) disponible sur Info terre, notamment la succession géologique vérifiée au droit du sondage n°BS000PKNH (cf. Figure 5), localisé à environ 80 m au sud du site à l'étude, à une altitude de +54 m NGF soit 3 m en dessous du niveau moyen du site à l'étude.

Les formations ainsi attendues au droit du site sont, de haut en bas :

● Remblais (X)

Les remblais sont de natures diverses (blocs de bétons, graviers, galets, calcaire, sables, marnes, briques, limons, plâtre, mâchefers, morceaux de fer, gypse, maçonneries, mortiers de chaux, bois, tuiles, vase, débris carbonneux, silex, détrit, ...). Cette formation est sujette à des tassements et à des phénomènes de suffusion en cas de circulation d'eau. Ils peuvent localement contenir de petits



aquifères perchés. Au droit du site, l'épaisseur de cette formation est d'environ 3 m selon le sondage de référence.

● **Limons des plateaux (LP)**

Il s'agit d'une formation complexe limoneuse formée de matériaux fins à intercalations de cailloutis à silex, cette formation est présente sur la carte géologique en limite Est de la zone d'étude.

● **Alluvions anciennes (Fy)**

Les Alluvions Anciennes du Pléistocène sont constituées d'éléments très hétérogènes, à la granulométrie variable, ce qui leur confère une bonne perméabilité. Ses constituants principaux sont des graviers marneux, des galets, des silex, du sable limoneux argileux, du sable fin à très grossier, etc. L'épaisseur de cette formation est estimée à 2 m au droit du sondage de référence.

● **Calcaire de Saint-Ouen**

Les dépôts Marno-calcaire de Saint-Ouen sont constitués de deux faciès marno-calcaires et de quelques lentilles sableuses qui favorisent les circulations d'eau. La partie inférieure est calcaire et renferme des bancs d'argile. Quant à la partie supérieure, les faciès marneux prédominent avec des marnes blanches grumeleuses à silex et rognons de calcaire. Des lentilles de gypse sont présentes et dépendent de l'épaisseur du Calcaire de Saint-Ouen. Son épaisseur totale est estimée à 15 m au droit du sondage de référence.

● **Sables de Beauchamp**

Les Sables de Beauchamp déposés au cours de l'Auverisien se présentent, à leur base, sous forme de sables fins et argileux ayant une couleur bleu-vert ou « gris sale », alors qu'à leur sommet, des gravelles calcaires bien calibrées sont présentes. Au centre se trouve un banc gréseux argileux d'épaisseur variable, peu perméable pouvant être remplacé par du gypse. Les Sables de Beauchamp sont présents sur 12 m au droit du sondage de référence.

● **Marnes et Caillasses**

Les Marnes et Caillasses sont une formation très hétérogène mise en place au Lutétien Supérieur. Elle est constituée de bancs en alternance de dolomies, d'argiles magnésiennes, de silice et de gypse. La présence de lentilles gypseuses est en étroite relation avec l'épaisseur des Marnes et Caillasses. L'épaisseur totale des Marnes et Caillasses est de 20 m minimum au droit du sondage de référence.

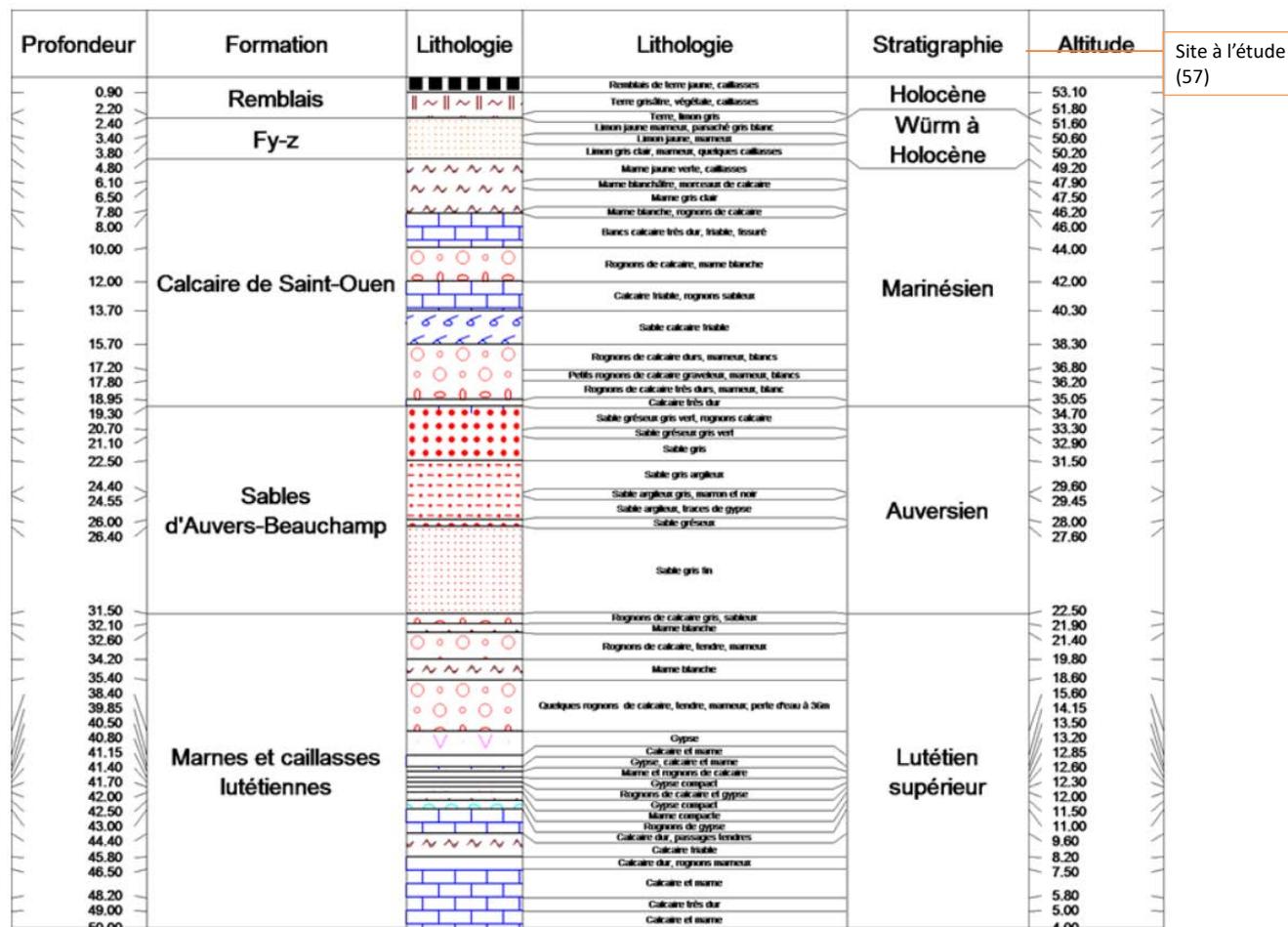


Figure 5 : Log stratigraphie du sondage n° BSS000PKNH (Source Infoterre)

Un extrait de la carte géologique est présenté en Annexe 2.

6.2.2. HYDROGEOLOGIE

Les nappes susceptibles d’être retrouvées au droit du site sont les suivantes :

- **La nappe des Alluvions en continuité avec la nappe du Bartonien**

Les Alluvions anciennes recouvrent une grande partie de Paris mais ne sont aquifères que dans la « vallée » de la Seine. Lorsqu’elle se retrouve sous les Alluvions modernes de faible perméabilité, elle est bien souvent captive. Les variations piézométriques de la nappe des Alluvions anciennes sont en étroite relation avec le comportement hydraulique du cours d’eau le plus proche. Ceci est particulièrement vrai lorsque les Alluvions reposent directement sur une formation géologique peu perméable comme l’Argile Plastique. Lorsque la nappe alluviale repose sur d’autres formations aquifères, elle se place en continuité hydrogéologique avec les nappes qu’elles contiennent. Ici elle repose sur les calcaires de Saint-Ouen donc elle suit la continuité de la nappe du Bartonien vers le Sud-Ouest. Cette nappe est peu profonde et donc considérée comme vulnérable.



● **La nappe du Bartonien (Calcaire de Saint-Ouen et Sables de Beauchamp)**

La nappe du Bartonien est constituée d'un ensemble de formations plus ou moins perméables, formant un aquifère multicouche. Son mur correspond à un niveau grés-argileux des Sables de Beauchamp. La nappe du Bartonien se développe dans les formations géologiques constituées de bas en haut par :

- Les Sables de Beauchamp supérieurs ;
- Le Calcaire de Saint-Ouen, possédant des bancs marneux discontinus pouvant contenir de petites nappes.

La nappe du Bartonien est surtout présente au nord de la Seine et est presque asséchée au sud. Elle n'est jamais captive et possède un niveau piézométrique proche du niveau topographique. Elle communique avec la nappe des Alluvions anciennes à proximité de la Seine. Son sens d'écoulement est orienté vers le Sud-Ouest. Sa profondeur est attendue vers 3 à 5 m de profondeur.

● **La nappe du Lutétien (Sables de Beauchamp et Marnes et Caillasses)**

La nappe du Lutétien est formée de bas en haut : du Calcaire Grossier, des Marnes et Caillasses et des Sables de Beauchamp inférieurs. Le toit de cette nappe est constitué de niveaux gréseux et argileux contenus dans les Sables de Beauchamp. Ces niveaux peuvent être discontinus comme l'attestent certains sondages ce qui favorise localement des connexions entre la nappe du Bartonien et du Lutétien. Cette nappe est dirigée vers le sud-ouest et peut être retrouvée vers 20 m de profondeur au droit du site.

Les nappes étant en communication les unes avec les autres du fait de l'absence de couche imperméable, elles sont donc potentiellement vulnérables à une pollution venant du site.

6.2.3. RISQUES D'INONDATION PAR REMONTEE DE NAPPE

La figure ci-après présente la cartographie du niveau de risque d'inondation par remontée de nappe (Source : www.georisques.gouv.fr).

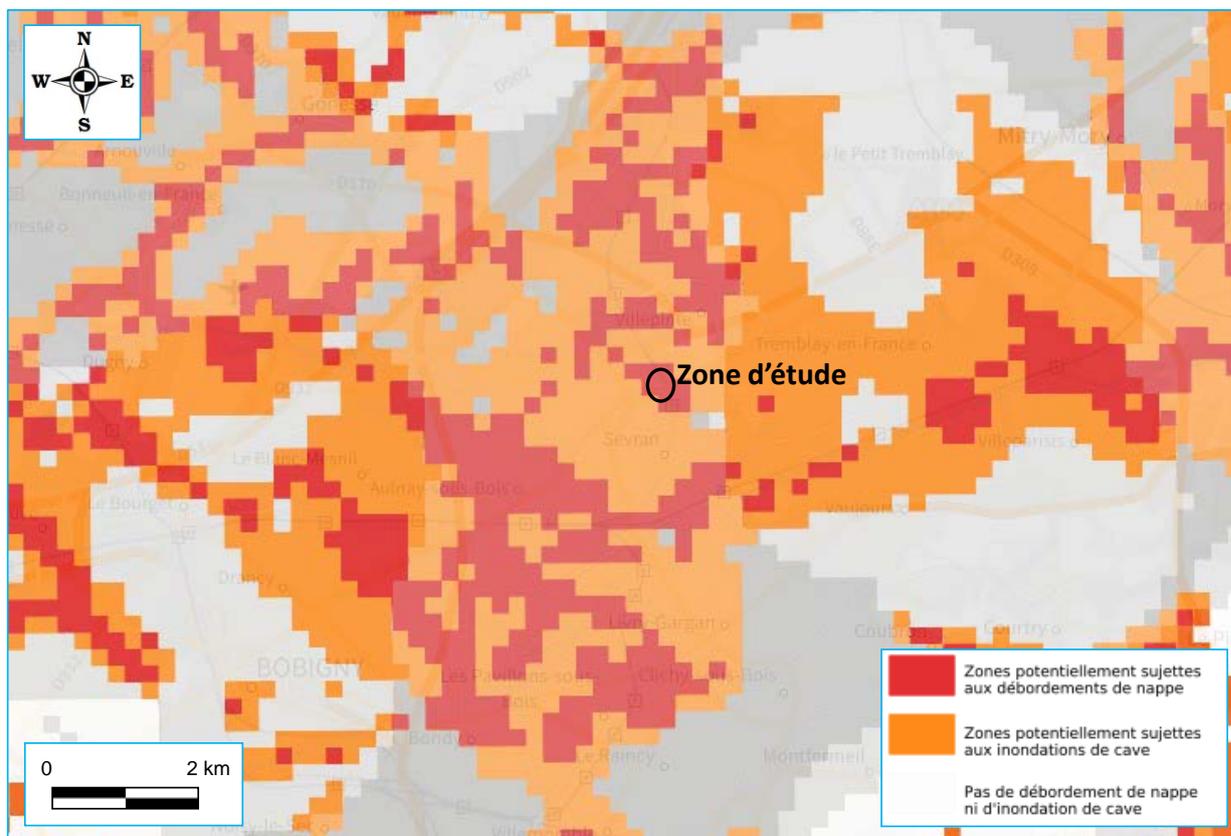


Figure 6 : Cartographie du niveau de risque d'inondation par remontée de nappe (Source Géorisques)

Notre site à l'étude se situe dans une zone sujette aux débordements de nappe. Ceci est en corrélation avec la géologie et l'hydrogéologie théorique du site.

A noter toutefois que le rapport BRGM/RP-59890-FR indique au sujet de la cartographie de sensibilité aux inondations par remontées de nappe que : « Bien que toutes les données disponibles aient été utilisées pour l'établir, il est important de savoir que cette cartographie est basée sur une analyse par interpolation de données très imprécises et provenant parfois de points éloignés les uns des autres. Pour cette raison elle ne procure que des indications sur des tendances, et ne peut être utilisée localement à des fins de réglementation. Pour ce faire, des études ponctuelles détaillées doivent être menées ».

6.2.4. USAGES DES EAUX SOUTERRAINES

D'après les données collectées auprès de l'ARS de Seine-Saint-Denis, le site à l'étude n'est pas localisé dans un périmètre de protection d'un captage d'AEP.

Les captages d'eau les plus proches sont les captages situés sur les communes d'Aulnay-Sous-Bois et du Tremblay-en-France situé à 2,5 km à l'ouest du site et 3,5 km au sud-est. Ils sont situés en position latérale hydraulique et sont considérés comme non vulnérables à une éventuelle pollution du site au vue de leur distance.



Selon la Banque de données du Sous-Sol du BRGM, aucun captage d'AEP n'est référencé dans un périmètre de 1,5 km autour du site, y compris en aval hydraulique supposé. Sur 1,5 km autour du site, il y a 4 ouvrages en aval hydraulique supposé qui sont répertoriés comme usage non connu, donc potentiellement sensible à d'éventuelles pollutions pouvant provenir du site à l'étude.



Tableau 3 : Ouvrages d'eau répertoriés dans la BSS et à 1,5km autour du site

Références	Commune	Lieu-dit	Nature	Prof.	X Lambert 93	Y Lambert 93	Zsol	Etat de l'ouvrage	Utilisation	Prof. Eau (m)	Distance (m)	Position hydraulique supposée
BSS000PKUJ	SEVRAN	CENTRE COMMERCIAL BEAUSEVRAN, STATION EXPRESS-OIL	FORAGE	80.00	665296	6872327	57	CREPINE, EXPLOITE.	EAU-INDUSTRIELLE.	5.3	240	Amont
BSS000PKPU	SEVRAN	HOPITAL INTERCOMMUNAL	FORAGE	52.00	665407	6872466	57.95	N. R	N. R	N. R	417	Latéral
BSS000NMXQ	AULNAY SOUS BOIS	LE GROS SAULE	FORAGE	20.40	664425	6872184	54	N. R	N. R	2.5	741	Latéral
BSS000PKQR	SEVRAN	PRES EMPLACEMENT FERME DE MONTCELEUX	FORAGE	56.00	665710	6871583	59.03	N. R	N. R	N. R	771	Aval
BSS000PKQS	SEVRAN	QUARTIER PERRIN LIAISON ROISSY-GARE DU NORD	FORAGE	12.00	665107	6871278	54.95	N. R	N. R	2.2	851	Latéral
BSS000NNCH	AULNAY SOUS BOIS	LE GROS SAULE	FORAGE	10.00	664326	6872290	55	N. R	N. R	2.7	854	Amont
BSS000PKPQ	VILLEPINTE	INTERSECTION CD50, CD88	FORAGE	51.50	665800	6872713	59	ACCES, MESURE, TUBE-METAL.	N. R	N. R	865	Aval
BSS000PKQT	SEVRAN	QUARTIER PERRIN LIAISON ROISSY-GARE DU NORD	FORAGE	12.00	665086	6871179	54.8	N. R	N. R	4	951	Latéral
BSS000NNCK	AULNAY SOUS BOIS	LE GROS SAULE	FORAGE	8.40	664242	6872386	55.5	N. R	N. R	3.1	958	Aval
BSS000PKQU	SEVRAN	QUARTIER PERRIN LIAISON ROISSY-GARE DU NORD	FORAGE	12.00	665046	6871099	54.7	N. R	N. R	2.8	1035	Aval
BSS000PKPP	SEVRAN	RUE DES COQUELICOTS, VILLA DES PRES	FORAGE	52.00	664907	6871050	54.47	ACCES, TUBE-METAL, MESURE.	N. R	N. R	1107	Latéral
BSS000NNAX	AULNAY SOUS BOIS	ZAC du gros saule	FORAGE	1834.00	664237	6872740	56	TUBE-METAL.	CHAUFFAGE.	N. R	1111	Latéral
BSS000NMYD	AULNAY SOUS BOIS	ROUTE DE VILLEPINTE A SAVIGNY	FORAGE	15.20	664386	6872925	56.7	N. R	N. R	5.6	1114	Latéral
BSS000NNAY	AULNAY SOUS BOIS	ZAC du gros saule	FORAGE	1810.00	664232	6872748	56	TUBE-METAL.	CHAUFFAGE.	N. R	1120	Latéral
BSS000NNCJ	AULNAY SOUS BOIS	LE GROS SAULE	FORAGE	20.00	664113	6872537	55.75	N. R	N. R	5.2	1128	Amont

 Ouvrages d'eau à usage non sensible

 Ouvrages d'eau à usage non renseigné, potentiellement sensibles

Non Renseigné (N.R),



6.2.5. HYDROLOGIE

Le réseau hydrographique est constitué principalement du canal de l'Ourcq qui s'écoule à environ 1,5 km au Sud de la bordure la plus proche du site, en direction de l'Ouest.

Sur la portion la plus proche du site l'Ourcq à un usage de plaisance (base nautique de canoë-kayak) et possède une écluse. Concernant la pêche elle est autorisée sur le canal jusqu'au pont de Villepinte, soit dans le périmètre de la ville de Sevrans.

Au vu de la distance du canal de l'Ourcq par rapport au site d'étude, celui-ci n'est pas considéré comme potentiellement vulnérable à une éventuelle pollution en provenance du site.

6.2.6. CONTEXTE METEOROLOGIQUE

Le climat de la région Île-de-France est influencé par deux types de climat : océanique à l'ouest et continental à l'est. Dominé par le climat océanique, il est caractérisé par des températures douces et une pluviométrie relativement abondante (source : *météofrance.com* ; *infoclimat.fr*). Le bilan météorologique est réalisé avec les données de **la station du BOURGET**.

Le Tableau 4 présente, pour chaque paramètre météorologique (températures minimales et maximales, précipitations et ensoleillement), les moyennes mensuelles et annuelles de 1981 à 2010. À titre comparatif, les données de l'année 2021 sont également présentées. Les données minimales et maximales pour chaque paramètre sont mises en couleur pour mettre en évidence les mois les plus chauds, froids, secs, humides et ensoleillés.

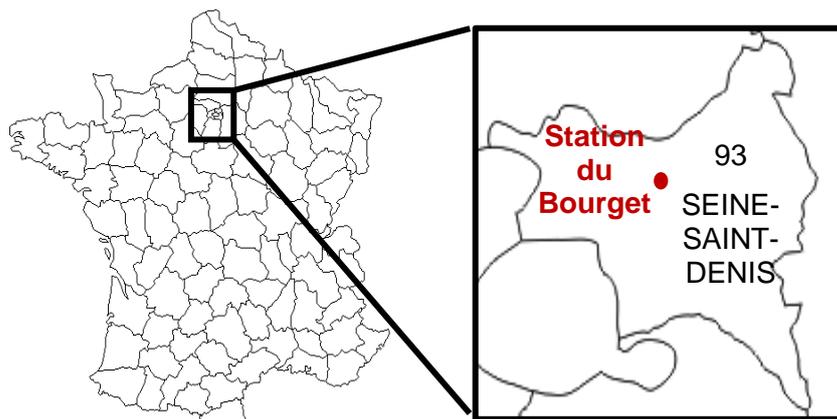




Tableau 4 : Données climatologiques de la station de BOURGet (Seine-Saint-Denis, 93) en moyennes mensuelles entre 1981 et 2010 et comparaison aux données 2021

Valeur Min Valeur Max	Température moyenne min. (°C)	Température moyenne max. (°C)	Précipitations moyennes mensuelles (mm)	Ensoleillement (h)
Janvier	2,2	7,2	88,1	-
Février	3,2	10,1	40,2	-
Mars	3,2	13,3	37,4	-
Avril	3,6	14,5	35,3	-
Mai	8,4	17,5	86,6	-
Juin	14,7	24,3	114,4	-
Juillet	15,5	24,1	146,5	-
Août	14,5	23,4	18,1	-
Septembre	13,4	23,6	73,7	-
Octobre	7,7	17,2	62,4	-
Novembre	3,6	10,3	30	-
Décembre	4,7	9,6	73,3	-
Moyenne annuelle 1981-2010	7,4	15,8	53,4	136,4
Moyenne annuelle 2021	7,9	16,3	67,2	-

Les **précipitations** atteignent un cumul annuel de 806,0 mm pour 2021, supérieur au cumul des normales de 1981 à 2010 qui est de 640,7 mm Il pleut en moyenne 113,5 jours par an (moyenne calculée sur la période 1981-2010).

L'**ensoleillement** représente 1637,3 heures par an, soit en moyenne 136,4 heures par mois (moyennes calculées sur la période 1981-2010).

Les **vents dominants** soufflent du Sud-Ouest surtout en hiver et en automne. Les vents du Nord-Est (bise) sont également fréquents notamment en hiver et en été (*source : meteo-paris.com*).

6.3. Occupation des sols

Les parcelles à proximité du site à l'étude sont occupées par des habitations de type collectives. Un centre commercial est situé à proximité du site à l'étude comprenant une station-service en amont hydrogéologique supposé.

Le secteur est urbanisé, avec des routes recouvertes d'enrobé et des trottoirs en dalle de pierre et enrobé. L'espace vert le plus proche se situe dans le site à l'étude, il s'agit du square des Charmilles de pleine terre.

6.4. Recensement des populations sensibles à proximité du site

Une recherche des établissements sensibles dans un rayon de 1,5 km en aval hydraulique supposé du site à l'étude a été effectuée.

Les établissements sensibles recherchés sont ceux identifiés dans la circulaire du 08 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles, soit :



- Les crèches, les écoles élémentaires et maternelles, les établissements hébergeant des enfants handicapés relevant du domaine médico-social, ainsi que les aires de jeux et espaces verts attenants ;
- Les collèges et lycées ainsi que les établissements accueillant en formation professionnelle des élèves de la même tranche d'âge.

Comme indiqué par la circulaire du 08 février 2007, les maisons de retraite ne sont pas à retenir comme établissements sensibles compte tenu d'une durée de séjour en moyenne inférieure à 2 ans. Cette circulaire indique également que les cliniques et hôpitaux ne sont pas considérés comme sensibles pour les mêmes raisons (durée de séjour limitée).

Le Tableau 5 présente les cibles les plus proches du site à l'étude, en aval hydraulique supposé.

Tableau 5 : Cibles sensibles sur un rayon de 1,5 km en aval supposé

Type de cibles	Distance par rapport au site	Direction par rapport au site	Commune
Maternelle Françoise Dolto	Sur site	Sur site	Sevran
Maternelle Anatole France	180 m	Aval (sud-ouest)	Sevran
Ecole élémentaire Voltaire	185 m	Aval (sud-ouest)	Sevran
Collège Évariste Galois	407 m	Aval (sud-ouest)	Sevran
Maternelle Primevères	548 m	Aval (sud-ouest)	Sevran

6.5. Milieu Naturel

Afin de caractériser la sensibilité du milieu naturel, les zones protégées, localisées autour du site à l'étude, ont été recensées. L'inventaire de ces zones naturelles comprend les ZNIEFF, les zones Natura 2000, les ZICO.

ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF est un programme régi par la loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables. Les zones validées au niveau national par le Muséum national d'histoire naturelle constituent « l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ».

Elles sont identifiées selon 2 types :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi



bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local ;

- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Une ZNIEFF de type 2, le parc départemental du Sausset, est localisée à environ 1,4 km au nord du site, et deux ZNIEFF de type 1 sont localisées à 1,4 km au Nord et l'autre à 1,6 km au Sud-Est.

Au vu de leur position par rapport au site et des distances, celles-ci ne sont pas considérées comme vulnérables à une éventuelle pollution au droit du site.

La localisation des ZNIEFF est présentée en Figure 7.



Figure 7 : Localisation des ZNIEFF de type I & II de la zone d'étude (Source : Géoportail)

Zone NATURA 2000

Les zones Natura 2000 regroupent 2 types de zones protégées :

● Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)

Les SIC désignent des zones intégrées dans le réseau européen de sites naturels ou semi-naturels Natura 2000, étant identifiées par leur valeur patrimoniale par la faune et la flore qu'elles contiennent. L'objectif est de maintenir la diversité biologique des milieux tout en tenant compte des besoins des populations animales et végétales dans une optique de développement durable.



● Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Les ZPS sont des zones mises en place dans le cadre de la directive Oiseaux de 1979 visant à désigner des territoires permettant d'assurer le bon état de conservation d'espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.

Deux zones Natura 2000 sont localisées à 1,4 km au Nord et à 1,6 km au Sud-Est. Il s'agit du parc départemental du Sausset et du Parc forestier de Sevrans, bois de la Tussions et bois des sablons. La localisation des zones Natura 2000 est présentée Figure 8.

Vu leur position par rapport au site, celles-ci ne sont pas considérées comme vulnérables à une éventuelle pollution au droit du site.



Figure 8 : Localisation des zones Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)



7. Etude Historique, documentaire et mémorielle | A110

Ces études ont pour but de reconstituer, à travers les documents disponibles l'histoire du site, les activités passées et actuelles (zones potentiellement polluées) et la nature des produits manipulés (type de polluant).

7.1. Sources d'information consultées

Afin de déterminer l'historique du site, les organismes suivants ont été contactés.

INFO TERRE	DRIEAT - unité de Seine-Saint-Denis
BARPI (ARIA)	CASIAS
Base donnée des informations de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL)	IGN/Géoportail
Préfecture de Seine-Saint-Denis	Archives Départementales de Seine-Saint-Denis
Archives Communales de Sevran	GEORISQUES
Géoportail urbanisme	Atlas des carrières souterraines en Ile-de-France
Carte géologique de Paris au 1/25 000 recensant les carrières	

De plus, la visite de l'environnement du site complète ces sources d'informations.

Une demande de renseignements aux administrations renseignées dans le tableau ci-dessus a été envoyée le 16/12/2022. A ce jour, toutes les administrations ont répondu. La DRIEAT nous a renvoyé vers la préfecture, les archives départementales nous ont renvoyé vers la base de données CASIAS et la préfecture / les archives municipales sont en attente d'une réponse du pôle urbain.

7.2. Consultation des documents du client

Le document consulté est celui de l'extrait de l'étude d'impact réalisé par la Société du Grand Paris, « Etat initial dans le volet E2 : Enquête ligne 16 volet E2 by Société du Grand Paris 14 16 17 – chapitre 7 pollution des sols et des eaux souterraines et 13 Patrimoine architectural, paysage et archéologie - Septembre 2016 ».



Le tableau suivant synthétise les informations du terrain de la gare de Sevrans-Beaudottes :

Tableau 6 : Tableau de synthèse concernant la pollution sol et eau

Secteur	Enjeu	Sous-secteur	Niveau d'enjeu
Sevrans-Livry / Sevrans-Beaudottes	Pollution des sols		Risque faible au droit des ouvrages et densité faible de sites
	Contamination des eaux souterraines		Nappe vulnérable et analyses négatives

Plusieurs études ont été faites au droit de la gare de Sevrans Beaudottes entre 2013 et 2016. Celles-ci mettent en évidence l'absence d'impact majeur dans l'ensemble sauf au droit des sondages SC2 et SC10421 où des impacts légers à modérés en HAP et en HCT ont été retrouvés dans les sols profonds et les remblais.

Le tableau suivant synthétise tous les résultats du secteur de la gare.



Tableau 7 : Synthèse des résultats sol et eau autour de la gare

Source/étude		Synthèse résultats
GINGER/ ARCADIS	Analyses sols sur sondage G11 - avril 2012 à mai 2013	Analyses sur sols sondage G11 SEV-FAI-SC0028 à 50 m au nord de la boîte gare. SEV-FAI-SC0031 à 20 m au sud du passage souterrain. SC0031 5,3-6 m (MPH): ISDI+ (F) 11-11,3 m (SO): ISDI+ (F, S04) SC0028 5 m (MPH): ISDI+ (F) 10 m (SO): ISDI
ARTEMIS	Analyses sols sur sondage G11	Analyse sur carotte géotechnique G11 SEV-FAI-SC0029 au droit de la boîte gare. 7,2-19,7 m (SO): ISDI 31-56,2 m (MC): ISDND (S et FS > 3x seuil ISDI et F, Mo > seuil ISDI)
-	Étude historique et vulnérabilité	Aucune étude historique ou de vulnérabilité n'a été effectuée au droit de cette gare. Toit de la nappe attendu vers 3 m de profondeur.
GINGER CEBTP	Prélèvements et analyses nappe - Mai 2015	<u>Prélèvements d'eaux et analyses au droit d'un piézomètre G12 SEV-AVP-FD1077 (MC):</u> Aucun impact identifié
IDDEA	Prélèvements sur 3 sondages de surface et analyses sols sur carottes G11 de 3 sondages profonds - Novembre 2015 (données brutes - tableaux résultats)	• <u>Analyses sols sur sondages carottés profonds - carotèque G11:</u> 3 sondages jusqu'à 30 m de profondeur aux alentours de la boîte gare SC0028 0 à 7 m (MPH): ISDI 7-10 m (MPH): ISDI+ (F + Mo) 10,8-14,3 m (SO): ISDI 14,3 à 25 m (SO/SB): ISDI+ (Se/F) 26-30 m (SB): ISDI SC0030 0-3,7 m (IND): ISDI+ (F + S04) 3,7 à 10,5 m (MPH/SO): Gypse 10,5 à 18,8 m (SO): ISDI+ (F) 18,8-30 m (SB/MC): pas d'analyse ISDI SC0031 1,5 à 17 m (R/MPH/SO): ISDI+ (F/Mo) 17-20 m (SO): ISDI 20-30 m (SB): pas d'analyse ISDI
IDDEA	Prélèvements sur 3 sondages de surface et analyses sols sur carottes G11 de 3 sondages profonds - Novembre 2015 (données brutes - tableaux résultats)	• <u>Prélèvements et analyses sols sur 3 sondages à 1,3 m de profondeur réalisés par TECHNOSOL (campagne géotechnique PASO) - SC1, SC2 et SC3:</u> 3 sondages sols de surface avec 17 échantillons analysés jusqu'à 13 m de profondeur localisés sur l'emprise du passage souterrain. Dépassement de F, Mo, S04 et FS identifié au droit des 3 sondages. Impact sur SC2: 3,2-5,3 m: HAP=50mg/kg MS et HCT C10-C40=109 mg/kg MS. 5,5-7,5 m: HCT C10-C40=278 mg/kg MS 9,4-10,4 m: HCT C10-C40: 137 mg/kg MS. Impact HAP au droit du sondage SC2, au droit du passage souterrain et traces d'hydrocarbures
IDDEA	Prélèvements et analyses nappe - Rapport n°IC150166 du 12/06/2015	Piezomètre SC2/PZ (SO) - à proximité de l'excroissance: Crépine à 7 m - niveau d'eau à env. 1,8 m Traces d'hydrocarbures (somme C10-C40 = 103 µg/l) et d'HAP (somme 16 HAP = 9,7 µg/l) Piezomètre SC3/PZ (SO/SB) Crépine à 10 m - niveau d'eau à env. 2 m Absence d'impact
IDDEA	Sondages carottés profonds, sondages de surface et analyses nappe (données brutes) - Octobre 2015	• <u>2 sondages carottés profonds au droit de la boîte gare à 20 et 30 m de profondeur</u> - analyses de 0 à 30 m de profondeur SC10421 0,4-1,6 m (R): ISDND - léger impact hydrocarbures (550 mg/kg MS) dans les remblais 1,6 à 19 m (Aa/SO): ISDI + (F) 19-25,9m (SB): ISDND (Mo) 25,9-30 m (SB): ISDI SC10422 Sols compatibles ISDI+ en raison de la présence de Fluorures ou de Molybdène excepté de 4,3 à 9,5 m dans la partie supérieure des SO dont les sont gypseux (sulfates). • <u>Sondage de surface</u> en dehors de la boîte gare - pas d'impact identifié • <u>Prélèvements d'eaux dans les 4 piézomètres géotechniques suivants:</u> SEV-FAI-FD0862 PZ (SO) SEV-AVP-FD2138 PZ (SO) --> Quantification des COHV (Trichloroéthylène = 1,1 µg/l) SEV-AVP-FD1543 PZ (MC) SEV-AVP-SC0030 PZ (SB)
GINGER/ TERRASOL	Analyses sols sur sondage carotté G2 - Décembre 2015- Janvier 2016	SEV-PRO-SC3029 à 29,5 m de profondeur (manque analyses composés organiques sur brut) au droit de la boîte gare: 13 m à 19,5 m (SO): ISDND (F, Zn, As, Pb) 24,5 à 29,5 m (SB/MC): ISDI+ (Mo) manque BRUT
	Analyses sols sur sondage carotté environnemental - mars 2016	<u>Sondage carotté profond SC15015 au droit de la boîte gare :</u> R 0-0,5: pas lixiviation SO 0,5-1,3: ISDI 8,7-14: ISDI+ (F) 14-19: ISDI AM 1,3-4 ISDI SB 19,5-22: ISDND (Mo) MPH 4-8,7: ISDI+ (F, Mo) 22-24: ISDI+ (Mo) 22-24: ISDI+ (Mo) 24-26: ISDI 26-31: ISDI+ (Mo)
	Prélèvements et analyses nappe - Juin 2016	Prévu: SEV-PRO-FD3294 (Am)



Figure 9 : Plan de localisation des sondages réalisés entre 2013 et 2016 au droit de l'emprise de la gare de Sevrans-Beaudottes (Source : GPA)

Le secteur sur lequel les pollutions ont été retrouvées est actuellement en chantier et le tunnelier est arrivé quelques jours avant la visite de site.

7.3. Informations obtenues auprès de Casias, Basol et Aria

7.3.1. AUPRES DE CASIAS

Le site n'est pas répertorié au sein de l'inventaire d'anciens sites industriels et activités de service (CASIAS).

La ville de Sevrans comprend 27 sites répertoriés dans la base de données CASIAS, les plus proches du terrain à l'étude sont détaillés dans le Tableau 8 ci-après.

Quatre sites CASIAS sont situés en amont hydraulique supposé dans un rayon de 1,5 km. Les activités de ces sites peuvent générer des sources potentielles de pollution liées aux hydrocarbures (HCT, HAP, BTEX, etc.) principalement.



Tableau 8 : Sites répertoriés dans CASIAS et localisés dans un rayon de 1,5 km autour du site à l'étude

Identifiant CASIAS	X Lambert 93.	Y Lambert 93	Etat site	Raison sociale	Commune	Nom	Activité	Distance (m)	Position hydraulique théorique
IDF9304500	665 475	6 872 435	Ne sait pas	EXPRESS OIL	SEVRAN	STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	438	Amont
IDF9301975	664 729	6 872 440	Ne sait pas	AULNAY ENERGIE SERVICES	AULNAY-SOUS-BOIS	N.C	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	536	Latéral
IDF9302008	665 503	6 872 601	En activité	TOTAL RELAIS des CARREAUX	VILLEPINTE	TOTAL RELAIS des CARREAUX	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	583	Amont
IDF9304055	665 070	6 872 819	En activité	CENTRE HOSPITALIER GENERAL ROBERT BALLANGER	VILLEPINTE	N.C	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné ; Activités hospitalières	699	Latéral
IDF9302038	665 858	6 871 932	En activité	SOCGRAM DALKIA CHAUFFAGE ; SOCGRAM - MONTENAY	SEVRAN	N.C	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	721	Latéral
IDF9303288	664 407	6 872 110	En activité	PRINCE GARAGE des PETITS PONTS	AULNAY-SOUS-BOIS	N.C	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	758	Aval
IDF9301974	664 222	6 872 016	Ne sait pas	Sté FRANÇAISE des PETROLES BP	AULNAY-SOUS-BOIS	N.C	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	949	Aval
IDF9303996	664 733	6 871 200	En activité	JPS AUTO ; NCA PEUGEOT	SEVRAN	N.C	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	1 022	Aval
IDF9303997	665 674	6 871 194	En activité	GARAGE du PONT BLANC - RENAULT ; GARAGE du STADE - ALFA ROMEO	SEVRAN	N.C	Garages, ateliers, mécanique et soudure	1 063	Latéral
IDF9302041	665 383	6 871 057	Ne sait pas	MOBIL OIL FRANÇAISE	SEVRAN	N.C	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1 093	Latéral
IDF9302039	664 511	6 871 224	Ne sait pas	PARIS NORD EST AUTO	SEVRAN	N.C	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1 114	Aval
IDF9304059	665 825	6 873 123	En activité	TRENTIER Guy	VILLEPINTE	N.C	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	1 195	Amont

N.C : non connu



7.3.2. AUPRES DE LA BASE DE DONNEES DES INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION CONCERNANT DES POLLUTIONS SUSPECTEES OU AVEREES (EX-BASOL)

Le site étudié ne fait pas partie de la base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL).

Sur le territoire de la commune de Sevrans | 93 , deux sites font partie de cette base de données.

Identifiant	Nom	Pollution	Distance à la bordure la plus proche du site	Position hydraulique théorique
SSP001089601	FAIVELEY	Impact en hydrocarbure, COHV et EMM dans les sols Impact en hydrocarbure et en COHV dans la nappe Travaux de dépollution et réhabilitation en 2017 et début 2022	2,5 km	Latéral
SSP000958401	Société KODAK	Impact en COHV, HAP, HCT et PCB dans les sols et en COHV, HAP et alcools dans la nappe Travaux de remise en état en 2008 évacuation de 84 000m ³ . Fin des aménagements en parc en 2017	2 km	Latéral

La position de ces sites et leurs distances ne permettent pas d'exercer une influence sur la qualité de la nappe et des sols du site à l'étude.

7.3.3. BASE DE DONNEES ARIA

La base de données ARIA recense les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Il est à noter que cette base de données du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI) ne précise pas les adresses des incidents.

Dans la commune de Sevrans un incident y est répertorié. Il s'agit d'un incendie dans un centre de tri et transit de déchets le 23/07/2019. Dans un centre de tri et transit, un feu se déclare dans une alvéole du hall de déchargement contenant 250 m³ de déchets de cartons, papiers et plastiques. Les eaux de surface sont polluées.

Cet incendie n'est pas en lien avec les activités actuelles du site d'étude.



7.4. Secteur d'Information sur les sols

Le site à l'étude ne fait pas partie d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS).
Sur la ville de Sevrans, aucun site ne fait partie d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

7.5. Servitudes

Le site à l'étude ne fait l'objet d'aucune servitude contradictoire avec le futur projet, d'après les documents d'urbanisme consultés via le site de la Mairie de Sevrans.

En effet, le site est majoritairement localisé, d'après le Plan local d'Urbanisme (PLU), dans la zone UEVgp attribuée comme zone urbaine d'entrée de ville secteur Grand Paris. Cela correspond à la zone d'évolution autour de la zone de la future implantation de la gare du Grand Paris Express Sevrans-Beaudottes.

Dans cette zone il est interdit :

- Les affouillement et exhaussement des sols qui n'ont pas de rapport direct avec l'utilisation du sol autorisée ;
- Les industries ;
- Les dépôts de véhicules de plus de 10 unités ;
- Les garages collectifs de caravanes ;
- Les terrains de camping-caravaning ainsi que les habitations légères de loisirs.

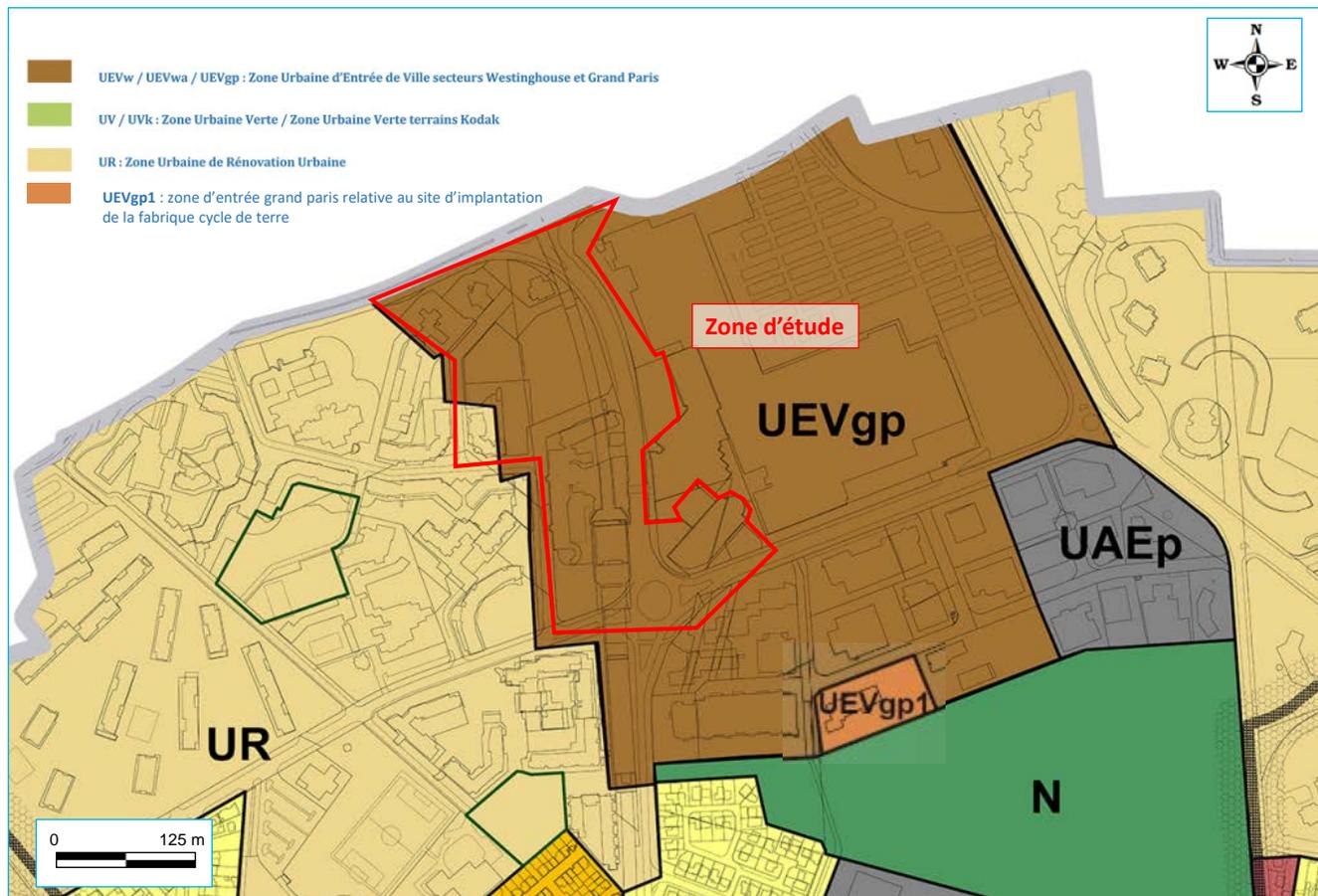


Figure 10 : Extrait du PLU de Sevrans (Source : mairie de Sevrans)

7.6. Etude des photographies aériennes historiques

Les informations suivantes ont été recueillies sur le site internet remonterletemps.ign.fr.

Les missions de photographies aériennes consultées dans le cadre de cette étude ont porté sur une période allant de 1924 à 2022. Seize clichés pris ont été observés sur cette période et ont permis de retracer les éléments importants de l'histoire au droit du terrain.

L'Annexe 3 présente les clichés exploités dans le cadre de la présente étude.

Le Tableau 9, ci-dessous, synthétise les informations obtenues par cette source d'informations.



Tableau 9 : Synthèse de la consultation des photographies aériennes

Date Période	ANRU	Gare	Environnement proche du site	Remarques Commentaires
1924	Champs et routes de campagne sur l'ensemble de la zone		Champs et routes de campagne	
1933			Petits villages présents au Nord	
1949			Agrandissement du village, qui devient une agglomération	
1954			Des agglomérations sont présentes tout autour du site à l'étude	
1959			Les premiers immeubles d'habitations font leur apparition au Sud-Ouest de la zone d'étude	
1971	Les champs ne sont plus exploités	Création d'une large route au Sud	Chantier présent au Nord du site	
1973	Friches et chemins créés par le passage de camions ainsi que des traces de stockages diverses le long des grands axes routiers	L'emplacement de la route sert à l'entrepôt de terres et voitures pour le chantier du centre commercial. A l'Est du pôle gare il y a toujours une friche accolée au premier bâtiment du centre commercial	Début de construction du centre commercial à l'Est de la zone d'étude	
1976	La friche est séparée en deux par un « couloir » de terres retournées pour la création de la future avenue Raoul Dautry	Un bâtiment au centre a été construit dans l'alignement de la future avenue	Chantier au sud de la zone d'étude.	
1977	L'avenue et un parking sont construits au nord, le reste de la zone est toujours une friche	Un rond-point a été construit au Sud dans la continuité de l'actuel avenue Salvador Allende. Des parkings et des rues entourent le bâtiment construit en 1976.	Le chantier au Sud s'est arrêté et des dépôts sauvages semblent être présents le long de l'actuel avenue Salvador Allende.	
1981	Construction au nord-ouest d'immeubles et d'une nouvelle route correspondant à l'actuel rue Alexeï Leonov	Pas de changement	Pas de changement avec une friche au Sud et des champs/jardins ouvrier au Sud-Est	
1987	Les chantiers semblent être terminés à l'ouest et une zone verte prend l'espace au Nord. Un parking semble être construit en bordure de cet espace vert.	La partie gare a de nouvelles constructions, dont une gare routière en surface le plus au Sud de la zone. Des bâtiments et parvis entourent cette gare routière.	Des constructions et chantier sont apparus au Sud et au Sud-Est. Le centre commercial présent au Nord-est s'est agrandi.	
1992	Aménagement de l'espace vert au Nord. Il n'y a plus de parking mais des arbres et un square	Pas de changement	Un nouveau bâtiment est construit sur l'ancienne friche à l'ouest du site et face de la gare routière du pôle Gare. Les parcelles au sud sont construites	
2012	Pas de changement	Le pôle gare est en cours de déconstruction pour un réaménagement. Il n'y a plus de gare routière et le rond-point est en chantier		
2015	Décharge sauvage au Nord-Ouest de la zone entre le square et un immeuble d'habitation	Une nouvelle gare routière en surface est aménagée	Pas de changement	
2018	Pas de changement	Réaménagement du pôle gare avec des travaux démarrant à l'Est.		
2022	Etat actuel			



7.7. Classement ICPE du site et consultation de la Préfecture de Seine-Saint-Denis

7.7.1. CLASSEMENT ICPE DU SITE ETUDIE

D'après la base de données <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/>, le site à l'étude n'a pas d'établissement classé pour la protection de l'environnement.

7.7.2. CONSULTATION DE LA DOCUMENTATION DISPONIBLE EN PREFECTURE

Une consultation des 13 dossiers détenus par la préfecture concernant le site à l'étude et ses alentours a été effectuée les 06/03/2023 et 10/03/2023. Sur ces 13 dossiers, 3 se trouvent dans la zone d'étude ou en amont hydraulique proche, ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le détail de cette consultation est disponible dans le Tableau 10

Tableau 10 : Liste des dossiers consultés aux archives préfectorales

Raison sociale	Adresse	Références Archives	Localisation par rapport au site
Gare de Sevrان-Beaudottes	Gare de Sevrان-Beaudottes Sevrان 93270	93 R 35 0039 D	Sur le site
Silo parking aérien	2 avenue Salvador Allende Sevrان 93270	93 R 35 00051 D	
Station-service carre fuel	Route des petits ponts Sevrان 93270	93 R35 00023 A	En amont hydraulique théorique

Les documents importants de cette consultation sont présentés en Annexe 4.



Tableau 11 : Synthèse de la consultation aux archives de la Préfecture le 06/03/2023 et 10/03/2023

Société et références	Date et type de document	Rubrique des installations classées *	Commentaires	Références Annexe - Photos
Gare de Sevrans-Beaudottes				
SNCF	Liste des transformateurs PCB de 1986	-	-	1
	Rapport service des ICPE de 1988	Rub 355 A : Composant, appareil et matériels imprégné de PCB de plus de 30L soumis à déclaration	Fuite en PCB sur 4 transformateurs dont un dont le système de rétention semble défaillant	2 et 3
	Liste des défaillances des transformateurs	-	-	4
	Rapport d'élimination des transformateurs dont celui au PCB défaillant (1990)	-	Elimination et destruction d'un transformateur PCB (180kg de PCB) n°310 1902 9 autres transformateurs PCB ont aussi été éliminés 4 transformateurs non PCB toujours en service	5
	Plan de localisation du transformateur en PCB éliminé	-	Transformateur n°310 1902	6
Silo				
SAES	Déclaration d'exploitation du parking 1983	Rub 381 bis : Parc de stationnement et gare-hôtel de véhicule à moteur d'une surface supérieure à 6000m ² mais inférieure ou égale à 20 000 m ² <i>Actuellement rubrique 331</i>	Cuve d'hydrocarbures de 3m ³ pour le captage des eaux résiduaires.	7
	Changement d'exploitant en 1999	Rubrique 2935-2 : parc de stationnement couverts et garages-hôtels véhicules à moteur capacité supérieure à 250 véhicules mais inférieur à 1000.	<i>Rubrique supprimée en 2006</i>	9
	Plan de localisation de la cuve	-	-	8
Station-service Carrefour				
CARREFOUR	Déclaration de la station-service 1975	Rub 261 bis-b : Installation de distribution de liquide inflammables de 1 ^{er} catégorie soumis à autorisation	-	10
	Plan de localisation des cuves en 1975	-	Limite nord-est du site	11
	Nouvelle déclaration et rubriques	Rub 261bis-b B autorisation Rub 261 bis-C déclaration Rub 253-B déclaration	-	12
	Synthèse étude d'impact	-	Les cuves sont à double enveloppe Activités de Carrefour ne présentent pas de risques pour le sol et sous-sol du site d'implantation	13
	Historique de la station-service entre 1973 et 2003	-	Changement d'exploitant et neutralisation de 3 cuves en 1992 Et élimination d'un transformateur en PCB (date inconnue)	14 à 16



7.8. Consultation des archives départementales de Seine-Saint-Denis

Une demande a été faite le 16/12/2022 et une réponse a été donnée par les archives le 22/12/2022 nous renvoyant vers le site Géorisques et bases de données CASIAS pour trouver des côtes avec la mention « AD93 ». Aucune des fiches consultées n'avaient de côte AD93 autour du site à l'étude.

7.9. Consultation des archives communales de Sevrans

Une demande a été faite le 16/12/2022 et une réponse a été donnée par les archives le 19/12/2022. Il nous informe qu'ils n'ont pas de dossiers ICPE, mais qu'ils vont se renseigner au service de la ville pour avoir plus d'informations. À ce jour, le service de l'urbanisme n'a pas donné suite à notre demande.

7.10. Consultation de la Direction Départementale des Territoires de département concerné

Une demande a été faite le 16/12/2022 et une réponse a été donnée par les archives le 19/12/2022. La DRIEAT nous renvoie vers les archives de la préfecture.

7.11. Anciennes exploitations souterraines ou à ciel ouvert

D'après les sources d'informations consultées, la zone d'étude ne se trouve ni au droit d'une ancienne exploitation souterraine, ni d'une ancienne exploitation à ciel ouvert.

Néanmoins des gisements de gypse sont présents sur toutes la zone entraînant un aléa lié à la dissolution du gypse. Les cartes ci-dessous montrent les carrières et les gisements de gypse présents en Seine-Saint-Denis.

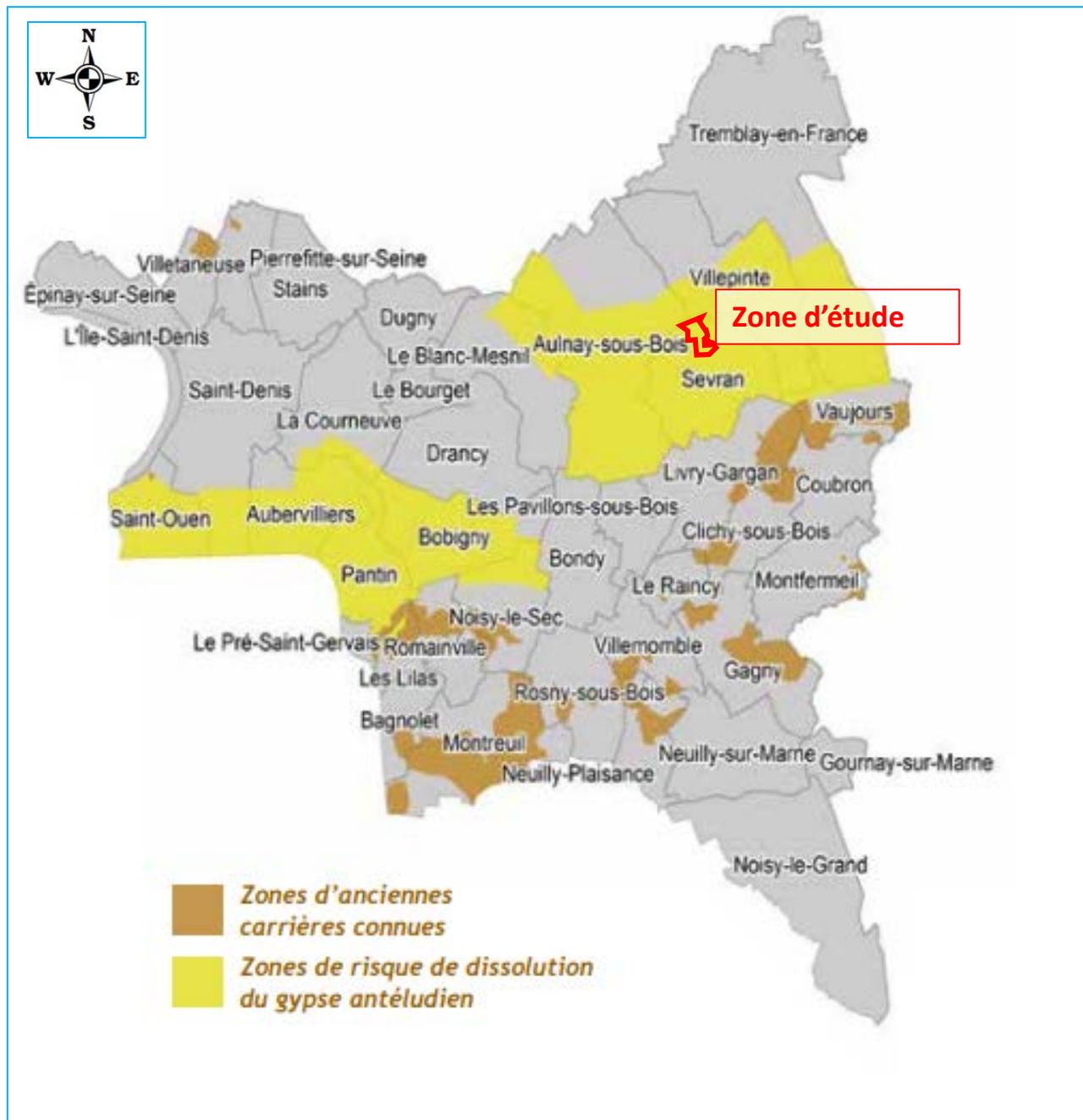


Figure 11 : Carte de localisation des carrières et des gisements de Gypse en Seine-Saint-Denis (Carte -Sans échelle- Sources : Bilan d'activités de 2017 de Seine-Saint-Denis)

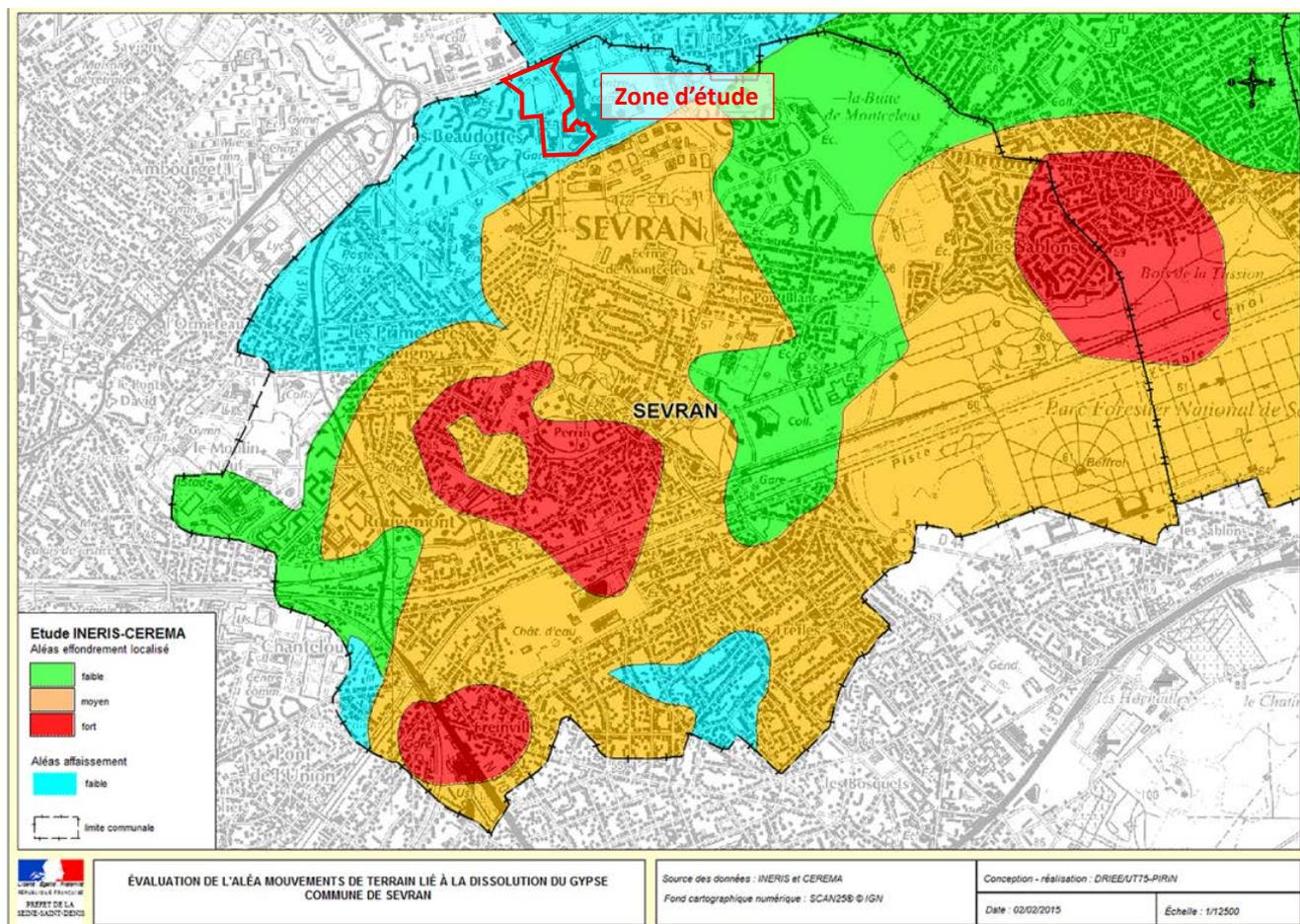


Figure 12 : Périmètres de risque lié à l'existence de poches de dissolution du Gypse en 2015 (Source : CEREMA)

7.12. Risque Pyrotechnique

Aucun événement conduisant à suspecter la présence d'engins pyrotechniques n'a été recensé d'après les éléments et documents consultés ou portés à notre connaissance.

7.13. Principales pollutions recensées

Aucun accident majeur à portée environnementale n'a été recensé dans le cadre de la présente étude.



8. Synthèse technique | Conclusions

Etude historique, documentaire et mémorielle A110	
Principales évolutions du site et de son environnement	<p>L'ensemble de la zone comprend des champs et des routes entre 1924 et 1959 ;</p> <p>La zone est une friche avec quelques passages de camions et dépôts entre 1959 et 1971 ;</p> <p>Le site est en chantier pour l'aménagement de l'axe routier et de la gare avec divers avancements dans les travaux entre 1971 et 1987 ;</p> <p>La gare subit des réaménagements en 2012 et 2018 où les travaux sont toujours en cours actuellement.</p>
Situation administrative du site (classement ICPE)	<p>Pas d'ICPE actuellement d'après les données de Géorisques.</p> <p>Présence de transformateurs en PCB en 1988 et élimination en 1990 sans dossier de cessation d'activité ;</p> <p>Parking en SILO déclaré en 1983 et 1999 sous les rubriques 381 bis et 2935-2 (plus d'actualité car la rubrique a été supprimée en 2006).</p>
Existence d'accidents ayant eu un impact environnemental sur ou hors site	Aucun accident majeur à portée environnementale n'a été recensé dans le cadre de la présente étude
Risque pyrotechnique	Aucun événement conduisant à suspecter la présence d'engins pyrotechniques n'a été recensé d'après les éléments et documents consultés ou portés à notre connaissance.
Existence de servitudes (interdictions d'usage)	<ul style="list-style-type: none">— Les affouillement et exhaussement des sols qui n'ont pas de rapport direct avec l'utilisation du sol autorisées (ZAC de la gare de Sevrans-Beaudottes) ;— Les industries ;— Les dépôts de véhicules de plus de 10 unités ;— Les garages collectifs de caravanes ;— Les terrains de camping-caravaning ainsi que les habitations légères de loisir.
Autre(s) élément(s) notable(s)	Aléa de dissolution du gypse
Etude de vulnérabilité des milieux A120	
Hydrologie	Le canal de l'Ourcq qui s'écoule à environ 1,5 km au Sud du site vers l'Ouest.
Géologie attendue	<ul style="list-style-type: none">— Remblais (X)— Limons des plateaux (LP)— Alluvions anciennes (Fy)— Calcaire de Saint-Ouen



	<ul style="list-style-type: none"> — Sables de Beauchamp — Marnes et Caillasses
Hydrogéologie attendue	<ul style="list-style-type: none"> — La nappe des Alluvions en continuité avec la nappe du Bartonien — La nappe du Bartonien (Calcaire de Saint-Ouen et Sables de Beauchamp), le sens d'écoulement est supposé Sud-Ouest, profondeur de la nappe entre 3 et 5 m ; — La nappe du Lutétien (Sables de Beauchamp, Marnes et Caillasses, Calcaire Grossier), sens d'écoulement Sud-Ouest profondeur attendue vers 20 m.
Vulnérabilité de la nappe au droit du site	Oui car absence de couche imperméable sus-jacente à la nappe
Sensibilité des usages des eaux souterraines en aval hydraulique	Oui, 4 ouvrages potentiellement à usage non connu potentiellement sensible sur un rayon de 1,5km
Présence de zones sensibles au droit du site	Oui, une école maternelle

Principales sources de pollution potentielles

Les sources de pollution potentielles envisagées sont les suivantes :

- Remblais de potentielle mauvaise qualité environnementale ;
- Dépôts sauvages d'objet divers ;
- Aire de brûlage ;
- Traces au sol ;
- Fuite de transformateurs en PCB dans la gare ;
- Station-service en limite du site d'étude.

Tableau 12 : Synthèse des sources potentielles de pollution

Source potentielle De pollution	Observations (volume, type, Condition de stockage, profondeur...)	Produit stocké	Type de polluant
Remblais de potentielle mauvaise qualité environnementale	Non vu lors de la visite de site. Observés sur les photos aériennes lors de la réalisation des travaux	Terres	EMM, HCT, COHV, HAP, PCB, CAV
Dépôts sauvages d'Objets divers	Vus sur les photos aériennes et lors de la visite de site	Déchets divers	EMM, HCT, BTEX, HAP, COHV, CAV
Aire de brûlage	Vue lors de la visite de site	Marque au sol	EMM, HCT, BTEX, HAP, COHV, CAV
Traces au sol	Vues à la visite de site	Taches noires	HCT, HAP
Fuite de PCB au niveau de la gare	Vu dans les archives préfecture localisation exacte inconnue	Transformateurs en PCB éliminé	PCB
Station-service carrefour	Vu dans les archives préfecture localisation limite nord-est du site	Hydrocarbures	HCT, BTEX, HAP



La Figure 13 présente la localisation des sources potentielles de pollution actuelles et historiques.



Figure 13 : Localisation des sources potentielles de pollution actuelles et historiques (Source : Géoportail)



9. Description du projet d'aménagement

Le projet d'aménagement n'est pas encore validé, mais les aménagements envisagés sont les suivants :

- Au sud : la réalisation d'un pôle intermodal, avec la construction de la gare Grand Paris Express ligne 16, la gare RER B et un futur pôle bus ;
- Au Nord : un programme de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments présents et la construction de nouveaux logements, ainsi que des commerces en rez-de-chaussée.

Aucun plan du projet ne nous a été fourni.



10. Schéma conceptuel et propositions d'investigations

Le schéma conceptuel a été établi selon les prescriptions du guide méthodologique « Schéma conceptuel et modèle de fonctionnement » fixé en février 2007. Il constitue un état des lieux du site et est construit selon le principe Source / Vecteur / Cible

10.1. Les Sources potentielles de Pollution

L'historique des activités et les pratiques actuelles ont montré l'existence de différentes sources potentielles de pollution ayant pu contaminer le sous-sol. Il s'agit notamment :

- Remblais de potentielle mauvaise qualité environnementale ;
- Dépôts sauvages d'objet divers ;
- Aire de brûlage ;
- Traces au sol ;
- Fuite de transformateurs en PCB dans la gare ;
- Ancienne station-service en limite du site d'étude.

La Figure 13 présente les différentes zones de pollution potentielles.

10.2. Les Vecteurs de transfert

Les sources potentielles de pollution sont localisées en extérieur et recouvertes soit par une dalle d'enrobés ou béton ou à même le sol (dépôts sauvages).

Les vecteurs de migration potentiels des substances polluantes éventuellement présentes dans les sols sont les suivants :

- La nappe d'eau superficielle ;
- L'air ambiant via les gaz des sols ;
- Le vent qui peut mettre en suspension dans l'air des poussières de sol.

10.3. Les Cibles

Actuellement les cibles potentielles identifiées sont les passants, les travailleurs et les personnes (adultes et enfants) logeant sur le site.

En configuration projet, les cibles identifiées sont les mêmes.

Au vu du contexte hydrogéologique local révélant la présence d'une nappe à environ 3 m de profondeur et en cas de mise en évidence d'impact environnemental dans l'emprise du site, l'exposition des cibles



sensibles recensées au paragraphe 6.4 et situées en aval hydraulique théorique du site, à des composés provenant du site est vraisemblable.

10.4. Schéma conceptuel d'exposition

Les aménagements actuels suivants ont été pris en compte pour l'élaboration du schéma conceptuel car le projet futur n'est pas défini précisément :

- Immeubles d'habitation entre R+1 à R+5 niveau(x) de sous-sol inconnu(s) ;
- Pôle gare avec bâtiment enterré ;
- Espaces verts ;
- Voiries.

Le Tableau 13 liste les voies d'exposition possibles identifiées d'après les informations intégrées dans le présent rapport.

Tableau 13 : Voie d'exposition potentielles

Source	Vecteur	Cible	Voie d'exposition	Commentaire
Sources potentielles de pollution identifiées en mission INFOS	Air du sol puis air ambiant	Passants, travailleurs et personnes (adultes et enfants) logeant sur le site	Inhalation de vapeurs	Possible, à confirmer
	Sol Porté main-bouche		Ingestion de sol	Possible, à confirmer pour les espaces verts
	Vent		Inhalation de poussières de sol	
	Eaux météoriques lixiviant les sols vers la nappe superficielle	Travailleur du site Populations travaillant ou logeant en aval hydraulique du site	Ingestion d'eau	Non considéré au vu de l'usage envisagé sur le site
	Eaux météoriques lixiviant les sols vers la nappe superficielle puis air du sol puis air ambiant		Inhalation de vapeurs	

Remarque : la circulaire du 31 octobre 2014¹ préconise de ne pas transposer de VTR voies orale ou respiratoire à la voie cutanée. Aucune quantification des niveaux de risque sanitaire ne pouvant être établie à ce jour, cette voie d'exposition n'est donc pas évoquée ci-dessus.

La Figure 14 présente le schéma conceptuel qui peut être élaboré à partir des informations disponibles à ce jour.

¹ Circulaire n°DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations de risque sanitaire dans le cadre des études d'impact et de la gestion des sites et sols pollués.

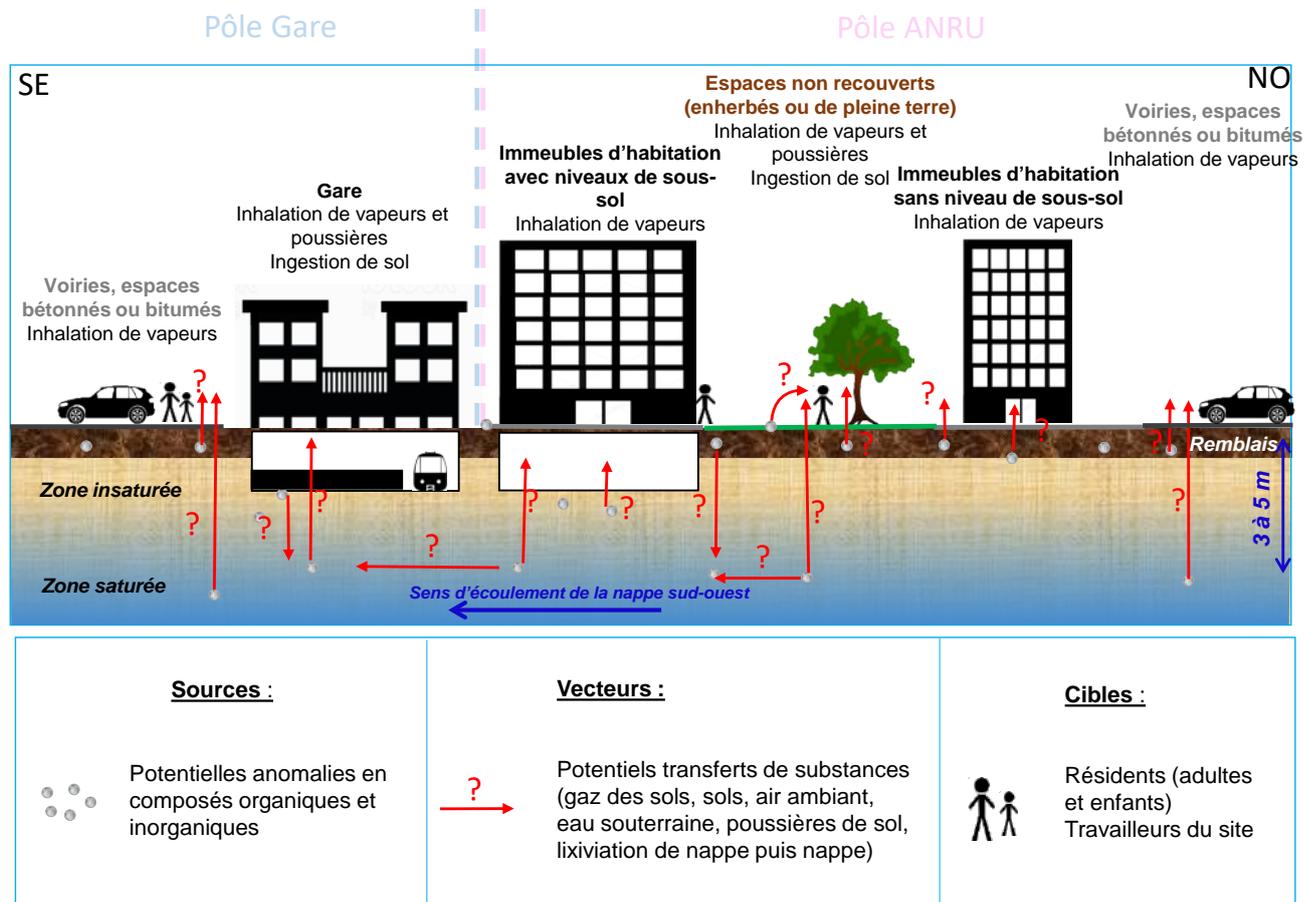


Figure 14 : Schéma conceptuel préliminaire - Configuration future



10.5. Programme d'investigations proposé | A130

L'objectif du programme d'investigations proposé ci-après est l'identification des sources potentielles de pollution au droit du site. Il n'est pas dimensionné pour acquérir les informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ou déterminer l'extension d'une source de pollution.

Etant donné que le programme d'aménagement n'est pas encore arrêté et que des plans de faisabilité du projet ne nous ont pas été fournis, aucun programme sur le milieu sol n'est proposé à ce stade. Celui-ci pourra être établi lorsque que le programme aura été arrêté.

Nous proposons cependant de reconnaître le milieu eau souterraine.

Méthodologie

Le programme proposé inclut la réalisation de piézomètres, à réaliser à l'aide d'une tarière mécanique.

Les piézomètres seront réalisés à une profondeur de 6 à 8 m (3 m de colonne). En effet, la nappe est située à environ 3 à 5 mètres de profondeur, Deux prélèvement seront effectués (en période de hautes-eaux et en période de basses eaux).

Contraintes identifiées

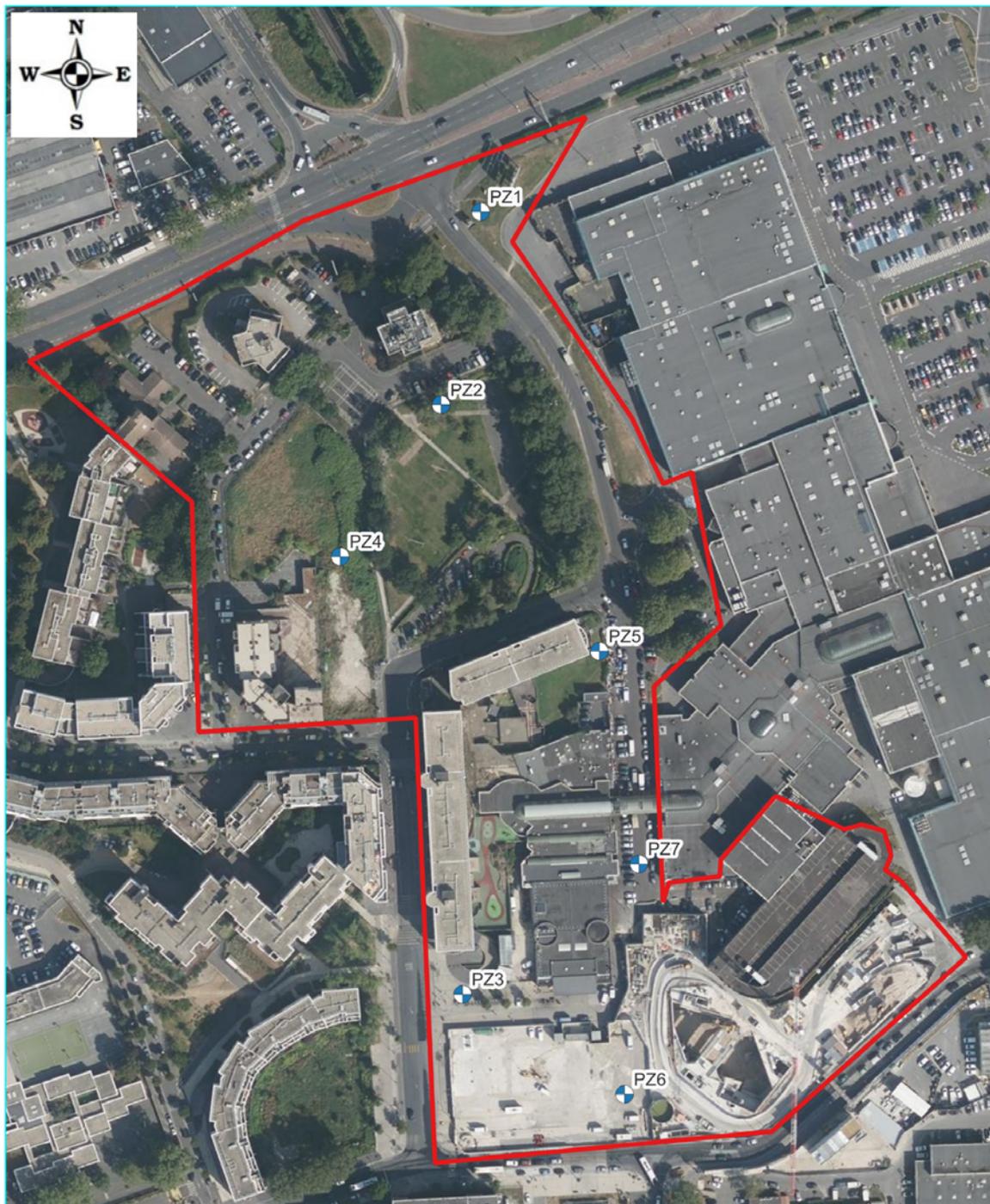
- En termes d'accès : pas de contrainte spécifique pour les espaces verts et la décharge sauvage ;
- En termes de réseaux enterrés : en l'absence de plans des réseaux enterrés du site, il s'agira de tenir compte des résultats des DT/DICT, d'utiliser un détecteur de réseaux, d'ouvrir tout regard situé à proximité de la zone d'intervention, de supprimer tout point de sondage sur lequel un doute subsiste sur la présence de réseaux enterrés ;
- En termes de risque pyrotechnique : aucun indice ou document laissant évoquer un risque pyrotechnique potentiel n'a été mis en évidence.
- Des piézomètres sont implantés sur l'actuel chantier de la gare, cette zone étant en travaux, il sera à définir l'emplacement en fonction des contraintes chantier.

Programme Analytique

Le Tableau 15 présente de façon détaillée les investigations proposées.

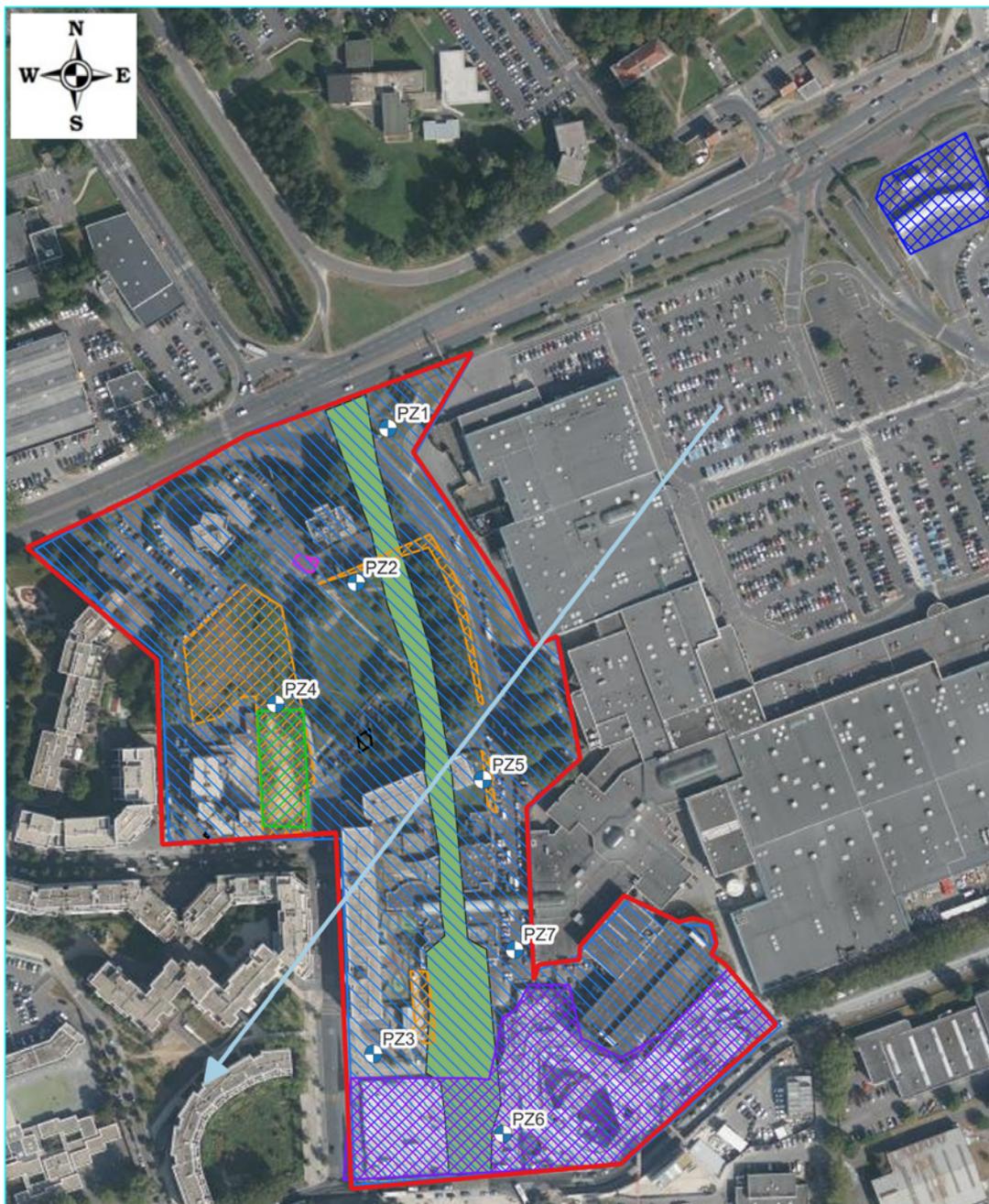
Tableau 14 : Investigations proposées

Source potentielle De pollution	Nombre de piézomètres.	Profondeur	Analyses
Contamination de la nappe	7	6 à 8 m	EMM, HCT, COHV, HAP, PCB, CAV



	Localisation des piézomètres prévisionnels		LEGENDE Contour site Piézomètres prévisionnels
	Version : A	Référence : IDA220455	
Échelle :			

Tableau 15 : Investigations préconisées sur le milieu eau souterraines (Source : Géoportail)



	Localisation des piézomètres prévisionnels et des sources potentielles de pollution		LEGENDE Contour site Piézomètres prévisionnels Décharge sauvage depuis 2015 Remblais de potentielles mauvaises qualités de la gare Remblais de potentielles mauvaises qualités entre 1971 et 1987 RER Sources potentielles Aire de brulage Déchets divers Traces au sol Station-service
	Version : A	Référence : IDA220455	
Échelle :	0 50 100 m		← Sens d'écoulement théorique de la nappe

Figure 15 : Localisation des piézomètres prévisionnels et des sources potentielles de pollution (source : Géoportail)



Annexe 1 : Détail de la visite de site



ETAT DU SITE : en friche, en activité, bâti/non bâti, surface approximative, nb de bâtiments, revêtement Si en activité un seul exploitant ou plusieurs (séparation entre les exploitants ou non ?) : type d'activité topographie					
		O	N	?	Commentaires/liste des documents, informations remises
A	Personne(s) présente(s) lors de la visite (Lien entre l'interlocuteur visite et le site) ? Si exploitant, la personne connaît le site depuis combien de temps, a quelle(s) fonction(s) ? Fonction	X			Brunilde BACHELET responsable opération de GPA
B	Pouvez-vous nous fournir un plan cadastral avec références – quelle est la surface globale du site ? Le site a-t-il fait l'objet de modifications foncières au cours de son historique ? Pouvez-vous nous fournir des plans cadastraux du site à différentes périodes ?	X			Explications fournies dans un document dans le cadre de l'offre
C	Avez-vous des photos aériennes historiques ?		X		
D	Avez-vous des plans anciens ?		X		
E	Pouvez-vous nous fournir des données historiques du site : propriétaires – exploitants – activités – périodes de ... à ...		X		
F	Avez-vous des documents réglementaires : arrêtés préfectoraux, dossier d'autorisation, etc.... Actuels et historiques relatif au site ?		X		
G	Avez-vous des observations écrites historiques de la DREAL/DRIIE/DRIRE sur le volet risques de pollution des sols et sous-sols ?		X		
H	Avez-vous des plans des réseaux eaux potable, eaux usées et eaux pluviales + électricité (transformateurs...) et gaz...		X		
I	Pouvez-vous nous fournir une copie des actes fonciers (notariaux) de vente – compromis de vente ?		X		
J	Quels sont les travaux historiques réalisés sur le site (exemple : imperméabilisation de zones sans recouvrement, retrait de stockage, modifications zones stockages déchets, modifications localisations process...)	X			Gare souterraine et gare routière (toujours en cours)
K	Localisation des extensions éventuelles ?	X			Sur la zone ANRU et les immeubles alentour majorité sont voués à être détruits puis reconstruits
L	Est-il prévu des modifications d'usage, un projet sur ce site ou sur des bâtiments ?	X			Oui une friche va accueillir in fine des immeubles d'habitation
M	Quel est l'usage futur prévu ?	X			Zone multimodale comprenant une zone d'habitation autour de la future gare de Sevrans
N	Quels sont les types d'aménagements prévus ? Avez-vous un plan des aménagements ?	X			Immeubles avec sous-sol et gare pas de plan défini
O	Des mouvements de terres : fondations, déblais, parkings, remblais sont-ils prévus dans le cadre du projet d'aménagement ?	X			Certainement quand le projet final sera défini
P	Un bassin est-il prévu dans le cadre du projet ?		X		
Q	Un nivellement du terrain est-il prévu ?	X			
R	Des niveaux enterrés sont-ils prévus ?	X			Des sous-sol pour les nouveaux bâtiments
S	Une gestion spécifique des terres excavées est-elle prévue ?	X			Oui mais plus de précision une fois le projet définitif connu

	ACTIVITE/PROCESS/PRODUITS/STOCKAGES actuels ou passés	O	N	?	
0	Nature des activités et process ? Par atelier/zones recenser Le type de matières premières utilisées, Les process/opérations/machines utilisés (présences de solvants/peinture/lessive/huiles de coupes) Les effluents et déchets générés Etat/ indices organoleptiques	X			Immeubles d'habitation collectifs, gare, hôtels , parking et magasins alimentaires
1	Activité ICPE (actuellement ou dans le passé) ? Si oui : rubriques concernées/arrêté préfectoral disponible/ échanges avec l'administration ?		X		
2	Utilisation de matières premières liquides? Type de produits / quantité / conditionnement			X	
3	Utilisation de produits dans les process? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement, présence absence de rétention/gestion déchet			X	
4	Utilisation de solvants? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
5	Utilisation de dégraissants? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet, Fontaine de dégraissage?			X	
6	Utilisation de peinture/vernis/encre? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
7	Utilisation de produits lessiviels ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet/ machine à laver industrielle ?			X	
8	Utilisation d'huiles de coupes ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
9	Utilisation d'huiles autres (moteurs, lubrification...)? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
10	Utilisation d'acides/ de bases ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
11	Utilisation de produits pesticides/fongicides? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
12	Utilisation d'engrais/ d'amendement ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
13	Utilisation de carburants (process ou engins manutention ou transports) ? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
14	Utilisation produit autre? Nom des produits/ type/quantité/conditionnement/gestion déchet			X	
15	Traces au sol Localisation?	X			Au niveau des parkings du square et de l'Hotel, devant un immeuble et sur les espaces verts de la friche
16	Présence de cabine de peinture Vraie cabine surélevée ou zone peinture bricolée?		X		
17	Présence de fosse/cavité (anciennes fosse de maintenance, fosse de machines, fosse de presse) Profondeur? Rebouché? Accessibles?		X		



ACTIVITE/PROCESS/PRODUITS/STOCKAGES actuels ou passés		O	N	?
18	Présence d'aire de lavage Localisation? Profondeur? Qu'est ce qui est nettoyé sur l'aire? Produits utilisés? Le point de rejet des eaux et les ouvrages de traitements éventuels ?		X	
19	Cuves et/ou réservoir sur site (y compris celles non utilisés/déjà évacuées) Localisation/capacité/ caractéristique : aérienne / enterrée simple paroi / double / sous alarme/ en fosse La date de mise en place de cette cuve, la date de retrait éventuel ? Des travaux ont-ils été réalisés sur ces cuves ? Des tests d'étanchéité, des contrôles ont-ils été réalisés sur ces cuves ?		X	
20	Présence de stockages/utilisation de produits liquides/solides Présence de stockages de fut/contenants vides /non utilisés? Demander les fiches de données de sécurité (pour les principaux et les plus toxiques...) Localisation/type de produit/quantité/conditionnement et Conditions de stockage (rétention – sous abri – aire imperméabilisée – étanchéité) /état		X	
21	Distribution de carburant Localisations/ type de carburants/type de stockages (volumes)/remplissage		X	
REJETS actuels ou passés		O	N	?
22	Rejets d'eaux grises et vannes (sanitaires, cuisines) Localisation point de rejet de ces effluents et nature (réseau communal, fosse septique, infiltration, fossé, zone humide...) Présence d'une STEP Qualité et les flux de ces rejets		X	
23	Rejets d'eaux usées industrielles (EUI) Localisation point de rejet de ces effluents et nature Présence d'une STEP? Présence de caniveau de collecte? Réseaux enterrés?		X	
24	Rejets d'eaux pluviales (EP) Exutoire? Infiltration? Réseau communal?	X		Dans la rue et les trottoirs
25	Débourbeur/déshuileur Localisation? Profondeur? Nettoyage régulier? Si oui comment ?		X	
26	Rejets atmosphériques sur le site Localisation et type des points de rejets (cheminée, rejet toiture/façade...) la qualité et les flux de ces rejets		X	
27	Déchets générés/stockés sur site Nature des déchets (DIS DIB OM ferrailles D3E ...)/ modalités de gestion de ces déchets (descriptif conditions de stockage sur site, type évacuation, protection des sols - etc.) ?	X		Oui décharge sauvage et poubelle public
28	Aire de stockage de déchets interne ou ancienne décharge ou décharge sauvage Localisation/ nature des produits	X		Square, friche et rue
29	Aire de brûlage Localisation/sur terrain nus ou dalle ?/ nature des produits brûlés	X		Parking et devant un immeuble



UTILITES actuelles ou passées		O	N	?	
30	Energie/utilité présentes sur site Si oui , plan de réseaux? Utilité?			X	
30a	Eaux D'où vient l'eau : réseau communal? Forage sur site? Usage?			X	
30b	Electricité Transformateur sur place? Réseaux connus?			X	
30c	Carburant, FOD Nature? Quantité stockée? Type de stockage?		X		
30d	Gaz Stockage sur site? Gaz de ville? Réseaux connus?			X	
30e	Vapeur Produite comment?		X		
30f	Air comprimé Produit comment?		X		
31	Canalisation de produits autres? Pipeline de matière première? De produits finis?		X		
31b	Zone dépotage/empotage ? Nature produit? Sur rétention ? surveillance ?		X		
32	Présence de chauffage dans les bâtiments/ateliers Comment ? Une chaufferie était-elle présente ? Une cuve de fuel était-elle présente ?	X			Chauffage collectif
33	Transformateur Localisation /encore en fonctionnement ?/ nature du diélectrique actuellement/présence de PCB dans le passé?		X		
34	Groupe électrogène Localisation et stockages associés (carburant...)		X		
35	Compresseur Localisation, fixe/mobile, gestion des condensats		X		
36	Laboratoire Localisation et les modalités de gestion des déchets liquides et solides		X		
37	Sources radioactives Localisation des zones concernées (int/ext, bâtis et/ou process, dépôts déchets) Diagnostic radiologique		X		
		O	N	?	
38	Puits (puisard) et/ou forages (piézomètres) Localisation/ etats/protections/débit de pompage le cas échéant, alimentation aep via forage donnée sur la qualité de l'eau, coupe disponible?	X			Sur la friche
39	Mares/plan d'eau/fossé/noue Localisations, caractéristiques et données sur la qualité des eaux		X		
40	Effondrement Localisation? Date? Investigations réalisées?	X			Trou dans un des trottoirs (lié au trafic de stupéfiants)
41	Zones de remblais Localisation, les volumes, l'origine et la nature (qualité)	X			Lors de la création de la gare
41b	Zone reconnue polluées témoignage, zone suspecte ? Localisation? Investigations réalisées ? Indices ?			X	
42	Activités d'épandage (plan d'épandage boues STEP...) ou autres apports (amendements, pesticides...) Localisation, les volumes, l'origine et la nature		X		



	Accidents/incidents	O	N	?	SI OUI cf NOTICE jointe pour plus de précision.
43	Incidents / accidents (déversements accidentels, fuites, etc.) / incendies Localisation et la nature de l'événement Rétention des eaux d'extinction d'incendie?		X		
43a	Sur site		X		
43b	Dans l'environnement immédiat		X		
44	Inondations sur le site Localisation, origine (eaux surfaces ou remontée eaux souterraines)	X			Dans le parking fermé proche du square et à coté du passage du RER
45	Plaintes de voisins / contentieux historiques La nature de ceux-ci ou nous transmettre la copie des documents	X			Les hôtels sont considérés comme insalubres

	ACCES/INTERVENTION	O	N	?	SI OUI cf NOTICE jointe pour plus de précision.
46	Accueil sécurité nécessaire? si oui combien de temps? Jour imposé?		X		
47	Plan de prévention client? si oui réunion préalable nécessaire ou peut être fait au démarrage du chantier? Présence sous-traitants nécessaire?		X		
48	Habilitation exigées? Lesquelles? Tous les intervenants ou 1 par équipe?	X			Proche de la voie enterrée du RER dans le square
49	Présence d'eau accessible en cas d'intervention si nécessaire ? localisation ? Condition de connexion (clé pompier? Tête de chat ? Autorisation? Lève plaque?)	X			
50	Présence d'électricité accessible en cas d'intervention si nécessaire ? localisation ?		X		
51	Population présente sur site Type de population (travailleurs? Usagers? squatteurs?) Nombre? Présence continu ou ponctuelle?	X			
52	Sous-sols ? Emprise? Accessible? Hauteurs sous plafonds? Revêtement au sol?	X			
53	Galeries enterrées ? Emprise? Accessible? Hauteurs sous plafonds? Revêtement au sol?		x		
54	Vide sanitaire ? Emprise? Accessible? Hauteurs sous plafonds? Revêtement au sol?		X		
55	Risques pyrotechniques (zone de bombardement guerre, site militaire, activités pyrotechniques...) Localisation des zones concernées diagnostic pyrotechnique?		X		
56	Zone ATEX ? Atmosphère explosive si oui quel zonage ? ATEX poussières ou gaz ? condition d'interventions ?		X		
57	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu de l'amiante? Diagnostic réalisé ? rapports de diagnostics et/ou contrôles et/ou d'études et/ou de travaux ? localisation des zones concernées (int/ext - bâtis et/ou process)		X		
58	Revêtement béton ? Epaisseur? Etat ? ferraillée? Traitement type résine?			X	
59	Revêtement enrobé ? Etat ? Diagnostic amiante sur enrobé réalisé ?	X			Sur la voies public
60	Revêtement autre ? quel revêtement (terrain nu, végétation, grave concassée compactée?)	X			
61	Accès machine surveillé/libre, clôture à démonter? Clé à récupérer en amont? Autorisation ? Hauteur sous plafond? Exiguïté? Revêtement?	X			Attention sous-sol à faire au carottier portatif (2m) le reste tarière

	MESURE D'URGENCE	O	N	?	
62	Enlèvement de fûts, bidons		X		
63	Excavations de terres		X		
64	Stabilisation de produits ou de sources (bassins, dépôts...)		X		
65	Mise en œuvre d'un confinement ou d'un recouvrement des sols		X		
66	Restrictions d'accès au site (clôture, surveillance)	X			Demande doit être fait à la commune pour le square, la friche et les sous-sol
67	Evacuation du site		X		
68	Création de réseau de surveillance des eaux souterraines		X		
69	Tests d'épreuve d'étanchéité sur cuves/canalisations		X		
70	Démolitions de superstructures (bâtiments, réseaux aériens,...)		X		
71	Comblement de vides		X		
72	Autres		X		

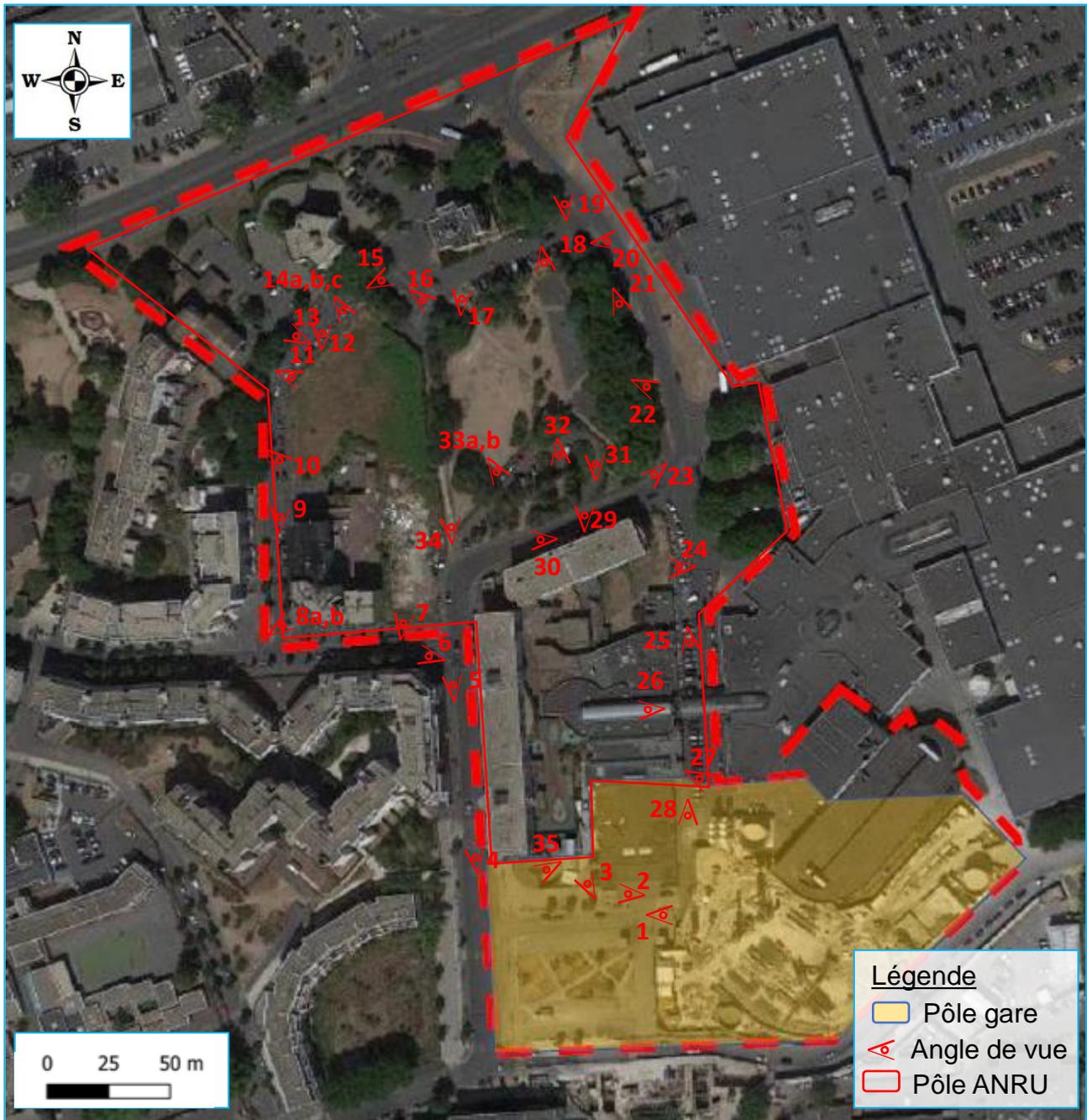
ENVIRONNEMENT DU SITE : rayon visité : 400m

	ENVIRONNEMENT DU SITE	O	N	?	Préciser nature/distance/localisation/sensibilité
73	Quels sont les activités dans l'environnement ?	X			Zone urbaine avec centre commerciale et immeuble d'habitation 50m
74	Activités à risques dans l'environnement immédiat (sites industriels, stockages, stations-services...)	X			Station-service 300m
75	Activités sensibles dans l'environnement immédiat (crèches, écoles, hôpitaux...)	X			Maternelle et PMI dans le site
76	Habitations	X			
77	Axes routier	X			
78	Axes ferroviaires	X			
79	Cours d'eau		X		
80	Fossé		X		
81	Zone naturelles protégées		X		
82	Captages d'eau		X		
83	Cultures		X		
84	Jardins potagers visibles à proximité		X		
85	Puits privés visibles à proximité		X		

OBSERVATIONS AUTRES : par exemple structures /ouvrages particuliers non mentionnés ci avant ? Zones non visitables ou non visibles (à noter sur un plan et à justifier) ?

Lors de la visite de site, l'intérieur des immeubles, le parking SILO et la partie sud-est de la zone n'ont pu être visités. En effet les immeubles et le silo étant privés, la partie sud-est étant en chantier, ils n'étaient pas accessibles car nous n'avons pas les autorisations nécessaires. La visite a permis de descendre dans un seul parking souterrain, mais pas dans son entièreté, du fait d'activité illégale se déroulant à l'intérieur (trafic de drogue). L'existence de cuve, de chaufferies ou de transformateurs nous est donc inconnue dans les bâtiments.

.....



Angles de vue des photos de la visite du site et de son environnement | 25.01.2023



Photo 1

Vue de la sortie de la gare
de Sevran Beaudottes

Vue vers l'est



Photo 2

Vue de la sortie de la gare
de Sevran Beaudottes

Vue vers l'ouest

Photo 3



Vue sur le terrain à côté de la gare actuellement servant de stockage et de décharge sauvage

Vue vers le nord-ouest

Photo 4



Vue sur la rue Charles Conrad et les immeubles comprenant la PMI et la maternelle qui seront détruit

Vue vers le nord

Photo 5



Vue sur la rue Charles
Conrad et un dépôt déchets

Vue vers le nord

Photo 6



Vue sur l'avenue Youri
Gagarine et la vue sur la
friches et un des immeuble
voué à être détruit ou
réaménagé

Vue vers le nord-ouest

Photo 7



Vue sur la friche servant de
décharge sauvage. (friche
voué à devenir une zone
d'habitation

Vue vers le nord

Photo 8 a et b



Bâtiment à l'angle de
l'avenue Youri Gagarine et la
rue Alexeï Leonov avec
traces au sol (zone de
brulage)

Vue vers le nord-ouest





Photo 9

Vue sur le parking longent la
friche rue Alexeï Leonov

Vue vers le nord



Photo 10

Vue sur la friche

Vue vers le sud-est



Photo 11

Vue sur la friche
Vue vers l'est



Photo 12

Vue sur l'un des hôtels rue
Alexeï Leonov
Vue vers le nord



Photo 13

Vue sur l'un des hôtels rue
Alexei Leonov
Vue vers le nord-ouest



Photo 14 a b et c

Vue sur des traces au sol de
déchets et charbon le long
de la friches
Vue vers le sud-ouest





Photo 15

Vue sur l'un des hôtels rue
Alexeï Leonov et le parvis
Vue vers le nord-est



Photo 16

Vue sur l'entrée du square
(fermée au public)
Vue vers le sud-ouest



Photo 17

Vue sur des traces au sol
devant les hôtels et le
square
Vue vers le nord

Photo 18



Vue du square sur le tracé
de la ligne RER (à moins de
1,5 m de profondeur)
Vue vers le sud

Photo 19



Vue sur l'avenue Raoul
Dautry et le centre
commercial
Vue vers le nord

Photo 20



Vue sur le centre
commerciale
Vue vers l'est

Photo 21



Vue sur l'avenue Raoul
Dautry et le long du square
(déchets issue du marché
sauvage)
Vue vers le sud



Photo 22

Vue sur le parking privé de
Beau Sevrans compris dans
le projet de ZAC
Vue vers l'est



Photo 23

Vue sur la rue Charles
Conrad légèrement en pente
(le creux localise le passage
du RER car non remblayé du
fait de la portance)
Vue vers le sud-ouest

Photo 24



Vue sur l'espace derrière les
immeuble voué à être
déconstruit
Vue vers l'ouest

Photo 25



Vue sur l'entrée de la galerie
(jonction gare et centre
commerciale
Vue vers le sud

Photo 26



Vue dans la galerie
(magasins alimentaires)
Vue vers l'ouest

Photo 27



Vue sur l'ancien cinéma et le
parking silo
Vue vers le sud-est

Photo 28



Vue vers l'accès retournant
à l'entrée de la gare entre la
gare et les travaux
Vue vers le sud

Photo 29



Vue sur la partie accessible
du square servant de
parking et l'entrée d'un
parking souterrain fermée
car insalubre.
Vue vers le nord



Photo 30

Vue du parking du square
Vue vers l'ouest



Photo 31

Vue vers l'entrée du parking
extérieur et souterrain
Vue vers le nord

Photo 32



Entrée fermé du parking
souterrain
Vue vers le sud

Photo 33 a et b



Vue sur une zone de brulage
(voiture) sur le parking du
square
Vue vers le sud



Photo 34



Vue sur l'allée entre le
square et la friche menant
aux hôtels
Vue vers le nord



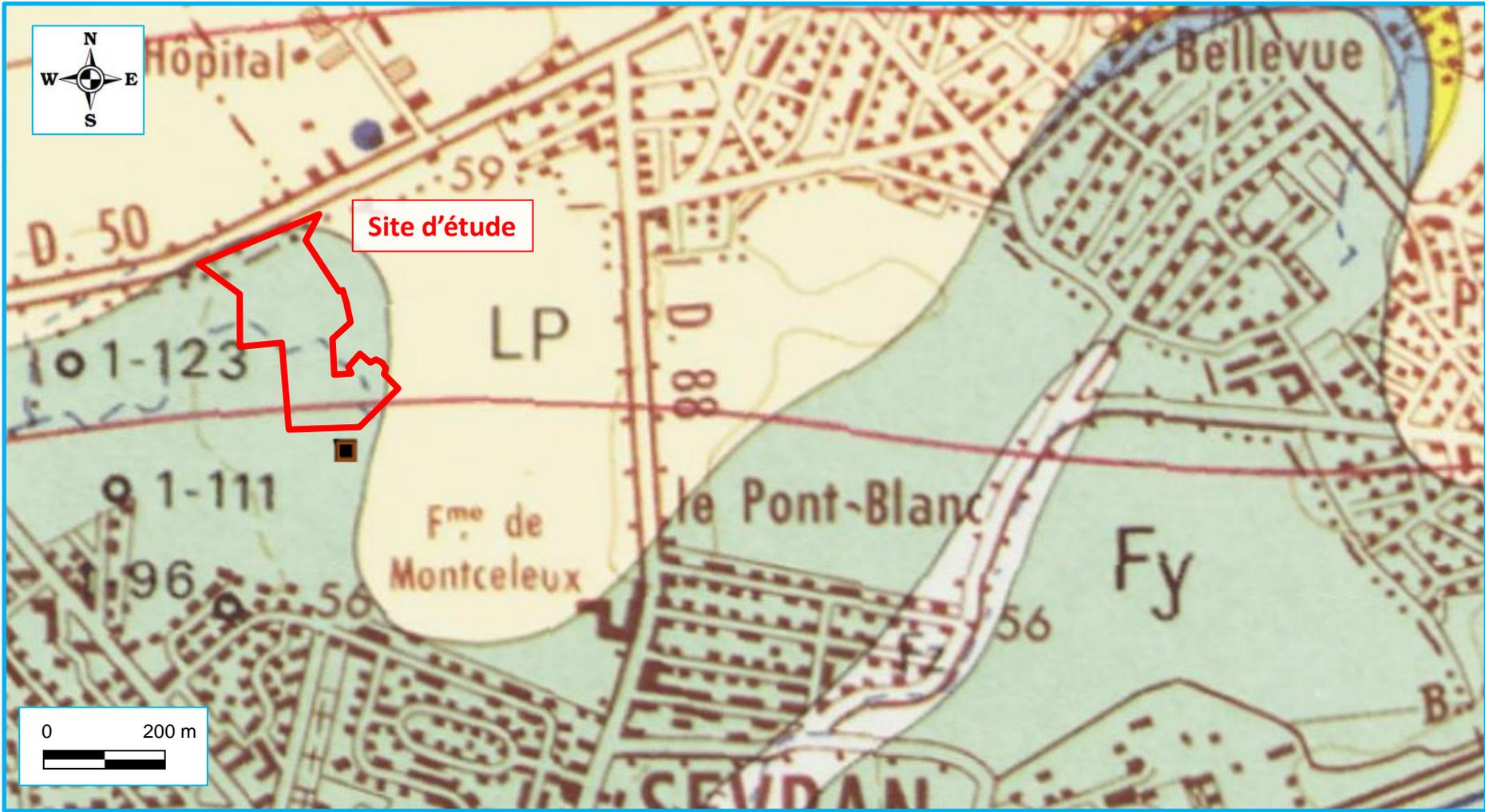
Photo 35

Vue sur l'entrée du parking
souterrain à côté de l'école
maternelle accès à côté de
la gare
Vue vers l'ouest



Annexe 2 : Carte géologique du secteur





	Annexe : Carte géologique du secteur										
Référence rapport : IDA220455	<p style="text-align: center;"><u>Légende</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%; border: none;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #f0e68c; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Limon des plateaux (LP) </div> </td> <td style="width: 33%; border: none;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #a6c9ec; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Calcaire de Saint-Ouen (e6-d) </div> </td> <td style="width: 33%; border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #d9d9d9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Alluvion Modernes (Fz) </div> </td> <td style="border: none;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #c8e6c9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Alluvion Anciennes (Fy) </div> </td> <td style="border: none;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #fff9c4; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Sables de Monceau (e6-e) </div> </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"> <div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #000000; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> BSS000PKNH (01841X0095/S2) </div> </td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #f0e68c; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Limon des plateaux (LP) </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #a6c9ec; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Calcaire de Saint-Ouen (e6-d) </div>		<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #d9d9d9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Alluvion Modernes (Fz) </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #c8e6c9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Alluvion Anciennes (Fy) </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #fff9c4; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Sables de Monceau (e6-e) </div>		<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #000000; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> BSS000PKNH (01841X0095/S2) </div>	
<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #f0e68c; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Limon des plateaux (LP) </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #a6c9ec; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Calcaire de Saint-Ouen (e6-d) </div>										
<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #d9d9d9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Alluvion Modernes (Fz) </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #c8e6c9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Alluvion Anciennes (Fy) </div>	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #fff9c4; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> Sables de Monceau (e6-e) </div>									
	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 5px;"> <div style="width: 20px; height: 20px; background-color: #000000; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></div> BSS000PKNH (01841X0095/S2) </div>										
Version rapport : A											



Annexe 3 : Photographies aériennes de la zone d'étude





Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1924



IDDEA
GROUPE GENGIS

Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1933



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1949



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1954



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1959

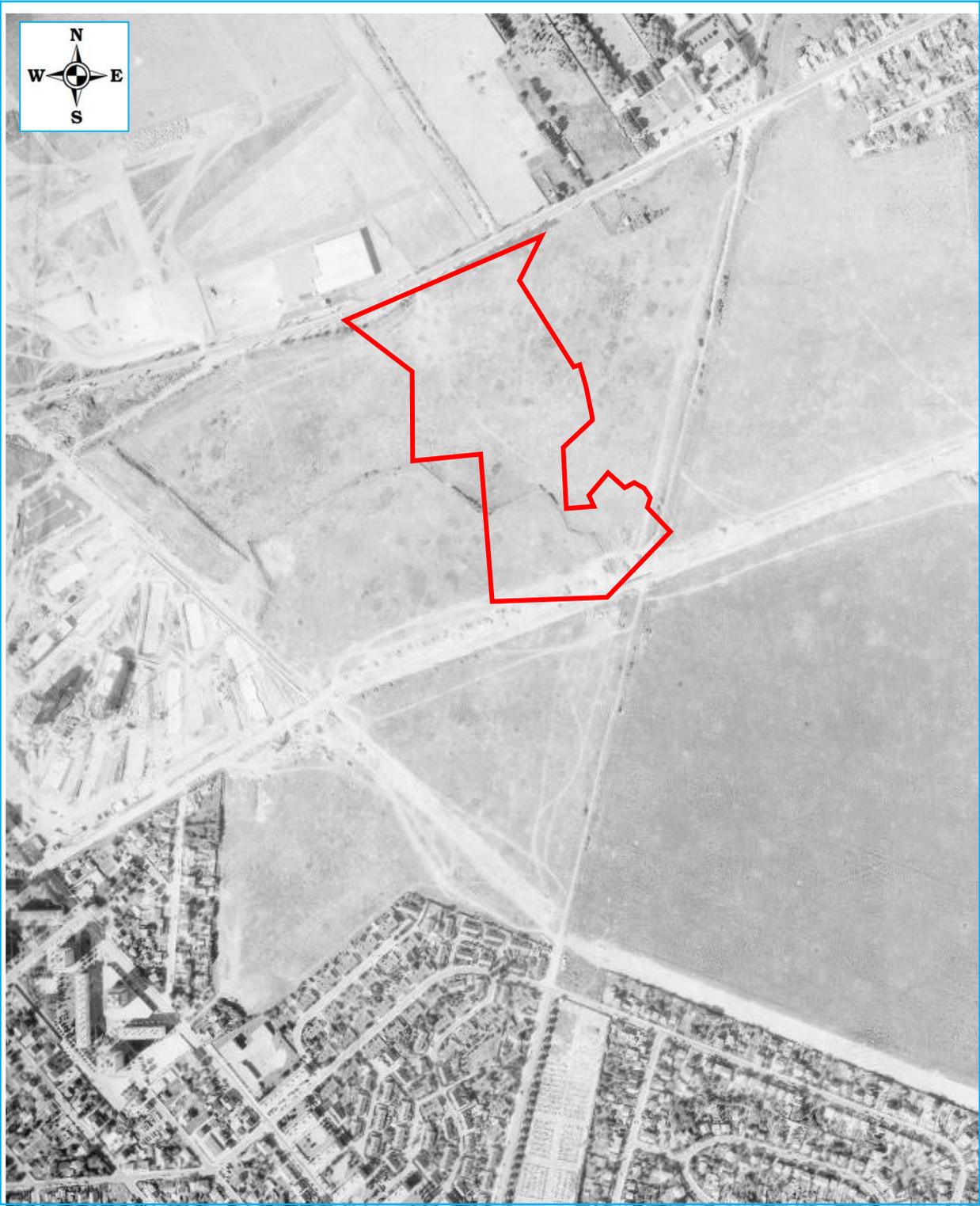


Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1971



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1973

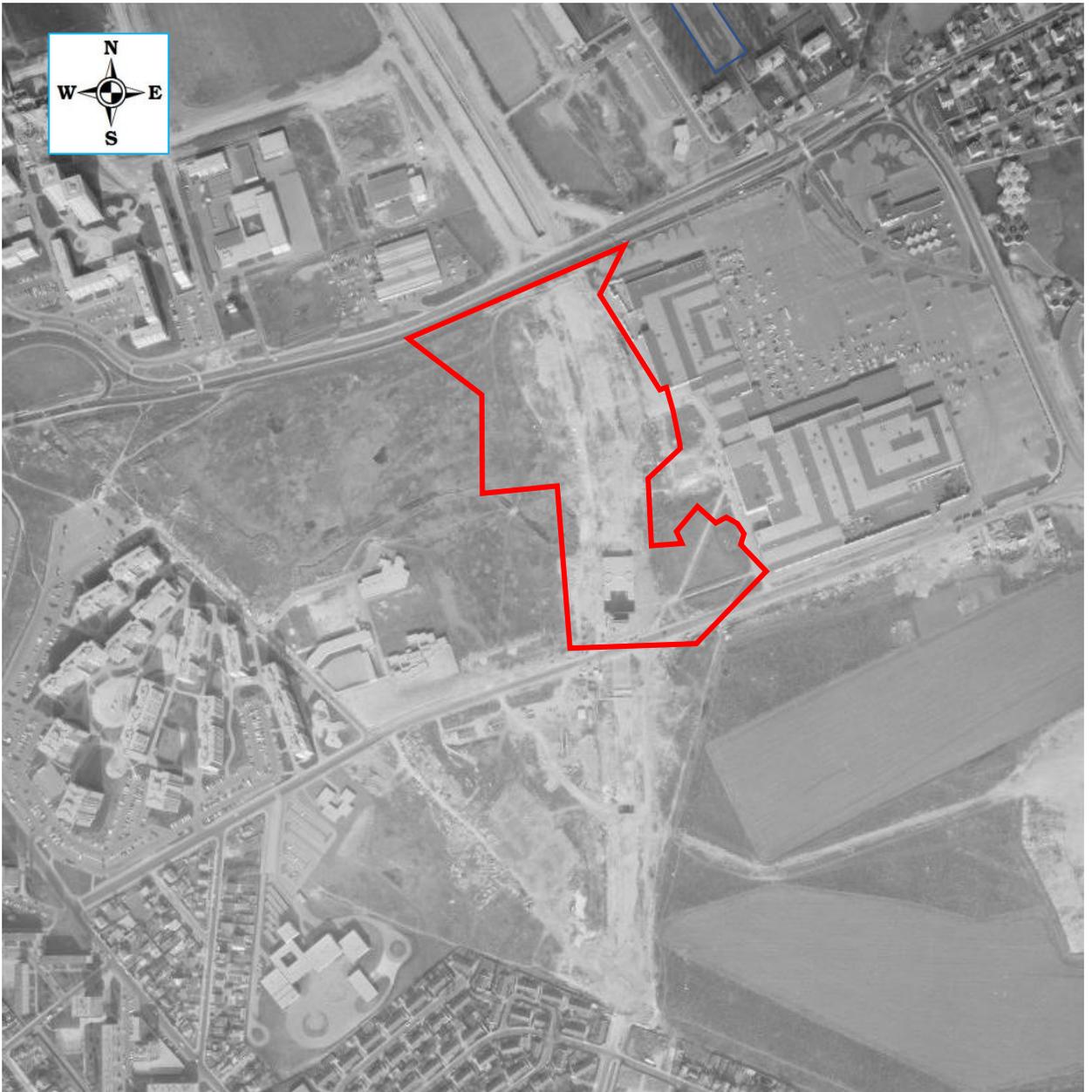


Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1976

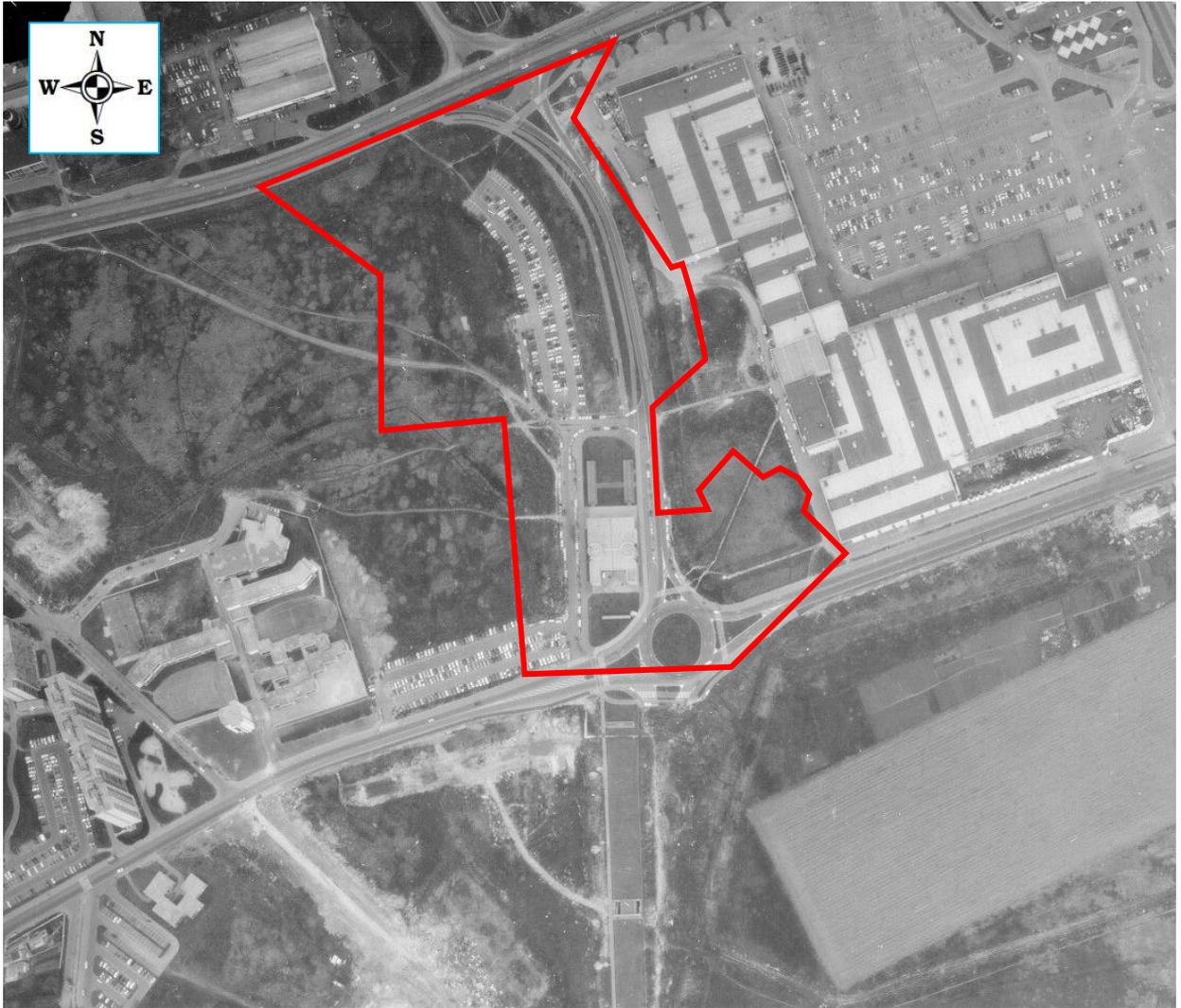


Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1977

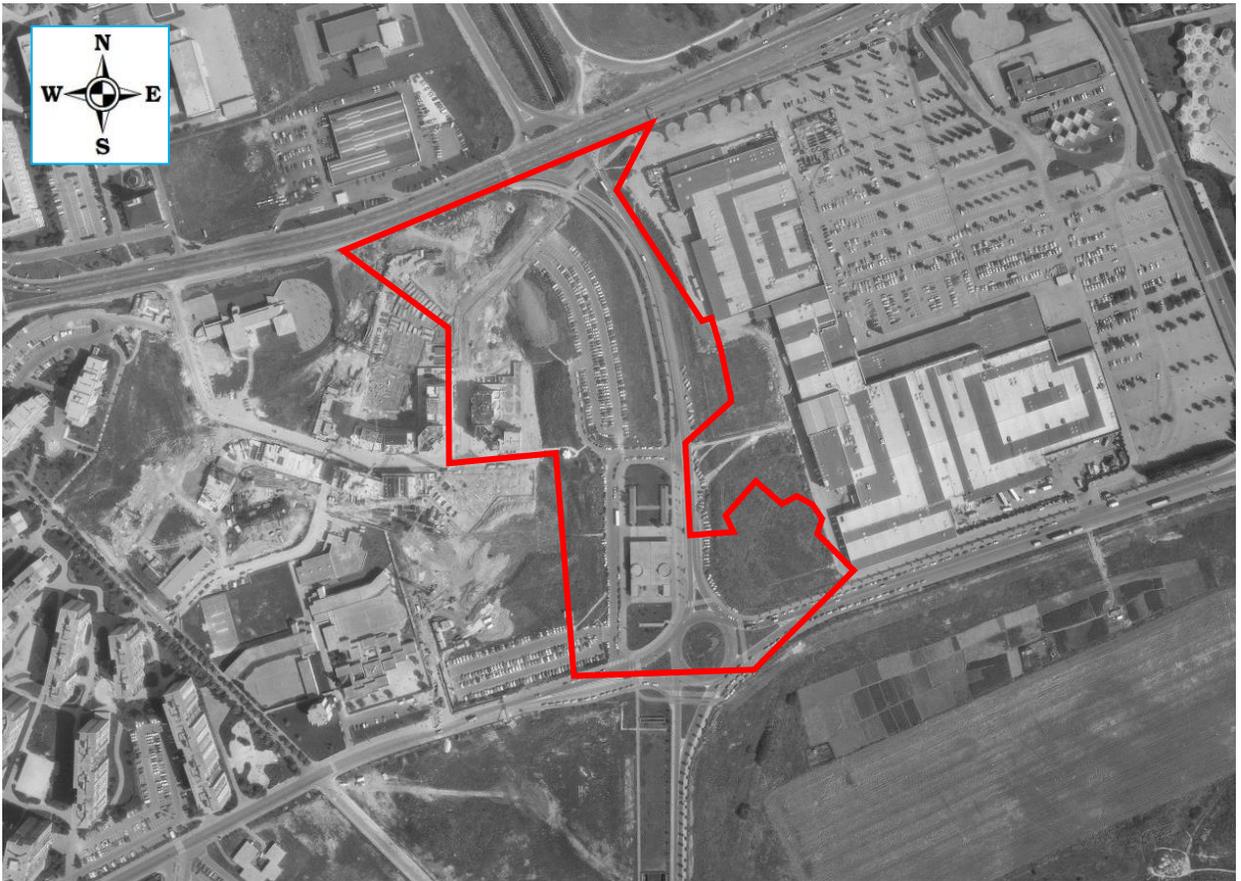


Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1981



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1987

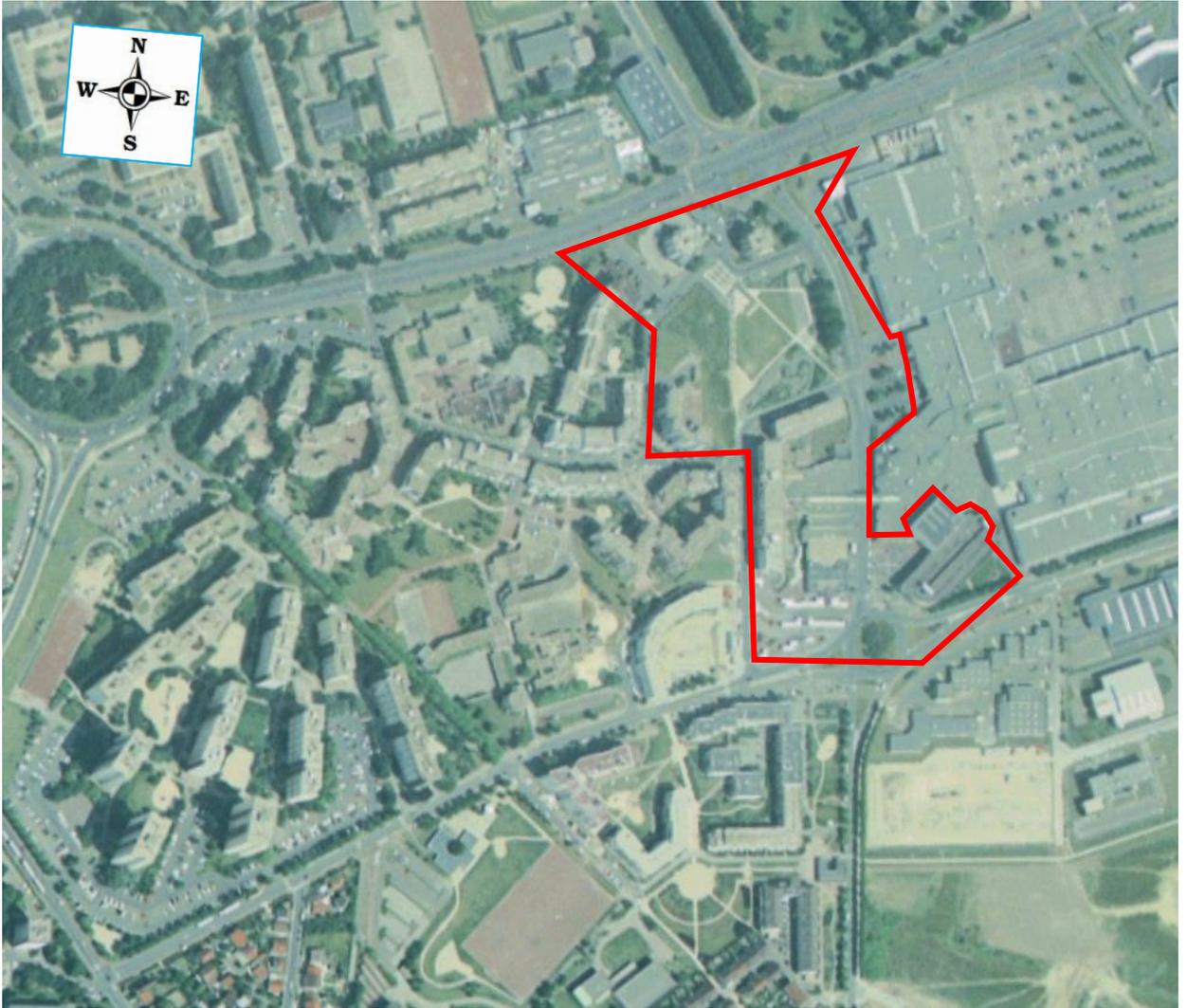


Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 1992



IDDEA
GROUPE GENGIS

Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 2012



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 2015



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 2018

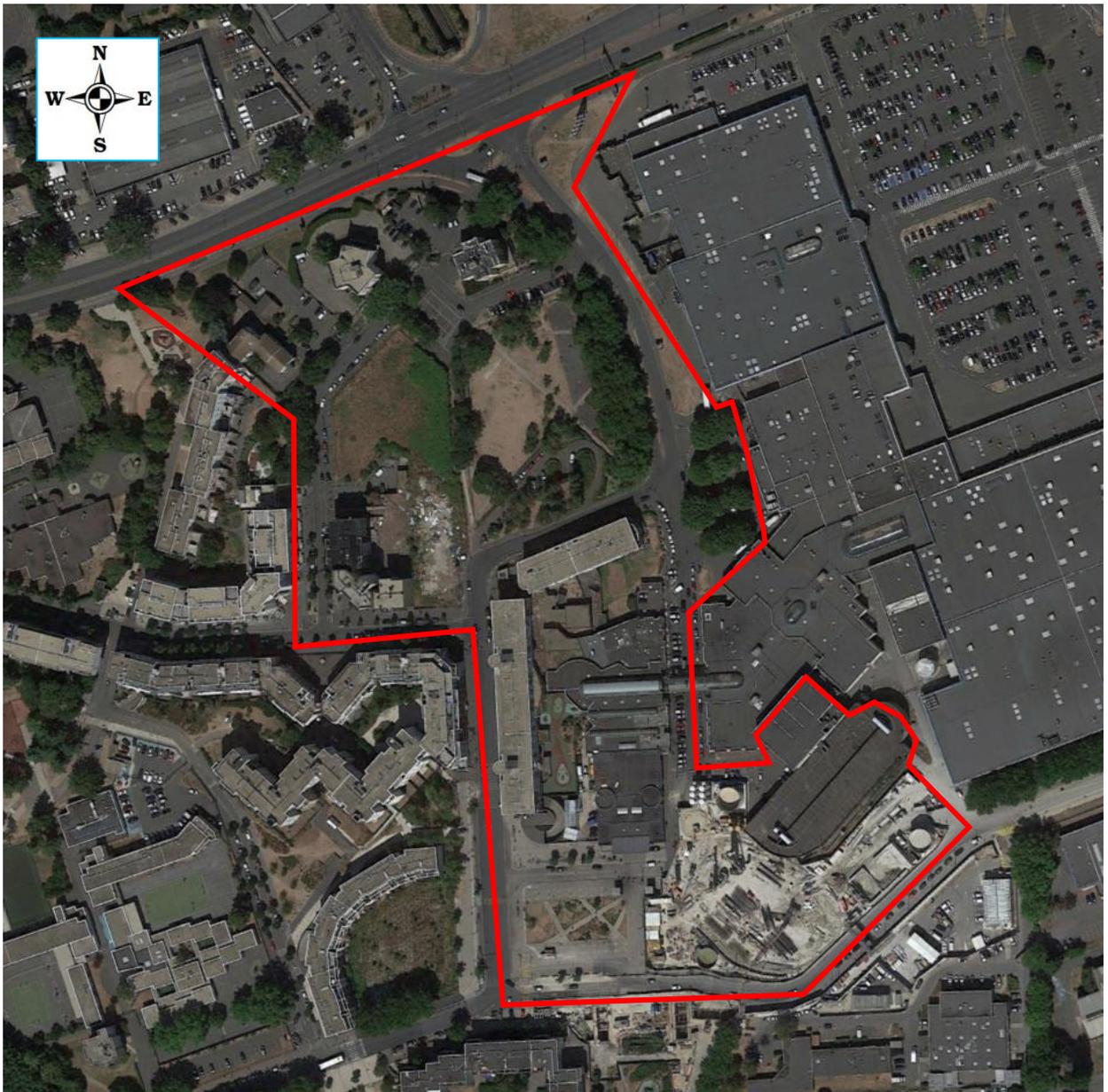


Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe : Photographie aérienne - Campagne de l'Institut Géographique National (IGN) de 2022



Référence rapport :
IDA220455

Légende



Emprise du site



Annexe 4 : Consultation préfecture



REGION DE PARIS-NORD
Division de l'Equipement

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS UTILISANT DU PYRALINE
SUR LE DEPARTEMENT SEINE-ST-DENIS

ADRESSE	NATURE	CONTENANCE
EPINAY-SUR-SEINE 262 av de la République	Transformateur	667 1
LE BOURGET rue du Cdt Rolland (CD 32)	Condensateur	+ 30 1
LA PLAINE-ST-DENIS Chemin des Petits cailloux (Poste 6)	2 transformateurs	40 1 x 2
LA-PLAINE-ST-DENIS 148 rue du Landy (Poste 7)	2 transformateurs	90 1 x 2
LA PLAINE-ST-DENIS Chemin des Petits Cailloux (Sous-Station Les Fruitières)	3 transformateurs	40 1 x 3
- d° -	9 transformateurs	52 1 x 9
- d° -	1 transformateur	65 1
AULNAY-SOUS-BOIS Place du Gal De Gaulle (Gare)	4 transformateurs	71 1 x 4
- d° -	2 transformateurs	177 1 x 2
SEVRAN-BEAUDOTTES (Gare)	1 transformateur	115 1
- d° -	2 transformateurs	238 1 x 2
SEVRAN-BEAUDOTTES (Station du pompage SUD)	1 transformateur	115 1
VILLEPINTE (Gare)	1 transformateur	170 1
- d° -	1 transformateur	75 1
LA PLAINE-ST-DENIS Chemin des Poissonniers	4 transformateurs	40 1 x 4
- d° -	1 transformateur	90 1

	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 1986 référence dossier : 93 R 35 0039 D	Liste des transformateurs en PCB en Seine-Saint-Denis

BOBIGNY, le 13 Juin 1988

S N C F

SEURAN - BOAUDOTTES
(Gare)

Ch. 355 A (O) aut

A. NARLIER 42806363p 11391

A. BINOT 48 66 0963.

SECTEUR : 11

COMMUNE : SEURAN

DOSSIER : A 1 D

ENQUETE DU :

Objet: Déclaration de 4 transformateurs au L.C.B.

Par courrier du 1^{er} Août 1988 / A. LAPLACE,
Chef de la Division de l'équipement, nous signalons
la présence, à l'usine sus-citée, de 4 transformateurs
travaillant au pyralène. Il y en a en fait
5 dont 1 (n° 360 1302) sera remplacé très
prochainement.

1 (n° 360 1302)	2 (n° 15 881 15 882)	3 (n° 360 2102)	4 (n° 360 2101)
1375	1375	1376	1375
100 KVA	5 KVA	250 KVA	250 KVA
pyralène: 180kg	pyralène: 117kg	pyralène: 370kg	→ idem
Naive Totale: 630kg	Naive Totale: 250kg	Naive Totale: 1915kg	→ idem
fosettes + recouvrement	→ idem	→ idem	→ idem
disjoncteurs	→ idem	→ idem	→ idem
hac non à remplacer			

T S V P →

Le transformateur n° 360 1302, non doté d'un
bac de rétention sera prochainement éliminé
- Demander à A. NARLIER la date d'
enlèvement du transformateur 360 1302.

- Relancer :

- * Un plan de réfection
- * Un plan de détail des locaux abritant
les transformateurs
- * Le rapport de la dernière visite de contrôle

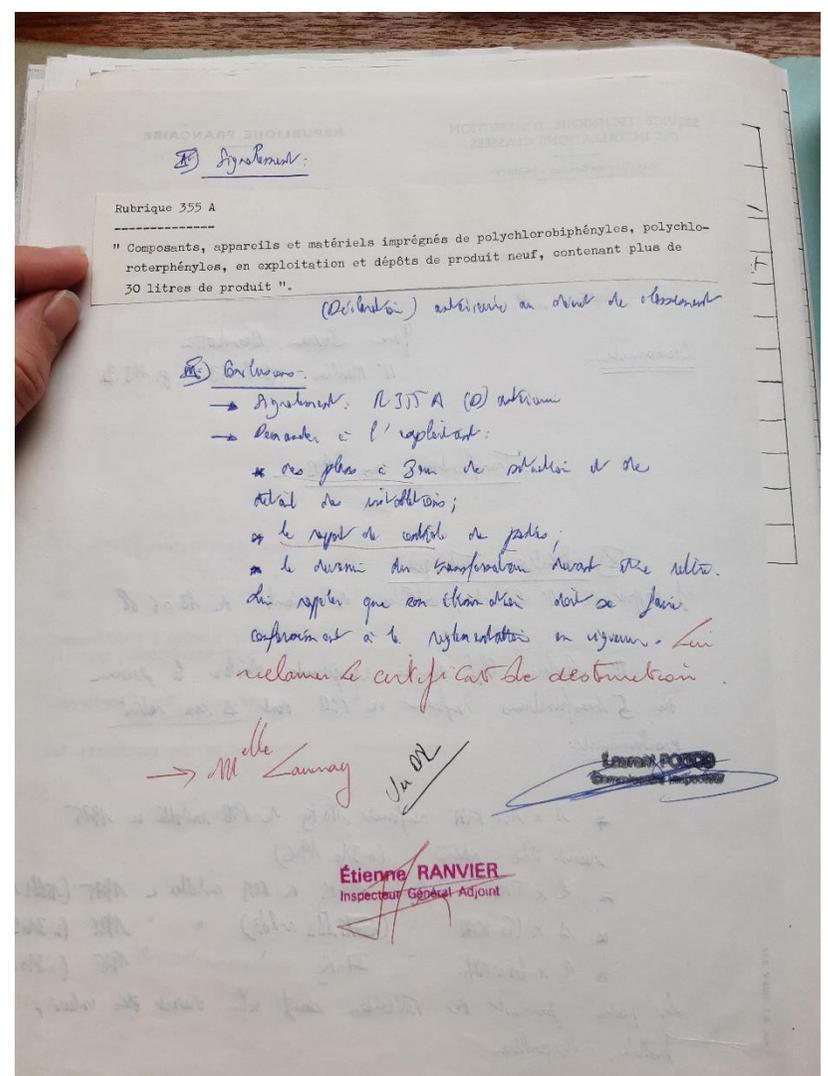
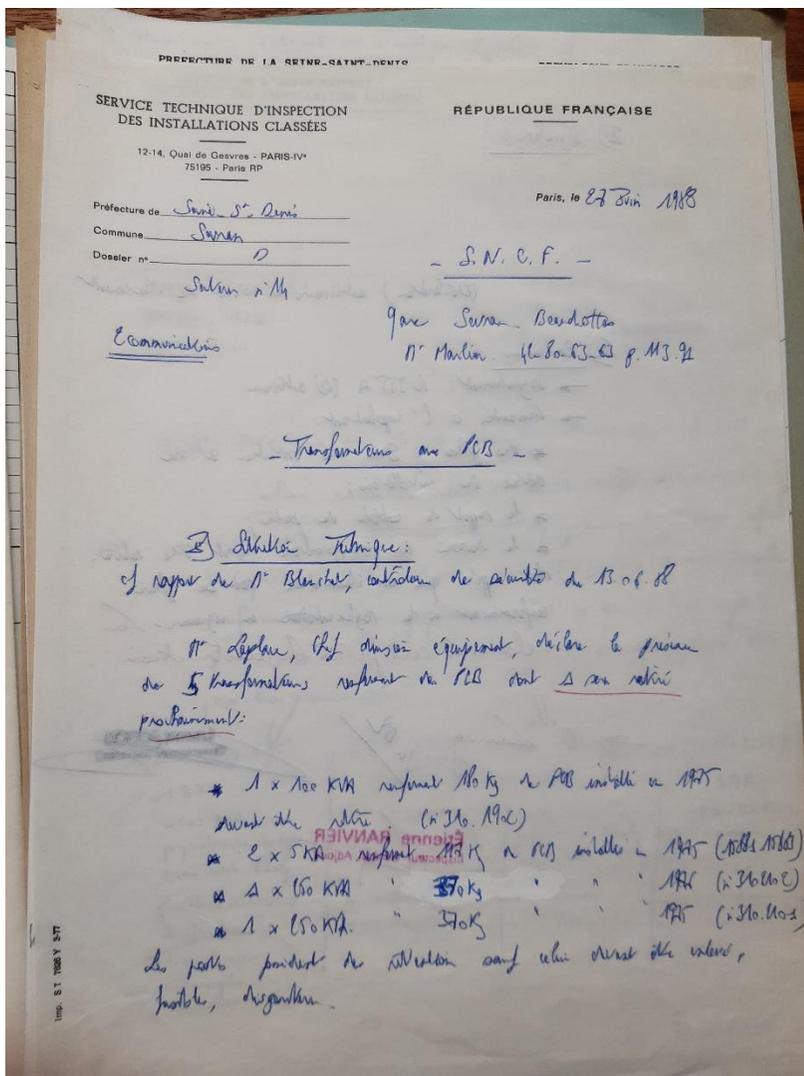
- Noter le classement 355 A (O) aut

- Donner un numéro de déclaration au dossier

- Revenir en septembre 1988.

Alain BLANCHET
Contrôleur de Sécurité



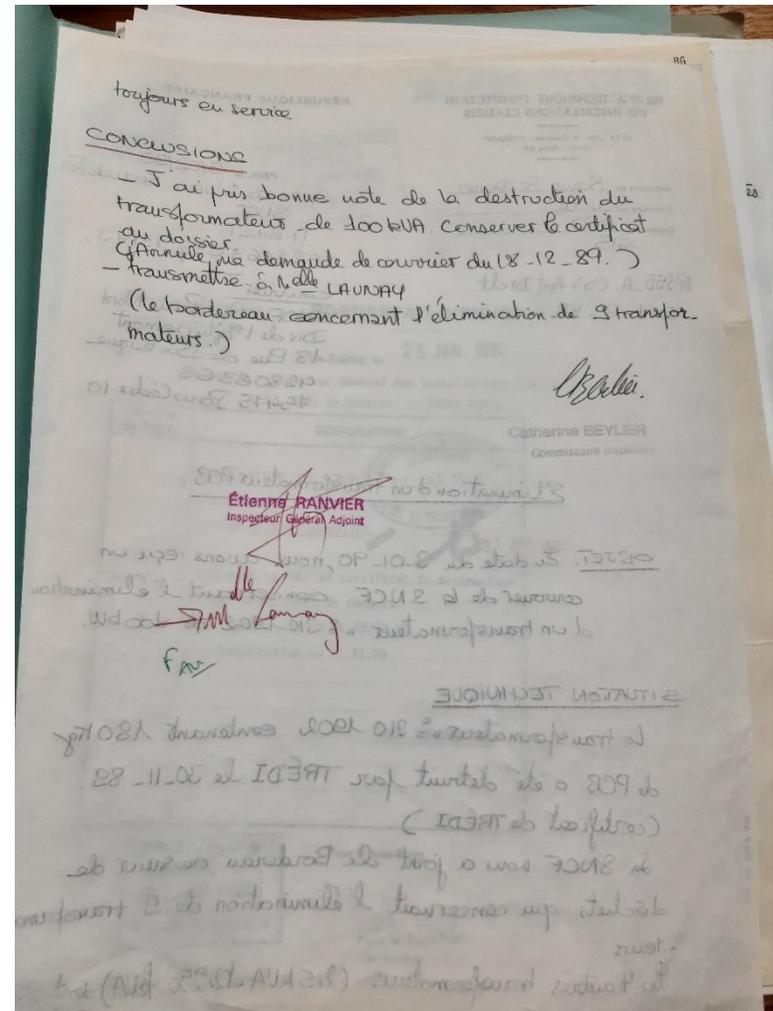
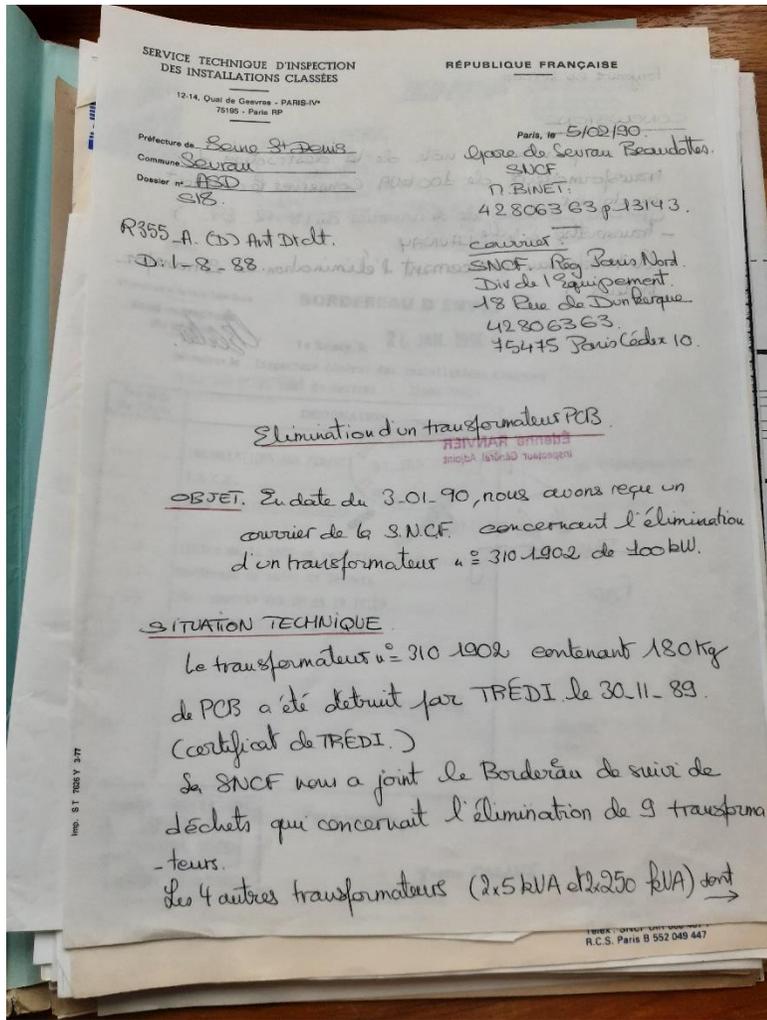


	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 1988 référence dossier : 93 R 35 0039 D	Inspection ICPE sur les transformateurs

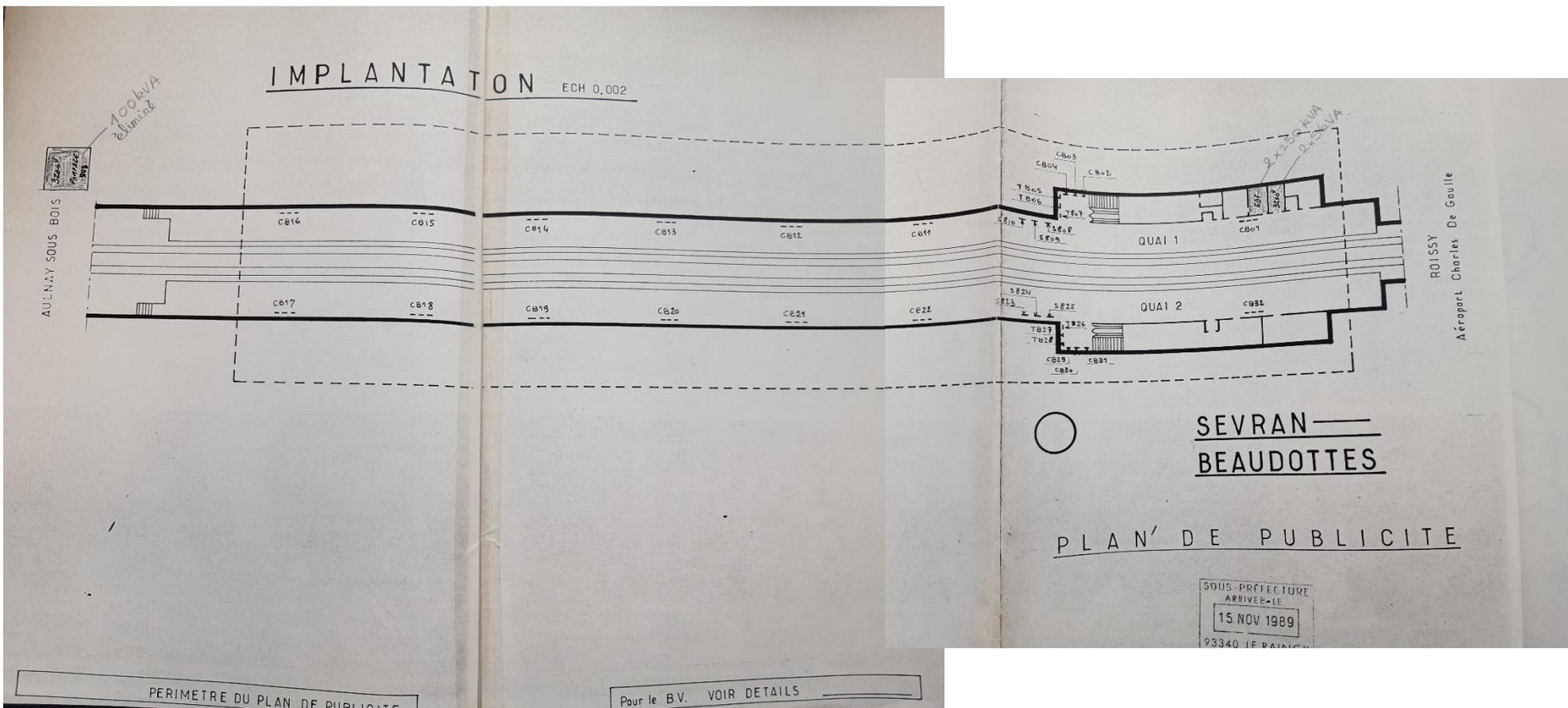
constatations, réglages, résultats des mesures

Appareils			
intacs			
Disjoncteurs individuels HT			
Co	N° 1	Disjoncteur { Mécanisme Huile	Légères fuites sur têtes de câbles
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
Rt	N° 2	Disjoncteur { Mécanisme Huile	Légères fuites sur têtes de câbles
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
pe	N° 3	Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
Tr	N° 4	Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
V	N° 5	Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
(1) T	N° 6	Disjoncteur { Mécanisme Huile	
		Déclencheurs { Mécanisme Réglage électrique	
		Disjoncteur { Mécanisme Huile	
Transformateurs de puissance			
V	N° 1	Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	fuite de pyralène sur joint de transformateur et sur joint d'isolateur
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
(1) T	N° 2	Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	fuite de pyralène sur joint de transformateur
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	
		Diélectrique { Isolateurs, connexions, bobinages, etc.	

	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 1988 référence dossier : 93 R 35 0039 D	Indication de fuites de transformateur à pyralène et de câbles sans précision de la date



	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 1990 référence dossier : 93 R 35 0039 D	Elimination et destruction d'un transformateur PCB (180kg de PCB) n°310 1902 9 autres transformateurs PCB ont aussi été éliminés 4 transformateurs non PCB toujours en service



	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 1976 complété en 1989 référence dossier : 93 R 35 0039 D	Plan de localisation du transformateur n°310 1902

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS REPUBLIQUE FRANCAISE
 - RECEPTION DE DECLARATION -
 SOUS-PREFECTURE DU RAINCY
 INSTALLATIONS CLASSEES

Délivré en application des dispositions de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret n°77.1133 du 21 septembre 1977

Dossier n° 93 518 D (Appeler dans toute correspondance)
 Récapitulé n° 319

A la date du 7 juillet 1983 M. BARBANCE Directeur de la SAES 1, avenue Hector Berlioz 93270 SEVRAN

a effectué conformément aux dispositions de la loi du 19 juillet 1976 et du décret du 21 septembre 1977, susvisés, la déclaration relative à la mise en service à SEVRAN avenue Salvador Allendé d'installations classées sous la rubrique :

381 bis - Parc de stationnement et garage-hôtel de véhicules à moteur d'une surface supérieure à 6000 m² mais inférieure ou égale à 20.000 m² - PARKING D'INTERET REGIONAL DE 540 places de stationnement sur 5 niveaux.

Le déclarant a déposé, à l'appui de cette déclaration, les documents dont la production est prescrite par la loi et le décret précités.

Le présent récapitulé est accompagné des prescriptions générales applicables aux installations déclarées, prescriptions qui doivent être réalisées et observées par le déclarant et qui pourront, le cas échéant, être modifiées ou complétées en application des dispositions réglementaires.

Ce récapitulé est délivré sous réserve des droits des tiers, des servitudes légales pouvant exister sur l'immeuble et des dispositions des plans et documents d'urbanisme. Il ne dispense pas le bénéficiaire d'obtenir, si nécessaire, un permis de construire.

DISPOSITIONS DIVERSES IMPORTANTES /
 (1) Toute modification apportée par le déclarant à l'installation, à son mode d'exploitation ou à son voisinage, entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration.

2) Tout transfert d'une installation soumise à déclaration sur un autre employé nécessite une nouvelle déclaration -

3) La déclaration cesse de produire effet lorsque le délai de trois ans, a) n'a pas été mis en service dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation, cette déclaration doit être effectuée dans les formes consécutives, sauf le cas de force majeure.

4) Lorsqu'une installation déclarée change d'exploitant, le nouvel exploitant ou son représentant doit en faire la déclaration au préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation. Cette déclaration doit être effectuée dans les formes prescrites par l'article 34 (ter alliné) du décret du 21 septembre 1977. Il est délivré un récapitulé sans frais de cette déclaration.

5) Lorsqu'une installation cesse l'activité au titre de laquelle elle était déclarée son exploitant doit en informer le préfet dans le mois qui suit cette cessation; il est donné un récapitulé sans frais de cette déclaration. L'exploitant doit remettre le site de l'installation dans un état tel qu'il ne présente aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article 1er de la loi du 19 juillet 1976. A défaut, il peut être fait application des procédures prévues par l'article 23 de cette loi.

6) L'exploitant d'une installation soumise à déclaration est tenu de déclarer sans délai à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 1er de la loi du 19 juillet 1976 et en particulier les déversements accidentels dans les égouts ou cours d'eau. En application des dispositions de l'article 39 du décret du 21 septembre 1977, le préfet peut décider que la remise en service d'une installation momentanément arrêtée par suite d'un incendie, d'une explosion ou de tout autre accident résultant de l'exploitation sera subordonnée, selon le cas, à une nouvelle déclaration.

7) Lorsqu'une installation a fait l'objet d'une mesure de suppression, de fermeture ou de suspension, l'exploitant est tenu de prendre toutes dispositions nécessaires pour la surveillance de l'installation, la conservation des stocks, l'enlèvement des matières dangereuses, périssables ou gênantes ainsi que des animaux se trouvant dans l'installation. A défaut pour l'exploitant de prendre les dispositions nécessaires, il pourra être fait application des procédures prévues à l'article 23 de la loi du 19 juillet 1976.

TOUT EXPLOITANT qui aura contrevenu aux dispositions édictées par la loi du 19 juillet 1976, le décret du 21 septembre 1977 et les textes réglementaires pris pour leur application, encourt les sanctions administratives et les sanctions pénales, prévues par ces textes.

- HYGIENE ET SECURITE DES TRAVAILLEURS /
 Le pétitionnaire devra se conformer strictement aux prescriptions des articles L-232-1, L-233-1, L-233-2, L-233-3 et L-233-4 du Livre II du Code du Travail et aux mesures édictées par les décrets et arrêtés pris en exécution de l'article L-231-2 dudit Livre relatives à l'Hygiène et la Sécurité des Travailleurs. Devront être notamment observées les prescriptions :
 - des articles A-232-I à A-233-47 en ce qui concerne les mesures générales d'hygiène et de sécurité des travailleurs.
 - et du décret du 14 novembre 1962 en ce qui concerne les installations électriques.

UNE COPIE du présent récapitulé sera adressée à M. le Maire de la commune où l'installation doit être exploitée, pour être affichée pendant une durée minimum d'un mois.

FAIT AU RAINCY, le 24 JUILLET 1983
 LE SOUS-PREFET, Pour le Sous-Prefet
 Commissaire Adjoint de la République de Seine-Saint-Denis
 1^{er} Arrondissement du RAINCY

DECLARATION
 SEINE SAINT DENIS
 SEPC BUREAU
 124, rue Carnot - 93007 BOBIGNY

DECLARATION
 d'installations soumises aux dispositions de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la Protection de l'Environnement et du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977.

13 JUIL 1983

Monsieur le Commissaire de la République,

Je soussigné S.A.F.S. - 1, avenue Berlioz - 93270 SEVRAN, Siège Social en Mairie de SEVRAN, Monsieur BARBANCE, Directeur, déclare par la présente que j'entends exploiter à SEVRAN, Avenue Salvador Allendé les installations décrites ci-après, soumises à déclaration en application de la loi du 19 juillet 1976 susvisée PARKING D'INTERET REGIONAL DE 540 PLACES EN SI

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU REGARD DE

Les eaux résiduaires : Fosses à hydrocarbures capacité 3 m³

Les émanations de toute nature : (sans objet)

L'élimination des déchets et résidus de l'exploitation sera réalisé selon le mode et dans les conditions suivantes : (sans objet)

En cas de sinistre, les dispositions énumérées ci-après ont été prévues (Voir note de sécurité jointe)

Je précise que la mise en place des installations précitées nécessite, l'obtention d'un permis de construire

Vous trouverez ci-joint en triple exemplaires :

- 1 plan de situation et de masse dans un rayon de 100 mètres (1/500⁰⁰)
 - 4 plans à l'échelle de 1/200 accompagnés de légendes et au besoin de descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au maximum de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et égouts

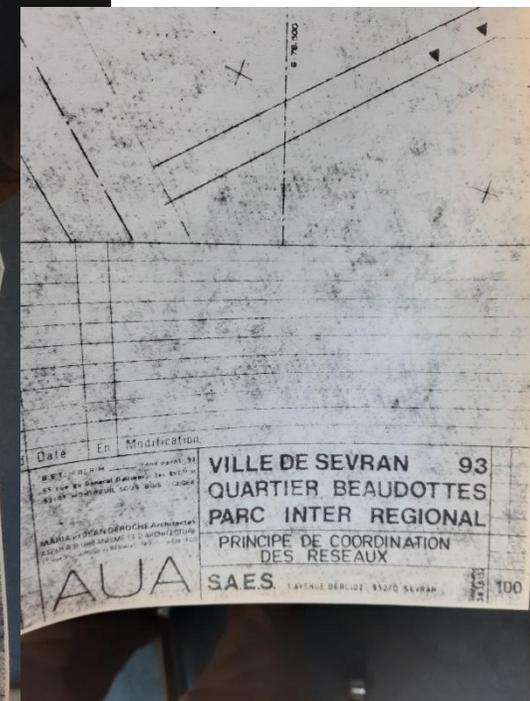
Je vous indique ci-dessous :

- le numéro d'identification I.N.S.F.E. : 802 93 07 10007
 - le numéro d'inscription au registre du commerce de Pontoise B 628 20
 - le numéro d'inscription au répertoire des métiers
 - le numéro ou les numéros de téléphone du ou des responsables à contacter SAES - 383 81 32

	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023 Déclaration de l'exploitant du « SILO »
	Année : 1983 référence dossier : 93 R35 00051	



cuve



	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 1983 référence dossier : 93 R35 00051	Déclaration de l'exploitant du « SILO »

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
SOUS-PREFECTURE DU RAINCY
Bureau du Développement Local et de la Coordination

Installations Classées
Dossier n° 93.340.518 D
Récépissé n° 807

RECEPISSE DE DECLARATION

Délivré en application de la Loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret modifié n° 77.1133 du 21 septembre 1977

RECEPISSE DELIVRE A L'OCCASION D'UN
CHANGEMENT D'EXPLOITANT

A la date du 25 mars 1999, Monsieur Jacques TOURNOUX représentant la SEMIPFA a effectué, conformément aux dispositions de la Loi du 19 juillet 1976 et du décret susvisés, la déclaration relative à l'exploitation à SEVRAN, avenue Salvador Allendé d'installations classées sous la rubrique :

- 2935-2: "Parcs de stationnement couverts et garages-hôtels de véhicules à moteur. La capacité étant supérieure à 250 véhicules, mais inférieure ou égale à 1000 véhicules."

Le présent récépissé annule et remplace celui établi le 24 août 1983 au nom de la SAES sous le n°319.

Le déclarant a déposé, à l'appui de sa déclaration, les documents dont la production est prescrite par la Loi et le décret précités.

Le présent récépissé est accompagné des prescriptions générales applicables aux installations déclarées, prescriptions qui doivent être réalisées et observées par le déclarant et qui pourront, le cas échéant, être modifiées ou complétées en application des dispositions réglementaires.

.../..

REPUBLIQUE FRANÇAISE

En application des dispositions de l'article 39 du décret du 21 septembre 1977, Le Préfet peut décider que la remise en service d'une installation momentanément hors d'usage par suite d'un incendie, d'une explosion ou de tout autre accident résultant de l'exploitation sera subordonnée, selon le cas, à une nouvelle déclaration.

* 7. Lorsqu'une installation a fait l'objet d'une mesure de suppression, de fermeture ou de suspension, l'exploitant est tenu de prendre toutes dispositions nécessaires pour la surveillance de l'installation, la conservation des stocks, l'enlèvement des matières dangereuses, périssables ou gênantes ainsi que des animaux se trouvant dans l'installation. A défaut pour l'exploitant de prendre les dispositions nécessaires, il pourra être fait application des procédures prévues à l'article 23 de la Loi du 19 juillet 1976.

TOUT EXPLOITANT QUI AURA CONTREVENU AUX DISPOSITIONS EDICTEES PAR LA LOI DU 19 JUILLET 1976 MODIFIEE OU PAR LES TEXTES REGLEMENTAIRES PRIS POUR SON APPLICATION, ENCOURRA LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PENALES PREVUES PAR CES TEXTES.

HYGIENE ET SECURITE DES TRAVAILLEURS

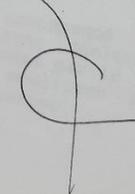
Le pétitionnaire devra se conformer strictement aux dispositions du Code du Travail et notamment aux articles L 230.1 et suivants relatifs aux principes généraux de prévention, aux articles L 231.1 à L 233.7 portant sur les dispositions générales en matière d'hygiène et de sécurité ainsi qu'aux articles R 231.32 à R 233.157 relatifs à la sécurité des travailleurs.

Devront être également observées les prescriptions du décret du 14 novembre 1988 en ce qui concerne les installations électriques.

Une copie du présent récépissé sera adressée à M. le Maire de la commune où l'installation doit être exploitée, pour être affichée pendant une durée minimum d'un mois.

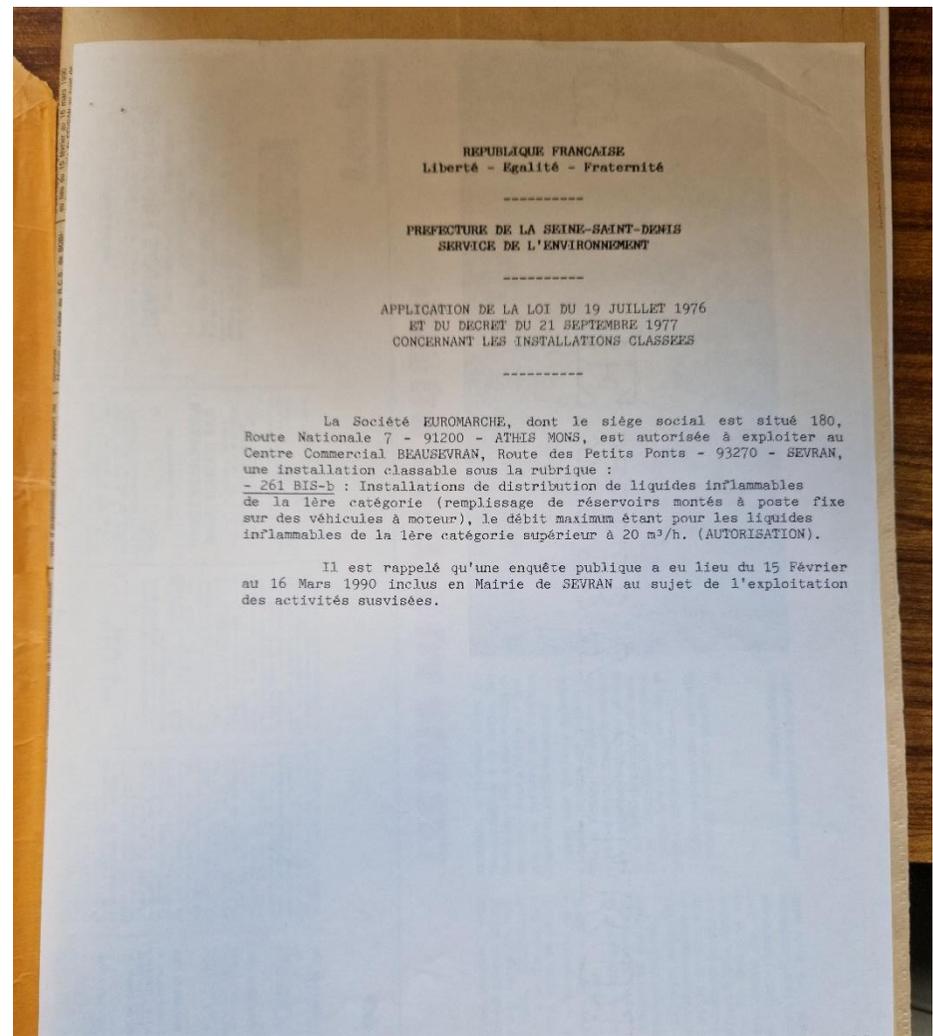
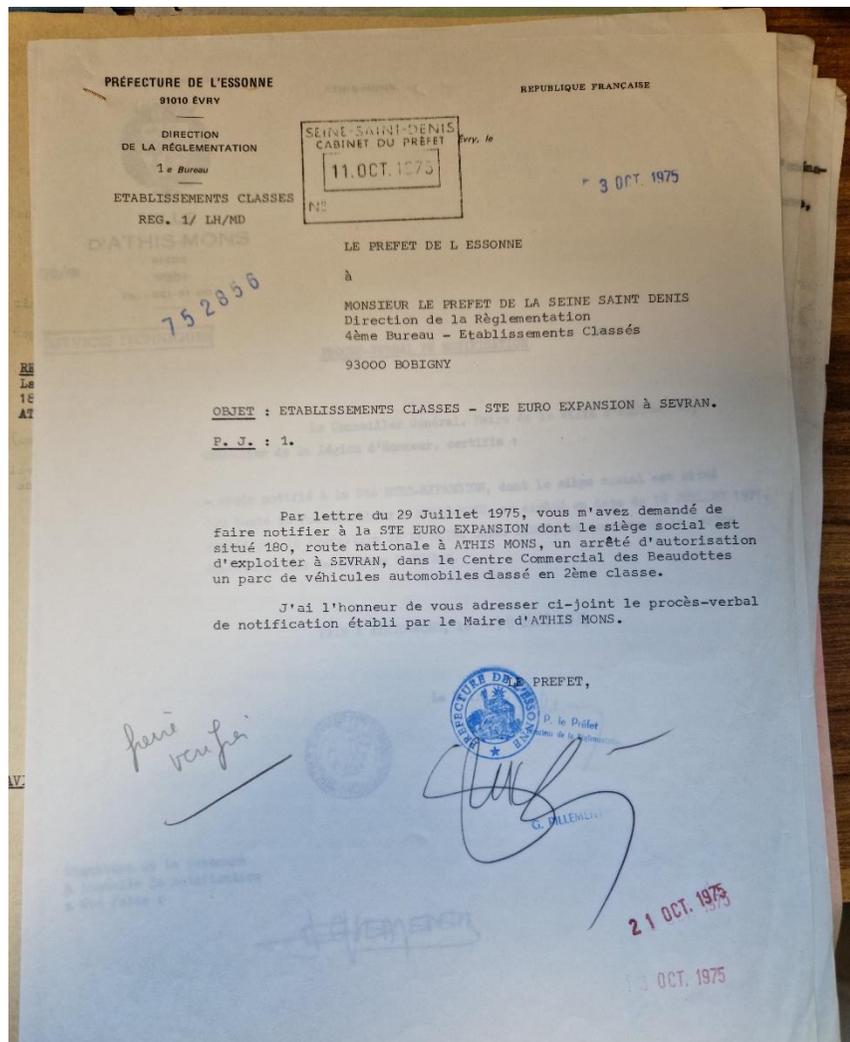
Fait au Raincy le 11 MAI 1999

LE SOUS-PREFET,

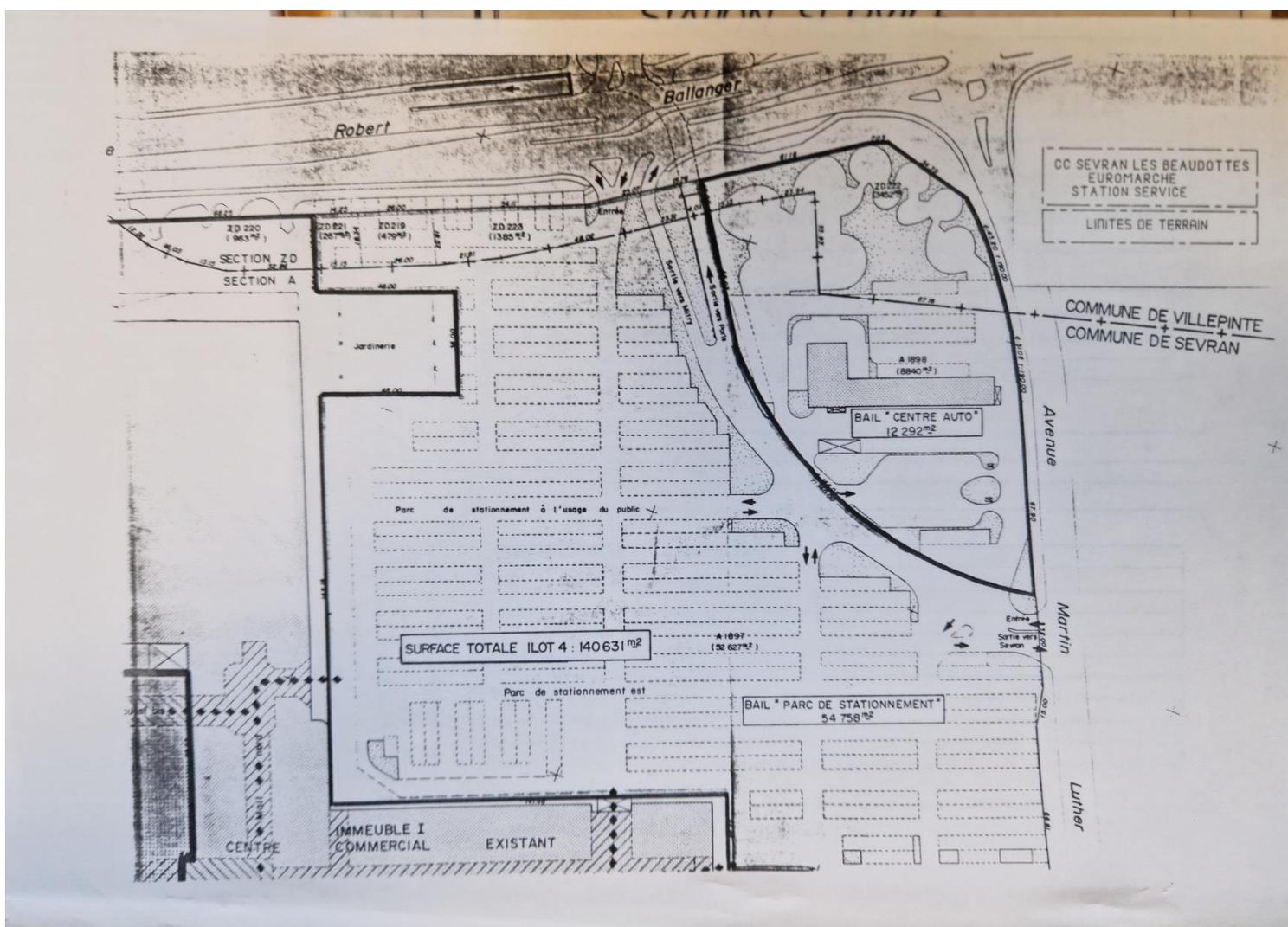


Dossier n° 93.340.518 D
Récépissé n° 807

Michel LALANDE



	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année :1975 référence dossier : 93 R35 00023	



	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 1975 référence dossier : 93 R35 00023	Plan localisation de la station-service

II. DISPOSITIONS APPLICABLES

INSTALLATIONS SOUMISES A AUTORISATION

R 261 bis - B - AUTORISATION

"Installations de distribution de liquides inflammables (remplissage de réservoirs montés à poste fixe sur des véhicules à moteur), le débit maximum de l'installation étant pour les liquides inflammables de la 1ère catégorie supérieure à 20 m³/heure".

R 261 bis - C - DECLARATION

"Installations de distribution de liquides inflammables (remplissage de réservoirs montés à poste fixe sur des véhicules à moteur) le débit maximum de l'installation étant pour les liquides inflammables de la 2ème catégorie supérieur à 3 m³/heure mais inférieur ou égal à 60 m³/heure".

R 253 - B - DECLARATION

"Dépôts de liquides inflammables de la 1ère et de la 2ème catégorie représentant une capacité nominale totale supérieure à 50 m³ mais inférieure ou égale à 500 m³ constituée par des cuves double enveloppes et en fosse maçonnée formant un dépôt unique".

III. LISTE DES PLANS

N°	DENOMINATION	ECHELLE
1	Plan de situation	1/25 000 / 1/50 000
2	Plan cadastral	1/1 000
3	Plan général réseaux	1/500
4	Plan de masse existant	1/500
5	Plan de masse projeté	1/500
6	Plan existant	1/100
7	Plan projeté - VRD	1/100

Galaxy S22



N° projet : IDA220455

Année :
référence dossier : 93 R35 00023

Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023

III.7. Pollution des sols et sous-sols

Les stockages des produits sont situés à l'intérieur des bâtiments (réserves et surface de vente), sur des zones imperméabilisées.

Le pétrole lampant est stocké dans la cour de service, sur rétention.

Le seul stockage susceptible de présenter un risque pour le sol et le sous-sol concerne la cuve de fioul enterrée, pour l'alimentation des groupes électrogènes. Cependant, il s'agit d'une cuve double enveloppe avec détecteur de fuite.

Les rejets des eaux usées et des eaux pluviales de l'hypermarché sont collectés par le réseau du site et rejoignent le réseau communal.

Les activités de l'hypermarché CARREFOUR ne présentent donc pas de risque pour le sol et le sous-sol du site.

III.8. Impact sur le climat

Les principales émissions de gaz à effets de serre sur le site Carrefour sont associées à la consommation de :

- fioul pour le fonctionnement des groupes électrogènes
- fluides frigorigènes (R404 A et R407 C) pour le fonctionnement des centrales froid et des roofs top

Les mesures prises sur le site pour limiter les émissions de gaz à effets de serre sont les suivantes :

- les groupes électrogènes (non classés) sont utilisés uniquement en cas de secours
- les groupes froids et les roofs tops sont régulièrement contrôlés par des personnes agréées. Les contrôles d'étanchéité permettent de limiter les fuites des fluides frigorigènes.

Ces mesures permettent de limiter l'impact des installations classées de l'hypermarché sur le climat.

III.9. Impact sur les zones Natura 2000

L'hypermarché est implanté dans une zone commerciale dense. La zone d'étude est très urbanisée.

La Zone Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » est située au Sud de l'hypermarché, à environ 1,2 km.

L'hypermarché Carrefour n'est pas situé dans cette zone Natura 2000.

La faune et la flore rencontrées dans le périmètre de l'étude ne possèdent pas de caractère de rareté ou d'intérêt particulier.

L'impact de l'activité de l'hypermarché sur la faune, la flore et la zone Natura 2000 répertoriée est négligeable.

Dossier n° 93 R 35 00023 (A)

Hyper. CARREFOUR - C. C. des Beaudottes - Rte des Petits Ponts - Sevran.

La présente communication concerne le Groupe CARREFOUR (dossier 93 R 35 00023 (A)) et nécessite l'actualisation des dossiers CARREFOUR, FIDEI et Immobilière CARREFOUR. Les rapports individuels établis pour ces dossiers comporteront un ensemble d'informations antérieures, ouïes communes, qui permettra la compréhension ultérieure de chacun des dossiers.

Par mails des 19 et 21/03/08 l'exploitant a été informé (M DRAME et Mme CHESNE) qu'une visite serait effectuée sur place le 25/03/08, afin d'actualiser le classement de l'établissement, et prendre en compte la déclaration de changement d'exploitant du 22/11/07.

1. PRESENTATION DU DOSSIER ET L'ENTRETIEN TELEPHONIQUE DU 01/04/08 AVEC L'A.F.U.

1.1. Historique de la situation technique.

En 1973 Déclaration des activités de la Sté EUROMARCHE pour le C.C. Beaudottes, avec notamment une station - service (4 cuves de 30m³ et 7 îlots double face, soit 14 volucompteurs de distribution de Liquides Inflammables (LI)).
Classement établi : R 206 (2^{ème} cl), R 3-1 (3^{ème} cl), R 33 bis (3^{ème} cl), R 254-A-2-c (3^{ème} cl) et R 211-B-II (3^{ème} cl).

En 1986 Déclaration de transformateurs isolés au PCB-PCT* par la Sté EUROMARCHE, au sein de : L'Hypermarché (5 appareils), le Centre Auto (1 appareil) et EUROLOISIRS (ex BRICORAMA) (1+1 appareils).
*Polychlorobiphényles et Polychloroterpényles.

En 1988-1989 EUROMARCHE modifie la station - service. Le stockage de LI doit passer de 120m³ à 190m³ et 2 des 7 îlots de distribution doivent devenir en libre - service sans surveillance. La demande d'autorisation du 06/06/89 permet de réglementer la station-service AP (Arrêté Préfectoral) du 20/11/1990.

En 1991 Suite à deux modifications (non notables) du dossier d'autorisation d'EUROMARCHE et à sa déclaration de 2 centrales de froid, un APC (Arrêté Préfectoral Complémentaire) est pris le 21/07/1992 :

- Le stockage de LI de la station -service passe de 190m³ à 300m³.
 - 3 des 7 îlots de distribution deviennent en libre - service sans surveillance ;
 - La nouvelle station - service est implantée à 100m de la précédente ;
 - Un récapocisé est délivré le 07/02/92 pour la déclaration des centrales de froid.
- Classement établi entre 1989 et 1992 : R 261 bis B (A), R 261 bis C (D), R 253-B (D), R 361-B-2 (D), R 3-1 (D), R 355-A (D), et déclassement de : 206 (2^{ème} cl), R 3-1 (3^{ème} cl), R 254-A-2-c (3^{ème} cl), R 211-B-II (3^{ème} cl) et 58 -4 (D) - non déclaré.

Il n'a pas été effectué de déclaration par la Sté CARREFOUR lors de sa succession à la Sté EUROMARCHE.

En 1997 Dans le cadre de l'actualisation de la réglementation de l'établissement, l'inspection réalise une visite de l'Hypermarché et de la station - service, devenus CARREFOUR. Il est proposé un projet d'APC afin de réglementer :

- La distribution de carburant : R 1434 -1 - a (A) [ex 261 bis B (A) et R 261 bis C (D)] ;
- Le stockage des carburants : R 253/1430 (D) [ex R 253-B (D)] ;
- La boucherie avec son atelier de découpage, préparation, etc de produits alimentaires d'origine animale : R 2221 -1 (A) ;
- Les centrales de froid et les différents groupes de compressions (4 locaux) : R 2920 -2 - b (D) [ex R 361-B-2 (D)] ;
- Les transformateurs isolés au PCB : R 1180 -1 (D) [ex R 355-A (D)].

En 2000 : Il est demandé à l'inspection si le projet d'APC proposé en 1997 est toujours d'actualité. Un rapport du 04/12/00 établi pour l'exploitation des activités de CARREFOUR :
Le classement suivant : R 1434 -1 - a (A), R 2221 -1 (A), R 1180 -1 (D), R 1432 -2 - b (D) [ex R 253/1430 (D)] et R 2920 -2 - b (D).

1.2. La situation administrative de l'établissement.

En 2000, l'A.F.U. (Association Foncière Urbaine) est le syndic des copropriétaires : Les sociétés FIDEI et Immobilière CARREFOUR.

L'inspection a proposé, dans un rapport du 04/12/00 du dossier CARREFOUR (93 090 (A)), que ce dossier soit scindé en deux. Il a ainsi été créé :

Un dossier A.F.U pour la galerie marchande et les boutiques (sous le n : 93 792 (D)) ;

2 / 5

Galaxy S22

Hyper. CARREFOUR - C. C. des Beaudottes - Rte des Petits Ponts - Sevran.

- Un dossier CARREFOUR, notamment pour l'hypermarché, la station - service, etc. - sous le n : 93 090 (A). Ce dossier deviendra ultérieurement le dossier 93 R 35 00023 (A).
De plus, l'inspection rappelle que la Sté BRICORAMA n'existait plus, et qu'elle avait été reprise par la Sté EUROLOISIRS.

En 2001, l'A.F.U. déclare pour le compte des 2 copropriétaires des installations de climatisation (groupes froids associés à des tours aérofrigorifères (T.A.R.))

- Pour la Sté FIDEI le dossier IC : 93 R 35 00099 (D) ;
- Pour la Sté Immobilière CARREFOUR le dossier IC : 93 R 35 00047 (D).

Il semble que les pièces du dossier AFU - n : 93 792 (D) - aient été redistribuées dans ces 2 dossiers.

En 2003, (Ref : mon entretien téléphonique du 01/04/08 avec M. DELAUNAY C. de l'A.F.U.)

- La Sté FIDEI est rachetée par la Sté Beau Sevran Invest.
- La Sté Immobilière Carrefour vend, ses parts de la galerie marchande avec les boutiques, à la Sté KLEPIERRE.

Ces 2 copropriétaires se regroupent pour constituer l'A.F.U.L. (Association Foncière Urbaine Libre).

Depuis cette période, la gestion du Centre Commercial est assurée par la société SEGECE, mais l'A.F.U. demeure le syndic des copropriétaires, à savoir : la Sté Beau Sevran Invest et l'A.F.U.L.
Pour toute correspondance relative au Centre Commercial et aux copropriétaires, il convient d'écrire à l'A.F.U. (coordonnées en entête du présent rapport).

La situation actuelle.

- Le projet d'APC proposé par l'inspection dans le rapport du 18/08/97 n'a pas été pris par l'administration, sans raison apparente.
- La proposition de l'inspection mentionnée dans le rapport du 04/12/00, afin d'obtenir de l'exploitant des plans, des justificatifs d'élimination et un listing actualisé des groupes frigorifiques (avec caractéristiques) n'a pas été suivi par l'administration, et l'exploitant n'a rien transmis malgré les demandes orales lors des 2 visites de 2000, et des relances téléphoniques.
- Aucun projet de réglementation complémentaire n'a pu, de nouveau, être proposé par le service technique.

2. LA VISITE DU 25/03/08 (AVEC LES C.T. DES 01 et 10/04/08) ET LA LETTRE DE CARREFOUR STATIONS SERVICE DU 22/11/07.

Par courrier du 22/11/07 le groupe CARREFOUR informe le Préfet qu'il a créé une entité juridique spécialisée dans la distribution de carburants au sein de son groupe. A cette occasion il a effectué une déclaration pour le changement d'exploitant de la station - service du C.C. Beaudottes : la Sté CARREFOUR STATIONS SERVICE - CARFUEL. Ce courrier fera l'objet d'un rapport distinct, pour cette société.

2.1. L'actualisation des installations exploitées.

2.1.1. L'atelier de découpe, et de préparation des viandes d'origine animale (R 2221)

La quantité de produits alimentaires d'origine animale entrant dans le laboratoire de l'hypermarché est de 42t/mois, soit avec 6 jours d'activité par semaine une quantité journalière de 1,75t. (Ref : les entretiens téléphoniques du 01/04/08 avec MM. DRAME et GENINASCA.)
Avec une diminution de 2t à 1,75t par jour de la quantité de viande entrant, le classement de cet atelier est susceptible de passer du seuil de l'autorisation à celui de la déclaration.
Cet atelier n'est pas suivi par la DDSV (Ref : l'entretien téléphonique du 10/04/08 avec M. PAIGNANT).

2.1.2. Les installations de réfrigération et de compression (R 2920)

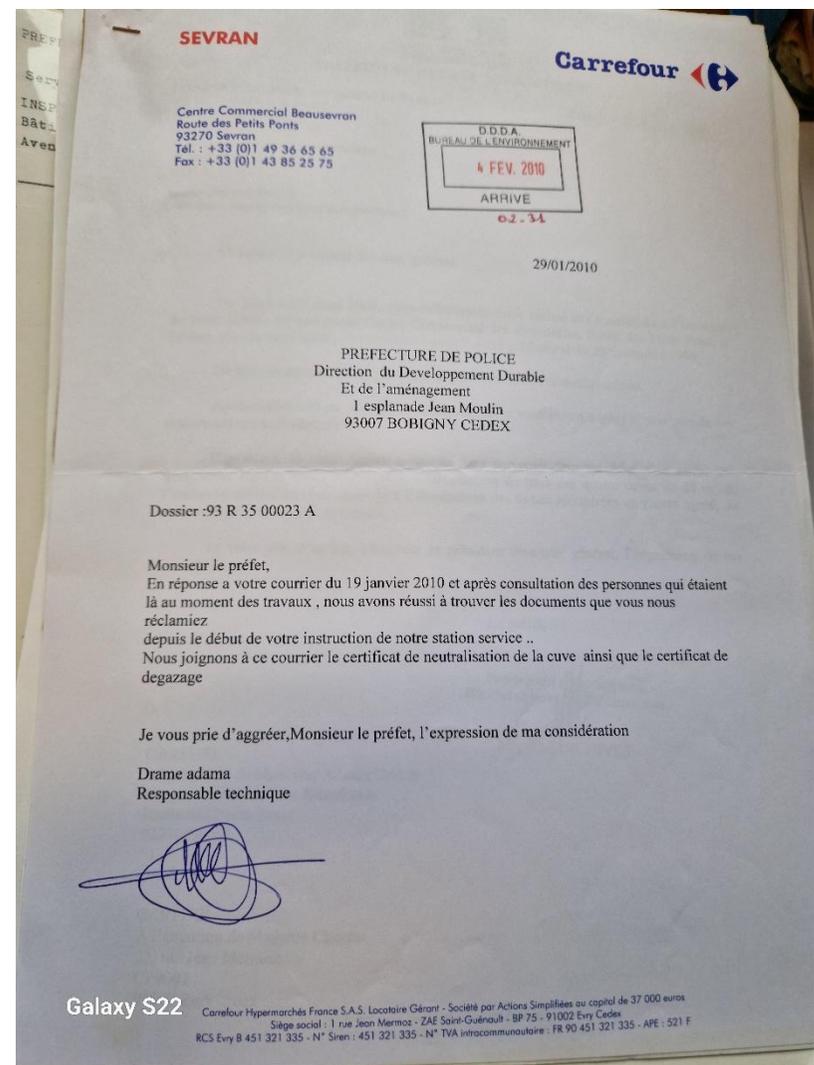
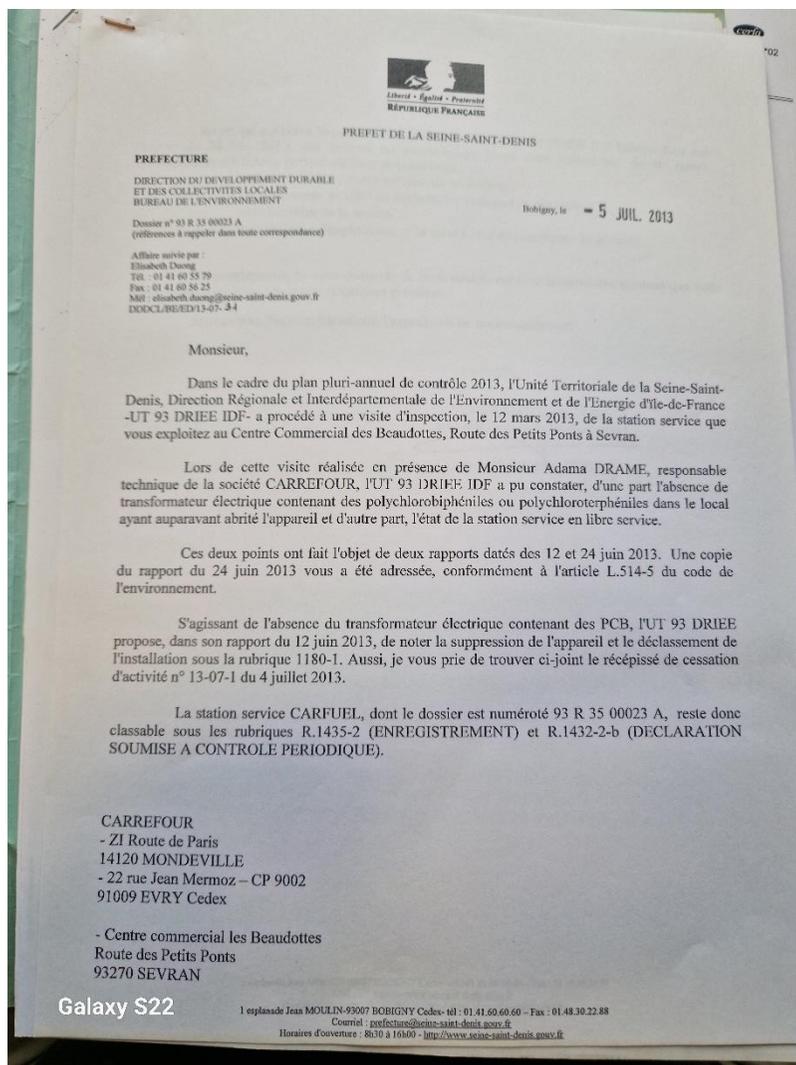
Elles sont au nombre de 14 et sont regroupées dans un local unique : la centrale de froid.
Afin d'assurer la climatisation de l'hypermarché, il a été installé en toiture 10 unités indépendantes (ROOF TOP) de Puissance unitaire de 73,3Kw ?.

2.1.3. Les transformateurs électriques isolés au PCB - PCT (R 1180)

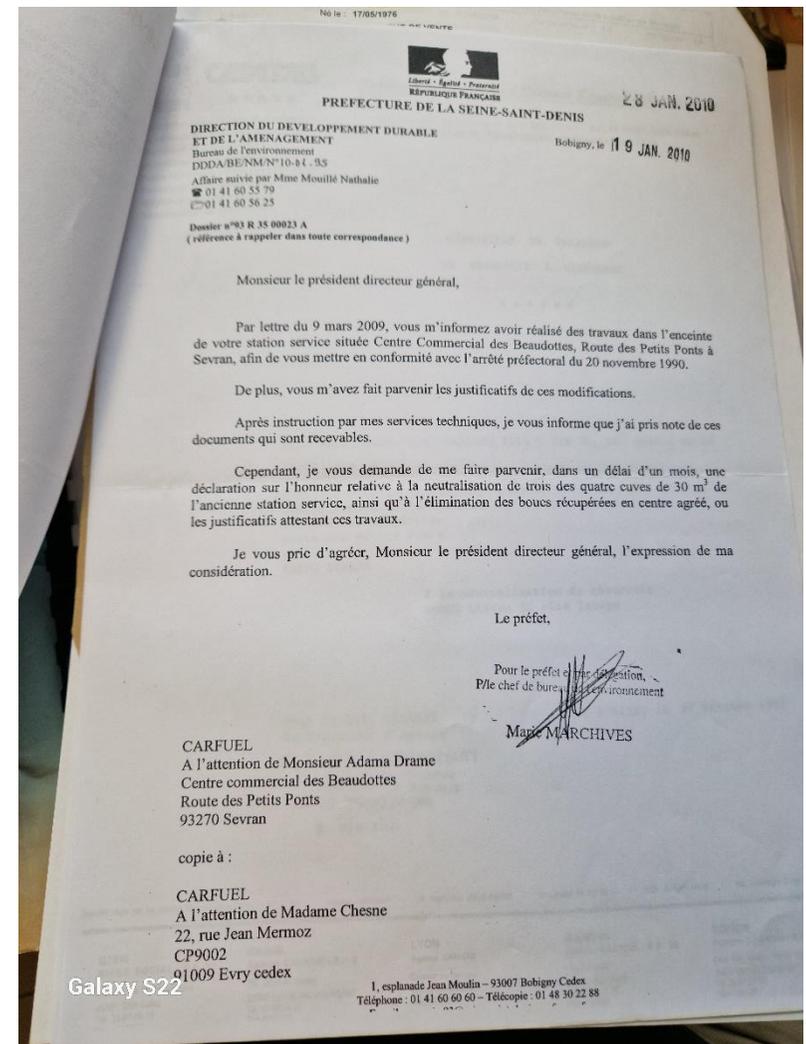
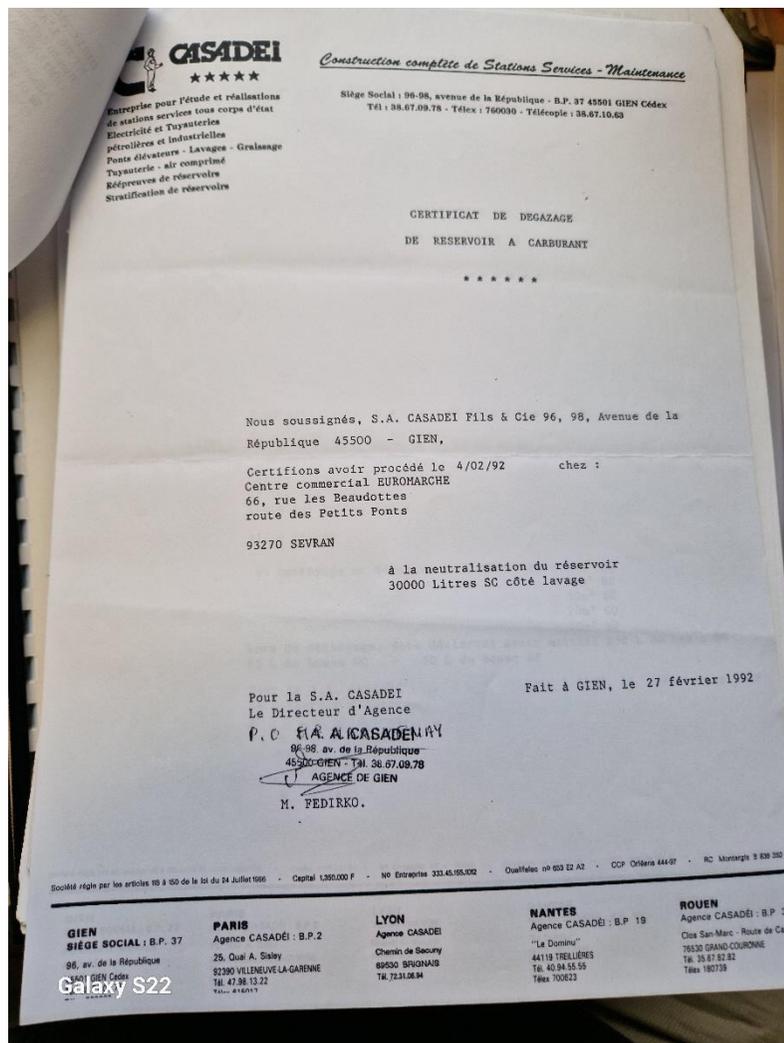
Pour le Centre Auto, un rapport IC du 18/08/97 du dossier 93 090(A) mentionne l'enlèvement, en 1996, du transformateur de 630kva et contenant 695kg de PCB.

3 / 5

Galaxy S22



	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023
	Année : 2008 référence dossier : 93 R35 00023	papiers de fin du transformateur PCB et de la neutralisation de 3 cuves en 1992



	N° projet : IDA220455	Consultation aux archives préfectorales de Seine-Saint-Denis les 06/03/2023 et 10/03/2023 papiers de fin du transformateur PCB et de la neutralisation de 3 cuves en 1992
	Année : 2008 référence dossier : 93 R35 00023	



Synergie
d'expertises

SIÈGE SOCIAL - 02 38 25 15 62 - contact@iddea-gengis.fr
289, bd Duhamel du Monceau - 45160 Olivet

iddea-gengis.fr

SAS au capital de 37 000 € - APE : 7112B
Siret : 500 212 659 00063 - TVA : FR71 500 212 659

AGENCE
CENTRE-VAL DE LOIRE
289, bd Duhamel du Monceau
45160 Olivet
02 38 25 15 62
orleans@iddea-gengis.fr

AGENCE
ÎLE-DE-FRANCE
7, rue Salvador Allende
91120 Palaiseau
01 69 74 28 00
paris@iddea-gengis.fr

AGENCE
NORMANDIE
10, rue des Jardiniers
76000 Rouen
02 35 66 22 30
rouen@iddea-gengis.fr

AGENCE
PAYS DE LA LOIRE
31, rue Bobby Sands
44800 Saint-Herbaïn
02 49 88 08 60
nantes@iddea-gengis.fr

AGENCE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
5, rue des Essarts
69500 Bron
04 81 68 25 06
lyon@iddea-gengis.fr

NOTE A L'ATTENTION DE L'IGEDD

Opération Mandela Gare - Sevrans (93)

Éléments complémentaires au dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur le secteur Mandela Gare

Description plus détaillée du projet de ZAC

En accord avec la Ville de Sevrans et l'Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol, le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement a autorisé, le 17 décembre 2021, l'établissement à prendre l'initiative d'une opération d'aménagement sur le secteur « Mandela Gare » à Sevrans.

Le 13 mars 2023, le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement a défini les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Sevrans Mandela Gare à Sevrans.

Les objectifs de l'opération d'aménagement sont les suivants :

- Constituer la pièce maîtresse de la création d'une nouvelle centralité autour du pôle gare Sevrans Beaudottes
- Proposer une offre résidentielle diversifiée afin de renforcer l'attractivité du quartier et la mixité sociale
- Créer un socle commercial actif, vecteur d'intensité et de nouveaux usages et permettant de répondre aux besoins des usagers
- Concevoir les espaces publics pour créer un lieu apaisé, actif et concourant à créer un sentiment de sécurité et créer le lien avec les quartiers environnants en anticipant l'éventuelle mutation future du centre commercial Beau Sevrans ;
- Déployer une stratégie environnementale exigeante incluant notamment la lutte contre les îlots de chaleur, à travers le développement d'îlots végétalisés et le maintien de surfaces en pleine terre, l'utilisation de matériaux de construction durables et le renforcement des mobilités douces et décarbonées à l'échelle de l'ensemble du quartier et de la ville.

La programmation immobilière prévisionnelle de la ZAC prévoit la création de logements, d'une résidence gérée et de socles actifs (commerces, services).

Les études de programmation de l'opération prévoient à date :

- environ 40 000 m² de programmation résidentielle, soit environ 600 logements et unités de résidence gérée,
- environ 2 000m² de socles actifs (commerces, services) situés à proximité des gares RER et du Grand Paris Express.

Cette programmation résidentielle sera précisée et affinée en concertation avec les partenaires du projet dans les prochains mois.

Secteurs en réflexion et projets voisins

Dans la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur le secteur Mandela Gare, Grand Paris Aménagement a identifié les projets suivants dans un environnement voisin du secteur Mandela Gare : certains projets sont déjà autorisés (ZAC Sevrans Terre d'Avenir, ZAC Pépinière Villepinte, Gare du Grand Paris Express Sevrans Beaudottes) et d'autres projets pour lesquels seule une concertation a été menée (ZAC des Anciennes Beaudottes et projet de TCSP) et qui poursuivent des objectifs et finalités distincts à la ZAC Sevrans Mandela Gare.

- ZAC Pépinière à Villepinte : le projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. En avril 2017, délibération du Conseil Municipal approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics. La livraison des derniers logements et la finalisation des travaux d'espaces publics sont prévues pour la mi-2024.

- ZAC Sevrans Terre d'Avenir phase 1 : le projet a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale au stade du dossier de création de la ZAC, le 20 juillet 2019. A l'issue de cet avis, un mémoire en réponse a été produit et une enquête publique a été organisée. L'arrêté de création de la ZAC a été pris le 09 mars 2020. Un dossier d'autorisation environnementale comportant un dossier d'autorisation Loi sur l'eau et l'actualisation de l'étude d'impact du projet a été déposé pour instruction le 31 mai 2023. Les travaux d'aménagement devraient commencer fin 2024.
- La gare du Grand Paris Express Sevrans Beaudottes : le projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. La mise en service de la ligne 16 est prévue fin 2026
- Le projet de TCSP traversant Aulnay, Sevrans, Villepinte et Tremblay : Île-de-France Mobilités et les partenaires du projet ont organisé la concertation préalable sur le projet entre septembre et octobre 2021.
- ZAC des Anciennes Beaudottes : la concertation préalable a eu lieu de septembre 2022 à mars 2023.

Plusieurs études spécifiques réalisées dans le cadre de l'opération de la ZAC Sevrans Mandela Gare tiendront compte de la programmation de ces projets voisins, notamment les estimations de trafic futur qui servent de données d'entrée primordiales aux modélisations acoustiques et de la qualité de l'air des états projetés.

Les secteurs sont représentés à l'annexe 8 de la demande d'examen au cas par cas (annexe n°2).

Trois secteurs font l'objet d'études d'opportunité, et n'ont pour le moment pas donné lieu à l'engagement de projets de réaménagement. :

- Le secteur de centre commercial Beau-Sevrans (15 ha) : étude d'opportunité d'une restructuration et d'une requalification partielles du centre commercial.
- La ZAE Bernard Vergnaud Nord (9,6 ha) et sud (8 ha) : étude d'opportunité d'une réorganisation/requalification de la zone d'activité.

Ces trois secteurs, qui présentent un caractère hypothétique, ne se situent pas dans le périmètre de la présente opération et ne présentent aucun lien fonctionnel avec le projet de ZAC Mandela gare.

Description du pôle gare

Dans le cadre du projet du Grand Paris Express, des études de pôles ont été lancées pour les gares du réseau. Ces études de pôle ont vocation à produire un programme d'aménagement à partir d'un diagnostic territorial préalable, des propositions d'aménagement aboutissant à un schéma de référence. Ce schéma de référence décompose le projet de pôle en actions avec, pour chacune, l'identification d'un maître d'ouvrage, une estimation du coût prévisionnel, un plan de financement, un périmètre opérationnel et un planning de réalisation.

La Ville de Sevrans a été désignée pilote de l'étude de pôle. Un schéma de référence a été signé en février 2022 par l'ensemble des partenaires. Ce schéma identifie 8 actions, dont le plan est en annexe (annexe n°1) de la présente note, qui comprend notamment l'aménagement du parvis de la gare, d'une éco station de bus, d'un parking relais et de stationnements vélo. Par suite de la prise d'initiative, les actions dont le maître d'ouvrage désigné était « Ville/EPT » sont à présent sous maîtrise d'ouvrage Grand Paris Aménagement.

Le schéma d'actions du pôle gare est intégré à la programmation prévisionnelle de la ZAC Mandela Gare.

Etudes environnementales

Grand Paris Aménagement, maître d'ouvrage de l'opération, a ou va engager les études citées dans le chapitre 6.5 de la demande d'examen au cas par cas :

- Étude énergie renouvelable,
- Étude faune/flore,
- Étude de déplacement,
- Étude acoustique,
- Étude qualité de l'air et santé,
- Étude géotechnique,
- Étude assainissement et gestion des eaux pluviales,

- Étude de densité des constructions.

Ces études sont en cours et les rapports ne sont pas encore disponibles dans la temporalité de l'instruction de la présente saisine. Les études, intégrant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront finalisés dans le courant de l'automne 2023. Les conclusions de ces études seront intégrées dans l'étude d'impact de la ZAC.

Projet déficitaire en matériaux

Le projet présentera un déficit en matériaux. Les quantités concernées et la nature des matériaux (y compris les déchets concernés) seront précisées dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre en cours. Le programme de démolition étant notamment en cours de finalisation.

Des diagnostics Produits, Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) seront réalisés par la maîtrise d'œuvre démolition en amont des travaux. Ces diagnostics fourniront une estimation de la nature et de la quantité des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative pouvant être réutilisés, recyclés, valorisés sous forme matière ou en vue d'une production d'énergie ou éliminés.

Adéquation besoins / ressource en eau disponible

Le calcul de l'adéquation besoins/ressource en eau disponible n'a pas encore été réalisé. Il le sera dans le courant de l'été.

Opérations de relogement

Le programme prévisionnel de démolition concerne la Halle commerciale Mandela, une monopropriété de 66 logements, trois hôtels sociaux situés au Nord du site, le parking d'intérêt régional, 88 logements locatifs sociaux, et le cinéma communal fermé depuis 2015. Grand Paris Aménagement est maître d'ouvrage de ces démolitions, à l'exception du bâtiment des 88 logements sociaux qui sera démoli par le bailleur. Ce programme de démolition sera stabilisé et validé dans les prochains mois.

Le bailleur social Toit et Joie assurera le relogement des 88 logements sociaux. Grand Paris Aménagement aura la charge du relogement des locataires des 66 logements de la monopropriété.

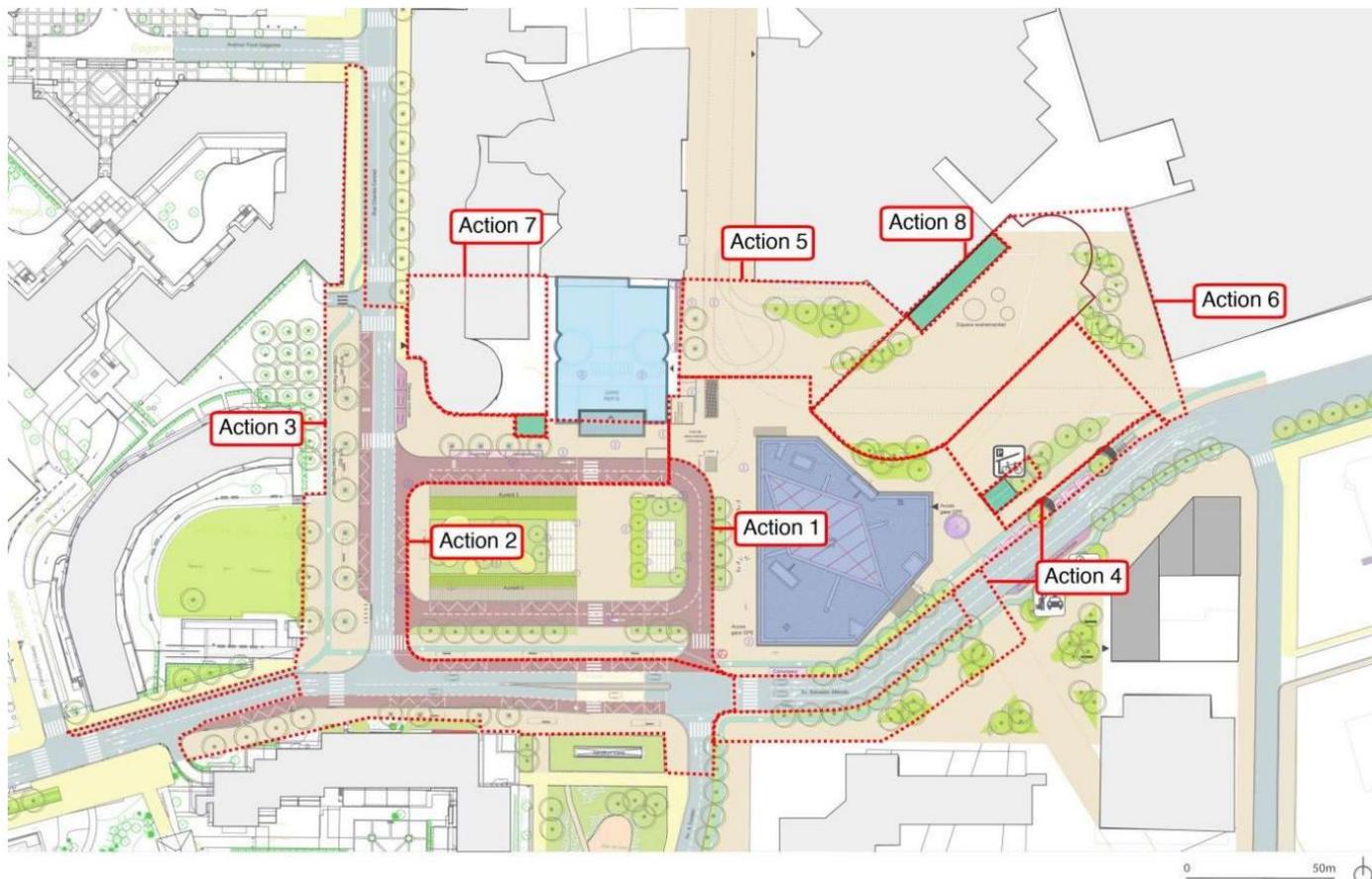
Engagements en matière de mesures ERC pour chaque incidence prévisionnelle

Les études environnementales menées au niveau des principaux enjeux identifiés sur site (cadre de vie, eaux souterraines et sous-sols, ...) permettront de définir des mesures Eviter Réduire Compenser spécifiques en fonction des impacts attendus.

Gestion des espèces exotiques

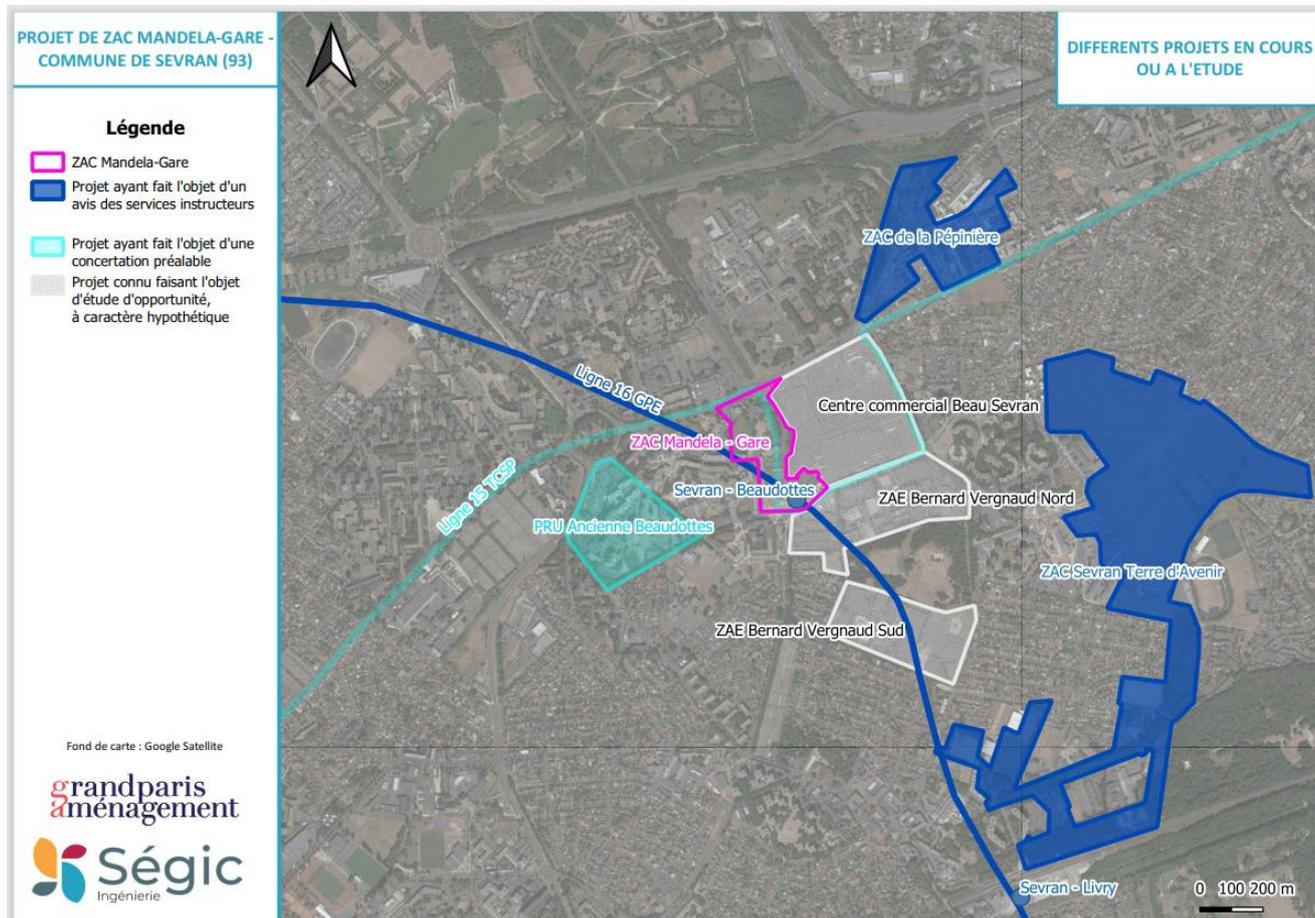
Des espèces exotiques envahissantes ont, en effet, été identifiées sur site par le cabinet Auddicé, une mesure spécifique sera prise concernant cet enjeu, notamment en phase chantier. L'annexe n°3 extrait du diagnostic écologique joint au dossier de demande d'examen cas par cas présente les espèces exotiques.

ANNEXE 1 : schéma d'actions du pôle gare Sevrans Beaudottes



Action		MOA
1	PARVIS GARE GPE	SGP
2	ECO STATION BUS	Ville/EPT
3	POLE INTERMODAL	Ville/EPT
4	PARVIS PAYSAGER EST ET SUD	Ville/EPT
5	CONTINUITE PARVIS NORD	Ville/EPT
6	ESPACE PUBLIC EST	Ville/EPT
7	PARKING-RELAIS	Ville/EPT
8	STATIONNEMENT VELO	IDFM

ANNEXE 2 : Différents projets en cours ou à l'étude – extrait de l'annexe 8 du dossier cas par cas



ANNEXE 3 : espèces floristiques exotiques envahissantes – extrait du diagnostic écologique (annexe 9 du dossier de demande cas par cas)

grandparis
aménagement

Projet d'aménagement de la ZAC
Mandela Gare à Sevran (93)

Procédure d'examen au Cas par Cas

**Espèces floristiques
exotiques envahissantes**

Secteurs d'étude
 Zone d'étude

Espèces exotiques envahissantes

Avérées implantées

-  Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
-  Erable negundo (*Acer negundo*)
-  Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Potentielles implantées

-  Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
-  Mahonia à feuille de houx (*Berberis aquifolium*)
-  Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)
-  Buddléia de David (*Buddleja davidii*)
-  Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*)
-  Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)

0 100 200
Mètres

 Réalisation : AUDDICE, avril 2023
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO 2021
Sources de données : GPA - AUDDICE, 2023

